

Aquitains d'ici et d'ailleurs : Apports et enjeux des immigrations pour le développement de l'Aquitaine

AVIS

Adopté en séance plénière du 2 juillet 2013

**Sur le rapport présenté
par M. Christian SAUVAGE, rapporteur général**

Au nom de la Commission "Cadre de Vie et Solidarités"

Président : Maurice TESTEMALE



SOMMAIRE GÉNÉRAL

Avispage 3

du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional d'Aquitaine,
adopté le 2 juillet 2013

Rapport

de la Commission « Cadre de Vie & Solidarités » du CESER Aquitaine

Première partie :page 15

Les migrations : une réalité inscrite dans l'histoire et dans les territoires

Deuxième partie :page 42

Aquitains, d'ici et d'ailleurs

Troisième partie :page 128

L'immigration, un enjeu et un « PARI » pour l'Aquitaine

Conclusionpage 133

AVIS

Le CESER Aquitaine a choisi de traiter ce thème sous un angle positif, afin de rendre compte des apports et enjeux de l'immigration pour l'Aquitaine en matière démographique, sociale, économique et culturelle. Sans vouloir nier les difficultés et polémiques que peut soulever la présence de populations immigrées, la démarche retenue a conduit à privilégier une approche constructive du sujet.

L'immigration de populations étrangères a constitué un phénomène permanent, plus ou moins marqué selon les périodes historiques en Aquitaine. Elle a diversement contribué à la construction de cette région telle que nous la connaissons. Aujourd'hui encore, l'apport de ces populations immigrées reste une réalité qui participe à la vie sociale, économique et culturelle des territoires aquitains. Pour autant, cette contribution souffre encore d'un défaut de connaissance et de reconnaissance.

Les migrations internationales : un phénomène structurel et structurant

En 2010, les migrations internationales ont concerné 214 millions de personnes, soit 3,1 % de la population mondiale. Bien que la progression de ce flux soit constante en volume, le taux de migrants reste relativement stable. Un peu plus du tiers de ces migrations s'est opéré des pays du Sud vers les pays du Nord, mouvement en progression au cours des dernières décennies, et une proportion équivalente entre pays du Sud. Un quart de ce flux a concerné des migrations entre pays du Nord. Ces migrations tiennent à de multiples causes (pauvreté, conflits, persécutions, catastrophes naturelles...), mais les inégalités d'accès à un emploi, à un revenu et à des conditions de vie décentes restent les moteurs les plus puissants. Elles contribuent à répondre de façon substantielle à des besoins de main-d'œuvre ou de personnel dans divers segments de l'activité économique dans les pays d'accueil, tout en contribuant parallèlement à la réduction de la pauvreté dans les pays d'origine via les transferts de fonds (440 milliards \$ en 2010).

Selon les statistiques officielles, 5,3 millions d'immigrés résident en France (soit 8,5 % de la population totale) et 6,7 millions de personnes de 18 ans et plus sont nées en France d'un ou deux parents immigrés. Notre pays se distingue ainsi par l'importance relative des descendants d'immigrés, héritage des vagues successives d'immigrations historiques récentes.

L'Aquitaine, une histoire construite aussi par les immigrations

L'Aquitaine a connu divers épisodes d'immigration qui ont, selon les époques, plus ou moins marqué l'histoire régionale. Ainsi, l'immigration en provenance des pays de la Péninsule Ibérique (Espagne et Portugal) remonte au moins au XV^e siècle et aux temps de l'Inquisition. Elle a connu une reprise au XIX^e siècle au moment des guerres carlistes puis au XX^e siècle lors de l'épisode de la guerre d'Espagne et du franquisme. Durant toute une partie de ce siècle, les Espagnols constitueront le principal flux de migrants en Aquitaine, contribuant à la fois à répondre aux besoins économiques et participant à la Résistance sous le régime de Vichy. Durant l'Entre-Deux-Guerres, les immigrés italiens ont également joué un rôle déterminant dans le renouveau démographique et agricole d'une partie du Sud-Ouest, notamment en Lot-et-Garonne.

Avant même la décolonisation, les migrations contraintes ou forcées de ressortissants des anciennes colonies ont également participé au développement de la région, notamment lors des deux grands conflits mondiaux de 1914-1918 et 1939-1945 pour contribuer à l'effort de guerre. Depuis la décolonisation, les ressortissants de ces pays (pays du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et de la péninsule indochinoise)¹ ont alimenté des mouvements d'immigration, qui se perpétuent pour certains (en provenance du continent africain notamment), et ont répondu aux besoins de l'économie durant la période des « Trente Glorieuses ».

C'est également à partir de cette époque que l'Aquitaine a connu une forte immigration en provenance du Portugal, dont les ressortissants constituent désormais le contingent d'immigrés le plus important en Aquitaine.

Dès les années 1970 et jusqu'à la fin des années 1990, malgré le caractère de plus en plus restrictif des politiques d'immigration en période de crise économique, les courants migratoires se sont diversifiés et la population immigrée a continué de progresser, accompagnant l'accroissement démographique de la région. Cela s'explique par la conjonction de deux phénomènes : d'une part l'internationalisation et la libéralisation des économies notamment avec la construction puis l'élargissement de l'Union Européenne, d'autre part la persistance de disparités de développement dans les pays du Sud.

Ainsi, l'Aquitaine a connu au cours des siècles passés des phases d'arrivées plus ou moins massives de migrants qui ont forgé avec le temps une culture particulière d'accueil et de métissage. Ces immigrations ont de tout temps nourri le développement démographique, social, économique et culturel des territoires.

Aquitains d'ici et d'ailleurs

Un apport démographique qui ouvre sur la diversité

L'Aquitaine actuelle est donc héritière de ces phases successives de peuplement et d'immigration. En 2009, la population immigrée installée en Aquitaine rassemble 197 000 personnes, dont 118 000 étrangers nés à l'étranger et 79 000 Français par acquisition (auxquels on peut ajouter 16 000 étrangers nés en France, non comptabilisés dans la population immigrée²). Cette population immigrée représente 6,1 % de la population régionale totale (8,5 % au plan national).

Entre 1999 et 2009, la population immigrée a progressé de près d'un quart (+ 10,2 % pour la population totale). La population immigrée vivant en Aquitaine se caractérise par une part relativement importante de population âgée (37 % de plus de 55 ans contre 32 % au plan national), résultat de l'héritage des précédentes phases d'immigration (d'Espagne, d'Italie, du Portugal notamment) mais aussi d'une immigration britannique plus récente. C'est une population à majorité féminine (à 52 %). Elle est aussi très majoritairement européenne (61 %). Aujourd'hui, plus de 180 nationalités sont représentées en Aquitaine. La population immigrée d'origine portugaise reste la plus importante et tend à se consolider, alors que le nombre et la part des immigrés espagnols et italiens est en recul. La population d'origine britannique s'est également renforcée. La population immigrée en provenance des autres pays européens se diversifie (pays de l'Union européenne et hors Union européenne). L'immigration maghrébine, notamment marocaine, celle en provenance d'Afrique subsaharienne et de certains pays asiatiques (dont Turquie et Chine), plus jeune, est en progression.

(1) Dont les rapatriés (Pieds Noirs), Harkis, Indochinois.

(2) Au sens statistique, la population immigrée comprend les étrangers nés à l'étranger et les Français par acquisition. La population étrangère recouvre les étrangers nés à l'étranger et les étrangers nés en France. Les Français nés à l'étranger ne figurent pas dans ces deux définitions.

L'accueil de nouveaux migrants : des limites imposées par un durcissement de la législation relative à l'entrée et au séjour des étrangers

L'analyse de l'évolution des demandes de séjour ou d'asile (25 000 à 29 000 par an, dont 70 % pour renouvellement de titre et 25 % de nouvelles demandes) confirme la tendance au maintien d'un flux migratoire vers l'Aquitaine. Le regroupement familial est le principal motif de ces demandes (40 %), suivi des études (25 %) et de demandes pour motif professionnel (13 %), lesquelles sont en progression sensible depuis ces dernières années. Les demandes en provenance des pays du Maghreb sont les plus nombreuses, mais celles en provenance d'Afrique subsaharienne, d'Asie (étudiants chinois, Turcs en particulier) et de certains pays européens (dont Bulgarie et Roumanie) s'affirment. Au cours des dernières années, le volume annuel de délivrance d'autorisations de séjour est resté à peu près stable (environ 6 000), avec une part relativement plus importante de titres délivrés pour motif économique ou professionnel eu égard leur importance dans les demandes. En 2012, la population bénéficiant d'une autorisation de séjour résidant en Aquitaine était de 72 000 personnes, dont 86,5 % de ressortissants de pays tiers et 13,5 % d'Européens.

Du fait des restrictions apportées dans les conditions d'entrée et de séjour, dues au durcissement d'une législation fortement influencée par une approche sécuritaire, l'accueil des nouveaux migrants se heurte à des difficultés accrues et à une gestion parfois défaillante des dispositifs existants, attestées par divers travaux ou analyses³. Ce cadre législatif et réglementaire ne facilite guère l'intégration des migrants en situation régulière et n'empêche pas davantage l'immigration « irrégulière ».

Dans ce contexte, l'intégration des populations immigrées constitue un véritable enjeu. Au-delà des dispositifs publics mis en œuvre en région (dont le Contrat d'Accueil et d'Intégration géré par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées...), elle s'appuie sur un indispensable travail de terrain réalisé par un important tissu associatif implanté sur le territoire. Le rôle de ces structures est déterminant et repose sur un travail d'écoute, de médiation, d'accompagnement, d'information, de formation des migrants et de professionnalisation des acteurs de terrain, sur la base de principes d'autonomie des personnes, de non-discrimination et d'accès au droit commun. Toutefois, l'activité de ces associations s'exerce dans des conditions précaires, aggravées par le contexte de réduction des budgets publics.

Les actifs immigrés : une réelle contribution à l'activité et à l'emploi

Quel que soit le motif de leur arrivée en France, l'occupation d'un emploi, permanent ou saisonnier, reste une condition essentielle d'intégration des migrants dans les pays d'accueil. Toutefois, l'encadrement juridique des migrations économiques est de plus en plus contraint et complexe, marqué par une vulnérabilité et une précarité accrues des travailleurs migrants.

En Aquitaine, 43 % de la population immigrée est en situation d'emploi (soit 81 000 à 85 000 personnes) mais une part relativement importante de la population active est en situation de chômage, notamment parmi les femmes. La probabilité d'être au chômage est ainsi près de deux fois plus élevée parmi les immigrés que chez les non-immigrés en Aquitaine. Dans notre région, la part des ouvriers et des artisans-commerçants chez les actifs immigrés par rapport aux actifs non immigrés est relativement importante. Plus de la moitié des actifs immigrés sont des ouvriers parmi les hommes et des employées parmi les femmes.

(3) Dont le dernier rapport de la mission confiée par le Premier Ministre à M. Matthias FEKL, visant à sécuriser les parcours des ressortissants étrangers en France et celui remis par M. Thierry TUOT sur la refondation des politiques d'intégration.

La population active immigrée participe globalement à plus de 6 % de l'emploi en Aquitaine, avec un taux encore plus élevé parmi les non-salariés (plus de 7 %). La contribution des travailleurs immigrés à l'activité de certains secteurs de l'économie régionale est particulièrement importante : c'est notamment le cas dans le BTP, les hôtels-café-restaurants, le commerce / artisanat (non salariés) et l'agriculture (salariés).

Par conséquent, la contribution des actifs immigrés à l'activité économique et aux besoins de main-d'œuvre est une réalité avérée dans plusieurs secteurs de l'économie régionale, même si l'appréciation actuelle de ce phénomène souffre d'un manque de données plus exhaustives mais aussi d'un défaut de recul eu égard le développement en région de certaines pratiques telles celle du détachement de salariés, régime instauré à l'échelle européenne.

Les nouvelles formes de migrations économiques, dites circulaires, auxquelles participe ce détachement, marquent en cela une évolution préoccupante. Elles donnent lieu à des pratiques de contournement ou frauduleuses qui portent atteinte aux droits des travailleurs migrants et qui, par la concurrence déloyale qu'elles exercent via une forme de dumping social, peuvent compromettre la pérennité de certaines entreprises en région (ex : BTP notamment). Au-delà de la reconnaissance historique et actuelle des apports des actifs immigrés pour l'économie régionale, il est donc parallèlement nécessaire de dénoncer l'instrumentalisation d'un marché du travail qui, sous prétexte d'accès à un « marché libre et non faussé », outrepassé les règles les plus élémentaires de droit en matière de conditions de travail, de dignité des individus et de saine concurrence. La réponse dépasse de loin le seul cadre d'action régional. Elle exige une mobilisation politique à l'échelle nationale et européenne.

Des enjeux en termes d'intégration et de dialogue interculturel

Il importe également de souligner l'intérêt des projets à vocation culturelle et interculturelle comme vecteurs de reconnaissance des apports de l'immigration en région mais aussi comme supports de dialogue, d'échange et de « frottement » entre cultures. Le rôle de médiation interculturelle est essentiel et doit être affirmé et approfondi. Il repose pour une très large part sur un tissu d'associations et d'acteurs locaux implantés dans les territoires aquitains, à l'image des initiatives portées dans les quartiers de la politique de la ville. La valorisation du patrimoine immatériel et matériel de l'immigration en région offre aussi une réponse positive dès lors qu'elle s'inscrit dans une logique d'ouverture et de co-construction impliquant les populations concernées.

Ces apports culturels et interculturels de l'immigration s'expriment aussi bien à travers la présence de nombreux étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur en région, que par la diversité des initiatives de création, d'expression et de diffusion culturelles impliquant des personnes issues de l'immigration, par les initiatives de médiation interculturelle déployées dans les territoires aquitains. La diversité des expressions culturelles en région, en partie construite par les immigrations successives, est une richesse qui ne peut être hiérarchisée et qui doit être reconnue. L'ancrage local ou territorial de ces initiatives, prenant en compte les populations dans toute leur diversité, doit être souligné car c'est bien à cette échelle que se construisent les dynamiques d'un « vivre-ensemble » et la qualité des liens sociaux.

L'interculturalité, une dynamique au cœur du développement de territoires en région

L'Aquitaine se caractérise par une présence significative de populations immigrées ou issues de l'immigration dans certains espaces ruraux et petites villes. Certains départements tels que le Lot-et-Garonne, la Dordogne et une partie des Landes, ou territoires infra-départementaux (agglomération bordelaise, Sud de la côte basque) sont ainsi particulièrement concernés. Plusieurs collectivités ont mis en œuvre des initiatives remarquables, que ce soit en matière de valorisation de la mémoire de l'immigration, d'accueil de nouvelles populations, d'échanges ou encore de coopérations.

L'immigration : un enjeu et un « PARI » pour l'Aquitaine

Au vu de l'analyse établie et des multiples aspects qu'elle recouvre, l'enjeu des immigrations pour l'Aquitaine est d'abord celui d'une reconnaissance de cette réalité dans toute sa diversité, celui aussi d'un renforcement des liens sociaux et interculturels. L'enjeu pour l'Aquitaine est en outre celui d'une meilleure intégration et insertion des populations immigrées, dans une logique d'accès au droit commun. C'est enfin celui d'une valorisation des capacités et opportunités nées de la présence en région de populations permanentes originaires de tous les continents, d'une ouverture au monde et à la diversité au quotidien et dans la proximité.

Le « PARI » de l'Aquitaine porte la proposition d'un Plan d'Action Régional pour l'Intégration des immigrés autour de 5 axes :

- **La mémoire et la connaissance comme outils d'intégration** : cela recouvre l'approfondissement du travail de collecte et de valorisation sur l'histoire et la mémoire de l'immigration en Aquitaine prenant appui sur le Réseau Aquitain sur l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration (RAHMI) et sur la mobilisation d'un programme de recherche en sciences sociales.
- **Un dialogue interculturel à encourager et promouvoir**, par la capitalisation et le transfert d'expériences conduites sur les territoires aquitains et par certaines associations ou acteurs en région, mobilisant le RAHMI et le GIP « Pays et Quartiers d'Aquitaine » et par un renforcement de la formation des professionnels de l'intervention sociale.
- **Des parcours d'intégration et d'insertion à accompagner dans le cadre du droit commun** : cet axe s'inscrit à la fois dans la perspective d'une actualisation du PRIPI par l'État en y associant les collectivités territoriales. Il intègre également le développement d'une offre de formation à la langue française dans la dimension technique ou professionnelle, en lien avec certaines branches professionnelles. Ce volet comporte aussi des dispositions impliquant les collectivités maîtres d'ouvrage et les professionnels du BTP et visant à prévenir les abus liés au régime de détachement de salariés, en complément d'éventuels ajustements de la législation et initiatives qui relèvent de la responsabilité nationale (dont ratification du Pacte International pour les Droits Économiques et Sociaux et de la convention internationale des droits des travailleurs migrants).
- **Tout un monde de capacités et d'opportunités**, valorisant la présence et le rôle en Aquitaine de ressortissants étrangers, que ce soit en matière d'enseignement supérieur ou d'activité économique.
- **L'humanité en territoires**, en encourageant les dynamiques d'échanges et de coopération entre régions ou territoires d'accueil et régions ou territoires d'origine des migrants.

En conclusion, on ne saurait trop insister sur le fait que, derrière les concepts d'immigration ou d'immigré, derrière les discours ou les éléments de langage amplement utilisés, encore trop systématiquement et négativement connotés, derrière les catégories administratives qui font le tri, il y a des réalités humaines. La personne « immigrée » est d'abord cet homme ou cette femme, ayant fait au mieux le choix de la mobilité sinon celui d'une rupture, d'un arrachement dicté par la contrainte, la souffrance ou la peur. La mesure statistique des données sur l'immigration, aussi détaillée soit-elle, ne permet pas de saisir ces réalités humaines, ces parcours individuels ou familiaux, qui constituent pourtant le socle des phénomènes migratoires. Traiter la question de l'immigration c'est d'abord traiter de ces réalités-là, de celles que les chiffres n'expriment pas et n'exprimeront jamais, celle du regard que l'on porte sur l'autre, sur ce voisin un peu différent qui n'est jamais que singulier tout autant que son semblable. C'est considérer sans discriminer les Aquitains d'ici et d'ailleurs.

Avis adopté à l'unanimité
(73 présents)

Le Président,
Luc PABCEUF



L'Aquitaine face aux risques naturels : Apports et enjeux des immigrations pour le développement de l'Aquitaine

Rapport

présenté par le rapporteur général
Christian SAUVAGE

Au nom de la Commission
« Cadre de Vie & Solidarités »

présidée par Maurice TESTEMALE

SOMMAIRE

Introduction.....	13
Première Partie : Les migrations : une réalité inscrite dans l'histoire et dans les territoires.....	15
1. Migrations: un phénomène structurel et structurant	15
1.1 De plus en plus de migrants internationaux mais une proportion limitée de la population mondiale.....	15
1.2 Extrême pauvreté, conflits, persécutions, catastrophes naturelles... des motifs de migration diversifiés.....	17
1.3 Des migrations en partie entretenues par la quête d'un accès à l'emploi et par les évolutions du marché du travail.....	21
1.4 Approche des nouveaux flux de migrants en France.....	22
1.5 La population immigrée en France.....	24
2. L'Aquitaine : une histoire construite aussi par les immigrations	26
2.1 L'Aquitaine : près de 500 000 ans d'immigrations ?.....	26
2.1.1 Des premiers peuplements à l'Antiquité : prémices des métissages démographiques et culturels.....	27
2.1.2 De l'Antiquité au Moyen-Âge : le temps des conquêtes, des invasions et d'une partition de l'Aquitaine.....	29
2.1.3 Du XV ^e siècle au XIX ^e siècle : des immigrations générées par les persécutions religieuses et politiques.....	31
2.2 L'Aquitaine à l'ère des migrations contemporaines.....	32
2.2.1 Des immigrations dues aux grands conflits mondiaux du XX ^e siècle et à leurs conséquences.....	32
2.2.2 Les apports d'une population active immigrée lors des « Trente Glorieuses ».....	34
2.2.3 Immigrations par temps de crise.....	36
2.2.4 Les populations immigrées installées en Aquitaine à la fin du XX ^e siècle.....	36
Deuxième Partie : Aquitains, d'ici et d'ailleurs.....	42
3. L'apport démographique, une ouverture sur la diversité	42
3.1 L'immigration, moteur démographique de l'Aquitaine.....	42
3.2 Approche par pays d'origine.....	44
3.2.1 L'immigration portugaise se poursuit et se renforce.....	45
3.2.2 Un recul de la population immigrée d'origine espagnole.....	46
3.2.3 Une population immigrée d'origine italienne héritée.....	47
3.2.4 Un renforcement récent de l'immigration britannique.....	47
3.2.5 Une présence discrète et en évolution des autres populations d'origine européenne.....	48
3.2.6 L'immigration maghrébine, essentiellement marocaine, reste dynamique.....	48
3.2.7 Un accroissement des flux en provenance d'Afrique subsaharienne.....	50
3.2.8 Une nette accélération de l'immigration en provenance des pays asiatiques.....	51
3.3 Une population de plus en plus diplômée.....	52
3.4 L'accueil de nouveaux migrants non européens : des limites imposées par le durcissement de la législation relative à l'entrée et au séjour des étrangers.....	54
3.4.1 Des conditions d'entrée et de séjour de plus en plus restrictives.....	54
3.4.2 Approche de l'immigration récente en Aquitaine par la délivrance des autorisations de séjour.....	56
3.4.3. Accueil des migrants primo-arrivants : une gestion de plus en plus difficile et défailante.....	71

3.5 L'enjeu de l'intégration des populations immigrées en Aquitaine	73
3.5.1 Accueil et intégration des nouveaux arrivants : le Contrat d'Accueil et d'Intégration	73
3.5.2 Le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées : un dispositif louable mais limité par son champ d'application et par ses moyens	75
3.5.3 Le rôle essentiel des associations dans le travail d'accompagnement des migrants.....	77
4. Actifs immigrés : une contribution avérée à l'activité et à l'emploi.....	84
4.1 Migrations économiques : un cadre de plus en plus contraint et complexe tendant à une précarisation accrue des travailleurs migrants	84
4.2 La place des immigrés du point de vue de l'activité en Aquitaine.....	87
4.3 La place des immigrés du point de vue des catégories socioprofessionnelles	91
4.4 Les secteurs d'activité et professions des immigrés actifs en Aquitaine.....	96
4.5 Le détachement de salariés étrangers et approche de la situation en Aquitaine : un dispositif largement détourné et facteur de dérives	100
4.6 Le rôle des actifs immigrés dans l'économie régionale : approche par des branches d'activités.....	103
4.7 Quels effets de l'immigration sur la croissance économique, sur l'emploi et les finances publiques ?.....	106
5. Apports culturels : des enjeux en termes d'intégration et de dialogue interculturels.....	108
5.1 L'immigration d'étudiants et leur contribution à l'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur.....	109
5.2 Activités artistiques et sportives : les enjeux multiples d'une approche interculturelle.....	112
5.3 L'interculturalité, une dynamique au cœur du développement de territoires en région puisant dans les ressources de l'immigration.....	115
5.3.1 L'immigration en Aquitaine : une réalité bien ancrée dans certains territoires ruraux	116
5.3.2 Lot-et-Garonne : un territoire rural sauvé par une immigration dont on valorise la mémoire	118
5.3.3 En Périgord : l'accueil des migrants comme outil d'intégration et de développement local	120
5.3.4 L'immigration comme support de valorisation du patrimoine et de coopération dans le Parc Naturel des Landes de Gascogne	123
5.3.5 L'immigration comme facteur d'ouverture au monde et à la diversité des territoires aquitains	124
Troisième Partie : L'immigration, un enjeu et un « PARI » pour l'Aquitaine.....	128
6. Un Plan d'Action Régional pour l'Intégration des immigrés.....	128
6.1 La mémoire et la connaissance comme outils d'intégration	128
6.2 Un dialogue interculturel à encourager et promouvoir.....	129
6.3 Des parcours d'intégration et d'insertion à accompagner dans le cadre du droit commun	130
6.4 Tout un monde de capacités et d'opportunités.....	131
6.5 Humanité en territoires	132
Conclusion.....	133
Glossaire et index des sigles	134

Introduction

Par décision de son Bureau du 3 décembre 2012, le CESER Aquitaine a retenu l'intérêt d'éclairer les apports de l'immigration pour la région Aquitaine. Le traitement de ce sujet a été confié à la Commission « Cadre de vie et solidarités ».

On recense actuellement près de 200 000 Aquitains issus de l'immigration (nés à l'étranger ou Français par acquisition de nationalité), auxquels s'ajoutent 16 000 étrangers nés en France, soit un peu plus de 6 % de la population régionale totale. Toutefois, cette approche statistique masque une réalité historique, qui met en évidence l'apport multi-séculaire des immigrations au peuplement et au développement des territoires aquitains.

Dans le cadre de cette approche, la question de l'immigration recouvre les populations d'origine étrangère, aussi bien européennes (au sens des ressortissants actuels de l'Union Européenne ou « communautaires ») que non européennes ou extra-communautaires. Au-delà de la dimension historique et mémorielle des immigrations, la pertinence de cette distinction tient à la différence de traitement entre ces deux catégories de populations immigrées liées aux politiques migratoires distinctes relevant de la réglementation européenne.

L'objet de ce travail vise d'abord à permettre une meilleure connaissance du rôle historique joué par l'immigration dans et/ou pour notre région. Il s'agit parallèlement d'apporter un éclairage sur ses effets démographiques, économiques, sociaux et culturels et sur leurs traductions territoriales. L'objectif consiste aussi à livrer des éléments étayés sur les apports et enjeux de l'immigration pour le développement actuel et futur de l'Aquitaine.

Cela a conduit la Commission à aborder différents impacts et enjeux :

- démographiques, en intégrant une approche des grandes phases d'immigration qu'a connues l'Aquitaine au moins depuis le début du XX^e siècle,
- économiques, en ciblant notamment certains secteurs d'activités et territoires,
- sociaux et culturels.

Compte tenu des objectifs de ce travail, la Commission a convenu que certains aspects, bien qu'évoqués dans le rapport, pouvaient difficilement être traités de manière approfondie au travers de cette approche régionale de l'immigration : cela concerne notamment les questions relevant de la situation administrative des migrants et demandeurs d'asile, au regard des réglementations en vigueur au plan national et européen.

Pour mener à bien ce travail, la Commission « Cadre de vie et solidarités » s'est appuyée sur des données démographiques et enquêtes statistiques, sur des travaux réalisés pour le compte d'institutions et sur les témoignages de multiples acteurs: universités, administrations, collectivités territoriales, associations.

Au total, la Commission a tenu 26 réunions d'auditions et entendu près d'une quarantaine d'interlocuteurs auditionnés et/ou contributeurs.

L'approche retenue par la Commission pour le traitement de ce sujet répond plus largement aux préoccupations avancées par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) dans son dernier rapport sur l'état de la migration dans le monde (édition 2011) :

« Étant donné que, selon toute probabilité, la migration internationale continuera de prendre de l'ampleur et de gagner en complexité, la société de demain sera sans doute caractérisée par une diversité sociale et économique plus grande. L'intégration harmonieuse des migrants dans la société d'accueil et, plus généralement, la façon dont la communauté dans son ensemble envisage la migration comptent parmi les défis politiques majeurs auxquels seront confrontés les Etats membres de l'OIM. »

Cette organisation souligne que « la migration internationale, plus que tout autre domaine d'action publique, fait l'objet de représentations erronées dans le discours public et politique, tout en étant profondément influencée par l'opinion. En dépit de la révolution des communications, nombreux sont ceux qui demeurent mal informés de l'ampleur, de la portée et du contexte socio-économique des flux migratoires. Bien communiquer sur la migration est essentiel, car toute gestion des migrations suppose de gérer aussi l'idée que la société se fait des migrants. Informer avec exactitude les parties prenantes et le grand public sont peut-être les moyens d'action les plus importants à mettre en œuvre dans les sociétés confrontées à une diversité croissante ».

C'est donc aussi dans cet esprit d'amélioration de l'information relative au rôle général des migrations internationales que la Commission a œuvré, en s'efforçant, à partir de l'exemple Aquitain, d'illustrer les enjeux portés par ces migrations.

1^{re} Partie

Les migrations : une réalité inscrite dans l'histoire et dans les territoires

L'approche du rôle joué par les immigrations en Aquitaine s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus général qui concerne un très grand nombre de pays, aussi bien pays de destination que pays d'origine. Ce mouvement est celui des migrations internationales, auxquelles participe un nombre sans cesse croissant de personnes à travers le monde. Le plus souvent, ces déplacements de populations au-delà des frontières de leur pays d'origine sont guidés par la contrainte ou subis, répondant à des nécessités de survie ou de subsistance.

1. Migrations : un phénomène structurel et structurant

Les migrations ont de tout temps constitué un fait permanent de l'histoire humaine, depuis les premiers peuplements jusqu'à notre époque actuelle. Le volume des migrations internationales n'a cessé de progresser au cours des temps, à la fois du fait de l'accroissement démographique mais aussi des contextes géopolitiques, socio-économiques et des aléas naturels.

1.1 De plus en plus de migrants internationaux mais une proportion limitée de la population mondiale

Le nombre total de migrants dans le monde, c'est-à-dire de personnes nées à l'étranger et vivant dans un pays autre que leur pays de naissance, était en 2010 de 214 millions de personnes selon l'Organisation des Nations Unies, soit 3,1 % de la population mondiale qui compte désormais au moins 7 milliards d'habitants. Cette proportion reste relativement stable, puisque la part des migrants représentait, avec 155,5 millions de personnes, 2,9 % de la population mondiale en 1990. En vingt ans, le nombre de migrants s'est ainsi accru de + 38 % (+ 58,5 millions de personnes).

Plus du tiers de ces migrants internationaux (74 millions soit 35 % du total) est originaire des pays du Sud et installé dans les pays du Nord. Environ autant (73 millions soit 34 % du total) ont migré entre pays du Sud. Un quart des migrants internationaux se sont déplacés entre pays du Nord. Enfin, 6 % du total (soit 13 millions de personnes) ont migré des pays du Nord vers les pays du Sud.

Les pays de l'hémisphère Nord accueillent donc 60 % des migrants internationaux et, dans ce sous-ensemble, le continent européen près du tiers du total avec 70 millions de migrants. Au cours des deux dernières décennies, ce sont les migrations Sud-Nord qui ont le plus progressé. En 20 ans (1990-2010), la population de migrants nés dans les Pays du Sud et vivant dans les pays du Nord s'est accrue de + 85 % (passant de 40 millions à 74 millions de personnes).

Ainsi, les migrations se sont à la fois mondialisées et régionalisées dans le cadre de systèmes migratoires régionaux complexes, au sein desquels le marché du travail et les politiques migratoires des pays d'accueil jouent un rôle de variables d'ajustement. Le système migratoire européen est notablement connecté à la zone méditerranéenne.

LES FLUX MIGRATOIRES DANS LE MONDE



Source : « Atlas mondial des migrations », Catherine Withol de Wenden, Ed. Autrement, sept. 2012

L'un des aspects non négligeables de ces migrations consiste dans leurs retombées économiques pour les pays d'origine : ainsi, les migrants ont généré 440 milliards \$ de transferts de fonds soit 0,7 % du PIB mondial en 2010 (0,3 % en 1990), dont 325 milliards \$ bénéficiant à des pays en développement. Le tiers de ces transferts de fonds provenait des migrants installés sur le continent européen.

Parallèlement, il faut savoir que le nombre total de migrants dans le monde est actuellement de l'ordre de 1 milliard d'individus, dont 740 millions de migrants internes. Les migrants internationaux ne représentent donc qu'une partie de l'ensemble des populations migrantes.

Selon l'Organisation Internationale du Travail, 105,4 millions des migrants internationaux sont des actifs (soit 49 % du total). Un tiers de ces actifs migrants (soit 35 millions) est concentré en Europe, 29 % en Asie (30,7 millions) et 24 % en Amérique du Nord (25,1 millions).

Ces migrants sont pour partie des réfugiés et demandeurs d'asile. Selon les données communiquées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), 15,2 millions de personnes étaient des réfugiés en 2011 (dont 46 % d'enfants), ayant fui leur pays le plus souvent vers des pays voisins. Les conflits sont souvent la cause de ces situations. En 2011, les réfugiés provenaient essentiellement d'Afghanistan, d'Irak, de Somalie et du Soudan. Les principaux pays d'accueil de ces réfugiés étaient le Pakistan, l'Iran, la Syrie et l'Allemagne (cf carte page suivante).

Il faut également considérer que 26,4 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur pays suite à un conflit.

PAYS DE DÉPART ET D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

Population réfugiée à la fin de l'année 2010

Pays d'origine des réfugiés

- Plus de 500 000 personnes
- De 200 000 à 500 000
- De 100 000 à 200 000
- De 10 000 à 100 000

Pays d'accueil des réfugiés

- Plus d'1 million de personnes
- De 400 000 à 600 000
- De 200 000 à 400 000
- De 100 000 à 200 000
- De 50 000 à 100 000

LES CHIFFRES DU HCR EN 2010

- 43,7 millions de personnes relevant de la compétence de l'UNHCR
- 10,5 millions de réfugiés
- 27,5 millions de déplacés internes
- 850 000 demandeurs d'asile dans 154 pays



Source : « Atlas mondial des migrations », Catherine Withol de Wenden, Ed. Autrement, sept. 2012

Cette même année, près de 900 000 demandeurs d'asile ont été enregistrés dans 171 pays à travers le monde. C'est en Afrique du Sud que le plus grand nombre de demandes d'asile a été enregistré (soit 107 000 demandes, notamment en provenance du Zimbabwe), loin devant les Etats-Unis (76 000 demandes, notamment de Chinois et Mexicains) et la France (52 100 demandes, notamment de ressortissants Russes, Congolais-RDC et d'Arméniens).

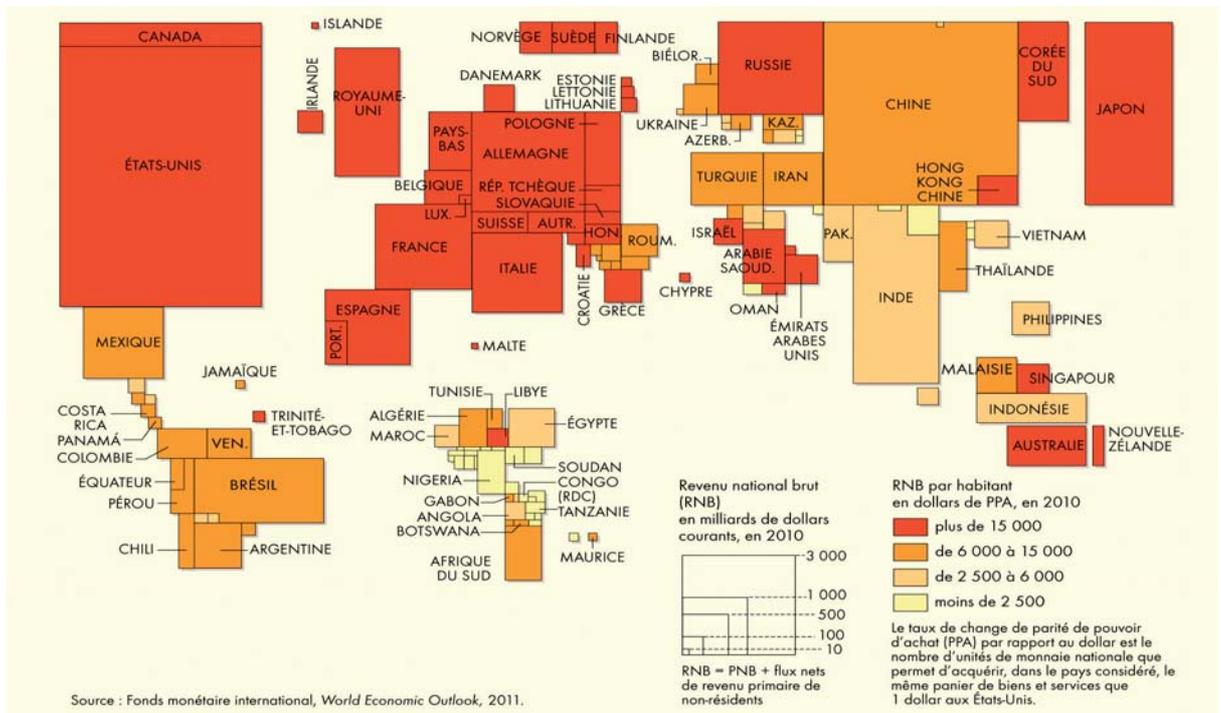
1.2 Extrême pauvreté, conflits, persécutions, catastrophes naturelles... des motifs de migration diversifiés

Les causes de ces migrations internationales sont souvent multiples. **L'inégalité dans la répartition des ressources ou des revenus et la pauvreté constituent l'un des premiers facteurs de migration.** Dans un système économique globalisé, la crise qui a frappé l'économie mondiale depuis 2008 n'a guère interrompu le flux migratoire, malgré un léger ralentissement des migrations vers les pays du Nord. Elle a cependant provoqué un accroissement du nombre de chômeurs et de travailleurs pauvres (1,4 milliard selon l'OIT en 2009, soit + 200 millions par rapport à 2007).

Dans les pays du Sud, l'abandon des activités agricoles traditionnelles au profit de systèmes agricoles plus intensifs et industriels tournés vers l'exportation continue de pousser un nombre croissant de paysans ou de populations rurales vers les mégalo-poles, dans des situations de sous-emploi ou d'emploi très faiblement qualifié, avec des conditions de travail parfois indignes. Pour certains d'entre eux, le parcours migratoire initié d'abord vers la grande ville du pays se prolonge au-delà des frontières, d'autant que cette urbanisation du parcours permet d'accéder plus facilement à des services, légaux ou illégaux, permettant le départ du pays.

Par conséquent, le manque d'alternative concernant l'accès à un travail décent ou à un niveau de ressources permettant d'assurer la subsistance de la famille est l'un des principaux moteurs de ces migrations internationales.

RICHESSSE ET PAUVRETÉ DANS LE MONDE



Source : « Atlas mondial des migrations », Catherine Withol de Wenden, Ed. Autrement, sept. 2012

Pourtant, contrairement à certaines idées reçues, ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent car pour partir il faut des ressources, accéder à des réseaux.

La crise économique qui a frappé la plupart des pays de destination a eu des conséquences contrastées sur la situation des migrants. Tout d'abord, les travailleurs migrants ont été plus sévèrement touchés que les autochtones, à la fois parce que soumis à une plus grande insécurité d'emploi mais aussi parce que travaillant dans des secteurs d'activité parmi les plus exposés (ex : construction). Pour autant, cette dégradation de leur situation n'a pas provoqué de retours massifs des migrants, la situation économique étant souvent pire dans leur pays d'origine. L'accroissement du chômage a aussi rendu les migrants plus vulnérables sur le marché du travail mais aussi face à la discrimination et à la xénophobie dans les pays d'accueil, du fait de la montée d'une intolérance accrue à leur égard.

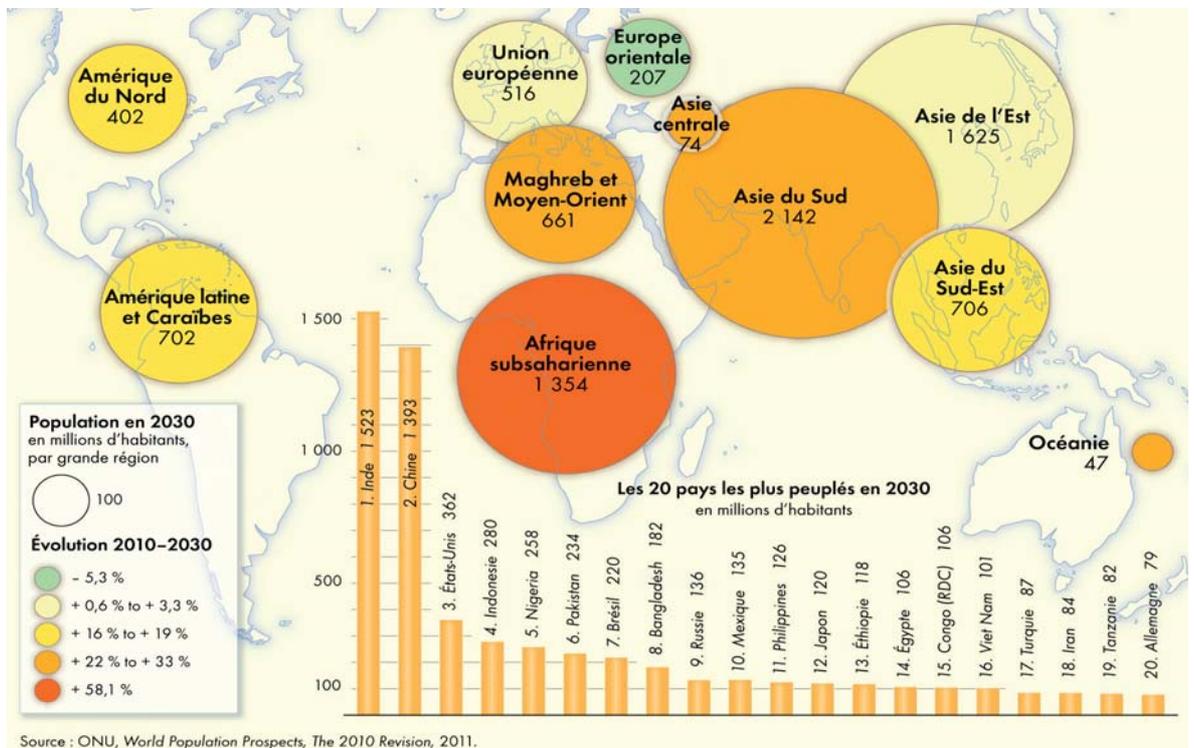
La crise a néanmoins entraîné une réduction des flux de migration illégale, au moins dans les pays de l'Union Européenne. Elle a par ailleurs eu pour effet un léger tassement du volume des transferts de fonds en raison de l'accroissement du chômage des travailleurs migrants mais, malgré les craintes, ces transferts ont globalement plutôt bien résisté. À tel point que les prévisions concernant cet aspect pour 2012 et 2013 font envisager un dépassement du seuil des 500 milliards \$ dès 2012 selon la Banque Mondiale.

Certains **conflits** peuvent aggraver ces problématiques d'accès à un emploi décent. Les révolutions arabes survenues courant 2011 dans plusieurs pays du Maghreb en ont offert une illustration. Le cas de la Lybie est particulièrement édifiant : plus de 600 000 migrants ont quitté ce pays suite au contexte de guerre civile, dont 280 000 nationaux de pays tiers. Plusieurs dizaines de milliers de travailleurs ont ainsi dû regagner leur pays (originaires du Bangladesh, du Tchad, d'Egypte, du Soudan, du Niger, du Ghana, du Mali, des Philippines...). Ce reflux de travailleurs migrants a pu avoir des conséquences sociales et économiques désastreuses pour certains pays déjà très fragilisés, compte tenu d'une part de la situation du marché du travail dans ces derniers et du manque à gagner sur le plan économique par diminution des transferts de

fonds. Plus globalement, les conflits et les persécutions ont provoqué le déplacement de près de 43 millions de personnes en 2010 (réfugiés et déplacés à l'intérieur de leur pays).

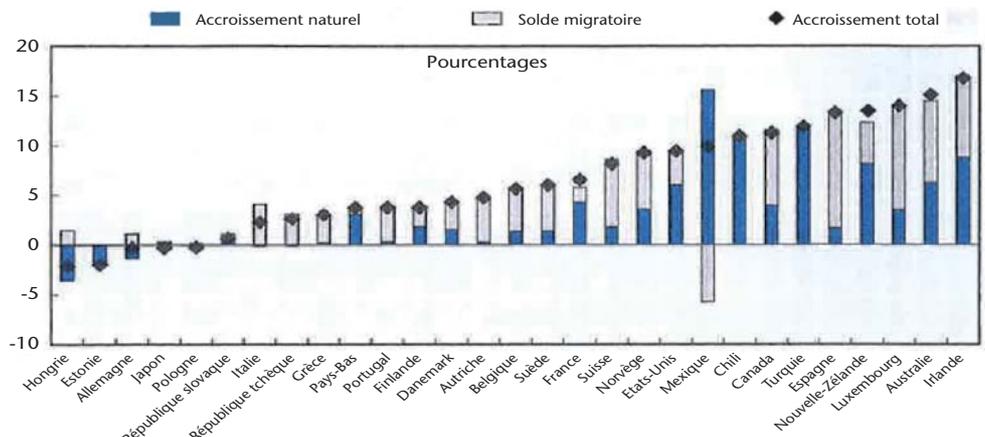
Un autre facteur de développement des migrations internationales, en partie lié aux besoins économiques, est de nature démographique. Ainsi, la croissance de la population des pays les moins développés est actuellement plus rapide que celle des pays développés et cet écart devrait persister durant les décennies à venir. En outre, la population des pays développés (ex : Europe, Japon...) a tendance à vieillir, ce vieillissement soulevant un problème en termes de remplacement des classes d'âges actives. L'âge médian en Europe est de 40 ans. Il n'est que de 25 ans sur la rive sud de la Méditerranée et de 19 ans dans la zone subsaharienne.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE : PERSPECTIVES POUR 2030



Source : « Atlas mondial des migrations », Catherine Withol de Wenden, Ed. Autrement, sept. 2012

COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DE LA POPULATION ENTRE 2000 ET 2010



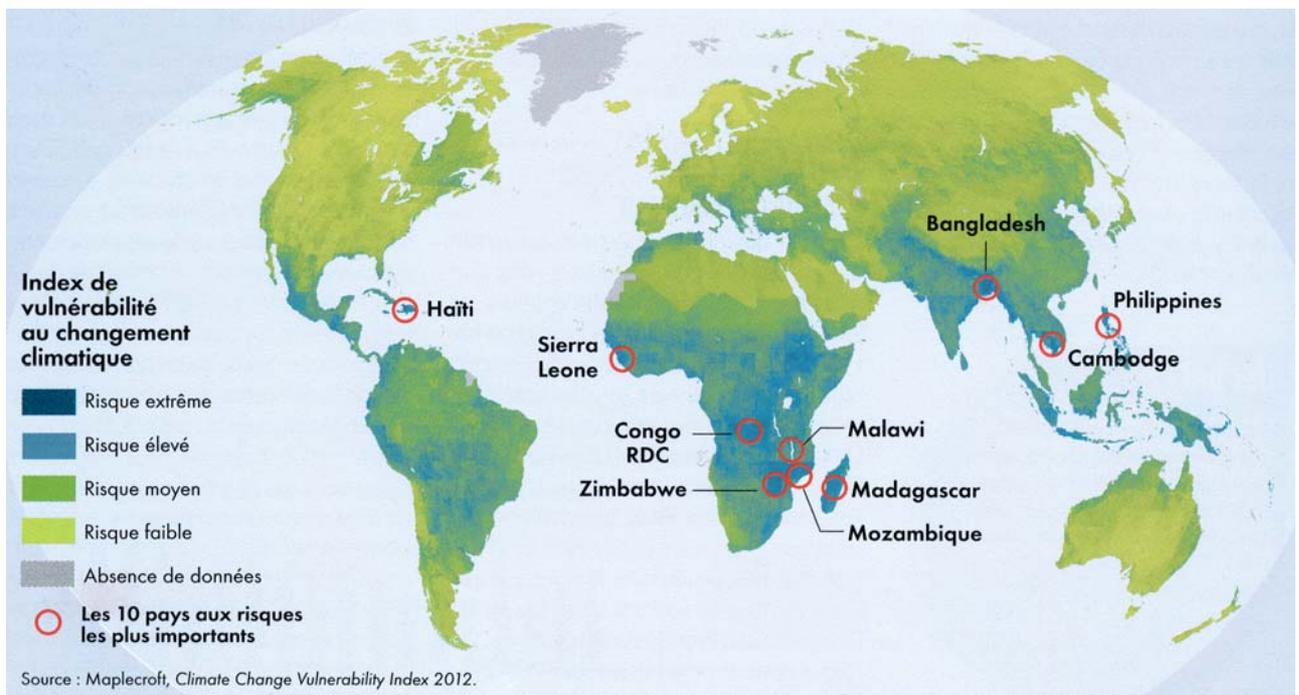
Note : 2010 ou année la plus récente disponible.

Source : « Perspectives des migrations internationales 2012 », OCDE 2012

Plusieurs secteurs d'activité devraient de ce fait rencontrer des difficultés accrues de recrutement dans les pays du Nord, notamment pour des activités de services à faible niveau de qualification et non délocalisables. À l'échelle des pays d'Europe centrale et occidentale, la population active passerait de 227 millions d'actifs actuellement à 201 millions en 2025 et à 160 millions en 2050 en l'absence d'immigration. Autrement dit, la réponse à ces différents types d'enjeux devrait entretenir, sinon accroître, les besoins de recours à des travailleurs migrants et alimenter les flux de migrations internationales à l'avenir.

Parmi les principales causes de migrations internationales, une autre catégorie de phénomènes s'ajoute à celles déjà mentionnées. Il s'agit des **catastrophes naturelles**, notamment celles dues au climat. En 2010, on estime à 42 millions le nombre de personnes déplacées dans le monde suite à une catastrophe naturelle soudaine, dont 38 millions du fait de phénomènes climatiques (inondations, tempêtes, notamment en Chine ou au Pakistan), mais aussi suite à des séismes (Chili, Japon, Haïti). Pour la seule année 2010, 321 catastrophes naturelles se sont produites dans le monde et l'on a assisté au cours des 20 dernières années à un doublement de la fréquence annuelle de ces phénomènes.

LES PAYS À RISQUE



Source : « Atlas mondial des migrations », Catherine Withol de Wenden, Ed. Autrement, sept. 2012

Plusieurs pays sont particulièrement exposés aux risques associés au changement climatique (le Bangladesh, les Philippines et le Cambodge en Asie, Madagascar, le Mozambique, le Zimbabwé, la Sierra Léone et le Congo RDC en Afrique, Haïti dans les Caraïbes...). D'après les experts du climat, le changement climatique pourrait provoquer la migration de 200 millions de personnes supplémentaires à horizon 2050.

1.3 Des migrations en partie entretenues par la quête d'un accès à l'emploi et par les évolutions du marché du travail

De manière générale, on assiste à deux grands types de migrations liés au travail, permanentes ou temporaires, mais aussi à l'affirmation de deux grandes catégories de migrants. D'un côté, une majorité de migrants qui fournit une main-d'œuvre peu qualifiée et à bas salaires dans des activités où leur présence est devenue quasi systématique pour les raisons mentionnées plus haut (agriculture, mines, construction, hôtellerie, restauration, services domestiques...). On rencontre une proportion croissante de femmes dans ces catégories d'emplois. De l'autre côté, des travailleurs hautement qualifiés ou cadres dirigeants qui utilisent la mobilité internationale comme une opportunité de carrière, notamment au sein de grands groupes ou sociétés multinationales. Ces migrations concernent surtout les régions économiquement les plus dynamiques (Nord-Nord ou vers certains pays d'Asie ou d'Amérique Latine). Cette dernière catégorie de migrants est souvent bienvenue dans les pays de destination, dont certains facilitent voire encouragent l'accueil (ex : Canada, Etats-Unis...). Cependant, cette « fuite des cerveaux » peut avoir des conséquences désastreuses pour certains pays d'origine en développement (ex : personnels de santé), aussi bien en matière de perte de personnel qualifié, que d'éducation ou de ressources fiscales ou financières.

Il faut souligner dans ce contexte l'évolution de la population des femmes migrantes (49 % du total et 51,6 % dans les pays développés), qui migraient autrefois essentiellement pour rejoindre leur mari ou leur famille et qui migrent de plus en plus souvent et de manière indépendante notamment lorsqu'elles sont qualifiées, répondant en partie à certaines catégories de besoins dans les pays d'accueil (ex : activités de soins aux personnes âgées, services domestiques...). Ce phénomène est particulièrement visible dans la zone asiatique (beaucoup de femmes originaires d'Indonésie, des Philippines, de Ceylan ou de Thaïlande migrent vers Hong Kong, la Malaisie, Singapour ou vers les pays du Moyen-Orient).

Dans le registre des migrations temporaires, un nouveau concept s'est affirmé au cours de la dernière décennie, celui de migrations dites « circulaires », définies à l'échelle européenne comme « *une forme de migration gérée de façon à permettre un certain degré de mobilité licite, dans les deux sens, entre deux pays* ». Autrement dit, il s'agit de migrations internationales caractérisées par la répétition de déplacements entre pays d'origine et de destination. Ce type de migrations recouvre deux objectifs, à savoir la satisfaction des besoins des marchés du travail d'une part et la lutte contre les migrations irrégulières d'autre part. Le travail saisonnier constitue l'une des formes les plus courantes de migration circulaire organisée, particulièrement fréquente dans certaines activités (agriculture notamment), caractérisée par un emploi de courte durée dans le pays d'accueil (3 mois à 9 mois maximum) et un retour vers le pays d'origine le reste de l'année.

Les migrations temporaires et circulaires ont eu tendance à se développer depuis le début du XXI^e siècle. Si elles présentent l'intérêt de répondre à certaines exigences des pays d'accueil, ces migrations circulaires n'offrent pas que des avantages pour les travailleurs migrants, souvent placés en situation de dépendance et d'exploitation, et ce d'autant qu'une partie de ces travailleurs migrants est en situation irrégulière, jouant un rôle de variable d'ajustement entre les politiques de contrôle et de fermeture des frontières et les réalités économiques dans les pays d'accueil.

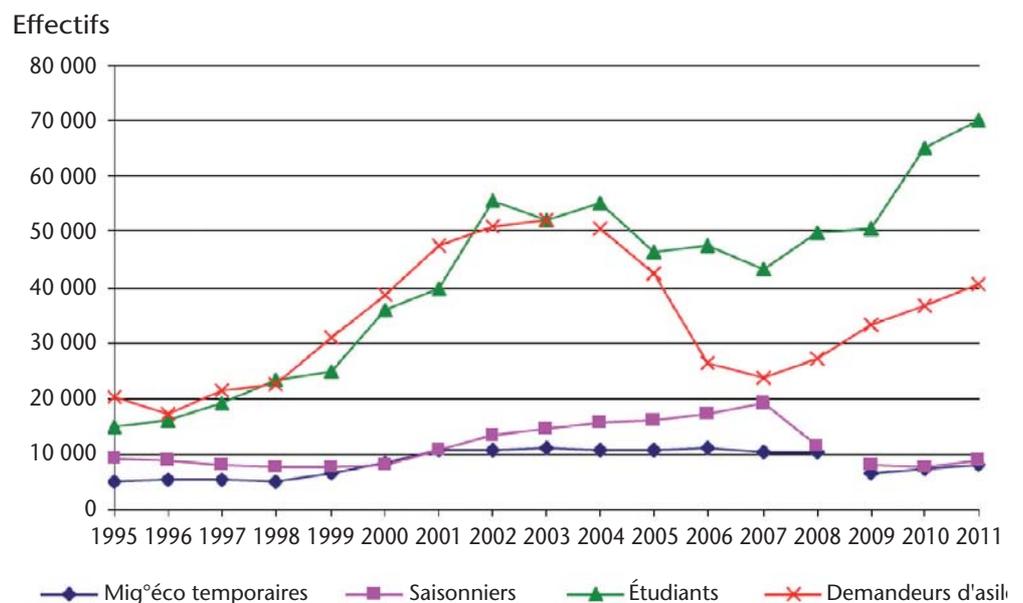
L'importance de ces migrants irréguliers reste difficile à mesurer, ce dont témoignent les estimations fournies par les organisations internationales. Ils ne représentent cependant

qu'une part assez faible de l'ensemble (ex : pour l'Europe, le nombre de migrants en situation irrégulière est estimé entre 4 et 7 millions, à comparer aux 83 millions de migrants réguliers présents dans cette région).

Enfin, il existe une autre forme de migrations temporaires à l'échelle internationale qui constituent, en tant que telles, un secteur d'activités à part entière : ce sont celles liées aux déplacements touristiques, en général recherchées par les pays de destination car génératrices de retombées économiques substantielles pour les territoires et les entreprises concernés. Ces déplacements ont généré 985 millions d'arrivées touristiques en 2011 (dont 505 millions pour le seul continent européen) et un volume de recettes supérieur à 1 000 milliards \$.

1.4 Approche des nouveaux flux de migrants en France

Pour ce qui concerne la France, l'évolution du nombre de migrants selon les différents motifs d'entrée sur le territoire national est synthétisée dans le graphique ci-après, lequel ne porte que sur les migrants hors Espace Économique Européen :



Source : OFII et OFPRA.

Remarque :

1. Le fait que l'OFPRA soit déclaré "guichet unique de la demande d'asile" depuis 2004 a induit une rupture dans la continuité des statistiques. Les données postérieures aux années 2004 sont peu comparables avec celles des années précédentes.

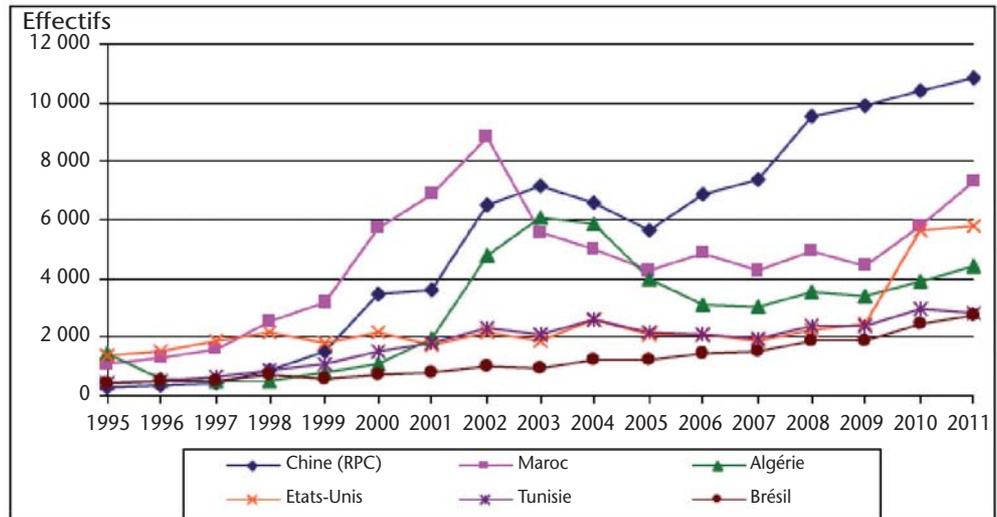
2. La refonte de la base de données de l'OFII, liée en grande partie aux dernières modifications législatives (2006 et 2007) a conduit à revoir les catégories composant les flux de migrants de travail.

Les données pour l'année 2009 pour les travailleurs temporaires et les saisonniers sont peu comparables avec celles des années précédentes.

(Extrait du rapport du SOPEMI pour la France, novembre 2012)

S'agissant de l'immigration dite « temporaire », le flux le plus conséquent est composé d'étudiants, soit près de 70 000 entrées en 2011, dont le nombre a très sensiblement progressé depuis 2005. Les étudiants étrangers en France représentent 12 % des effectifs totaux de l'enseignement supérieur (soit près de 290 000), en provenance des Pays du Maghreb et d'Asie. La France est le 5^e pays d'accueil d'étudiants étrangers au plan international, sur un volume total de 3,7 millions d'étudiants internationaux pour majorité asiatiques (Chine, Corée, Inde). Depuis 2000, ce flux international a progressé de + 77 %.

FLUX ANNUELS D'ÉTUDIANTS ORIGINAIRES DE CERTAINS PAYS TIERS EN FRANCE



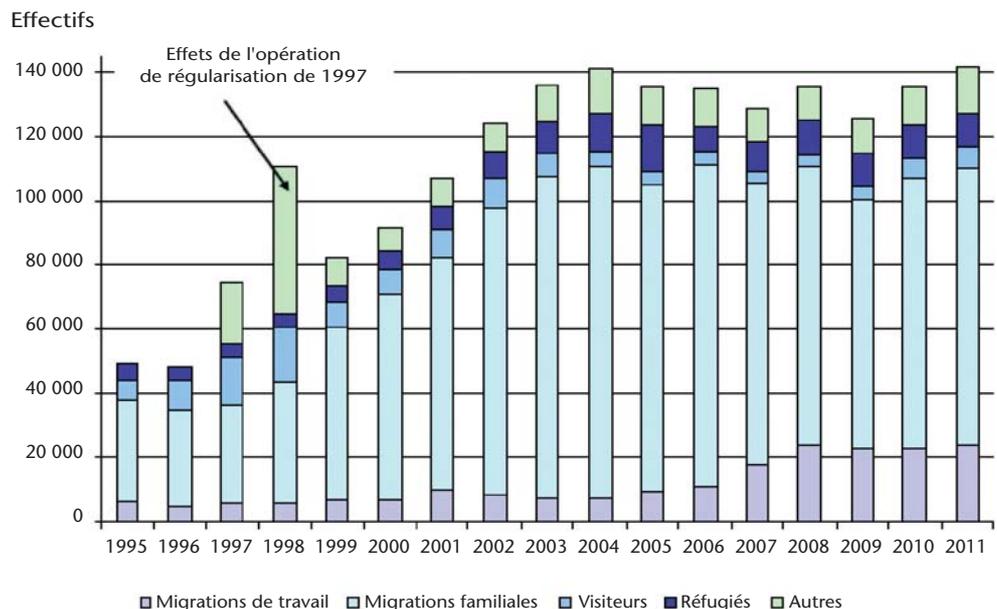
Source : OFII.

L'autre motif d'entrée d'étrangers en France est constitué par des demandeurs d'asile, soit environ 40 000 premières demandes en 2011 d'après les données de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA). Ces primo-demandeurs d'asile sont originaires notamment du Bangladesh, de République Démocratique du Congo, d'Arménie, du Sri Lanka, de Russie et de Chine.

Enfin, environ 15 000 migrants sont arrivés en France en 2011 pour raison professionnelle, soit en tant que travailleurs temporaires soit travailleurs saisonniers.

Parallèlement, près de 142 000 migrants ont été accueillis en 2011 dans le cadre de l'immigration dite « à caractère permanent », en ayant obtenu une autorisation de séjour d'au moins un an sur le territoire Français.

ÉVOLUTION DES ENTRÉES À CARACTÈRE PERMANENT D'ÉTRANGERS EN FRANCE (ressortissants des pays tiers et des nouveaux États membres en régime transitoire)



Sources : OFII, OFPRA, Ministère de la Justice et Ministère de l'Intérieur.

Cela concerne tout d'abord les migrations familiales (86 000 entrées), soit au titre du regroupement familial, soit pour rejoindre un membre de la famille de nationalité française (les plus nombreux) ou celui bénéficiant du statut de réfugié ou d'apatride, soit aux conjoints d'étrangers titulaires d'une carte scientifique-chercheur ou « compétences et talents », ou bien encore cadres de haut niveau ou « salariés en mission », soit au motif de « liens personnels et familiaux » avec la France.

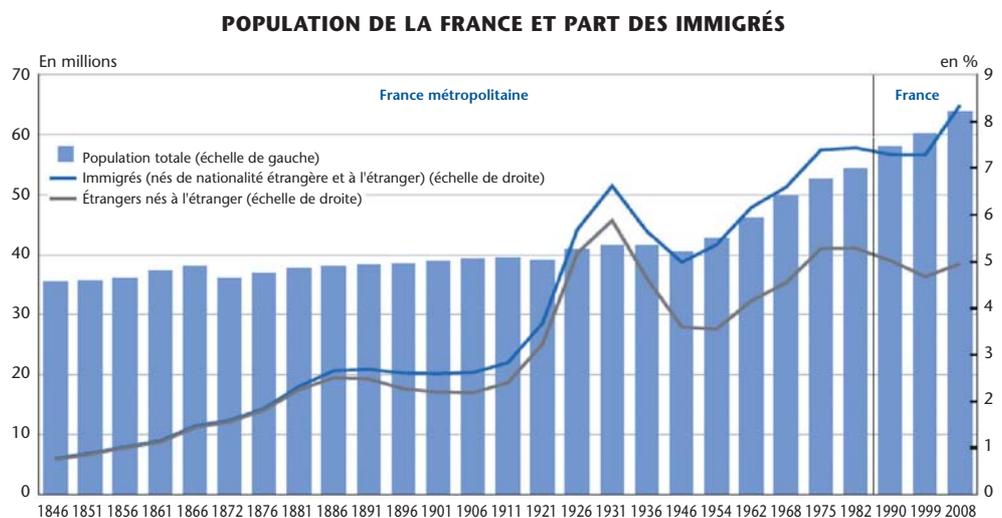
Par ailleurs, plus de 24 000 étrangers ont été enregistrés en 2011 dans le cadre de migrations de travail (hors travail temporaire et saisonnier). Cela inclut des salariés permanents (21 835 en 2011), employés surtout dans les services, les titulaires d'une carte « scientifique-chercheur » ou d'une carte « compétences et talents » (ex : artistes, sportifs).

Il faut néanmoins souligner le fait que 80 % de ces salariés admis au séjour ne sont pas de nouveaux « entrants » mais des personnes ayant bénéficié d'un changement de statut, s'agissant notamment de certains ressortissants du Maghreb et d'Afrique subsaharienne (Mali, Mauritanie, Comores, Côte d'Ivoire...), sachant que les ressortissants de nouveaux Etats membres de l'UE (Roumanie, Bulgarie) ne figurent plus dans ces statistiques depuis 2009. La majorité de ces salariés sont techniciens et agents de maîtrise, une autre part importante étant ouvriers et employés (qualifiés pour les deux tiers).

Pour cette même année 2011, un peu plus de 10 000 étrangers extra-communautaires ont obtenu une protection internationale (statut de réfugié et bénéficiaires de la protection subsidiaire), soit par l'OFPRA après une demande d'asile (4 630), soit après recours et décision de la Cour Nationale du Droit d'Asile ou CNDA (plus de 6 000), essentiellement du continent africain (dont République Démocratique du Congo, Erythrée, Mali, Guinée), d'Asie (Sri Lanka) mais aussi du continent européen hors Espace Économique Européen (Fédération de Russie, ex Serbie et Monténégro). Fin 2011, près de 169 000 personnes étaient placées sous protection de l'OFPRA, dont un peu plus de 157 000 réfugiés, près de 10 400 bénéficiaires de la protection subsidiaire et près de 1 200 apatrides.

1.5 La population immigrée en France

D'après les sources statistiques (INSEE), la population immigrée (étrangers nés à l'étranger, Français naturalisés) rassemble 5,34 millions de personnes (dont 3,17 millions d'étrangers et 2,17 millions devenus Français), soit 8,5 % de la population totale.



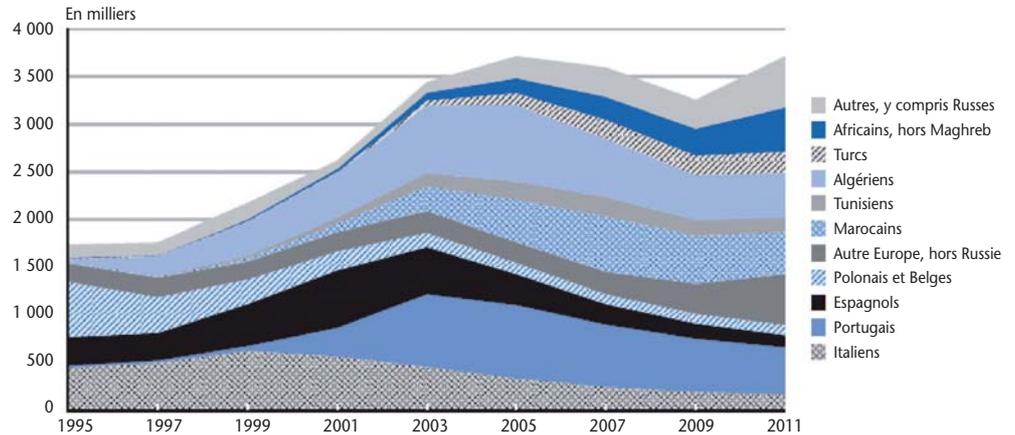
Champ : France métropolitaine jusqu'en 1982, France à partir de 1990.

Note : Avant 1911, on ne peut pas recenser les immigrés. La série a été rétropolée par l'auteur.

Source : « *Immigrés et descendants d'immigrés en France* », INSEE, 2012

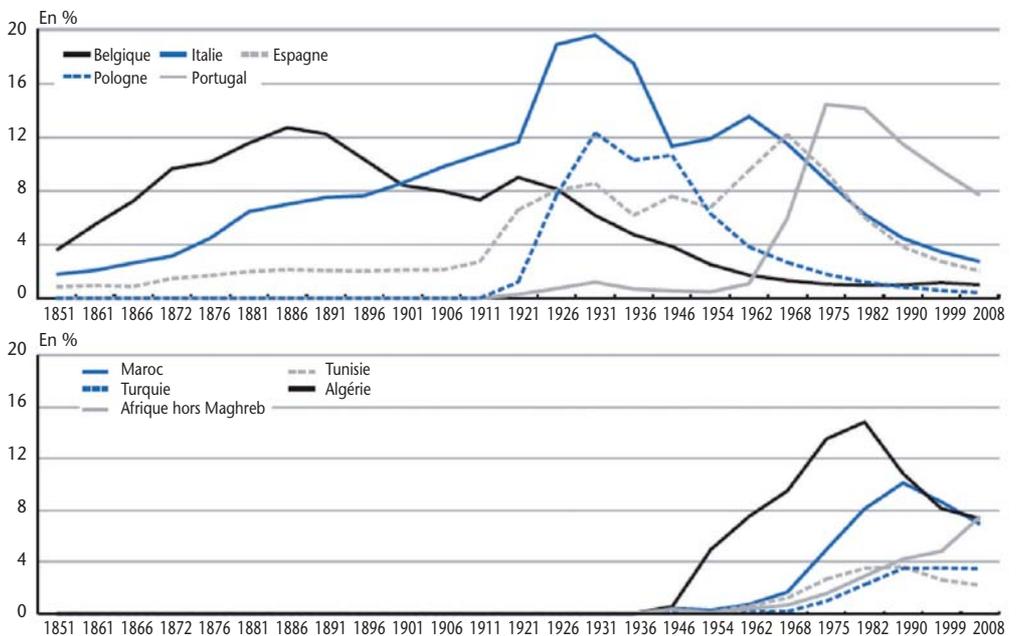
Ce chiffre ne comprend ni les Français nés à l'étranger (1,8 million) ni les personnes nées en France de nationalité étrangère (550 000). Au total, il y avait 7,1 millions de personnes résidant en France et nées à l'étranger en 2008 (moyenne UE : 9,3 %).

NOMBRE D'ÉTRANGERS RÉSIDANT EN FRANCE PAR NATIONALITÉ DEPUIS 1945



Champ : France métropolitaine.
 Lecture : En 1975, le nombre d'étrangers résidant en France est de 3,4 millions dont 711 000 Algériens.
 Source : « Immigrés et descendants d'immigrés en France », INSEE, 2012

VAGUES MIGRATOIRES HISTORIQUES POUR LES NATIONALITÉS LES PLUS NOMBREUSES DEPUIS 1851



Champ : France métropolitaine.
 Lecture : Au recensement de population de 1931, les personnes de nationalité italienne représentent 20 millièmes (2 %) de la population résidente en France.
 Source : « Immigrés et descendants d'immigrés en France », INSEE, 2012

Cette approche de la part des immigrés dans la population française serait incomplète sans la prise en compte des descendants dits « de deuxième génération ». Ainsi, 6,7 millions de personnes de 18 ans et plus sont nées en France d'un ou de deux parents immigrés

(dont 2,2 millions de mineurs de moins de 18 ans). Déjà vieux pays d'immigration, la France présente donc cette caractéristique de compter davantage de descendants d'immigrés que d'immigrés.

La part des personnes nées à l'étranger (« première génération ») et nées de parents étrangers (de « deuxième génération ») représentait 26,6 % de la population comprise entre 25 et 54 ans en 2008.

Par conséquent, les facteurs qui concourent au développement des migrations internationales sont multiples, toutefois l'inégalité des conditions d'accès à un emploi, à un revenu et à des conditions de vie décentes restent les moteurs les plus puissants, poussant des dizaines de millions de personnes à l'exil dans l'espoir d'une vie meilleure sinon de survie. Quel que soit le motif initial de leur arrivée dans le pays d'accueil, ces populations migrantes sont appelées, dans des proportions variables, à participer à la vie sociale, économique et culturelle des territoires dans lesquels elles résident. Ainsi que le soulignent de nombreuses études, cet accroissement du flux de migrants internationaux permet de répondre de façon substantielle à des besoins de main-d'œuvre ou de personnel dans plusieurs segments de l'activité économique des pays d'accueil. Dans ces pays, l'immigration contribue de manière non négligeable à la croissance, ainsi que l'ont démontré plusieurs études réalisées par exemple en Espagne et en Grande-Bretagne. Toutefois, la globalisation des économies entraîne aussi celle du marché du travail et une part de ces migrants est, par choix ou par contrainte, amenée à une mobilité croissante d'un pays à l'autre. Ces travailleurs migrants contribuent aussi significativement à la réduction de la pauvreté dans leur pays d'origine, par le mécanisme de transfert de fonds. En Europe, la position de la France se distingue par l'importance relative des descendants d'immigrés, héritage des vagues successives d'immigrations historiques récentes. En 2008, notre pays rassemblait 5,34 millions d'immigrés nés à l'étranger mais 6,7 millions de personnes nées en France d'un ou deux parents immigrés.

2. L'Aquitaine : une histoire construite aussi par les immigrations

Même si elle ne reste encore que partiellement connue pour les périodes les plus anciennes, notamment antérieures au XV^e siècle, l'histoire régionale des immigrations apporte des témoignages incontestables sur la contribution de ces mouvements migratoires à la construction de l'Aquitaine contemporaine et de ses territoires, tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Selon les époques, ces immigrations n'ont pas toutes eu ni la même importance, ni les mêmes caractéristiques, ni les mêmes causes, ni les mêmes effets. Elles ont néanmoins pour certaines d'entre elles concouru, parfois de manière récurrente, à la construction d'une Aquitaine diverse, plurielle dans ses composantes et pour autant singulière par l'enracinement que ces populations, dans leur grande diversité, ont pu manifester tout au long des âges dans la vie des territoires qui composent désormais cette région.

2.1 L'Aquitaine : près de 500 000 ans d'immigrations ?

Jusqu'au Néolithique, autrement dit jusqu'à la sédentarisation des peuplements humains, les migrations humaines furent étroitement liées à la plus ou moins grande abondance des ressources animales et végétales permettant d'assurer la subsistance des peuples de chasseurs-cueilleurs. Durant cette longue période, l'incidence des évolutions

climatiques, marquées par une succession de périodes glaciaires et de périodes de réchauffement, fut un facteur décisif de déplacement de ces populations. A partir du Néolithique, avec la sédentarisation, l'évolution des techniques, l'apparition de l'agriculture et de l'élevage, les courants migratoires atteignant l'Aquitaine résultent plus essentiellement de facteurs économiques et géopolitiques à l'échelle du continent européen (invasions, conquêtes, persécutions), puis ensuite plus largement à l'échelle intercontinentale et mondiale.

2.1.1 Des premiers peuplements à l'Antiquité : prémices des métissages démographiques et culturels

Au Paléolithique inférieur, les descendants de l'Homo Erectus, venus d'Afrique par le bassin méditerranéen, ont progressivement étendu leur zone d'habitat en Europe. Ils ont atteint les terres de l'actuelle Aquitaine il y a au moins 400 000 ans (cf. grotte de la Micoque aux Eyzies et en Gironde). À ces pré-néandertaliens, succéda l'Homme de Néandertal, qui vécut en Asie et en Europe entre - 250 000 ans et - 28 000 ans et dont de nombreuses traces de la présence sont attestées en Aquitaine : par exemple en Dordogne dans la vallée de la Vézère (La Ferrassie), en Gironde (Pair-non-Pair) ou dans les Pyrénées-Atlantiques (Isturitz). L'homme de Néandertal a disparu, pour des raisons encore non identifiées, il y a 28 000 ans et aurait pu cohabiter avec l'Homo sapiens, arrivé en Europe depuis le Proche-Orient il y a 35 000 ans environ.

De nombreuses traces du peuplement et de l'occupation de l'Homo sapiens ont été découvertes dans notre région, laissant des témoignages remarquables notamment dans le domaine de l'art pariétal. L'homme de Cro-Magnon, découvert en Dordogne en 1868, est l'un des représentants de l'Homo sapiens qui vécut au cours du Paléolithique supérieur (entre - 35 000 et - 10 000 ans). Ces multiples témoignages de la présence de l'Homo sapiens ont été révélés à travers les grottes ornées de la vallée de la Vézère (une cinquantaine de sites dont Lascaux) et d'autres vestiges découverts en Gironde (ex : Pair-non-Pair) ou dans les Landes (ex : Brassempouy).

Ces évolutions dans le peuplement de l'Aquitaine au Paléolithique sont décrites par de nombreuses recherches en paléontologie et en anthropologie, mettant en évidence les transformations opérées dans l'outillage, les techniques de fabrication des objets (outils, parures), les pratiques funéraires et mortuaires et dans l'art pariétal au cours des différentes périodes : Acheuléen au Paléolithique ancien, Moustérien au Paléolithique moyen, Châtelperronien, proto-Aurignacien et Aurignacien, Gravettien, Solutréen, Badegoulien, Magdalénien au cours du Paléolithique supérieur.

Ces populations étaient des chasseurs-cueilleurs et nomades (nomadisme saisonnier au moins), tributaires du climat qui, durant toute cette longue période, a été marqué par des phases de glaciation et des phases de réchauffement, conditionnant ainsi leur environnement et notamment l'accès aux ressources alimentaires végétales et animales.

Ainsi, l'homme de Néandertal a-t-il vécu lors de la période glaciaire Riss entre - 200 000 et - 130 000 ans BP, suivie d'une période plus propice de réchauffement inter-glaciaire (Riss-Würm entre - 130 000 et - 110 000 ans) et avant de connaître une nouvelle phase glaciaire (Würm) entre - 110 000 ans et - 11 000 ans BP, avec un premier maximum glaciaire qui serait survenu entre - 70 000 ans et - 50 000 ans et un second maximum glaciaire il y a 20 000 ans. C'est aussi durant cette dernière période qu'est apparu l'Homo sapiens. Durant cette phase, le niveau des mers était très inférieur au niveau actuel (de - 40 m à - 100 m), permettant à ces populations nomades de traverser des terres aujourd'hui recouvertes par des mers ou océans (ainsi la Grande Bretagne était-elle reliée au continent). Les températures moyennes annuelles étaient de 12°

inférieures à celles que nous connaissons aujourd'hui. Les déplacements des groupes humains durant ces époques s'opéraient par des voies de passage (ex : entre le bassin de la Loire et celui de la Dordogne) mais étaient aussi limités par des barrières naturelles (ex : massif des Pyrénées).

Le réchauffement climatique intervient au Paléolithique supérieur il y a environ 10 000 ans (correspondant au début de la période géologique de l'Holocène). Cette évolution conduit à une transformation des écosystèmes (flore et faune) et à un élargissement du spectre alimentaire, allant également de pair avec une adaptation des techniques (ex : généralisation de l'arc). Les déplacements saisonniers en groupes de taille assez réduite s'opèrent sur des territoires plus restreints au cours du Mésolithique (période intermédiaire entre le Paléolithique supérieur et le Néolithique). De nombreux gisements attestent de l'occupation de l'actuelle Aquitaine durant cette période. La transition entre le Mésolithique et le Néolithique ancien (6500 à 6200 avant JC, soit 8200 BP) souffre d'un manque d'informations fiables, tant en Aquitaine que pour l'ensemble du Sud de la France. Ce hiatus serait dû en partie à un accident climatique, à savoir un refroidissement consécutif à une perturbation voire à une interruption du Gulf Stream suite à une décharge massive d'eau de fusion des glaces dans l'Atlantique Nord. Cet épisode climatique a eu des conséquences en termes de migrations de populations originaires du Proche-Orient vers l'Ouest du continent européen, confrontées à une aridité catastrophique. Il faut attendre le 6^e millénaire avant JC (entre 5 500 et 5 300 avant JC) pour voir apparaître des traces d'occupation du début du Néolithique en Aquitaine (ex : littoral médocain).

Selon les travaux de recherche, l'Aquitaine est alors située géographiquement à la convergence des principaux courants de néolithisation reconnus pour l'Europe occidentale. Mais les modalités de cette occupation au cours du Néolithique ancien, marquée par les débuts d'une sédentarisation, de l'agriculture et de l'élevage, restent encore sujettes à débats. Les traces d'occupation durant le Néolithique moyen (4500 à 3700 av. JC) sont également assez éparpillées (Gironde, Dordogne), marquées par l'apparition de dolmens (ex : Paussac-et-Saint-Vivien en Dordogne), par des styles céramiques diversifiés (poteries) et l'apparition d'ateliers de taille de hache (ex : en Bergeracois, dont la production est écoulée dans tout le bassin aquitain).

Le Néolithique récent (à partir de – 3700 av. JC) a livré de plus nombreux témoignages, dont de grandes enceintes d'habitat délimitées par des fossés et des remparts (ex : en Dordogne dont le village des Vaures près de Bergerac) et des sépultures mégalithiques. Les premiers objets en cuivre apparaissent, alors plus sûrement issus d'échanges avec le Languedoc que d'une métallurgie propre. Une mine de cuivre préhistorique a été découverte au Somport en vallée d'Aspe. L'élevage (bœuf, porc, ovins et caprins) et l'agriculture se généralisent et tous les types de milieux sont occupés (plateaux, plaines alluviales, littoral, bords de marais...).

Entre 2300 et 1800 av. JC débute en Aquitaine l'âge du Bronze, dont les prémices sont marquées par des influences rhodaniennes (en Dordogne) et ibériques (en Gironde). Les lieux et formes d'habitat sont variés (dans des grottes ou abris, à proximité de marais...) et l'activité pastorale se répand jusqu'en altitude dans les Pyrénées. La métallurgie se développe dans la région durant l'âge du Bronze (haches, pointes de lance, épées, poignards... par exemple en Médoc) ce dont témoignent de nombreux dépôts. La pratique de l'élevage s'accroît et se diversifie (chevaux). L'âge du Bronze final témoigne des influences et échanges avec d'autres communautés du continent européen (britanniques, ibériques, italiennes et orientales). À partir du huitième siècle avant JC, l'Aquitaine passe à l'âge du Fer qui, outre la diversification des techniques métallurgiques, est marqué par un changement des pratiques funéraires. L'occupation de l'Aquitaine à partir de cette période et notamment durant le second âge du Fer (dit de

La Tène, à partir du V^e siècle avant JC, suivant la période de Halstatt) est marquée par plusieurs influences, à la fois « celtiques » et « ibériques ». Les premières sont incarnées par la coexistence de peuples celtes ou gaulois, installés en Aquitaine tout au long de la Garonne et au Nord de celle-ci : parmi les plus connus, les Bituriges-Vivisques dans le Bordelais, les Santons en Nord-Gironde et en Charente, les Pétrocores dans le Périgord, les Nitiobroges dans l'Agenais, les Sotiates dans la région de Sos. On sait que ces peuplades ont d'importantes activités d'échange mais sans que l'on puisse en déduire de véritables courants migratoires. Plus à l'Ouest, les Boïates (ou Boïens, qui seraient arrivés de régions cisalpines) sont implantés autour du Bassin d'Arcachon.

Mais c'est au sud de la région que le peuplement se distingue, marqué par des groupes plus restreints : les Tarbelles dans la région de Dax, les Cocosates sur une partie du littoral landais (actuel pays de Born), les Tarusates dans le Tursan... Les influences hispaniques (celtibériques, vascones), sont parallèlement visibles dans la toponymie et, à cette époque, dans l'usage de monnaies des deux côtés des Pyrénées. Certains travaux évoquent la présence d'un peuple Benarnis, venu vers le V^e siècle avant JC de l'autre versant des Pyrénées (Aragon, vallée de l'Ebre), qui se serait installé dans le piémont et aurait cohabité avec d'autres peuplades. Certains groupes occupaient les vallées pyrénéennes (les Sibulates ou Suburates en Soule, les Oscidates Montani en vallée d'Ossau, les Aspiates en vallée d'Aspe, Bercorates en Barétous...). De l'autre côté des Pyrénées, les Vascones, les Vardulii et les lacetani occupaient la partie des provinces actuelles de Guipuzcoa, Navarre et une partie de l'Aragon. L'état actuel des connaissances, encore lacunaires, laisse penser que ces peuples vivaient de manière plus repliée que ceux installés le long des rives de la Garonne, se distinguant, tant par leurs langues que par leurs traits, des peuples celtes vivant à proximité de l'axe Garonnais et plus au nord.

Ces influences n'ont pas totalement gommé les cultures préexistantes de la fin de l'âge du Bronze mais plutôt contribué à une diversification culturelle durant la période de l'âge du Fer, dont témoigne par exemple l'adaptation du mobilier céramique et métallique. À l'âge du Fer, cette diversité va tendre vers une certaine forme d'homogénéisation au plan culturel, favorisée pour partie par certaines activités entre les peuples qui composent alors l'actuelle Aquitaine, dépassant les particularismes locaux.

Tel est ce paysage humanisé que découvriront les romains lors de leur arrivée en Aquitaine en 56 avant JC, alors que les troupes de Publius Crassus soumettent progressivement plusieurs peuples de la région. C'est notamment grâce aux écrits de cette époque gallo-romaine (Polybe, Posidonius, Pline l'Ancien, Strabon...) que l'on a hérité de descriptions des peuples occupant l'Aquitaine d'alors, soulignant les spécificités des peuples aquitains. Selon ces auteurs, les peuples de ce qui deviendra la province impériale de Gaule Aquitaine sous le règne d'Auguste (- 16 avant JC) présentent des caractéristiques « ibères » qui les distinguent des Celtes occupant les autres contrées de la Gaule romaine.

2.1.2 De l'Antiquité au Moyen-Âge : le temps des conquêtes, des invasions et d'une partition de l'Aquitaine

L'occupation romaine a composé avec la présence de ces peuples, tout en imprimant son influence dans l'urbanisation et l'architecture des villes (Burdigala, Vésuna devenue Périgueux, Aginnum devenue Agen, Aquæ Tarbellicæ devenue Dax...), dans l'occupation de domaines (une centaine répertoriés en Aquitaine, telles la villa de Plassac ou Blassiacum) mais aussi dans l'organisation de l'administration et de la vie politique (Burdigala reçoit en l'an 48 le statut de « municipe de droit latin », la distinguant de celui de colonie). C'est également sous l'occupation romaine que la viticulture s'est

développée dans le Bordelais et que se multiplieront les échanges. Durant cette période, l'Aquitaine connaîtra une période de prospérité qui atteindra une forme d'apogée au cours du III^e siècle, Burdigala étant devenue capitale de la Gaule Aquitaine peu avant sa partition sous le règne de Dioclétien. Burdigala est alors une ville cosmopolite, comme en témoignent les traces laissées par les stèles funéraires. La province impériale fut ensuite subdivisée en trois provinces dont : l'Aquitaine seconde au nord de la Garonne (capitale : Burdigala) et la Novempopulanie entre la Garonne et les Pyrénées (qui englobait non pas 9 mais une douzaine de peuples, avec Elusa ou Eauze pour capitale).

A partir du IV^e siècle et surtout du V^e siècle, on assiste au déclin de l'Empire romain d'Occident, déjà fragilisé au cours du siècle précédent par des incursions « barbares » (Vandales, Wisigoths, Burgondes... chassés de leurs territoires par les Huns), par une succession de crises internes puis par les réactions dues au ralliement des empereurs à la religion chrétienne. L'Aquitaine garde peu de traces du passage et des dévastations opérées par les Vandales, Alains et Suèbes au cours des invasions du V^e siècle. Bordeaux est conquise par le roi Wisigoth Athaulf en 413. Après la paix conclue en 418 entre Romains et Wisigoths, ces derniers obtiennent le statut de « fédérés » ou d'alliés et occupèrent les terres de l'Aquitaine seconde et de Novempopulanie, où ils furent accueillis en pacificateurs. Toutefois, leur présence reste numériquement faible et l'on conserve peu de traces de cette occupation. Ils régneront sur la région et plus largement sur un royaume couvrant une grande partie de l'Espagne et un grand quart sud-ouest de la France actuelle avec Toulouse pour capitale, jusqu'à leur défaite contre les Francs lors de la bataille de Vouillé en l'an 507. Vers la fin du VI^e siècle, une partie de la région est occupée par les Vascons (ou Gascons), dont les descendants s'organisèrent autour du duché de Vasconie (puis de Gascogne), étendu au VIII^e siècle à une large partie de l'actuelle Aquitaine et jusqu'au pays Basque de l'autre côté des Pyrénées.

A l'issue de la bataille de Vouillé, les Francs de Clovis, peuple d'origine germanique, gagnent la riche Aquitaine qui restera, durant tout le Haut Moyen-Âge, sous la domination des descendants Mérovingiens puis des Carolingiens à partir du VIII^e siècle. Les « Aquitains » du Sud semblent privilégier les échanges avec les Maures à ceux avec les Francs. Hormis la destruction de certaines villes (dont Bordeaux en 732), le passage des Sarrasins d'Abd Al-Rahman venus d'Espagne n'a guère laissé de traces. Ni plus les incursions et pillages des Normands au cours du IX^e siècle, qui assiégèrent et prirent Bordeaux en 848, qu'ils pillèrent de nouveau en 854, de même que d'autres villes (Périgueux, La Réole...). Aux bords de l'Adour, ils auraient néanmoins laissé au peuple basque certaines techniques de navigation, en particulier celle de la pêche à la baleine.

A partir de cette période, l'Aquitaine a connu des évolutions géopolitiques notables et distinctes entre Guyenne (au Nord) et Gascogne (au Sud). Parmi celles-ci, il faut souligner d'une part l'importance de la période d'occupation anglaise entre le milieu du XII^e siècle et le milieu du XV^e siècle suite au mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri de Plantagenêt, d'autre part l'importance des relations entretenues avec l'Espagne (Aragon et Navarre) en Béarn.

Sous occupation anglaise, la Guyenne connaîtra une période d'essor économique liée notamment à l'exportation de vins, au moins jusqu'au début du XIV^e siècle. Plusieurs facteurs vont alors se conjuguer :

- les tensions entre les Plantagenêt et les Capétiens pour le contrôle des fiefs prospères de Guyenne, alors qu'une partie du Royaume de France mais aussi de l'Europe est soumise à une stagnation démographique et économique (disettes, famines) aggravée par un refroidissement climatique,
- l'épidémie de peste qui ravage l'Europe et atteint aussi Bordeaux en 1348 (laquelle vaudra une persécution et des massacres contre les communautés juives en Allemagne, Suisse et Alsace),

- les conflits dynastiques pour la couronne de France,
- enfin les évolutions successives du statut des fiefs disputés de Guyenne, d'abord assujettis à la couronne d'Angleterre puis sous double souveraineté, une partie de la Gascogne ayant par ailleurs été confisquée par Philippe le Bel à la fin du XIII^e siècle.

La période agitée de la Guerre de Cent Ans (1337-1453) marque une succession de conflits, d'alliances, de trahisons, de partitions territoriales qui se conclurent par la défaite anglaise en 1453 et la reconquête de la Guyenne par la couronne de France. Le sud de la région est placé sous l'autorité des Comtes de Foix-Béarn puis Rois de Navarre (Maison d'Albret).

De toute cette période qui va de l'Antiquité au Moyen-Âge, l'Aquitaine conserve des spécificités culturelles territoriales, par exemple à travers les divers dialectes de la langue occitane mais aussi sur le plan économique par la persistance et le développement de la viticulture et des échanges commerciaux associés. Dès la fin du Moyen-Âge, on voit apparaître des migrations à caractère économique, saisonnières ou ponctuelles, entre les deux versants des Pyrénées, notamment afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre en période de récolte.

Le développement de croyances religieuses jugées hérétiques par l'église catholique dès le XI^e siècle est à l'origine de l'Inquisition médiévale, introduite devant les tribunaux ecclésiastiques à la fin du XII^e siècle, renforcée par le concile du Latran de 1215, et au titre de laquelle les Cathares payèrent un lourd tribut (y compris dans une partie de l'Aquitaine).

2.1.3 Du XV^e siècle au XIX^e siècle : des immigrations générées par les persécutions religieuses et politiques

Au XV^e siècle, l'Inquisition espagnole mise en place en 1480 prolonge ces persécutions, marquées notamment par un décret d'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492. Cette inquisition a provoqué l'arrivée d'une population juive espagnole (séfarades, marranes) principalement dans le sud de l'Aquitaine (secteur de Saint-Espirit près de l'actuelle Bayonne où ils importèrent la fabrication du chocolat, en Pays Basque, dans les Landes...) et à Bordeaux, profitant déjà de la présence dans la région de membres de cette communauté attestée depuis le milieu du XII^e siècle. L'Inquisition a gagné le Portugal au cours du XVI^e siècle, provoquant un exil de Juifs portugais, ou anciennement espagnols exilés au Portugal avant d'être chassés de ce pays. Vers la fin du XVIII^e siècle, on comptera plus de 5 000 exilés Juifs espagnols dans les deux villes de Bayonne et Bordeaux.

Cette vague d'immigration vers l'Aquitaine est survenue alors que le royaume était divisé par la série des guerres de religion entre catholiques et protestants, sur fond de lutte de succession à la couronne de France. Durant cette période, l'Aquitaine a également été une terre d'immigration de protestants venus d'autres régions françaises et d'autres pays d'Europe, tout autant que d'émigration.

Au cours des XVII^e et XVIII^e siècle, l'histoire régionale des immigrations prend une nouvelle forme avec le développement du commerce intercontinental, dont la traite d'esclaves dit « commerce triangulaire » qui a contribué à la fortune du port de Bordeaux (deuxième port négrier de France après Nantes), dans une moindre mesure de celui de Bayonne, et à celle de plusieurs familles d'armateurs, en lien avec l'exploitation sucrière aux Antilles. Cette activité a véritablement débuté à Bordeaux en 1672⁴ et s'est achevée en 1826, période durant laquelle environ 500 expéditions sont parties du port de Bordeaux avec, entre autre chargement, 130 000 à 150 000 esclaves noirs (au total, les estimations actuelles de cette traite négrière font état de 11 à 12 millions d'esclaves déportés des côtes d'Afrique occidentale par le Portugal, l'Angleterre, la France et les

(4) Un siècle plus tôt, en 1571, le Parlement de Bordeaux avait exigé la libération d'esclaves noirs amenés dans la ville pour y être vendus.

Provinces-Unies dont 1,45 million via les ports français). À Bordeaux, on a recensé environ 180 armateurs s'étant livré à ce commerce mais une minorité (7) a réalisé 10 expéditions ou plus. Ces esclaves étaient employés dans les plantations et leur travail a permis d'enrichir les ports concernés par l'importation et le commerce de denrées coloniales. Plusieurs familles bordelaises devinrent également propriétaires de plantations aux Antilles (Saint Domingue notamment). On estime que plusieurs milliers de Bordelais ont ainsi profité, directement ou indirectement, de ce commerce triangulaire. Au cours du XVIII^e siècle, certains travaux évoquent la présence de plus de 3 000 esclaves ayant résidé à Bordeaux et d'environ 350 noirs ou mulâtres libres. A la fin de ce siècle, un recensement avait permis d'identifier la présence de 208 esclaves et de 94 noirs libres dans la ville, souvent employés comme domestiques.

Bordeaux accueille aussi au cours du XVII^e siècle des négociants hollandais et des Italiens, ces derniers détenant alors la plupart des postes stratégiques dans la hiérarchie religieuse (à Bordeaux, Bazas, Langon...). La prospérité des activités de négoce explique parallèlement l'installation de riches familles anglaises et allemandes. Le dynamisme du port de Bordeaux durant cette époque et jusqu'au XX^e siècle, par son hinterland et par ses activités ouvertes sur l'Atlantique et les autres continents, en a fait une porte d'entrée privilégiée de nombreux migrants (dont commerçants, négociants, manœuvres) qui s'installèrent... mais aussi pour de nombreux émigrants du continent européen. A la fin de l'Ancien Régime, Bordeaux se caractérise aussi par le climat de tolérance interconfessionnelle entre communautés protestantes (luthériens, calvinistes, anglicans), hébraïques et catholiques.

2.2 L'Aquitaine à l'ère des migrations contemporaines

Au cours du XIX^e siècle, l'Aquitaine a connu une nouvelle phase d'immigration notable, par l'arrivée de populations venues de régions voisines mais surtout d'Espagnols, facilitée par la présence d'une communauté déjà bien implantée et insérée, celle notamment des descendants des Juifs espagnols chassés par l'Inquisition, composant une forme d'élite intellectuelle et commerçante à Bordeaux. Cette immigration espagnole est d'abord liée aux tensions et conflits politiques qui agitent l'Espagne tout au long de ce siècle, marqué par les guerres carlistes.

Elle est aussi alimentée par un flux de migrants économiques, à la fois par l'implantation d'élites du négoce (lesquels investissent dans l'immobilier à Bordeaux et dans les propriétés viticoles) mais également par une main-d'œuvre d'origine paysanne employée dans les services (dont hôtellerie, restauration, services à la personne) ou comme ouvriers et manœuvres dans certaines activités d'artisanat et par des ouvriers agricoles recrutés pour pallier les besoins d'une agriculture locale confrontée à l'exode. Ainsi, vers la fin du XIX^e siècle, 30 000 Espagnols sont installés en Aquitaine, soit les trois quarts des étrangers vivant dans la région. Cette immigration a notamment concerné l'ensemble de l'Aquitaine, aussi bien les pôles urbains (Bordeaux, Bayonne), que les nouvelles stations balnéaires créées au cours de ce siècle (Biarritz et côte basque, mais aussi Arcachon et Dax) et les zones rurales (Gironde, Lot-et-Garonne).

Le développement du tourisme balnéaire génère parallèlement une autre forme de migrations, celles liées aux séjours de villégiature, qui alimenteront une immigration de personnel étranger (ibériques, britanniques, germanophones, russes...).

2.2.1 Des immigrations dues aux grands conflits mondiaux du XX^e siècle et à leurs conséquences

Le début du XX^e siècle est profondément marqué par le premier conflit mondial de 1914-1918. À la veille de la Guerre, face aux besoins économiques, les autorités encourageaient déjà le recours à une main-d'œuvre originaire des colonies, notamment

du Maghreb (Maroc en particulier) et d'Afrique subsaharienne mais aussi d'Asie (Annamites, Chinois). On comptait ainsi 700 travailleurs marocains à Bordeaux. La création dans cette ville de l'Institut de l'enseignement colonial souligne aussi le rôle des universités dans l'accueil d'étrangers et de futurs fonctionnaires coloniaux.

Le déclenchement du conflit a été marqué par un appel massif à leurs ressortissants, à la fois pour suppléer au manque de main-d'œuvre généré par la mobilisation (dans les mines, les champs, sur les docks...), mais aussi pour participer à l'effort de guerre (non seulement au combat ou encore dans les arsenaux). Plusieurs dizaines de milliers de soldats des Outre-Mers transitèrent ainsi par les ports aquitains. Des campements furent créés pour héberger une partie de ceux restés cantonnés dans la région, afin de les isoler des populations locales (ex : campements pour Sénégalais à Cazaux, La Teste, Pau et Mimizan). La plupart de ces ressortissants des colonies ont été renvoyés à l'issue du conflit. Une autre catégorie particulière de migrants temporaires durant cette guerre furent les soldats américains et afro-américains, dont des contingents de plusieurs dizaines de milliers de soldats stationnèrent dans les ports de l'estuaire de la Gironde (Pauillac, Bassens), qui amenèrent avec eux les rythmes du jazz sur les rives girondines mais aussi à l'époque l'implantation d'une usine Ford.

A l'issue de ce conflit, les pertes humaines générées sont considérables. Les besoins en main-d'œuvre sont accrus d'autant et la période de l'Entre-Deux-Guerres est marquée par un afflux significatif de populations migrantes, en particulier de travailleurs étrangers, afin de satisfaire notamment aux besoins de l'agriculture. Une Société Générale d'immigration fut même créée en 1924 par le patronat local, avec organisation de missions de recrutement à l'étranger ou dans les colonies. En 20 ans, entre 1911 et 1931, la population étrangère en Aquitaine va ainsi être quasiment multipliée par trois, passant de 31 000 à 89 000 personnes. La première grande vague migratoire survient au lendemain de la Première Guerre mondiale. Les Espagnols fournissent le plus fort contingent (de 24 000 en 1911 à 46 000 en 1931).

À cette immigration hispanique historique est venu s'ajouter un afflux d'Italiens, essentiellement agriculteurs expérimentés (salariés, métayers, propriétaires) et ouvriers du bâtiment, saisissant les opportunités de déprise agricole et d'une dévaluation du foncier dans la vallée de la Garonne, d'abord pour fuir les difficultés économiques puis l'arrivée au pouvoir du régime fasciste en 1923.

D'un petit millier en 1911, leur population dépasse les 20 000 en 1931. Ils s'implantent surtout en Moyenne Garonne (Lot-et-Garonne, Sud Dordogne, Est de la Gironde et en Midi-Pyrénées). Là, ils vont radicalement contribuer à la modernisation des systèmes de production agricole, tant du point de vue technique qu'organisationnel, également avec le concours de migrants Belges et Suisses (dont les effectifs sont beaucoup plus réduits, compris respectivement entre 2 000 et 2 500). Une organisation particulière se mit en place afin de faciliter l'accueil de ces migrants italiens, à travers la constitution de réseaux et d'organismes agricoles patronaux. Le gouvernement fasciste italien tentera d'encadrer sinon de contrôler une partie de ce dispositif.

L'agriculture bénéficia aussi de l'arrivée de migrants Polonais à partir des années 1920 (près de 3 000 en 1931 et près de 5 000 en 1936). Mais elle ne fut pas la seule activité concernée par cette vague migratoire, qui a également profité à certaines activités minières et métallurgiques (ex : Espagnols et Italiens travaillant à la Société métallurgique du Périgord de Fumel). Des Tchèques participèrent à l'activité de la verrerie de Vianne. Enfin, l'Entre-Deux-Guerres est aussi une période durant laquelle une migration en provenance des colonies d'Afrique et d'Asie est entretenue, composée de travailleurs, mais aussi d'étudiants ou de militaires. Parmi eux, certains sont militants syndicaux et ont joué un rôle dans l'émergence de mouvements anticolonialistes.

Durant cette période, l'Aquitaine fut l'une des principales régions d'immigration en France, ce qui suscita souvent de vives réactions des populations locales. La crise des années 1930 va freiner ce courant (cf. loi du 10 août 1932 restreignant le recours à des travailleurs étrangers) et réduire la présence de certaines communautés (ex : ressortissants des colonies). Toutefois les besoins en matière de main-d'œuvre agricole entretiennent toujours un flux migratoire. La population d'origine italienne continue d'affluer (plus de 30 000 en 1936). La seconde moitié des années 1930 voit arriver une nouvelle vague de migrants espagnols, réfugiés chassés par la guerre civile. En 1939, la retirada se traduit par un afflux massif de combattants républicains et de populations (500 000 réfugiés), qui furent pour certains sordidement parqués dans des camps (tels ceux de Gurs dans les Pyrénées-Atlantiques et de Bias en Lot-et-Garonne). Un grand nombre regagnèrent l'Espagne ou fuirent vers d'autres pays d'Europe et vers le continent américain. Plusieurs milliers restèrent, détenus ou exploités. Durant la Seconde Guerre Mondiale, nombre gagnèrent le maquis et s'engagèrent dans la Résistance (notamment dans le FTP-MOI), d'autres dans l'armée française.

Comme à l'occasion de la « Grande Guerre » de 1914-1918, le déclenchement du second conflit mondial entre 1939 et 1945, voit débarquer dans le port de Bordeaux des milliers de ressortissants des colonies pour soutenir l'effort de guerre, venus du Maroc, du Sénégal et d'Indochine. Une grande majorité fut employée par les industries de guerre (poudreries, aéronautique), sur les chantiers d'infrastructures ou de travaux publics, afin de compenser la pénurie de main-d'œuvre. De nombreux camps ou contingents furent réutilisés ou créés pour loger ces travailleurs immigrés à proximité des usines. Par Bordeaux, transitent parallèlement de nombreux ressortissants européens (dont aussi alsaciens, mosellans) chassés par l'avancée des troupes allemandes, pour partir vers d'autres continents. Le Consul du Portugal à Bordeaux, Aristides de Souza Mendes sauvera 30 000 personnes (dont 10 000 juifs) en leur octroyant un visa. Sous l'occupation allemande, nombre des ressortissants étrangers mobilisés pour soutenir l'effort de guerre ont été envoyés dans des camps de travailleurs étrangers (ex : Buzet-sur-Baïse, Casseneuil...), mobilisés sur de grands chantiers (ex : mur de l'Atlantique, base sous-marine à Bordeaux), certains enrôlés dans des usines, d'autres emprisonnés dans les Fronstalags (Bayonne-Anglet, Onesse-et-Laharie, Saint-Médard-en-Jalles).

2.2.2 Les apports d'une population active immigrée lors des « Trente Glorieuses »

À la fin du conflit, un grand nombre des migrants coloniaux regagnèrent leur pays mais les besoins liés à la reconstruction ont ouvert une période d'appel à l'immigration économique, même si l'Aquitaine est à ce moment nettement moins concernée que d'autres régions du territoire national. En 1954, les immigrés espagnols restent les plus nombreux en Aquitaine (près de 40 000), sachant que la pauvreté et le régime franquiste incitent nombre de ressortissants de ce pays à trouver par l'émigration un sort plus enviable. Pour l'Espagne, les revenus issus des transferts de fonds deviennent le premier levier économique du pays dans les années 1960.

Le nombre de migrants espagnols en Aquitaine a atteint son plus haut niveau à la fin des années 1960 (53 000 en 1968, soit 52 % du nombre total d'étrangers en Aquitaine). La population italienne en Aquitaine est toujours importante à l'issue de la Deuxième Guerre Mondiale (31 000), mais décroît régulièrement à partir du début des années 1960 (22 000 en 1962, 16 000 en 1968), à la fois en raison d'une disparition de la première génération de migrants, conjuguée aux mariages avec des Français(es) et à des naturalisations.

Durant cette période, le phénomène migratoire le plus significatif est caractérisé par l'arrivée d'une importante population de migrants portugais, au début illégale et plus tardive que dans d'autres régions françaises urbanisées et industrialisées, mais déterminante dans l'histoire récente des immigrations pour l'Aquitaine. Cette immigration s'explique à la fois par la situation de sous-développement de plusieurs régions du nord du Portugal, par la pression du régime salazariste, puis par les guerres coloniales (Angola, Mozambique). Ainsi, la population portugaise en Aquitaine, inférieure à 3 000 personnes au tout début des années 1960, atteint près de 16 000 personnes en 1968 et le double (33 000) au milieu des années 1970, surpassant dès lors la population immigrée d'origine espagnole (30 000). Cette immigration portugaise est plus urbaine que celle des autres migrants, géographiquement plus concentrée, notamment dans les principales agglomérations de la région (Bordeaux, Pau, Bayonne...), pôles d'activité industrielle (Mourenx, Mauléon, Fumel...) ou touristique (ex : Dax, Arcachon...), sans toutefois écarter les zones rurales et péri-urbaines. Beaucoup d'entre eux sont employés dans le BTP, les activités de services domestiques ou dans certaines industries implantées en zones rurales (ex : industries de la forêt). Ils fournissent alors aussi une main-d'œuvre agricole saisonnière dans le secteur des fruits et légumes.

Un autre courant migratoire se dessine à partir des années 1960 en provenance des anciennes colonies (ex : département d'Algérie française, protectorats du Maroc, de Tunisie...), sur fond de déclin de l'empire colonial et de montée en puissance des revendications d'indépendance. Celles-ci s'expriment par exemple dès les années cinquante au sein du monde universitaire, Bordeaux accueillant alors plusieurs milliers d'étudiants en provenance de ces colonies. D'autres mouvements « subversifs » se traduisent par l'arrestation de plusieurs centaines de travailleurs et militants indépendantistes indo-chinois dès la fin des années 1940, d'abord internés dans des camps (Bias) avant d'être renvoyés.

La situation dans les anciennes colonies a provoqué également une arrivée massive de rapatriés (Pieds Noirs⁵, Harkis⁶, Indochinois...), qui seront en Aquitaine pour partie sommairement « accueillis » dans les camps de Sainte-Livrade (Indochinois) et de Bias (Indochinois puis Harkis), pour d'autres installés dans de nouvelles cités dortoirs (Cenon sur la rive droite de l'agglomération bordelaise, ville-nouvelle de Mourenx dans le bassin de Lacq). Les vagues successives d'indépendance alimentèrent tout au long des années 1960 un flux de migrations des pays concernés. Dès le début de cette phase, des travailleurs algériens sont employés dans les travaux agricoles (dont viticulture), dans le bâtiment ou dans les activités portuaires. De quelques centaines au tout début de la décennie, les ressortissants marocains, algériens et tunisiens sont environ 6 000 en 1968 et plus de 15 000 au milieu des années 1970. C'est notamment la population d'origine marocaine qui a le plus progressé à partir de cette époque, se diffusant sur le territoire aquitain, prenant peu à peu le relais de l'immigration espagnole dans différents secteurs d'activité (agriculture, bâtiment, industrie). Au cours des années 1970, on assiste aussi à une arrivée progressive de ressortissants vietnamiens, cambodgiens et laotiens mais aussi de Turcs. Ces derniers se sont installés quasi-exclusivement dans l'agglomération bordelaise (à noter cependant une communauté dans le Terrassonnais en Dordogne).

Durant cette période des Trente Glorieuses, ces populations immigrées, européennes et non européennes, ont donc largement contribué au développement économique, social et culturel de l'Aquitaine. Sur ce dernier aspect, il importe de souligner le rôle particulier et récurrent joué par les universités bordelaises dans l'accueil et la formation de milliers d'étudiants étrangers, notamment en provenance du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, participant de ce fait indirectement à la diffusion de la langue française.

(5) Désignant des Français originaires d'Algérie et ceux installés en Afrique du nord française (Maroc, Tunisie).

(6) Le terme de Harki désignait à l'origine des Algériens servant dans des formations militaires ou paramilitaires françaises durant la guerre d'Algérie (ex : unités territoriales ou unités de réserve, groupes mobiles de sécurité, groupes d'autodéfense), sous autorité d'officiers français mais sans avoir le statut de militaire. A partir de 1962, ils furent désignés en France sous les termes de « Français Musulmans Rapatriés » ou « Français Rapatriés de Confession Musulmane ». Par extension, ce terme recouvre les Algériens ayant dû quitter leur pays en raison de leur comportement anti-indépendantiste durant la guerre d'Algérie et considérés comme rapatriés. 42 500 purent ainsi trouver refuge en France et la population actuelle de leurs descendants est actuellement estimée entre 500 000 et 800 000 personnes.

2.2.3 Immigrations par temps de crise

A partir du milieu des années 1970, avec les conséquences du premier choc pétrolier sur l'économie et sur l'emploi, la politique d'accueil de ressortissants étrangers est devenue progressivement de plus en plus restrictive. Au début des années 1980, l'Aquitaine compte 118 000 étrangers (étrangers nés à l'étranger et étrangers nés en France) et 150 000 immigrés (étrangers nés à l'étranger et Français par acquisition). Au cours des années qui suivirent, la population étrangère a eu tendance à se tasser légèrement (115 000), alors que la population immigrée a parallèlement progressé (154 000). C'est que dans le même temps, nombre d'étrangers ont acquis la nationalité française. Ainsi, entre le milieu des années 1970 et le début des années 1980, environ 65 000 immigrés ayant acquis la nationalité française vivaient en Aquitaine. Ils seront 82 000 en 1990 et près de 100 000 à la fin des années 1990. Il s'agit alors pour les deux tiers de ressortissants espagnols, italiens et portugais installés en Aquitaine depuis plusieurs années, suivis de ressortissants marocains. Au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle, l'immigration espagnole s'est nettement réduite. La fin de l'ère franquiste et la transition démocratique, conjuguée à une période de relance économique et aux effets de génération, expliquent pour une large part la baisse du nombre de ressortissants espagnols en Aquitaine : de 30 000 en 1982, leur population a perdu un tiers de ses effectifs en une décennie (20 000 en 1990) et près de la moitié en vingt ans (17 000 en 1999).

Toutefois, à cette date, la population immigrée d'origine espagnole représentait au total près de 34 000 personnes, s'agissant majoritairement d'une population âgée ayant entre-temps acquis la nationalité française. Il en va de même de la population italienne qui est passée de 8 500 ressortissants de nationalité italienne en 1982 à moins de 4 500 en 1999. Là encore, le nombre de ressortissants italiens devenus citoyens français par acquisition explique la différence avec la population immigrée qui atteignait 13 000 personnes en 1999, composée essentiellement de ressortissants âgés des précédentes générations. Malgré la transition démocratique qui a suivi la Révolution des Œillets, l'immigration portugaise s'est quant à elle maintenue, devenant la première nationalité d'immigrés installés en Aquitaine, soit près de 30 000 personnes en 1999.

Durant ces deux décennies, les courants migratoires ont eu tendance à se diversifier, surtout par une affirmation de l'immigration de ressortissants originaires de pays du Maghreb, en particulier Marocains. A la fin du XX^e siècle, ces derniers constituent la troisième nationalité par importance dans la population immigrée installée en Aquitaine, et la seconde si l'on ne considère que la seule population étrangère, devançant de loin les ressortissants des autres pays du Maghreb (Algérie et Tunisie). L'immigration en provenance d'Afrique subsaharienne s'est également accentuée durant cette période, notamment de ressortissants sénégalais (plutôt des hommes au départ, de plus en plus de femmes par la suite) et malgaches. En 1999, on comptait près de 9 000 immigrés originaires d'Afrique subsaharienne en Aquitaine. Parallèlement, la population immigrée d'origine asiatique s'est aussi étoffée (passant de 6 400 en 1982 à plus de 10 000 personnes en 1999), notamment en provenance de Turquie (arrivés directement de ce pays ou d'Allemagne) et du Vietnam. Depuis cette période, l'immigration présente un caractère familial de plus en plus affirmé, mobilisant un nombre croissant de femmes, succédant à une période d'immigration économique plutôt masculine. Il faut néanmoins considérer que la situation économique des pays d'origine reste un facteur fondamental de migrations de ces populations vers la France et, plus spécifiquement, vers l'Aquitaine.

2.2.4 Les populations immigrées installées en Aquitaine à la fin du XX^e siècle

Durant la dernière décennie du XX^e siècle, l'immigration en Aquitaine est restée encore pour moitié le fait de ressortissants européens et 30 % de ressortissants africains, soit

4 200 nouveaux migrants entre 1990 et 1999 (+ 2,7 %, soit un accroissement plus modéré que celui de la population totale) pour un nombre total d'immigrés de 158 500 en 1999. Sur cette même période décennale, 24 400 nouveaux immigrés sont arrivés en Aquitaine. Cela signifie que 85 % des migrants recensés en Aquitaine à cette date étaient installés depuis au moins 10 ans, sachant qu'un cinquième des nouveaux migrants vivaient déjà auparavant dans une autre région française. Cela signifie également, à la lecture des chiffres, que s'il existe un flux permanent d'immigrés vers l'Aquitaine, un nombre conséquent quittent aussi la région ou bien pour regagner leur pays d'origine, ou bien pour changer de région ou de pays d'accueil. D'autres encore sont décédés. Ce solde de « sortants » peut être estimé à 20 000 entre 1990 et 1999. Environ 30 % des nouveaux migrants disposaient d'un emploi. Ils sont plus jeunes que les générations antérieures et plus diplômés (dont 30 % du supérieur).

Auparavant majoritairement lié à l'arrivée de travailleurs permanents, le flux migratoire des années 1990 s'est alimenté pour l'essentiel d'une immigration familiale, en partie favorisée par l'assouplissement des conditions d'entrée et de séjour. La population immigrée s'est parallèlement féminisée, notamment parmi les populations immigrées d'origine européenne.

En 1999, la population immigrée se compose de 91 470 étrangers nés à l'étranger et de 67 000 Français par acquisition nés à l'étranger, à laquelle on peut ajouter 15 200 étrangers nés en France et 32 000 Français par acquisition nés en France, ces derniers étant des Français à part entière et descendants d'immigrés.

À cette date, près de 100 000 Aquitains sont devenus Français par acquisition de la nationalité, cette démarche concernant des femmes en majorité (57 %). Il s'agit majoritairement d'Européens (Espagnols, Italiens, Portugais) assez âgés déjà installés en Aquitaine depuis de nombreuses années. Au cours de cette décennie, l'acquisition de la nationalité a aussi significativement progressé parmi les Marocains et certains Asiatiques.

L'approche selon les principales nationalités de la population immigrée vivant en Aquitaine en 1999 fait alors ressortir les constats suivants :

- Une population d'immigrés espagnols en baisse (33 700, soit - 16 % en 10 ans), majoritairement féminine et âgée (56 % ont 60 ans ou plus, l'âge médian étant à 62 ans). Sur la décennie, près de 10 000 immigrés espagnols sont ou bien repartis ou bien décédés, alors que 2 100 sont arrivés en Aquitaine.
- La population d'origine portugaise se stabilise autour de 30 000 personnes, en majorité masculine (51 %) et d'âge actif même si l'on constate une tendance au vieillissement (âge médian 43 ans). Cette apparente stabilité masque en réalité un mouvement de 2 700 départs (ou décès) et de 2 600 arrivées.
- Une baisse notable parmi la population immigrée d'origine italienne (- 26 % en 10 ans, avec un peu plus de 13 000 résidents), composée majoritairement de femmes et de personnes âgées (82 % a 60 ans ou plus, avec un âge médian de 74 ans).
- La population d'origine maghrébine a continué de progresser (21 700 Marocains, soit + 12 % en 10 ans et 10 000 Algériens, + 23 % en 10 ans) et relativement jeune (âge médian 40 ans).
- Une population immigrée d'origine sub-saharienne (Sénégalais et Malgaches pour les plus nombreux) qui progresse, atteignant 8 800 personnes en 1999, tout comme celle en provenance de pays d'Asie, notamment de Turquie et du Viet-Nam.

En 1999, les immigrés installés en Aquitaine étaient répartis de manière assez homogène sur l'ensemble du territoire régional, notamment dans les bassins d'emploi les plus peuplés. Toutefois, la part des immigrés dans la population locale était très variable et dénotait des particularités territoriales : l'aire urbaine Béhobie-Hendaye comptait 22 % d'immigrés

dans sa population totale (Espagnols en majorité), celle de Villeneuve-sur-Lot près de 9 % (Marocains surtout) et celle de Pau près de 7 % (Espagnols, Portugais et Marocains), puis 6,5 % pour les aires urbaines d'Agen et de Marmande (Italiens et Marocains)... pour une moyenne régionale de 5,5 % d'immigrés dans la population totale.

Dans son ensemble, la population immigrée installée en Aquitaine à la fin du siècle précédent vivait plutôt davantage en famille (81 000 ménages dont 91 % en couple avec ou sans enfant) que l'ensemble de la population régionale (88 %). Une part relativement importante était des familles sans enfants, en comparaison du profil des familles immigrées vivant en France (46,7 % de familles immigrées sans enfants en Aquitaine, 38,7 % au plan national). Les familles immigrées avec enfants avaient aussi un nombre d'enfants plus important que l'ensemble des familles aquitaines (15 % ayant 3 enfants et plus contre 8 %). En 1999, le nombre total d'enfants issus de familles dont au moins l'un des parents était d'origine immigrée atteignait 102 000. 85 % de ces derniers étaient nés en France et les deux tiers de ces enfants étaient Français de naissance.

Près des deux tiers des ménages immigrés vivaient en 1999 en maison individuelle et un tiers en logement dans un immeuble collectif, soit une situation davantage comparable à celle de l'ensemble des Aquitains plutôt qu'à celle des immigrés vivant en France. Plus de la moitié (52 %) des ménages immigrés étaient propriétaires de leur logement.

Bien sûr, des disparités selon les origines étaient clairement perceptibles, entre les immigrés européens déjà installés de longue date (aux trois quarts en maison individuelle et entre les deux tiers et les trois quarts propriétaires) et ceux, arrivés plus récemment, originaires du Maghreb (plus de la moitié des ménages en immeuble collectif et moins d'un tiers de propriétaires). Ces caractéristiques peuvent aussi s'expliquer par le poids des valeurs ou références des sociétés dont une partie de la population immigrée est originaire. De façon générale, les familles immigrées étaient pour 43 % d'entre elles locataires (37 % pour l'ensemble des ménages aquitains), et surtout dans le parc locatif social ancien (construit entre 1949 et 1974).

Le taux d'activité des immigrés installés en Aquitaine en 1999 était légèrement inférieur à celui de l'ensemble de la population active régionale (15-64 ans), soit 66,8 % contre 68,8 %, aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes, même si le taux d'activité des femmes immigrées a nettement progressé entre 1990 et 1999. Parmi les immigrés, il y avait une forte proportion d'ouvriers, quelle que soit l'origine (40,8 % contre 25,1 % pour l'ensemble de la population active occupée en Aquitaine), s'agissant majoritairement d'ouvriers qualifiés, en particulier d'origine portugaise et marocaine. La part des ouvrier(e)s immigré(e)s travaillant dans le secteur agricole était relativement importante. Les femmes immigrées actives se retrouvaient aussi plus souvent dans les professions d'employées, notamment dans les services directs aux particuliers. Le secteur de la construction mobilisait une part relativement importante des actifs immigrés en 1999 (près de 14 % contre 6,3 % pour l'ensemble de la population active régionale), essentiellement des hommes.

Les actifs immigrés étaient aussi, proportionnellement, plus nombreux à exercer une activité à leur propre compte (10,2 % contre 8 % pour l'ensemble de la population active), en tant qu'artisan, commerçant ou chef d'entreprise (ex : bâtiment, restauration...). Ce constat exprime aussi bien la volonté affirmée de réussite sociale pour les immigrés que sans doute aussi une forme de stratégie d'adaptation aux difficultés d'accès à un emploi salarié pour certains d'entre eux. Enfin, une part plus limitée d'actifs immigrés (8 % contre 10,6 % pour l'ensemble de la population active régionale) occupait un emploi de cadre ou profession libérale, ce taux étant nettement plus élevé parmi les actifs immigrés d'Afrique subsaharienne (17 %), certainement en lien avec l'importance relative de ces ressortissants ayant effectué des études supérieures en

France et ici même dans les universités bordelaises. Néanmoins, les actifs immigrés vivant en Aquitaine étaient plus exposés au chômage, notamment parmi les ouvriers et employés, en partie du fait de leur faible niveau de formation.

Le taux de chômage atteignait 22 % dans la population active immigrée en 1999 (contre 13 % pour l'ensemble des actifs aquitains). Les femmes immigrées étaient encore plus exposées que les hommes (27 %) et les natifs des pays du Maghreb relativement plus touchés (représentant 44 % du total des immigrés en situation de chômage).

La persistance de mouvements migratoires liés aux activités saisonnières (viticulture, arboriculture, cultures légumières, tourisme...) doit également être mentionnée, les ressortissants du Maghreb ayant peu à peu remplacé ceux de la Péninsule Ibérique.

Enfin, il faut souligner la place des retraités parmi la population immigrée installée en Aquitaine, soit un total de 40 000 personnes (dont 55 % d'hommes), notamment d'anciens ouvriers et employés. Leur accroissement durant la décennie des années 1990 a été plus modéré que celui de l'ensemble des retraités en région, ceci s'expliquant entre autre par le retour au pays d'une partie d'entre eux.

Ce rapide aperçu historique démontre, au moins pour ce qui concerne l'Aquitaine, que les immigrations ont de tout temps nourri le développement démographique, social, économique et culturel des territoires en région.

L'Aquitaine a connu au cours des siècles précédents des phases d'arrivées plus ou moins massives de migrants, notamment en provenance de pays d'Europe (de Péninsule Ibérique essentiellement), qui ont forgé en quelque sorte avec le temps une culture particulière d'accueil et de métissage. L'approche des mouvements migratoires au cours des deux siècles passés marque à la fois une nette accélération et une diversification de ces phénomènes, qui n'ont pas toujours suscité une réaction positive des populations autochtones, au moins durant un premier temps. L'un des paradoxes relevé par certains observateurs tient au fait que l'Aquitaine est une région où les migrants (étrangers mais aussi Français d'autres régions) se sont assez bien intégrés... mais vis-à-vis desquels les « autochtones » ne se sont pas toujours montrés accueillants, percevant l'affirmation de l'identité des « étrangers » comme une menace pour les cultures locales, fussent-elles héritées pour certaines de métissages culturels plus anciens. À cela s'ajoute le fait que l'exil ou le départ de son pays d'origine résulte désormais le plus souvent d'une décision ou d'une démarche individuelle et, tout au moins en Aquitaine, on ne peut parler de véritables « communautés » de migrants. Si la peur des communautés d'immigrés hante toujours les esprits, elle est infondée au regard d'une réalité qui demeure très marginale.

Les conditions d'accueil de certaines populations migrantes ont parfois été particulièrement dures sinon indignes. Ce constat souligne le fait qu'il s'est agi à certains moments d'une migration plus contrainte ou subie que choisie, que ce soit afin de soutenir l'effort de guerre pour des populations entières appelées des colonies, ou bien pour fuir des conditions de vie matérielle particulièrement précaires, des persécutions ou des conflits. Les immigrations ont joué un rôle essentiel dans le renouveau démographique et économique de certains territoires et pour certaines activités, comme le démontre l'expérience de l'immigration italienne en matière agricole en Lot-et-Garonne et plus largement du fait de la mise en œuvre de politiques migratoires parfois volontaristes destinées à répondre à des situations de pénurie de main-d'œuvre.

Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, plusieurs déterminants ont joué dans le sens d'une intensification et d'une diversification des mouvements migratoires internationaux, notablement entre pays du Sud et entre ces derniers et ceux de l'hémisphère nord, lesquels ont connu une période d'expansion économique sans précédent :

- la mondialisation et la libéralisation progressives des économies, d'abord avec la construction de ce qui est devenu l'Union Européenne au cours d'un processus

d'intégration économique continental, puis avec la libéralisation des échanges à l'échelle internationale,

- l'évolution des contextes géopolitiques régionaux et nationaux,
- la disparité des conditions de développement des pays du Sud, notamment dans les anciennes colonies, dont l'indépendance politique ne s'est que rarement soustraite d'une dépendance vis-à-vis des anciennes puissances coloniales et, de plus en plus, vis-à-vis des nouvelles puissances économiques multinationales.

L'histoire récente des immigrations en Aquitaine est, à sa mesure, révélatrice de ces mouvements d'ensemble, même si elle conserve des spécificités telles que celles héritées d'un passé migratoire séculaire (en particulier avec la Péninsule Ibérique) ou encore l'importance relative de l'installation de migrants dans les territoires ruraux d'Aquitaine.

Un vrai travail en région sur l'histoire et la mémoire de l'immigration : la création en Aquitaine du Réseau Aquitain sur l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration (RAHMI)

L'opportunité d'un travail sur l'histoire et la mémoire de l'immigration s'est affirmée au cours des années 1980 dans plusieurs grandes villes françaises et l'idée d'un musée de l'immigration a émergé au début des années 1990, alors qu'un premier inventaire national des sources relatives à l'histoire de l'immigration fut réalisé par le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD, devenu l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances, ACSÉ). Le FASILD a joué dès cette époque un rôle clé de soutien aux initiatives permettant d'entamer un travail de mémoire sur l'histoire de l'immigration en France et, plus spécifiquement, en Aquitaine.

Plusieurs travaux ont été conduits au début des années 2000 relatifs à la préfiguration d'un musée ou d'une cité nationale sur l'histoire de l'immigration (suite aux missions confiées successivement à Rémy SCHWARTZ et Driss EL YAZAMI puis à Jacques TOUBON). En 2004, le rapport de Jacques TOUBON avance le projet de Cité Nationale sur l'Histoire de l'Immigration (CNHI), complété d'un réseau d'associations relais dans plusieurs régions françaises, préféré à des antennes de la CNHI pour des raisons budgétaires.

La Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration est ouverte à Paris en octobre 2007. En Aquitaine, saisissant les préconisations formulées dans le rapport TOUBON, un ensemble d'acteurs locaux œuvrent avec l'appui du FASIL, de la Direction régionale des affaires culturelles et du Conseil régional à la constitution d'un réseau régional sur l'histoire et la mémoire de l'immigration. Ce réseau (RAHMI) est officiellement créé en février 2007 lors d'une assemblée générale présidée par le directeur de la DRAC, en présence de représentants de la CNHI, de l'ACSÉ, du Conseil Régional d'Aquitaine, de la ville de Bordeaux et de plusieurs associations.

Le Réseau Aquitain sur l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration est structuré autour de plusieurs collèges : associations, équipements culturels (archives, musées), partenaires sociaux, médias, collectivités territoriales et universités. Dès l'origine, le collège des associations fut celui qui apporta le plus de représentants. À l'opposé, il a été plus difficile d'impliquer les organisations syndicales de salariés et les branches professionnelles. Aujourd'hui, le RAHMI mobilise une soixantaine de membres, dont une quarantaine d'associations. Son fonctionnement s'appuie sur un partenariat associant la CNHI, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils généraux de la Gironde et du Lot-et-Garonne, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville de Bordeaux, plusieurs musées et archives (dont notamment le Musée d'Aquitaine) et de nombreuses associations locales.

Depuis sa création, le RAHMI a organisé des rencontres annuelles et expositions et déployé ses activités autour de plusieurs axes :

- La collecte de la mémoire orale, entamée en 2008 avec le soutien de la CNHI, de la DRAC Aquitaine et du Conseil Régional, laquelle a intéressé plusieurs communautés (anciens combattants marocains, républicains espagnols, personnalités portugaises, travailleurs sénégalais...). Elle a permis de recueillir près de 80 témoignages.
- La valorisation de cette collecte, par intégration des témoignages dans les fonds d'archives et par leur valorisation artistique ou culturelle (ex : exposition relative à la longue route des anciens combattants marocains inaugurée en 2011, élaboration de mallettes pédagogiques sur la mémoire de l'immigration destinées à une diffusion auprès d'un large public, mise en place d'une bibliothèque numérique destinée à des animateurs et enseignants, chercheurs...). Une seconde phase de collecte a démarré auprès de grands témoins, notamment ceux impliqués dans l'accueil et la défense des droits des migrants en Aquitaine.
- L'inventaire des lieux de mémoire, engagé depuis 2009, à partir du matériau déjà recueilli par certaines structures (ex : la nationale 10, la base sous-marine de Bordeaux, les camps, les gares et les ports, certains métiers, des locaux associatifs et lieux confessionnels...), afin d'inscrire ces espaces dans les Journées du Patrimoine et à terme dans des guides touristiques.
- Les actions à vocation pédagogique et culturelle, par mobilisation de différents outils, par l'intervention de partenaires dans le cadre de projets spécifiques (ex : intervention de l'Association du Lien Interculturel, Familial et Social dans des quartiers de la Politique de la Ville) ; Un projet de mensuel « Mémoires en image » et « Mémoires en musique » a démarré en 2013, sous la forme de projections et concerts-débats, pour partie auprès de lycéens. Plus largement, le RAHMI participe à diverses manifestations telles que les Chantiers de la Mémoire (organisés par O2 Radio), les « Bons baisers de... » (partenariat Musée d'Aquitaine), les AOC de l'égalité... Le RAHMI contribue aussi à la diffusion d'ouvrages (ex : Présences Africaines à Bordeaux, Enfants de la mémoire sur la guerre d'Espagne) et à des colloques ou manifestations portant sur la thématique de l'immigration.

Le RAHMI constitue donc l'un des relais les plus actifs et dynamiques en région de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (d'autres relais régionaux existent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Ile-de-France)...

L'un des axes de travail important mais encore insuffisamment développé concerne les liens ou coopérations avec les pays d'origine, tant au niveau régional que national. Dans certains pays, des initiatives parfois importantes existent sur cette question (ex : Espagne) mais ailleurs la difficulté tient au fait que les associations œuvrant dans ce registre ne disposent que de très peu de moyens. Cet aspect des coopérations n'est encore pas ou peu pris en compte dans la déclinaison régionale des soutiens européens.

2^e Partie

Aquitains, d'ici et d'ailleurs

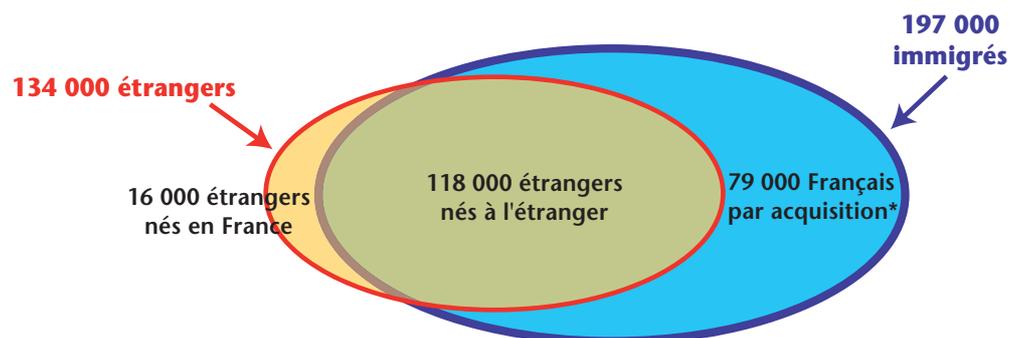
3. L'apport démographique, une ouverture sur la diversité

L'Aquitaine de 2013 est donc héritière des phases successives de peuplement et d'immigration. Celles-ci ont contribué plus ou moins fortement à la construction d'une région qui, déjà diverse par sa géographie et ses territoires, s'est diversifiée démographiquement et sociologiquement tout en conservant ses références culturelles et son attachement à un certain art de vivre.

Au terme de la première décennie de ce XXI^e siècle, quelles sont les populations immigrées, d'origine étrangère, installées et/ou vivant en Aquitaine, quelles sont leurs conditions de vie ? En quoi ces populations contribuent-elles au développement de l'Aquitaine et de ses territoires, à l'animation de la vie économique et sociale en région ?

3.1 L'immigration, moteur démographique de l'Aquitaine

En 2009, l'Aquitaine compte 3,2 millions d'habitants, soit un accroissement de + 10,2 % depuis 1999. L'essentiel de cet accroissement (90 %) est dû aux migrations. Avec une progression de + 24 % sur la même période, la population immigrée⁷ a contribué pour une part non négligeable à la croissance démographique régionale (+ 38 500 personnes, soit 12,8 % de l'accroissement total entre les deux recensements de 1999 et 2009). En 2009, la population immigrée installée en Aquitaine rassemble 197 000 personnes, auxquelles on peut ajouter 16 000 étrangers nés en France.



Source : « *Immigrés et étrangers en Aquitaine en 2009* », INSEE Aquitaine, Recensement Général de la Population 2009

Le nombre de Français par acquisition atteint 101 171 personnes, en y incluant les enfants d'immigrés étrangers. **L'acquisition de la nationalité française : de plein droit**, à raison de la naissance et de la résidence en France : depuis le 1^{er} septembre 1998, date d'entrée en vigueur de la loi du 16 mars 1998 relative à la nationalité, tout enfant né en France de parents étrangers acquiert automatiquement la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a en France sa résidence et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans, depuis l'âge de onze ans. L'acquisition de façon anticipée par déclaration est possible à partir de l'âge de treize ans (article 21-11 du Code civil).

Ainsi, la population immigrée prise dans le sens de la définition INSEE représente aujourd'hui 6,1 % de la population régionale totale, taux qui reste inférieur à celui constaté au plan national (8,5 %).

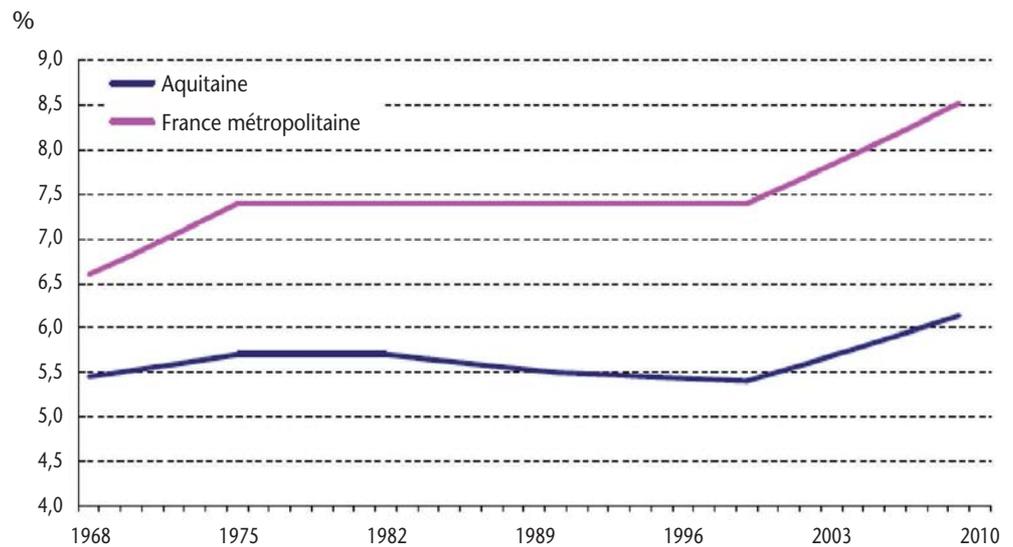
(7) Rappel : laquelle recouvre les étrangers nés à l'étranger et les Français par acquisition.

Le Recensement de la Population indique en outre que 50 200 immigrés installés en Aquitaine en 2009 sont arrivés en France depuis moins de 10 ans, ce qui laisse supposer que le solde net de population immigrée vivant dans notre région à cette même date (+ 38 500) masque aussi un mouvement de sorties ou de départs d'immigrés de l'Aquitaine vers d'autres régions françaises ou vers d'autres pays (dont pays d'origine). Ce flux de sortants peut être estimé à environ 11 000 personnes entre 1999 et 2009.

À ceci, il faut ajouter que 38 % des Aquitains vivant dans la région en 2008 (soit 1,2 million) sont nés hors de l'Aquitaine et que, parmi eux, un quart (soit 300 000 environ) sont nés hors de France. La différence par rapport au chiffre précédent (population immigrée : 197 000 personnes) s'explique par le fait qu'une partie de cette population, née hors de France, est composée de Français.

L'évolution de la part de la population immigrée dans la population régionale au cours des dernières décennies a suivi celle enregistrée pour la France métropolitaine, tout en restant en deçà du niveau national.

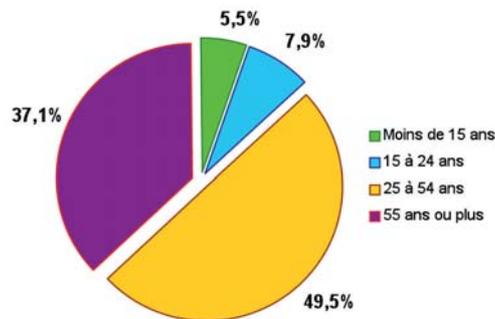
LA PART DE POPULATION IMMIGRÉE AUGMENTE SUR LA DERNIÈRE DÉCENNIE



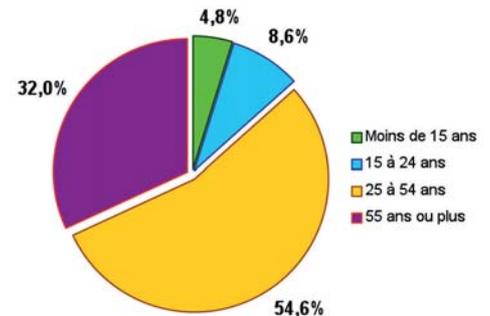
Sources : Insee. Recensements de la population 1968 à 2009, exploitation principale.
Part de la population immigrée dans la population totale.

La population immigrée en Aquitaine est majoritairement féminine (52 %, soit un taux très légèrement supérieur à celui relevé au plan national) et relativement âgée.

**STRUCTURE PAR ÂGE
DE LA POPULATION IMMIGRÉE
EN AQUITAINE**



**STRUCTURE PAR ÂGE
DE LA POPULATION IMMIGRÉE
EN FRANCE**



Ainsi, la population immigrée régionale présente un profil plus âgé que celui observé pour la France métropolitaine, avec une part plus restreinte de personnes d'âge actif (25-54 ans). Au regard de la population régionale non immigrée, on relève une part beaucoup plus limitée de la population de moins de 25 ans (13,4 % chez les immigrés à comparer à 29,2 % chez les non immigrés et 28,2 % pour l'ensemble de la population régionale) et une plus forte représentation des adultes de 25-54 ans (49,5 % contre 38,4 % pour les non-immigrés et 39,1 % pour l'ensemble de la population régionale).

Les immigrés originaires du Portugal, des pays du Maghreb et de Turquie sont majoritairement des hommes. La population féminine domine parmi les immigrés d'origine espagnole, italienne, des autres pays européens et africains.

La population âgée caractérise les immigrations les plus anciennes en provenance d'Italie (87 % de 55 ans et plus), d'Espagne et dans une moindre mesure du Portugal et des autres pays de l'Union Européenne. Celle des moins de 25 ans est relativement importante parmi les immigrés originaires des autres pays européens (hors UE), mais également des pays d'Afrique sub-saharienne et d'Asie. Les populations immigrées du Maghreb et de Turquie présentent une structure par âges intermédiaire, avec une part relativement importante (supérieure à 55 %) de personnes entre 25 et 54 ans. Cette structure par âge reflète donc pour partie l'histoire régionale des immigrations.

À horizon 2040, les projections établies par l'INSEE confirment le rôle déterminant du facteur migratoire dans l'évolution démographique de l'Aquitaine, qui pourrait atteindre alors le seuil de 3,9 à 4 millions d'habitants, cette croissance reposant quasi-exclusivement sur le solde migratoire. Toutefois, ces projections ne tiennent pas compte des facteurs socio-économiques et politiques (dont la législation en matière d'accueil et de séjour des étrangers), susceptibles de jouer dans le sens d'une plus ou moins grande ouverture et/ou attractivité démographique de la région, ainsi qu'ont pu l'évoquer certains travaux⁸. Dans ce contexte, l'immigration en provenance d'autres pays (européens et non-européens) devrait continuer de jouer un rôle réel mais relativement mesuré, plus marqué pour certaines parties du territoire régional et notamment pour la métropole bordelaise⁹, du fait de son attractivité déjà observée au cours des années 2000 auprès de certaines catégories de population (ex : étudiants ou jeunes adultes).

(8) Cf. « L'activité des Aquitains à l'horizon de 30 ans » - CESR d'Aquitaine, septembre 2007 ; « Populations et territoires girondins en 2035 : entre futurs ordinaires et destinées spécifiques », Rencontres AURBA-IEDUB, Travaux 2006.

(9) Cf « L'Aquitaine d'aujourd'hui et de demain : des enjeux démographiques aux politiques régionales globales », CESR d'Aquitaine, février 2007.

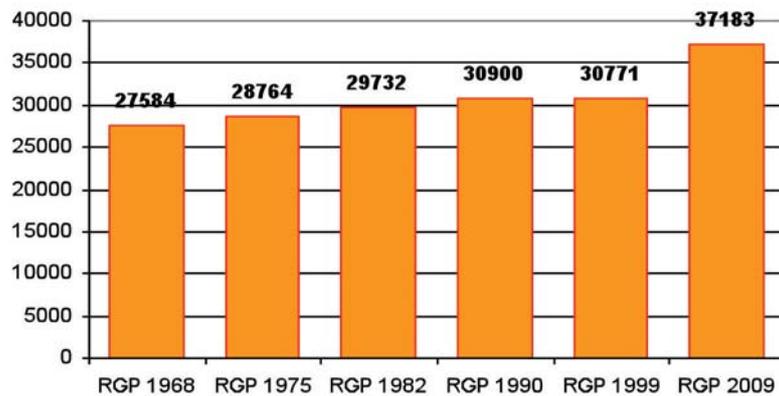
3.2 Approche par pays d'origine

L'analyse des données des recensements de la décennie 2000 confirme la diversité socio-démographique des immigrations qui contribuent à la réalité de l'Aquitaine actuelle.

3.2.1 L'immigration portugaise se poursuit et se renforce

En 2009, on recense plus de 37 000 immigrés originaires du Portugal dans notre région, constituant ainsi le groupe le plus important au sein de la population immigrée installée en Aquitaine (soit 19 %). Leur population a augmenté de + 21 % entre 1999 et 2009, le flux en provenance de ce pays depuis moins de 10 ans (+ 5 200) constituant le 3^e groupe d'arrivées. L'Aquitaine accueille ainsi 6,3 % de la population immigrée portugaise installée en France et son poids dans la population immigrée en Aquitaine est nettement supérieur à celui constaté au plan national (11 %).

ÉVOLUTION DE LA POPULATION IMMIGRÉE D'ORIGINE PORTUGAISE

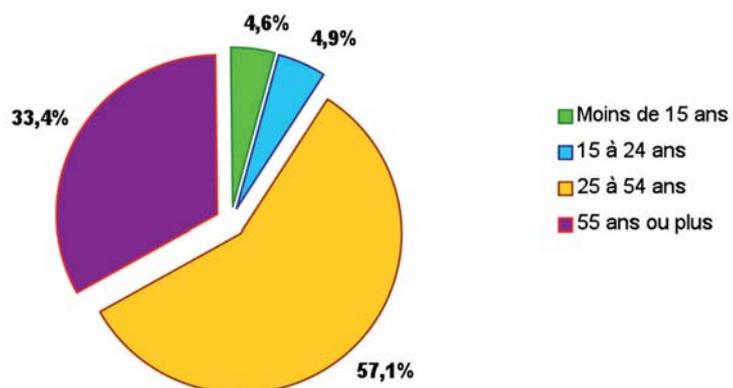


Les immigrés portugais sont les plus nombreux en Gironde (37 %), en Pyrénées-Atlantiques (25 %) et dans les Landes (14 %).

Cette réalité s'explique à la fois pour des raisons de proximité géographique mais aussi pour des raisons historiques si l'on considère l'antériorité de ce flux migratoire depuis déjà plusieurs siècles (cf. première partie). L'évolution de la conjoncture économique influe aussi sur la dynamique migratoire en provenance de ce pays, la situation de crise que rencontre actuellement le Portugal, à l'instar d'autres pays d'Europe du Sud, pouvant accentuer ce flux migratoire.

Les Portugais installés en Aquitaine sont majoritairement des personnes en âge d'activité (57 % ont entre 25 et 54 ans) et la part des moins de 25 ans est encore plus réduite (9,5 %) que pour l'ensemble de la population immigrée régionale.

STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION IMMIGRÉE D'ORIGINE PORTUGAISE EN AQUITAINE



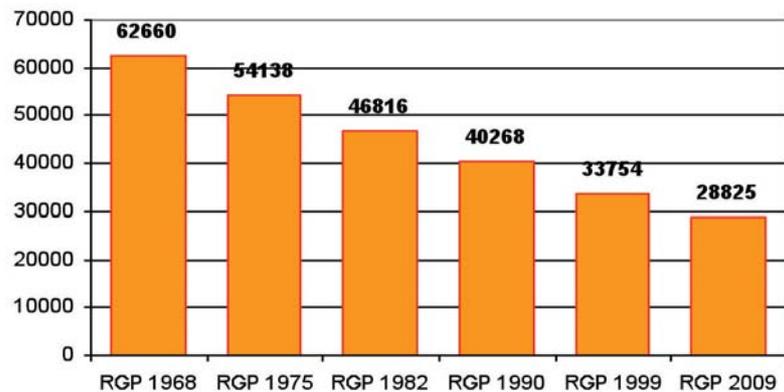
3.2.2 Un recul de la population immigrée d'origine espagnole

Avec près de 29 000 personnes (soit 14,6 % du total), les immigrés espagnols constituent le second groupe au sein de la population immigrée installée en Aquitaine. Un peu plus de 11 % des immigrés espagnols vivant en France sont installés dans notre région. Ils représentent la population immigrée la plus importante dans les Pyrénées-Atlantiques (48 % des Espagnols installés en Aquitaine vivent dans ce département).

Là encore, les facteurs géographiques et historiques permettent d'expliquer cette relative importance du mouvement migratoire depuis l'Espagne. Toutefois, et à la différence de l'immigration portugaise, on constate un recul de la présence des immigrés espagnols en Aquitaine depuis les dernières décennies.

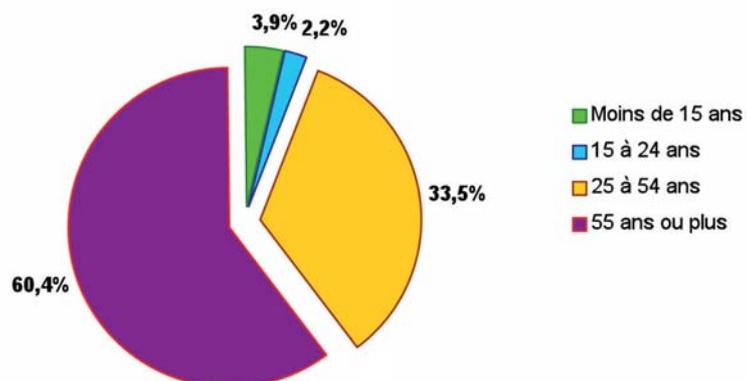
Ainsi, entre 1999 et 2009, la population immigrée espagnole en Aquitaine a diminué de près de 15 % (soit près de 5 000 personnes), alors même que 3 500 Espagnols sont arrivés en Aquitaine depuis moins de 10 ans. Cela signifie que le mouvement de départ (et de décès parmi les plus âgés) a été relativement important durant cette période. La situation de reprise économique qu'a connue l'Espagne jusqu'en 2007 n'est certainement pas étrangère à ce reflux. Là encore, l'impact social de la crise économique en Espagne n'est pas sans effets sur la reprise d'une immigration professionnelle, pour l'heure à caractère temporaire.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION IMMIGRÉE D'ORIGINE ESPAGNOLE



En 2009, les immigrés espagnols installés en Aquitaine appartiennent très majoritairement aux générations les plus anciennes, avec plus de 60 % d'entre eux âgés de 55 ans et plus.

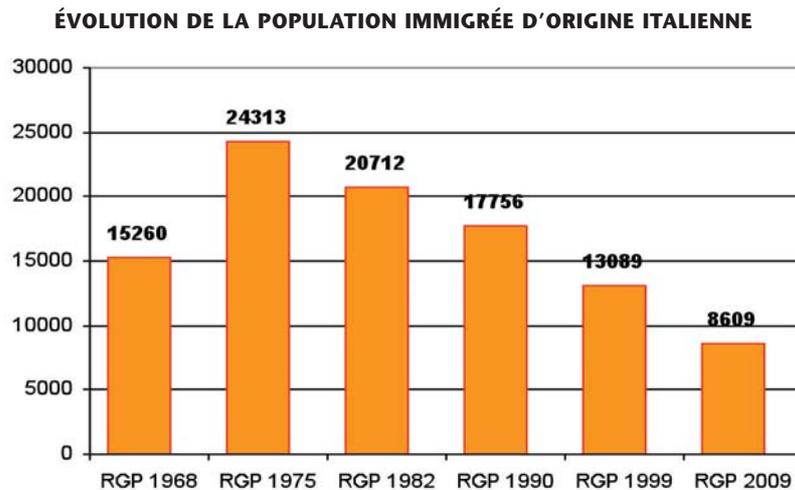
STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION IMMIGRÉE D'ORIGINE ESPAGNOLE EN AQUITAINE



3.2.3 Une population immigrée d'origine italienne héritée

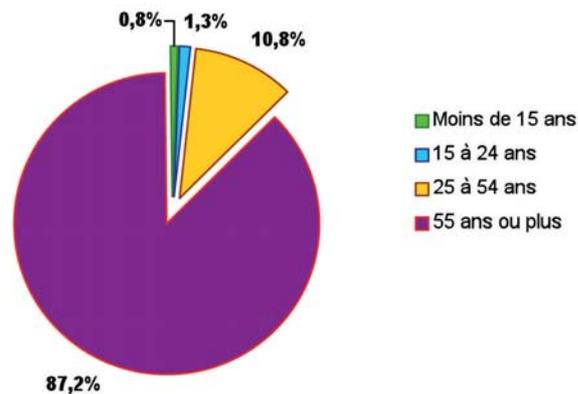
La population immigrée d'origine italienne vivant en Aquitaine est désormais très peu importante eu égard au poids qu'elle occupait il y a encore un demi-siècle. Elle a beaucoup vieilli et ses héritiers ont depuis quitté la France ou sont devenus Français depuis déjà plusieurs générations.

En 2009, on recense 8 600 immigrés d'origine italienne installés en Aquitaine soit une baisse de plus du tiers (-34 %).



Le groupe des immigrés italiens constitue la population la plus âgée d'immigrés vivant en Aquitaine, avec 87 % de l'effectif dans la tranche de 55 ans et plus.

STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION IMMIGRÉE D'ORIGINE ITALIENNE EN AQUITAINE



3.2.4 Un renforcement récent de l'immigration britannique

Avec plus de 15 000 personnes originaires du Royaume-Uni, les Britanniques représentent près de 8 % de la population immigrée régionale et 10 % du nombre total de Britanniques immigrés résidant en France métropolitaine.

Ils ont formé le plus fort contingent d'immigrés arrivés depuis moins de 10 ans (+ 8 900) et sont principalement installés en Dordogne et au nord du Lot-et-Garonne.

Plus de la moitié de ce groupe est composé de personnes âgées de 55 ans et plus (parmi lesquels des retraités venus s'installer en Aquitaine), mais aussi une part relativement importante (près du tiers) de personnes en âge d'activité.

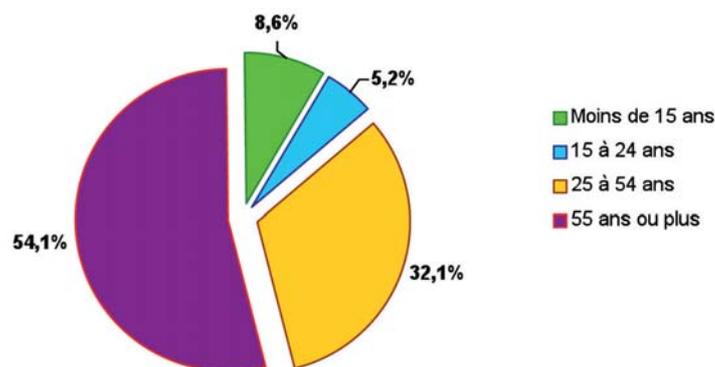
3.2.5 Une présence discrète et en évolution des autres populations d'origine européenne

Cela concerne tout d'abord des populations originaires d'autres pays de l'Union Européenne, soit près de 19 000 résidents. Parmi ces derniers, Belges (4 600), Allemands (près de 4 200) et Néerlandais (3 400) apportent les effectifs les plus importants. La structure par âge de ce groupe est à peu de choses près identique, avec une représentation majoritaire des personnes de 55 ans et plus chez les immigrés d'origine allemande et néerlandaise et un poids conséquent des personnes d'âge actif (35 % à 37 %). Pour les immigrés d'origine belge, on constate une représentation équilibrée entre ces deux tranches d'âges (45 % de 55 ans et plus, 42 % dans la tranche 25-54 ans).

De nouvelles populations de migrants sont apparues avec les derniers élargissements de l'Union Européenne. C'est par exemple le cas des immigrés d'origine roumaine (près de 1 500 résidents), tout en sachant que les conditions de séjour de ces nouveaux migrants (Roumains mais aussi Bulgares) sont plus restrictives que celles octroyées aux autres ressortissants de l'UE, en raison de l'application d'un régime dit « transitoire » jusqu'au 31 décembre 2013. Parmi les immigrés roumains, la proportion des personnes en âge d'activité (63 % dans la tranche 25-54 ans) et celle des jeunes adultes (18 % dans la tranche 15-24 ans) sont particulièrement élevées.

Environ 5 200 immigrés résidant en Aquitaine en 2009 sont originaires d'autres pays européens hors UE, parmi lesquels des Russes (1 500), des Suisses (1 100) et des Serbes (près de 800). La structure par âge de ce groupe est très disparate, avec une forte proportion de jeunes et d'actifs parmi les immigrés russes (38 % ont moins de 25 ans, dont 20 % de moins de 15 ans, et 50 % d'actifs entre 25 et 54 ans) et une majorité de « seniors » chez les Suisses (53 % âgés de 55 ans et plus).

STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION IMMIGRÉE D'ORIGINE BRITANNIQUE EN AQUITAINE

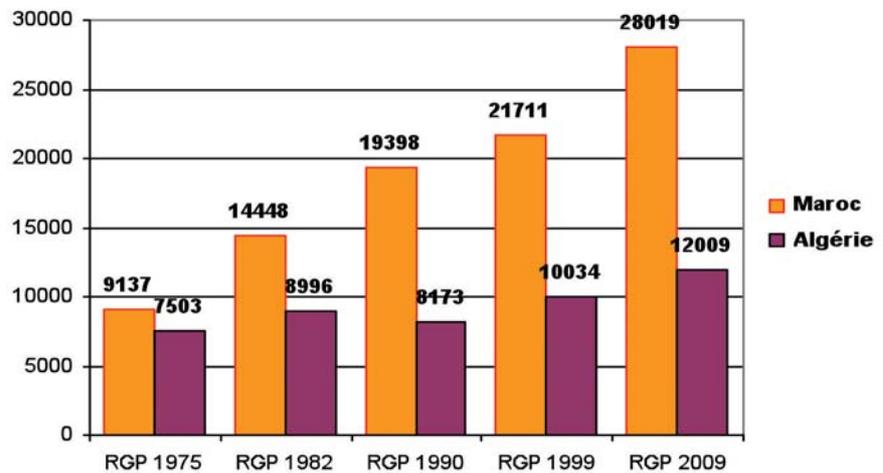


3.2.6 L'immigration maghrébine, essentiellement marocaine, reste dynamique

La population immigrée originaire des pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) représente 21,7 % de la population immigrée installée en Aquitaine en 2009. Ce taux est moindre que celui constaté au niveau national (30,4 % cumulés pour ces trois pays).

Il s'agit d'une immigration historique pour l'Aquitaine, héritée à la fois de l'histoire coloniale et des liens établis avec ces anciennes colonies. Elle a fortement contribué à la relance économique du pays et plus spécifiquement de notre région durant la période des « Trente Glorieuses ». Ce courant migratoire s'est maintenu voire affirmé au cours des dernières décennies.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION IMMIGRÉE D'ORIGINE MAROCAINE ET ALGÉRIENNE EN AQUITAINE

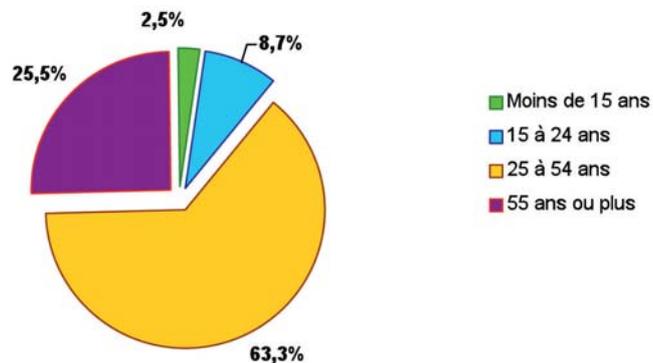


Avec 28 000 résidents, les immigrés marocains se situent au troisième rang des nationalités représentées dans la population immigrée en Aquitaine. Entre 1999 et 2009, leur population s'est accrue de 29 % et 5 800 sont arrivés dans la région durant cette période, constituant le second groupe d'arrivées par ordre d'importance derrière les Britanniques.

L'Aquitaine accueille 4,2 % des immigrés marocains installés en France et leur présence est plus affirmée en Gironde (où 48 % des résidents marocains vivant en Aquitaine sont installés) et en Lot-et-Garonne (département où ils constituent le premier groupe parmi les immigrés, avec 24 % de la population immigrée du département et une part identique de la population immigrée marocaine en région).

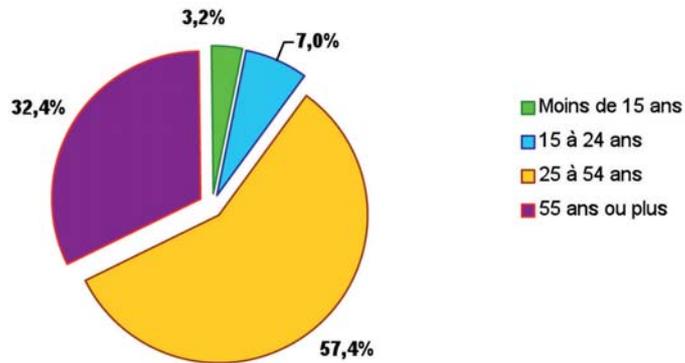
Près des deux tiers des immigrés d'origine marocaine résidant en Aquitaine figurent dans la tranche de population d'âge actif (25-54 ans) et un quart est plus âgé (55 ans et plus).

STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION IMMIGRÉE D'ORIGINE MAROCAINE EN AQUITAINE



La présence en Aquitaine de la population immigrée d'origine algérienne est plus limitée, même si elle a sensiblement augmenté entre les deux dernières vagues de recensement (+ 20 %). Avec 12 000 résidents, elle représente en 2009 un peu plus de 6 % de l'ensemble de la population immigrée à l'échelle régionale et moins de 2 % de la population immigrée d'origine algérienne installée en France. Près des deux tiers de cette population vit en Gironde (64 %), le reste se répartissant notamment en Lot-et-Garonne (14 %) et Pyrénées-Atlantiques (11 %).

STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION IMMIGRÉE D'ORIGINE ALGÉRIENNE EN AQUITAINE



Elle présente un profil par âge assez semblable à celui de la population d'origine portugaise, avec un tiers de « seniors » (55 ans et plus), une majorité de personnes d'âge actif mais aussi d'hommes (52,7 %).

La population immigrée d'origine tunisienne rassemble 2 700 résidents (1,4 % de l'ensemble), essentiellement installée en Gironde (pour plus des deux tiers), avec une structure par âge très comparable à celle des immigrés algériens.

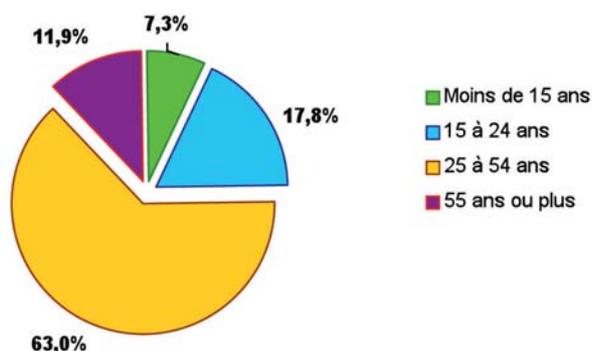
3.2.7 Un accroissement des flux en provenance d'Afrique subsaharienne

On a enregistré au cours de la dernière décennie une augmentation de migrants en provenance d'autres pays du continent africain, notamment d'Afrique sub-saharienne et de Madagascar. En 2009, cette population rassemble 15 800 résidents en Aquitaine, soit 8 % de la population immigrée installée dans la région (2,3 % de la population subsaharienne vivant en France).

Les principales nationalités rencontrées en Aquitaine sont des migrants originaires du Sénégal (2 200), de Madagascar (2 100), du Cameroun (1 800), de Côte d'Ivoire (1 300) et du Congo (près de 1 300). Les deux tiers des immigrés subsahariens sont installés en Gironde.

Globalement, cette population, majoritairement féminine (53 %), se caractérise à la fois par l'importance des personnes en âge d'activité (63 % entre 25 et 54 ans) et par sa relative jeunesse (un quart a moins de 25 ans, dont 18 % entre 15 et 24 ans).

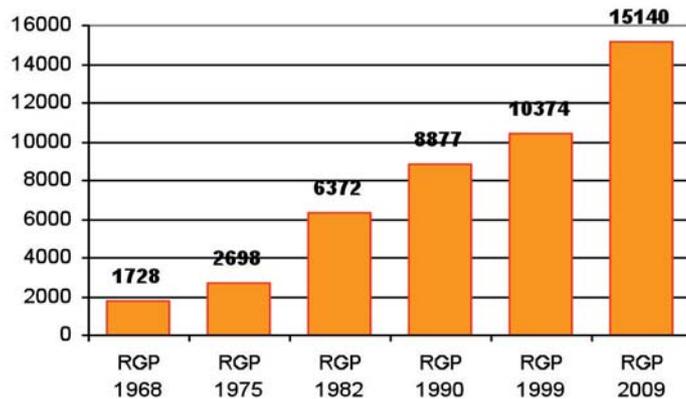
STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION IMMIGRÉE D'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE EN AQUITAINE



3.2.8 Une nette accélération de l'immigration en provenance des pays asiatiques

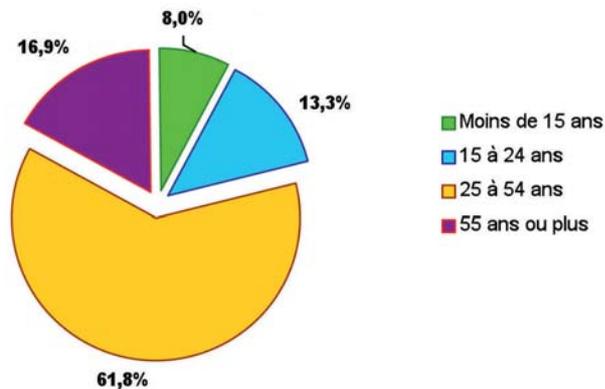
Près de 8 % de la population immigrée installée en Aquitaine, soit 15 000 résidents, proviennent de pays asiatiques, parmi lesquels la Turquie, la Chine ou encore le Vietnam.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION IMMIGRÉE D'ORIGINE ASIATIQUE



Dans cet ensemble, la population d'origine turque a fortement progressé entre 1999 et 2009 (+ 47 %), atteignant près de 4 300 résidents. Les immigrés originaires du Vietnam (près de 2 200) et de Chine (1 500) constituent les deux autres principales nationalités composant la population immigrée asiatique installée en Aquitaine.

STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION IMMIGRÉE D'ORIGINE ASIATIQUE EN AQUITAINE

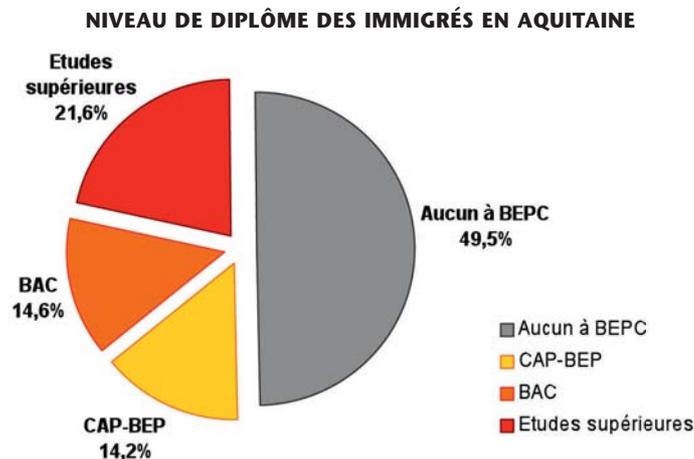


Cet ensemble se caractérise par le poids important des résidents d'âge actif (62 %), encore plus marqué pour les immigrés d'origine turque (70 %). La population d'origine chinoise se distingue par l'importance des jeunes adultes (32 % entre 15 et 24 ans), notamment du fait de la présence d'étudiants. À l'inverse, la population immigrée d'origine vietnamienne présente un profil plus âgé (dont 30 % âgés de 55 ans et plus) qui s'explique par la présence de plusieurs générations de migrants (cf. première partie).

Par conséquent, l'immigration d'origine étrangère (UE et hors UE) constitue une réalité bien ancrée dans l'évolution de la population régionale et continue d'alimenter l'accroissement démographique de l'Aquitaine. Elle concerne au total plus de 180 nationalités issues des divers continents, migrants européens pour près des deux tiers, originaires notamment des pays ibériques.

3.3 Une population de plus en plus diplômée

La population immigrée installée en Aquitaine présente un profil de plus en plus diplômé, plus marqué parmi les femmes et parmi les ressortissants étrangers nés à l'étranger par rapport à ceux ayant acquis la nationalité française.



Source : RP2009, INSEE Aquitaine

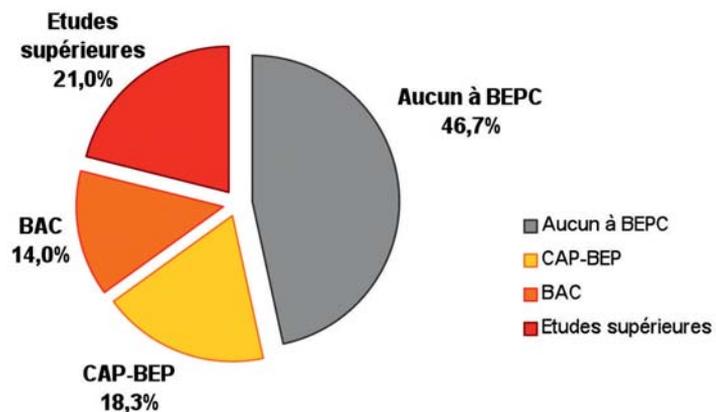
Comparée à l'ensemble de la population régionale hors âge scolaire, la population immigrée se caractérise par une part plus importante de personnes peu ou pas diplômées (49,5 % contre 34,4 %) et une proportion beaucoup plus faible de personnes de niveau CAP-BEP (14,2 % contre 26,2 %). Ceci peut s'expliquer à la fois en raison de la structure par âge de la population immigrée, plus âgée en moyenne que la population non immigrée, mais également du fait de la disparité des systèmes de formation entre pays d'accueil et pays d'origine. À l'inverse, la part des bacheliers ou des personnes ayant acquis un diplôme dans l'enseignement supérieur est assez comparable à celle des non immigrés : 14,5 % de niveau BAC parmi les immigrés contre 16,5 % pour l'ensemble de la population régionale et 21,5 % de personnes ayant un diplôme supérieur parmi les immigrés contre 22,9 % pour l'ensemble de la population régionale. L'importance de la population étudiante parmi les nouveaux migrants (cf. 3.4) est certainement l'un des facteurs d'explication de ce constat.

Les ressortissants communautaires autres que ceux originaires des pays d'immigration ancienne (Espagne, Portugal et Italie) et autres ressortissants européens sont les plus diplômés. Le taux de diplômés du supérieur est également relativement élevé parmi les ressortissants américains et asiatiques (hors Turcs).

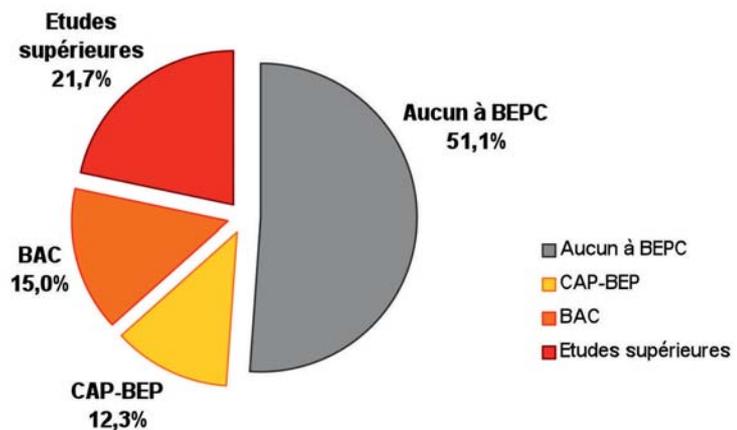
La part des personnes non ou peu diplômées (BEPC et infra) est très importante parmi les ressortissants turcs et des pays du Maghreb, mais aussi parmi les ressortissants italiens et portugais (essentiellement du fait de la structure par âge).

Si le niveau de diplôme est globalement plus élevé parmi les étrangers nés à l'étranger par rapport aux immigrés français par acquisition, certaines nuances sont à apporter selon les nationalités d'origine. Ainsi les ressortissants du Maghreb et de Turquie (hommes surtout dans ce dernier cas) ayant acquis la nationalité française présentent un taux de diplômés du supérieur plus élevé que ceux encore étrangers nés à l'étranger. De même, les immigrés ayant acquis la nationalité française, autrement dit nés en France ou y résidant depuis une assez longue période, sont proportionnellement plus nombreux à avoir obtenu un diplôme de CAP ou BEP.

NIVEAU DE DIPLÔME DES HOMMES IMMIGRÉS EN AQUITAINE



NIVEAU DE DIPLÔME DES FEMMES IMMIGRÉES EN AQUITAINE



Si la part des femmes immigrées de niveau BAC et supérieur au BAC est globalement plus importante que chez les hommes, elles sont aussi relativement plus nombreuses à être peu ou pas diplômées. Cette analyse masque de profondes disparités selon les pays d'origine. Les ressortissantes européennes sont plus diplômées du supérieur que leurs homologues masculins. C'est la situation inverse qui est observée pour les ressortissantes d'Afrique subsaharienne. Les ressortissantes turques et maghrébines sont très majoritairement peu ou pas diplômées. Toutefois, celles ayant obtenu la nationalité française parviennent à acquérir des niveaux de formation plus élevés (ex : CAP BEP chez les femmes turques naturalisées). Ce constat tend à indiquer que l'acquisition de nationalité française permet à certaines femmes une relative émancipation par rapport à la situation rencontrée dans leur pays d'origine.

Par conséquent, l'approche des niveaux de formation des populations immigrées installées en Aquitaine souligne d'assez larges disparités selon les pays d'origine, selon le sexe, l'âge et le statut. Les populations issues des plus anciennes phases d'immigration, vieillissantes, sont assez peu diplômées alors que les ressortissantes des autres pays européens (UE et hors UE) présentent des niveaux de diplôme élevés, notamment parmi les femmes. Pour les ressortissantes des pays extra-communautaires, la structure de la population par niveau de formation fait apparaître des différences notables entre les ressortissantes des pays du Maghreb et de Turquie d'une part, assez peu diplômées (constat encore plus flagrant pour la population féminine), et ceux plus diplômés des autres régions du monde (Amérique, Asie mais

aussi Afrique sub-saharienne, notamment chez les hommes). Les immigrés originaires des pays du Maghreb et de Turquie, notamment les femmes, né(e)s en France ou ayant acquis la nationalité française parviennent à des niveaux de formation plus élevés que leurs homologues né(e)s à l'étranger. Pour ces dernières, l'immigration a favorisé, par la formation, l'acquisition d'une plus grande autonomie.

3.4 L'accueil de nouveaux migrants non européens : des limites imposées par le durcissement de la législation relative à l'entrée et au séjour des étrangers

Les conditions d'accueil et de séjour des nouveaux migrants sont encadrées par des textes communautaires et nationaux, eux-mêmes chapeautés ou complétés par un ensemble de textes ou accords internationaux, conventions et traités.

3.4.1 Des conditions d'entrée et de séjour de plus en plus restrictives

Au plan communautaire, parallèlement à la mise en place de l'espace Schengen instaurant la libre circulation des personnes, aujourd'hui entre 26 pays européens¹⁰, l'Union Européenne a mis en place un ensemble de règles et procédures harmonisées en matière d'entrée et de visas pour des séjours de courte durée, de demande d'asile et de contrôle aux frontières. La politique migratoire de l'UE s'inscrit dans un cadre qui a été redéfini par un programme, dit Programme de Stockholm, couvrant la période 2009-2014, dans le prolongement du Pacte européen pour l'immigration et l'asile. Ce programme s'articule autour de trois objectifs :

- mieux organiser la mobilité et l'immigration légale, tout en accompagnant le développement des pays d'origine et limiter « l'exode des cerveaux »,
- améliorer la prévention de l'immigration irrégulière,
- favoriser les synergies ou la cohérence des politiques entre immigration et développement.

Au titre de l'immigration régulière, l'UE vise notamment certaines formes de migrations liées au travail : les travailleurs hautement qualifiés bénéficiaires de la Carte Bleue Européenne, les chercheurs, les étudiants, les stagiaires non rémunérés ou élèves participant à des programmes d'échanges mais aussi les travailleurs saisonniers, les salariés des entreprises multinationales. A cette fin, l'UE a mis en place un « permis unique »¹¹, combinant l'autorisation de travail et un droit au séjour, la législation des Etats-membres devant être rendue conforme à cette directive début 2014. Cependant, cette directive ne s'applique ni aux travailleurs détachés ni aux travailleurs saisonniers ni aux résidents de longue durée. L'UE a également prévu des dispositions particulières pour des personnes en séjour régulier, telles que le statut de « résident de longue durée » pour des non-citoyens de l'UE délivré sous conditions (durée minimale de séjour de 5 ans, ressources...) ou encore pour permettre le regroupement familial. Enfin, un renforcement de l'harmonisation en matière d'asile est en cours de discussion au moment de la rédaction de ce rapport, dans le cadre d'un Régime d'Asile Européen Commun, supposé offrir un accès plus équitable et plus uniforme à la protection internationale au sein de l'UE. Ce projet devrait être soumis au vote du Parlement Européen en juin 2013 et être transposé dans le droit national dans les deux ans suivant l'adoption de ce nouveau régime d'asile communautaire.

(10) L'espace Schengen comprend actuellement 22 Etats-membres de l'Union Européenne et 4 Etats partenaires (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) ; Deux Etats membres de l'UE, l'Irlande et la Grande-Bretagne, appliquent certaines dispositions mais ont conservé un système propre de contrôle aux frontières. La Bulgarie, Chypre et la Roumanie sont dans une situation transitoire, de même que la Croatie qui doit intégrer effectivement l'UE courant 2013. Cet espace constitue une zone de coopération particulière consistant en un dispositif de contrôle des mouvements de personnes dans/vers les pays de l'espace Schengen. Ce dispositif mobilise à la fois des systèmes d'échanges d'information (Système d'Information Schengen, Système d'Information sur les Visas, base de données biométriques Eurodac) et un outil de contrôle aux frontières de l'espace Schengen, l'agence Frontex. Il donne lieu à une coopération particulière en matière de police et de justice.

(11) Directive 2011/98 du 13 décembre 2011.

Au plan national, les conditions d'accueil des ressortissants de pays tiers (hors UE ou espace Schengen) sont précisées dans le Code d'Entrée et de Séjour des Étrangers et Demandeurs d'Asile (CESEDA). La politique nationale en matière d'immigration a évolué au gré des majorités politiques et, depuis une trentaine d'années, dans le sens d'une régression des droits et de conditions de plus en plus restrictives pour les migrants non européens.

Alors que la période des Trente Glorieuses avait été marquée par un recours massif à la main-d'œuvre immigrée, dont les modalités furent définies notamment par une ordonnance de novembre 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, la crise du début des années 1970 a eu pour effet une inversion radicale de cette politique, avec le déploiement de contrôles accrus et la mise en place d'une aide au retour (1977) puis d'un retour organisé et forcé de la main-d'œuvre étrangère (en 1978, avec un objectif de 500 000 départs). En 1980, un nouveau cap est franchi avec la promulgation de la loi « Bonnet » sur la prévention de l'immigration clandestine et l'annonce de plusieurs projets de loi (Stoléru, Ornano), qui entraîneront un mouvement national de manifestations et grèves de la faim. Le changement de majorité à la présidence de la République en 1981 marquera une pause des expulsions, un assouplissement de la réglementation, la régularisation de sans-papiers et l'ouverture de nouveaux droits (ex : création d'associations d'étrangers). Le mouvement s'inverse de nouveau avec la nouvelle majorité parlementaire et, en 1986, avec l'adoption d'une loi qui rétablit, entre autre, le régime des expulsions. Le nouveau changement de majorité survenu en 1989 donne lieu à un aménagement des dispositions législatives (loi Joxe d'août 1989). En 1992, une nouvelle loi est promulguée, renforçant la lutte contre le travail clandestin et contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France, dans le prolongement de l'accord européen de Schengen de 1985. Elle fut complétée la même année par une loi relative à la création de zones d'attente dans les ports et les aéroports (loi Quilès). En 1993, est créé un Conseil national pour l'intégration des populations immigrées. Durant cette année, plusieurs textes de loi sont discutés puis adoptés relatifs au droit à la nationalité d'une part et à la maîtrise de l'immigration d'autre part. En 1994, une direction centrale du contrôle de l'immigration et de lutte contre l'emploi des clandestins est créée et l'ordonnance de 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers est de nouveau amendée pour répondre notamment aux exigences de l'espace Schengen.

A partir du milieu des années 1990, sous la présidence de Jacques Chirac, de nouvelles tensions apparaissent, marquées par un mouvement de manifestations et grèves de la faim de travailleurs sans-papiers. C'est dans ce contexte qu'un nouveau projet de loi sur l'immigration est adopté par l'Assemblée Nationale début 1997, dont certaines dispositions ont été annulées par le Conseil Constitutionnel. Le Gouvernement Jospin régularise une partie des sans-papiers et procède en 1998 à quelques assouplissements législatifs (sur l'acquisition de nationalité, sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers). Des commissions départementales d'accès à la citoyenneté (CODAC) sont mises en place en 1999. En 2002, un nouveau changement à la tête de l'exécutif ouvre une phase de réformes de la législation relative au droit d'asile (juin 2003) puis à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers et à la nationalité (novembre 2003).

En juin 2005, le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et demandeurs d'Asile entre en vigueur et le Gouvernement installe un comité interministériel de contrôle de l'immigration. C'est à ce moment-là qu'est évoqué le concept « d'immigration choisie ». En juillet 2006, la loi relative à l'immigration et à l'intégration est adoptée, qui marque dans cette logique un durcissement des conditions de regroupement familial, de mariage mixte et d'obtention d'une carte de séjour « salarié ». Elle introduit une liste de secteurs d'activité en situation de « tension », c'est-à-dire rencontrant des difficultés de recrutement et de ce fait ouverts à l'emploi d'étrangers, complétée par une loi de novembre

2006 sur le contrôle de la validité des mariages. La création sous le nouveau Gouvernement Sarkozy en mai 2007 d'un ministère en charge de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement entraîne la démission d'une grande partie des historiens siégeant au comité d'histoire de la Cité Nationale sur l'Histoire de l'Immigration fraîchement installée (en novembre 2006). Dès novembre 2007, une nouvelle loi relative à l'immigration, à l'intégration et à l'asile est promulguée. Au cours du printemps 2008, une grève de travailleurs sans-papiers est entamée, alors que le Parlement européen adopte de son côté une directive sur le retour (volontaire ou contraint) de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière. La transposition de plusieurs directives européennes sert de motif à la présentation d'un nouveau projet de loi sur l'immigration, l'intégration et la nationalité par le Ministre en charge de l'immigration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Ce projet est adopté en juin 2011, marquant un nouveau relèvement des exigences en termes de maintien sur le territoire français et d'obtention de la nationalité, mais aussi un relèvement des sanctions à l'encontre des personnes en situation irrégulière, dans un climat aux relents xénophobes en partie entretenu par la crise économique et par l'arrivée dans l'espace Schengen de réfugiés tunisiens.

Certaines dispositions, telles la circulaire prise en mai 2011 sur l'immigration professionnelle et celle de janvier 2012 en matière d'accès au marché du travail par les étudiants étrangers ont soulevé de nombreuses critiques. Ces deux dispositions ont été abrogées par l'actuel gouvernement dès son investiture en mai 2012. Des circulaires ont légèrement assouplies certaines dispositions des lois en vigueur, par exemple en modulant les montants des taxes exigibles pour les ressortissants étrangers pour le traitement de leur demande de séjour ou encore pour réexaminer sous conditions le droit au séjour des ressortissants étrangers en situation irrégulière. Une circulaire récente du Ministère de l'Intérieur de mars 2013 réaffirme néanmoins la volonté d'une politique « ferme et responsable » et la priorité également donnée à la lutte contre l'immigration « irrégulière ». Un débat parlementaire a été récemment engagé sur l'immigration professionnelle et étudiante, qui devrait faire évoluer certaines dispositions actuelles du CESEDA d'ici la fin de l'année 2013 (par exemple, par l'élargissement de titres de séjour pluriannuels ou encore en matière d'asile)¹².

Il n'est pas dans la vocation de ce travail de dresser une analyse ou un bilan détaillé de la mise en œuvre de cette politique en matière d'immigration ou d'asile. Cela exigerait un travail à part entière qui dépasse de loin les prérogatives de niveau régional. Il serait d'autant plus complexe à réaliser qu'à la succession des lois et à leur application, c'est-à-dire à leur traduction concrète sur le terrain, s'ajoute leur interprétation tant par les acteurs en charge de leur mise en œuvre que par les instances judiciaires saisies en cas de recours, à l'origine d'une abondante jurisprudence.

3.4.2 Approche de l'immigration récente en Aquitaine par la délivrance des autorisations de séjour

L'approche des demandes de séjour ou d'asile et des délivrances de titres apporte un éclairage complémentaire et indicatif sur la nature des migrations actuelles intéressant l'Aquitaine. Ces données sont issues de l'exploitation de l'Application de Gestion des Dossiers des Ressortissants Étrangers en France (AGDREF), utilisée par les préfectures et centralisée par le Secrétariat Général de l'Immigration et de l'Intégration placé auprès du Ministère de l'Intérieur. L'analyse synthétique présentée ici est avant tout une photographie à un instant T pour les ressortissants des principaux pays d'origine, qui rend difficilement compte de la multiplicité des situations individuelles ou familiales et des décisions spécifiques les concernant.

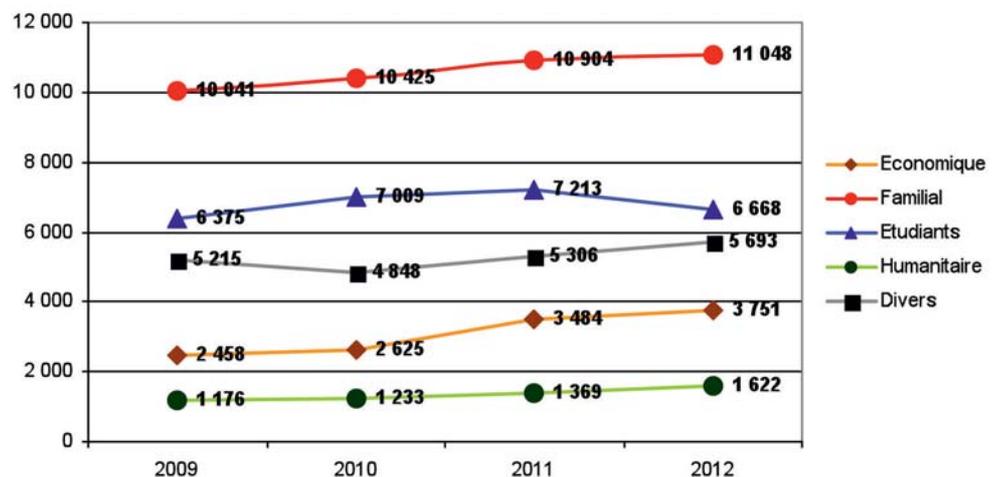
(12) Cf. « Sécuriser les parcours des ressortissants étrangers en France », rapport au Premier Ministre établi par Matthias FEKL, parlementaire en mission, mai 2013.

Entre 2009 et 2012, le volume annuel de demandes de titres de séjour ou d'asile pour l'ensemble de l'Aquitaine a progressé de 25 000 à près de 29 000. 70 % de ces demandes correspondent à des demandes de renouvellement de titres, un quart à des nouvelles demandes (premier titre) et le reste à des demandes d'asile. Le principal motif de demande de séjour concerne le regroupement familial (famille de Français à 60 %), lequel représente près de 40 % des demandes. Ce motif de séjour reste à peu près constant en valeur relative et a eu tendance à se stabiliser dans la période récente. Près d'un quart des demandes concerne les étudiants et/ou stagiaires. Jusqu'en 2011, ce type de demandes était en progression. Les données encore provisoires sur l'année 2012 marquent un repli assez prononcé. À l'inverse, les demandes de séjour pour motif économique (en tant que salarié, saisonnier ou non-salarié) se sont renforcées dans l'ensemble, avec quelques spécificités selon les départements :

- poids des demandes de saisonniers en Gironde et en Lot-et-Garonne,
- accroissement des demandes de séjour de non-salariés en Pyrénées-Atlantiques (Roumains et Portugais).

Les motifs de demandes « divers », en augmentation (environ 20 % du total en 2012) recouvrent diverses catégories (visiteurs, étrangers entrés mineurs, anciens combattants, retraités ou pensionnés...). Enfin, les demandes d'asile ou à caractère humanitaire tendent à augmenter (près de 6 % du total en 2012).

ÉVOLUTION DES DEMANDES DE TITRES DE SÉJOUR OU D'ASILE POUR L'AQUITAINE



Les pays du Maghreb fournissent le plus gros volume de demandes de séjour et/ou d'asile, soit 30 % du total en 2012. De loin, avec près de 6 000 demandes formulées en 2012 (soit 20 % du total), le Maroc est le principal pays de candidats au séjour en Aquitaine. Plus des trois quarts des demandes de séjour formulées par des Marocains en 2012 sont des demandes de renouvellement, autrement dit exprimées par des personnes en situation régulière vivant déjà sinon en Aquitaine du moins sur le territoire national. La majorité de ces demandes concernent le regroupement familial (53 %). Les demandes des ressortissants algériens (près de 2 000) et tunisiens (près de 800) sont nettement moins nombreuses et constituées aux deux tiers de demandes de renouvellement. Si les demandes au titre du regroupement familial dominent dans les deux cas (45 % à 47 %), les motifs économiques (16 %) et d'études (23 %) sont relativement importants chez les Tunisiens alors que la part des demandes à caractère humanitaire (10 %) est plus élevée parmi les Algériens.

L'accroissement des ressortissants d'origine asiatique dans la population immigrée en Aquitaine trouve une confirmation dans cette analyse. En effet, les demandes de séjour de ressortissants chinois (2 000) s'accroissent et se situent au deuxième rang en volume, de même niveau que celle des ressortissants algériens. 80 % de ces demandes correspondent en 2012 à des renouvellements et plus des deux tiers (69 %) ont les études pour motif.

La demande de séjour exprimée par des ressortissants turcs (1 100) est également parmi les plus importantes enregistrées pour l'Aquitaine. Il s'agit pour les trois quarts de demandes de renouvellement, essentiellement formulées au motif de regroupement familial et relativement peu au titre des études ou pour motif économique.

La demande de séjour émise par des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne est aussi relativement importante, notamment de la part de ressortissants sénégalais (1 100), malgaches, gabonais, ivoiriens ou congolais pour les principaux (environ 500 demandes dans chacun des cas). Pour 80 %, il s'agit de demandes de renouvellement. Parmi ces ressortissants d'Afrique subsaharienne, la part des demandes ayant les études pour objet est relativement importante (30 % à 45 % des demandes, notamment parmi les ressortissants sénégalais et gabonais).

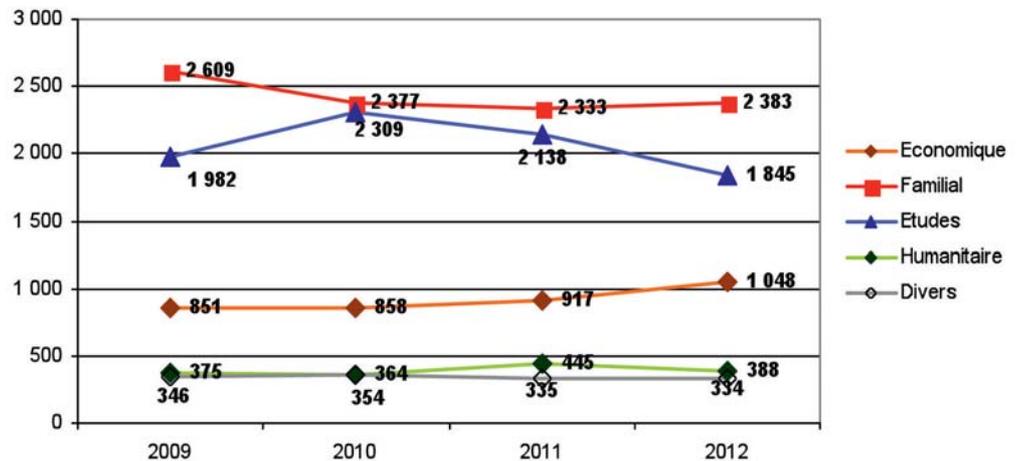
Les demandes émises par des ressortissants européens concernent notamment des ressortissants des nouveaux Etats-membres de l'UE, en particulier Bulgares et Roumains (entre 650 et 700 pour chacun de ces pays d'origine), en notable augmentation au cours de ces dernières années. Pour ces ressortissants, la nature des demandes diffère assez largement des cas précédents, à la fois du fait d'une majorité de premières demandes de séjour (55 % à 60 %) et de l'importance des motifs économiques (plus de 80 % des demandes), notamment en tant que saisonniers. Hors UE, les demandes de séjour de ressortissants russes sont également assez importantes (plus de 700 en 2012), correspondant en majorité à des demandes de renouvellement (55 %) mais aussi avec une assez forte proportion de demandes d'asile (20 %). L'essentiel de ces demandes est motivé dans le cadre d'un regroupement familial (un tiers) et pour raisons diverses, dont raisons humanitaires (13 %).

Les demandes formulées par des ressortissants originaires des autres pays d'émigration historique vers l'Aquitaine, tels que l'Espagne ou le Portugal, restent plus limitées (350 de ressortissants portugais et une centaine de ressortissants espagnols), mais elles ont eu tendance dans ce cadre à augmenter au cours des années récentes, notamment en provenance du Portugal. Ces demandes correspondent surtout à des renouvellements (70 % à 75 %), avec une forte proportion de motifs économiques (40 % à 50 %).

Parmi les autres pays d'origine, on peut relever un volume de demandes de séjour non négligeable en provenance du continent américain, aussi bien d'Amérique du sud (notamment du Brésil, du Mexique ou du Pérou) que d'Amérique du nord (Etats-Unis surtout).

Étant donné les politiques d'entrée et de séjour mentionnées précédemment, le nombre de titres effectivement délivrés est beaucoup plus restreint (6 000), équivalant schématiquement à 20 % / 25 % des demandes.

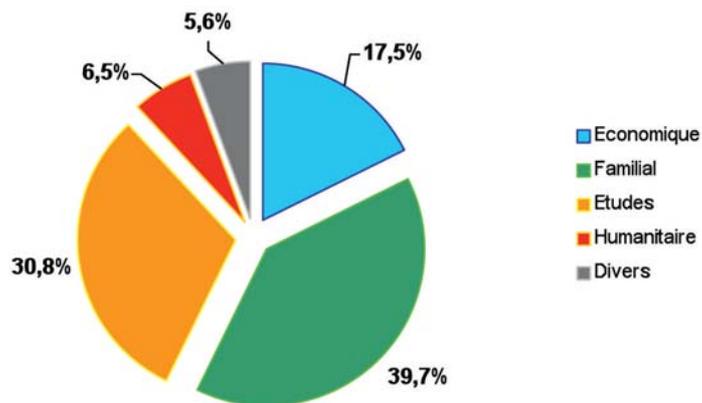
DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR EN AQUITAINE



En règle générale, on constate un taux de délivrance un peu plus élevé pour les demandes relevant des études ou du travail (environ 30 %), même si ce taux a eu tendance à baisser entre 2009 et 2012. À l’opposé, les demandes de titres pour motifs « divers » donnent lieu à une sélection manifestement plus poussée (le nombre de titres délivrés pour ce type de motifs équivaut à 6 % / 7 % des demandes enregistrées selon les années). Les délivrances de titre suite à des demandes relevant du regroupement familial ou à titre humanitaire (asile) se situent dans la moyenne (entre 20 % et 25 %).

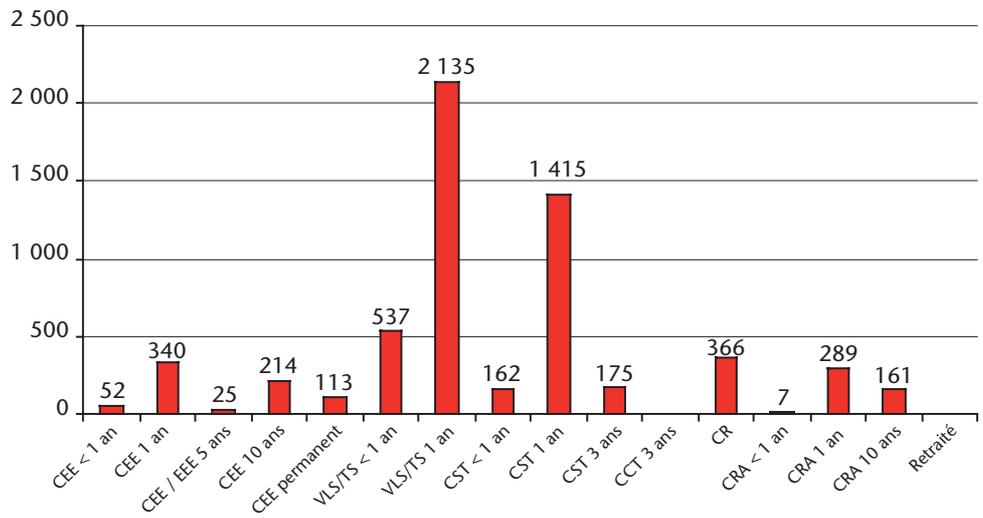
Ainsi, le regroupement familial reste le premier motif de délivrance de titres de séjour (près de 40 % en 2012), devant les études (31 % en 2012). Avec une part de 17,5 %, la délivrance de titres de séjour pour motif d’emploi ou d’activité s’est renforcée au cours des années récentes.

DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



La plupart des titres de séjour délivrés en 2012 (70 %) le sont pour une durée de validité d’un an.

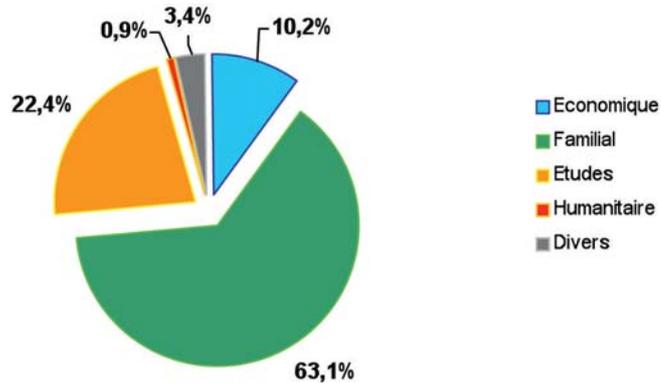
TYPES DE TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS EN AQUITAINE EN 2012



VLS/TS : Visa Long Séjour valant Titre de Séjour ; CST : Carte de Séjour Temporaire ; CCT : Carte Compétences et Talents ; CR : Carte de Résident ; CRA : Certificat de Résidence Algérien

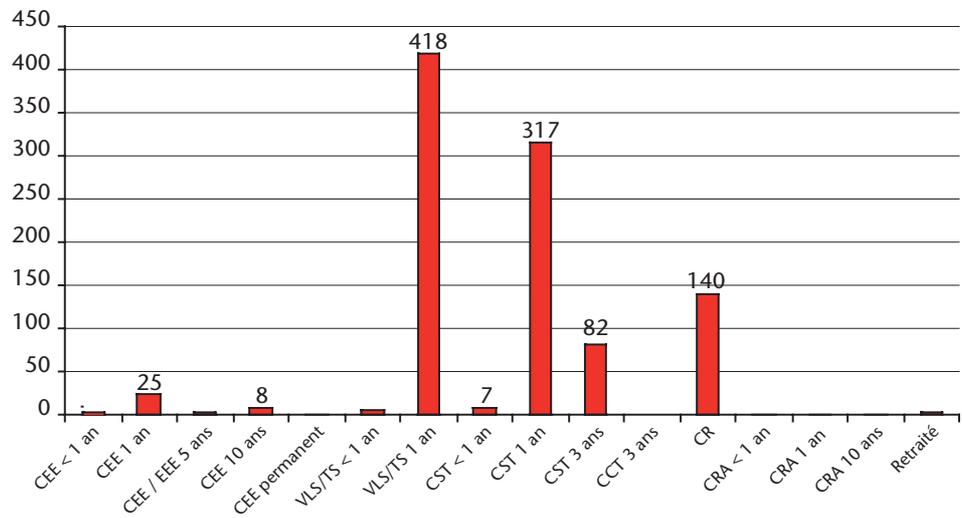
Avec un millier de titres délivrés en 2012, les ressortissants marocains sont les premiers bénéficiaires de la délivrance de titres de séjour en Aquitaine (17 % du total), avec une forte majorité dans le cadre du regroupement familial. Un accord spécifique entre la France et le Maroc régit la situation des Marocains souhaitant obtenir une carte de séjour temporaire « salarié ».

DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS MAROCAINS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR (2012)



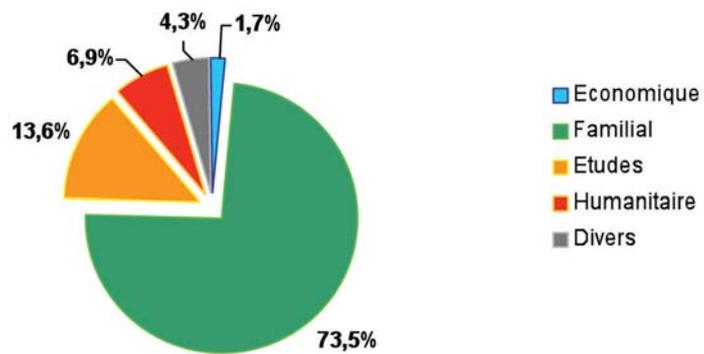
Les trois quarts des titres de séjour délivrés à des ressortissants marocains en 2012 ont une validité d'un an.

TYPES DE TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS À DES RESSORTISSANTS MAROCAINS EN AQUITAINE EN 2012



Près de 8 % des titres de séjour ont été délivrés courant 2012 à des ressortissants algériens (entre 450 et 500 par an depuis 2009).

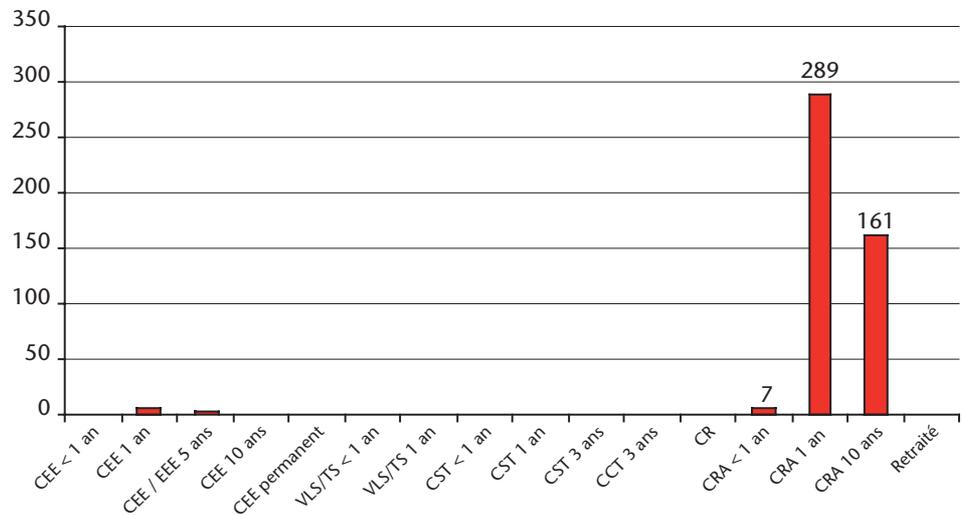
DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS ALGÉRIENS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



Pour ces derniers, près des trois quarts des titres délivrés en 2012 correspondent à des motifs familiaux. Les Algériens bénéficient à cet égard des dispositions arrêtées par un accord franco-algérien¹³, qui prévalent sur le CESEDA.

(13) Accord signé en 1968 puis revu à trois reprises (1985, 1994, 2001), un autre avenant étant en cours.

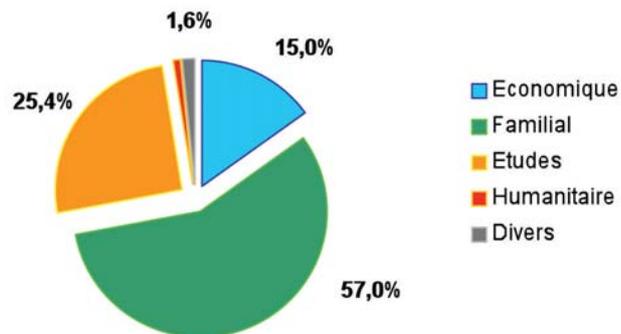
TYPES DE TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS À DES RESSORTISSANTS ALGÉRIENS EN AQUITAINE EN 2012



Près des deux tiers des cartes de résidence attribuées à des ressortissants algériens en 2012 avaient une validité d'un an.

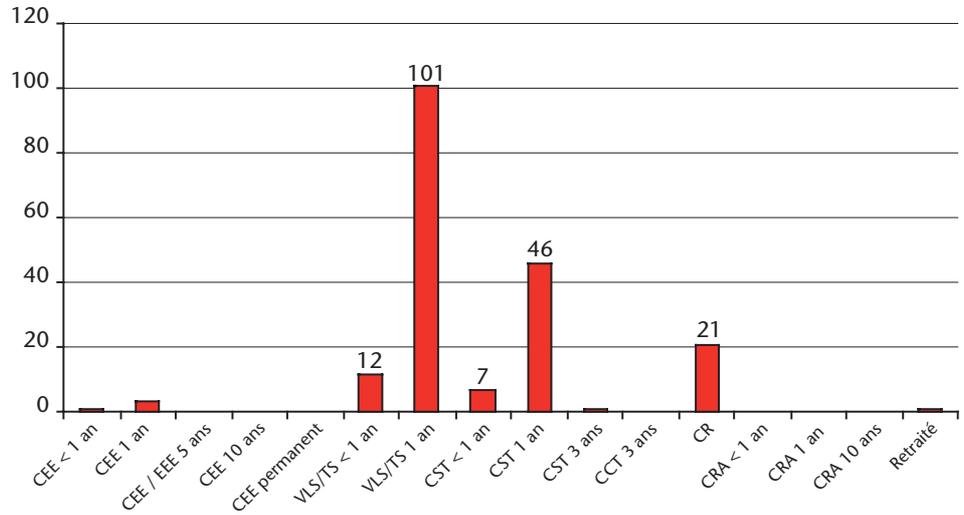
L'autre pays du Maghreb appartenant à l'ensemble des pays d'origine de migrants installés en Aquitaine est la Tunisie. Tout en étant relativement significatif, le nombre de titres de séjour attribués chaque année à des ressortissants tunisiens est de l'ordre de 200, avec une assez forte proportion de titres pour motifs d'études et d'emploi ou d'activité.

DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS TUNISIENS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



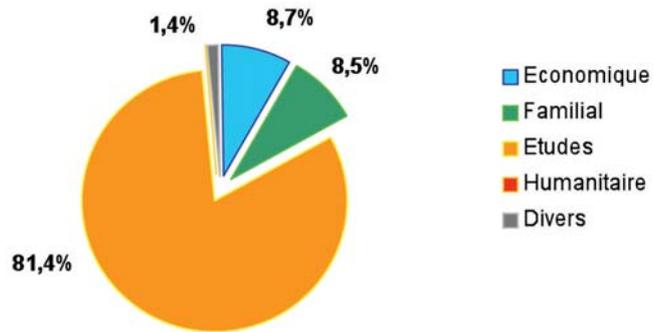
La structure des titres de séjour est pour les trois quarts composée de titres d'une validité d'un an.

TYPES DE TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS À DES RESSORTISSANTS TUNISIENS EN AQUITAINE EN 2012



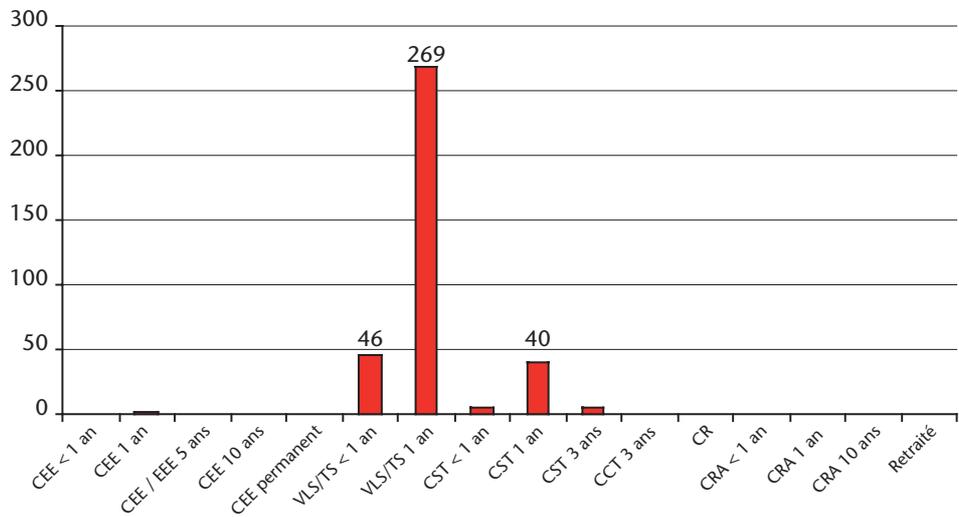
La troisième nationalité concernée pour la délivrance de titres de séjours en Aquitaine rassemble les ressortissants chinois. Si la demande est en constante progression depuis quelques années, la délivrance de titres reste relativement stable (environ 400 par an).

DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS CHINOIS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



Plus de 80 % des titres délivrés intéressent en ce cas des étudiants. L'essentiel des titres délivrés en 2012 (84 %) a consisté en titres d'une durée d'un an.

TYPES DE TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS À DES RESSORTISSANTS CHINOIS EN AQUITAINE EN 2012

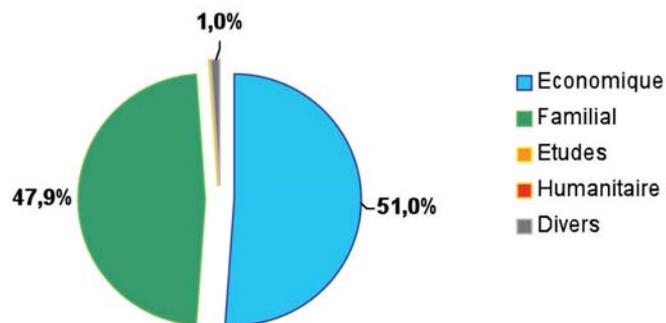


Parmi les autres pays ayant donné lieu à la délivrance d'un nombre significatif de titres de séjours, soit au minimum une centaine par an, on relève des pays européens (dont nouveaux États-membres de l'UE), des pays du continent américain et d'Afrique subsaharienne.

S'agissant des pays européens, quatre pays émergent plus particulièrement : le Portugal, la Roumanie, la Bulgarie et la Russie.

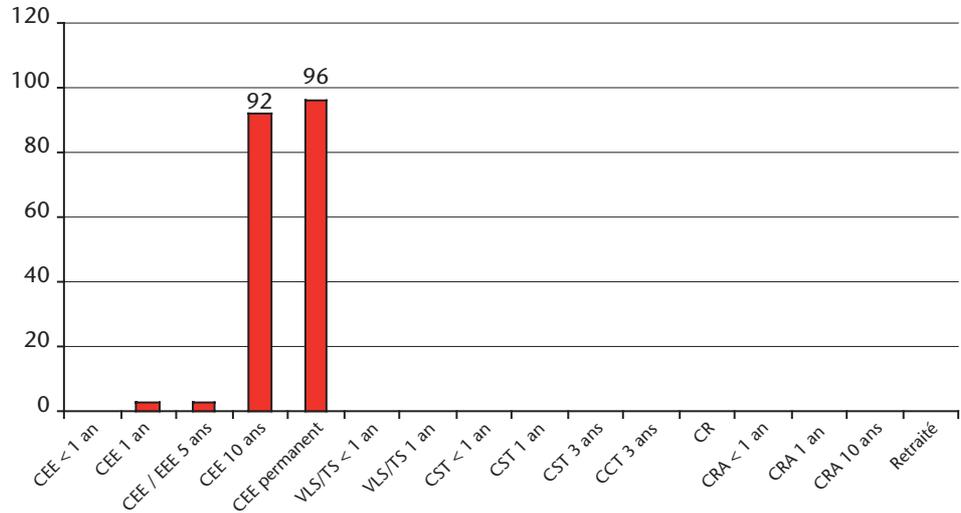
S'agissant du Portugal, pays « traditionnel » d'origine de migrants pour l'Aquitaine, le nombre de titres délivrés en 2012 (près de 200) est exceptionnellement élevé en comparaison du constat que l'on peut dresser les années antérieures. Il s'explique certes par un accroissement de la demande de séjours de la part de ressortissants portugais mais aussi par la nature même des motifs de ces demandes (cf. supra).

DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS PORTUGAIS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



Il ressort en effet de l'analyse des titres délivrés à des ressortissants portugais la prééminence des titres correspondant à des motifs économiques (plus de la moitié), soit pour occuper un emploi salarié soit pour exercer une activité non-salariée. Le rapprochement entre ce constat et la situation économique actuelle du Portugal paraît s'imposer avec évidence.

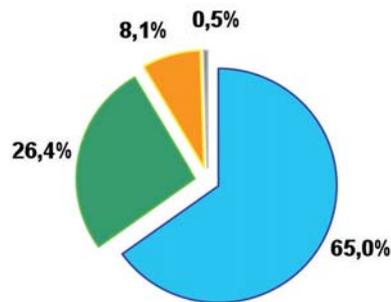
TYPES DE TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS À DES RESSORTISSANTS PORTUGAIS EN AQUITAINE EN 2012



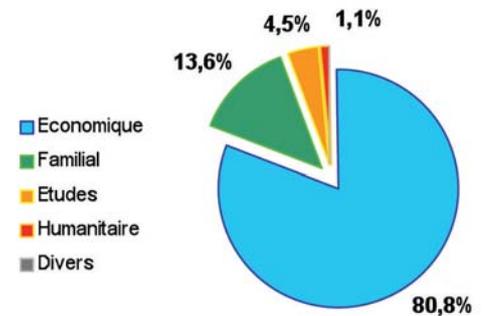
S'agissant de citoyens européens, les titres délivrés sont soit des titres à validité permanente soit d'une durée de 10 ans.

Pour les ressortissants des nouveaux États-membres de l'UE, à savoir la Roumanie et la Bulgarie, le nombre de titres attribués est sensiblement comparable (près de 200).

DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS ROUMAINS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)

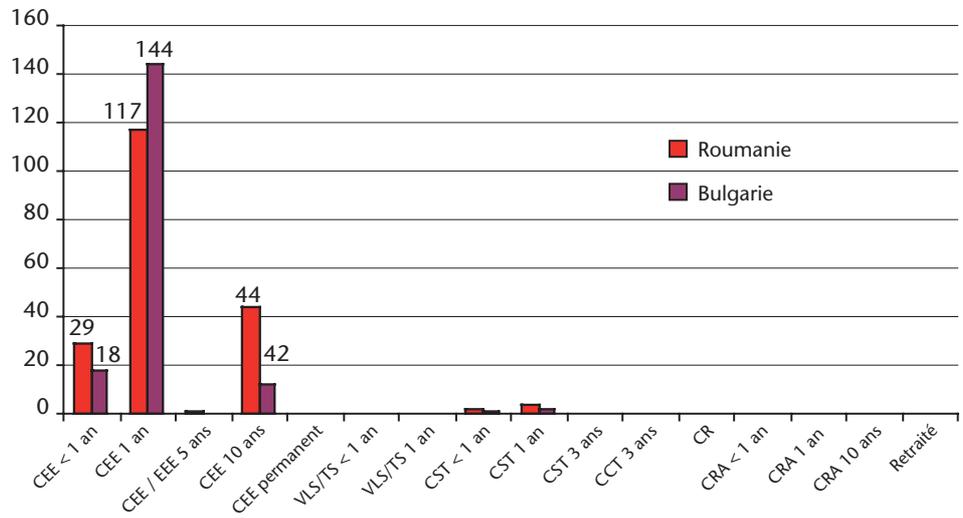


DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS BULGARES SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



Dans les deux cas, une très large majorité des titres délivrés portent sur des séjours à motivation professionnelle, caractéristique encore plus marquée dans le cas des délivrances de titres aux ressortissants roumains (80 %).

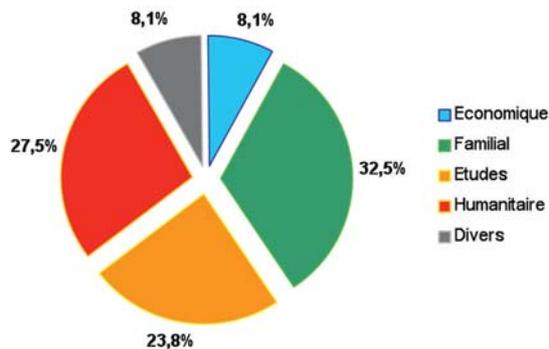
TYPES DE TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS À DES RESSORTISSANTS BULGARES ET ROUMAINS EN AQUITAINE EN 2012



Il s'agit essentiellement de titres de séjour d'un an, cette proportion étant plus importante pour les titres délivrés aux ressortissants bulgares (81 %), alors qu'une part relativement importante (22 %) de titres remis à des ressortissants roumains en 2012 a une durée de validité de 10 ans.

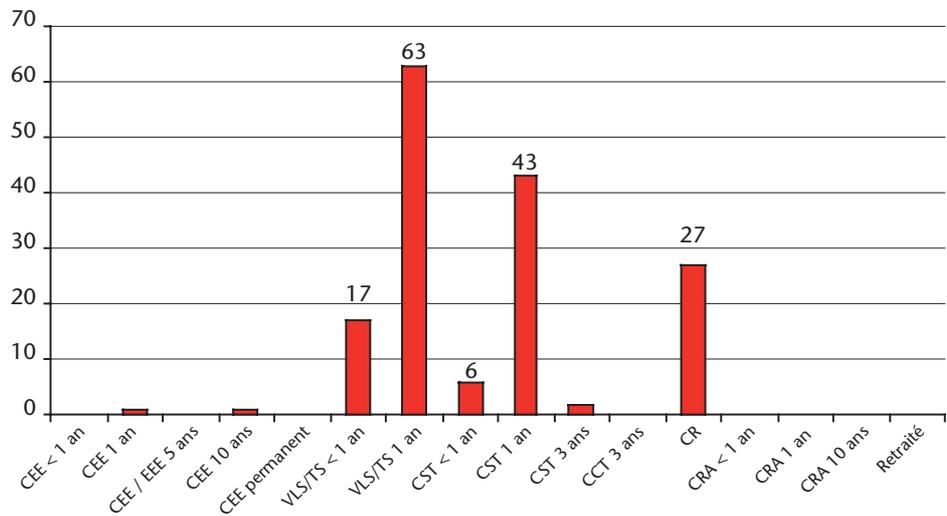
Parmi les ressortissants hors Union Européenne, ce sont les Russes qui se sont vu délivrer un nombre significatif de titres de séjour en Aquitaine en 2012 (150 à 160 par an entre 2009 et 2012).

DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS RUSSES SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



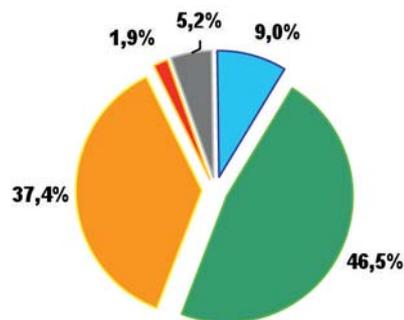
L'importance des titres relevant de l'asile et de l'accueil humanitaire (réfugiés, apatrides, étrangers malades... : 28 %) caractérise ce profil-pays.

TYPES DE TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS À DES RESSORTISSANTS RUSSES EN AQUITAINE EN 2012

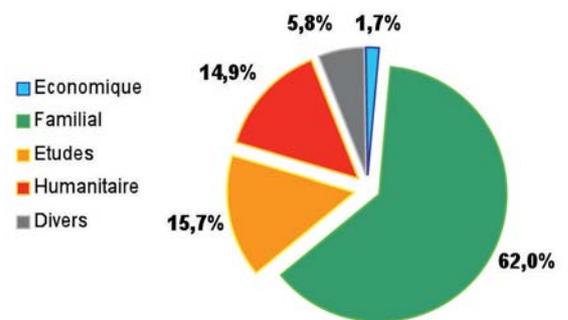


Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne font l'objet de l'essentiel des délivrances de titres pour ce continent : le Sénégal (150 à 200), le Cameroun (120 à 150), la Côte d'Ivoire (100 à 120) et Madagascar (une centaine).

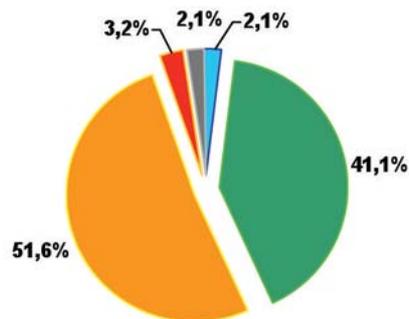
DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS SÉNÉGALAIS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



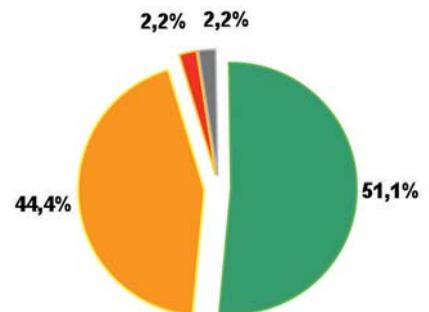
DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS CAMEROUNAIS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS IVOIRIENS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS MALGACHES SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



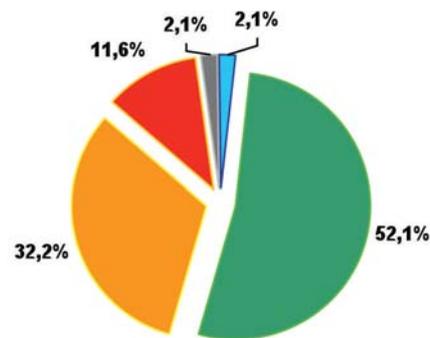
La structure des titres de séjour délivrés pour ces pays diffère selon les cas, avec quelques caractéristiques communes (poids des titres de séjour pour motif de regroupement familial et, dans une moindre mesure, pour motif d'études) et spécificités (importance relative du séjour « humanitaire » parmi les ressortissants camerounais, s'agissant

notamment de personnes malades venues pour suivre des soins, des titres de séjour à caractère professionnel ou économique pour les Sénégalais).

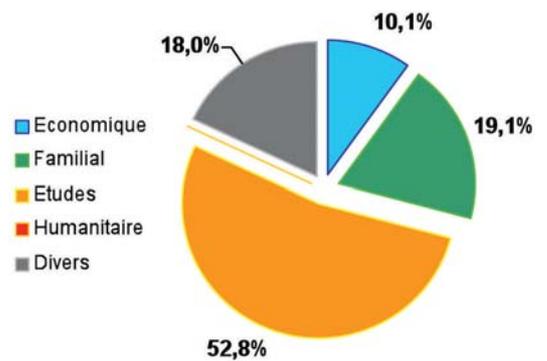
Dans tous les cas, la délivrance de titres de séjour d'une validité d'un an reste la règle quasi-générale, à quelques nuances près selon les situations individuelles et/ou familiales rencontrées.

Deux pays se détachent dans le sous-ensemble asiatique : la Turquie (150 à 180 titres de séjour délivrés par an entre 2009 et 2012) et le Vietnam (près d'une centaine par an).

DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS TURCS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)

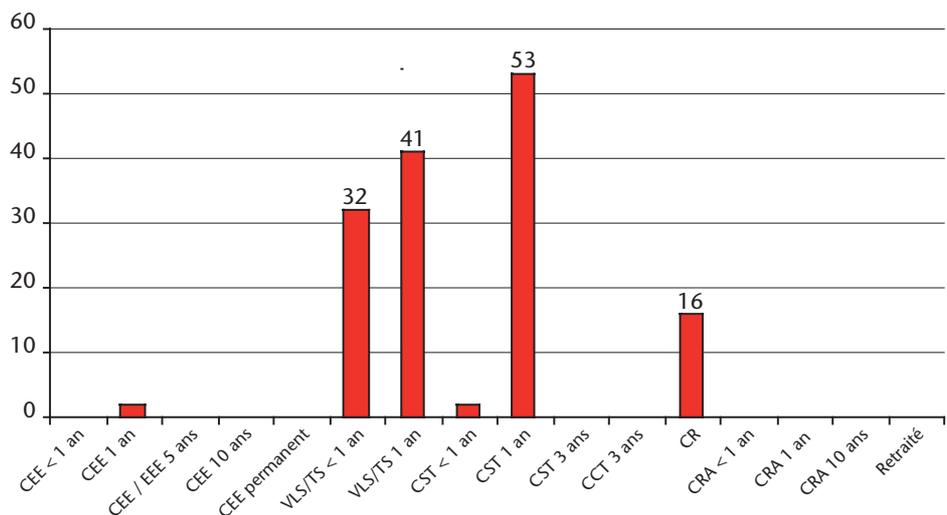


DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS VIETNAMIENS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



La délivrance de titres de séjour pour motifs d'études est majoritaire pour les ressortissants Vietnamiens et significative pour les ressortissants turcs, pour lesquels le motif « familial » reste dominant.

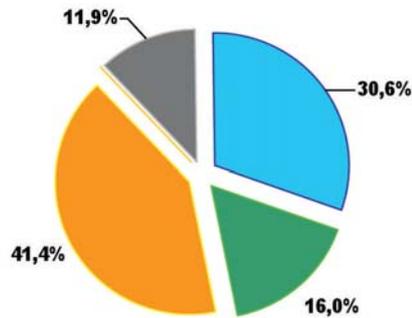
TYPES DE TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS À DES RESSORTISSANTS TURCS EN AQUITAINE EN 2012



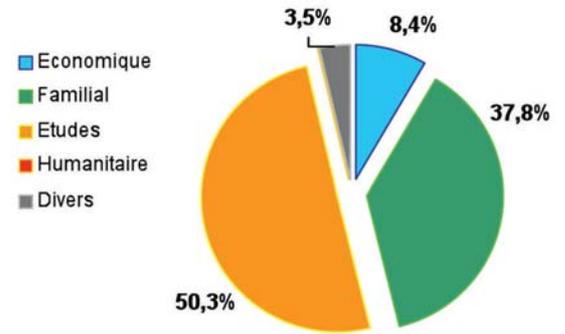
Les ressortissants japonais, indiens et coréens complètent pour l'essentiel la liste des bénéficiaires autorisés au séjour en Aquitaine.

Enfin, la délivrance de titres au profit de ressortissants du continent américain concerne en 2012 d'abord les Nord-américains (250 à 350 pour les Etats-Unis selon les années entre 2009 et 2012) et les Brésiliens (100 à 150 par an). Quelques autres pays de ce continent apparaissent également de manière non négligeable en terme de délivrance de titres de séjour (Canada et Mexique notamment).

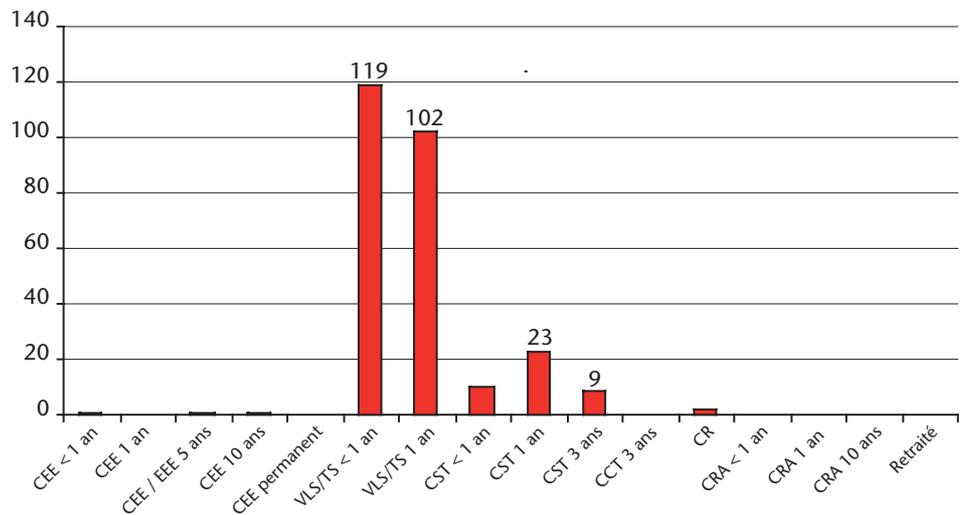
DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS DES USA SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



DÉLIVRANCE DE TITRES DE SÉJOUR À DES RESSORTISSANTS BRÉSILIENS SELON LE MOTIF DE SÉJOUR EN AQUITAINE (2012)



TYPES DE TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS À DES RESSORTISSANTS NORD-AMÉRICAINS EN AQUITAINE EN 2012



Si une très large majorité des titres est délivrée pour une durée d'un an, certains peuvent avoir une validité sur plusieurs années (3, 5 ou 10 ans) voire permanente (cas pour les ressortissants communautaires).

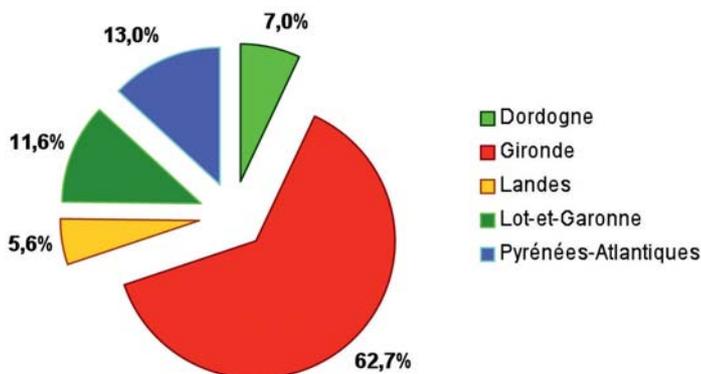
Sur les cinq dernières années (2008-2012), il est possible de dégager les principaux pays d'origine des bénéficiaires des 31 000 autorisations de séjour délivrées durant cette période selon le motif :

MOTIF ÉCONOMIQUE : 5 091 titres		
Salariés : 2 617 titres	Saisonniers : 1 814 titres	Non-salariés : 184 titres
Roumanie (344) Etats-Unis (314) Bulgarie (272) Maroc (197)	Maroc (709) Bulgarie (375) Roumanie (310) Etats-Unis (78)	Portugal (62) Roumanie (36) Bulgarie (34) Espagne (17)
MOTIF ÉTUDES	MOTIF HUMANITAIRE	AUTRES MOTIFS
Étudiants : 10 049 titres	Humanitaire : 1 898 titres	Divers : 1 667 titres
Chine (1 688) Maroc (1 080) Etats-Unis (728) Algérie (408) Sénégal (283)	Russie (192) Arménie (166) Algérie (149) Congo (78)	Dont : Entrés mineurs : 403 titres Maroc (132) Congo (32) Algérie (16)
MOTIF FAMILIAL : 12 293 titres		
Famille de français : 7 828 titres	Membres de familles : 3 068 titres	Liens personnels et familiaux : 1 397 titres
Maroc (2 380) Algérie (1 096) Cameroun (324) Madagascar (266) Côte d'Ivoire (183)	Maroc (932) Algérie (351) Portugal (235) Roumanie (149) Bulgarie (143)	Maroc (291) Algérie (177) Arménie (66)

Source : AGDREF, SGII, 2013

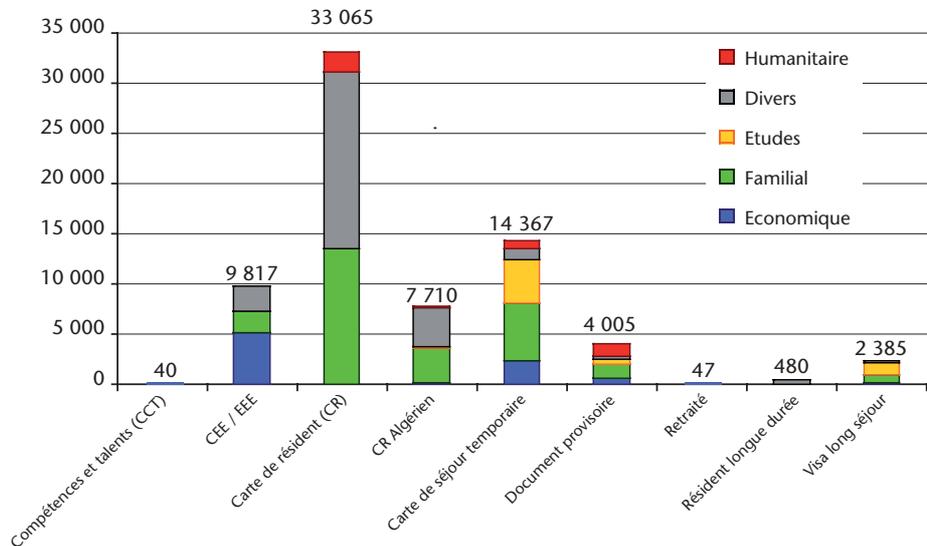
De fait, au-delà de l'approche en termes de flux annuels, il convient d'aborder la réalité de la population bénéficiant d'un titre de séjour valide en Aquitaine. Au 31 décembre 2012, cette population représente **72 000 personnes**, constituée pour 86,5 % de ressortissants de pays tiers et pour 13,5 % d'Européens (dont 4,3 % de ressortissants des nouveaux Etats-membres).

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENTS DE LA FILE ACTIVE DE TITRES DE SÉJOUR EN AQUITAINE AU 31 DÉCEMBRE 2012



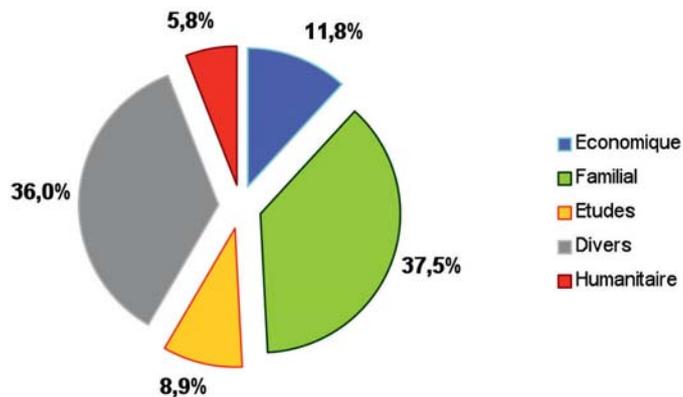
Près de la moitié de cette population (46 %) bénéficie d'une carte de résident et 20 % d'une carte de séjour temporaire. 4 000 personnes (soit 5,6 %) sont titulaires d'un document de séjour provisoire, dans l'attente du traitement administratif de leur demande de séjour ou d'asile par les préfetures.

RÉPARTITION DE LA FILE ACTIVE DES BÉNÉFICIAIRES DE TITRES DE SÉJOUR PAR CATEGORIES ET MOTIFS EN AQUITAINE AU 31 DÉCEMBRE 2012



Parmi cette population installée légalement en Aquitaine, le principal motif du séjour est associé à des liens familiaux ou à des causes diverses. La part des titres délivrés pour motif économique semble s'être affirmée dans le temps, traduisant en cela l'évolution des politiques migratoires devenues progressivement plus restrictives et privilégiant un concept « d'immigration choisie ».

RÉPARTITION DE LA FILE ACTIVE DES BÉNÉFICIAIRES DE TITRES DE SÉJOUR PAR MOTIF EN AQUITAINE AU 31 DÉCEMBRE 2012



3.4.3. Accueil des migrants primo-arrivants : une gestion de plus en plus difficile et défailtante

La gestion des demandes et dossiers de séjour ou d'asile se heurte actuellement à un certain nombre de difficultés, tant au niveau des services préfectoraux que des organismes impliqués dans leur traitement (l'OFPRA pour les demandeurs d'asile et l'OFII, cf. ci-dessous). Ces difficultés tiennent essentiellement à un manque de moyens humains et financiers (par exemple pour la création de places d'hébergement en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, sachant qu'un programme de création de nouvelles places a été récemment lancé).

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration¹⁴, établissement public national qui dispose d'une direction régionale à Bordeaux et d'une délégation à Pau, gère au côté

(14) Créé en 2009, l'OFII a succédé à l'Agence Nationale pour l'Accueil des Étrangers et des Migrants, qui avait elle-même remplacé l'Office des Migrations Internationales et avant ce dernier l'Office National d'Immigration.

des préfectures et pour le compte de l'État plusieurs volets dans la prise en charge des migrants primo-arrivants, concernant la gestion des procédures régulières, l'accueil et l'intégration des immigrés souhaitant s'installer durablement en France, l'accueil des demandeurs d'asile, l'aide au retour et à la réinsertion dans leur pays d'origine des étrangers en situation irrégulière.

S'agissant de la gestion des procédures régulières, différents aspects sont traités par les services de l'OFII en région :

- L'instruction des demandes de regroupement familial déposées par des étrangers résidant en France et souhaitant se faire rejoindre par leur conjoint et/ou leurs enfants mineurs, soit 483 dossiers déposés en Aquitaine en 2011, notamment de la part de ressortissants marocains, algériens, sénégalais et tunisiens.
- La gestion de la procédure d'introduction à partir de l'étranger de salariés et des membres de leur famille ainsi que la procédure de régularisation ou de changement de statut à partir du territoire français. Dans ce registre, l'OFII a vocation à jouer le rôle de guichet unique pour les bénéficiaires des nouveaux dispositifs d'immigration professionnelle (cartes compétences et talents, salariés en mission, jeunes professionnels...), en lien avec les services de la DIRECCTE. En 2011, l'OFII a accueilli 1 725 personnes dans ce cadre (ressortissants marocains, roumains, américains et bulgares notamment).
- Le contrôle médical réglementaire des migrants non communautaires sollicitant un titre de séjour (9 personnels médicaux contractuels à temps partiel étant affectés à cette mission en Aquitaine), qui s'est traduit en 2012 par près de 7 000 visites médicales (notamment pour des ressortissants marocains, algériens, chinois et américains).
- Depuis juillet 2009, la délivrance des cartes de séjour temporaires, soit 3527 visas long séjour valant titre de séjour pour les primo-arrivants en 2011 (principalement pour des ressortissants marocains, chinois et américains cette année-là).
- La mise en œuvre des aides au retour et à la réinstallation pour les étrangers en situation irrégulière et/ou sous le coup d'une mesure d'éloignement, souhaitant regagner leur pays ou pour ceux, sans ressources, souhaitant bénéficier de cette aide. En 2011, l'OFII a traité près de 400 dossiers (445 en 2012), notamment pour des ressortissants bulgares, roumains et russes.

L'OFII gère par ailleurs l'accueil des demandeurs d'asile et la gestion des demandes d'admission en Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), destinés à l'hébergement de personnes et/ou familles le temps de l'instruction de leur demande auprès de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).

En Aquitaine, cette gestion est co-assurée par l'OFII et par une plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile gérée par le Centre d'Orientations Sociales, lequel gère également un CADA dans l'agglomération bordelaise. Il existe 11 centres d'accueil de demandeurs d'asile en Aquitaine totalisant 734 places à la date de rédaction de ce rapport (dont 327 en Gironde), de nouvelles créations de places étant programmées pour 2013 et 2014, dans le cadre d'un Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile. En 2011, l'OFII a accueilli 700 demandeurs d'asile et 413 sont entrés en CADA.

La saturation actuelle de ce dispositif d'accueil génère des situations parfois indignes pour les personnes ou familles supposées en bénéficiaire, les obligeant par exemple à trouver des solutions de fortune financées sur fonds publics (ex : hébergements en chambres d'hôtel) ou non (squats ou rue...). Cela s'explique en partie par une augmentation des flux observée notamment en Gironde : + 30 % globalement en 2012 et + 70 % en Gironde. Pour la première fois en 2012, le flux de demandes d'asile a dépassé le

millier en Aquitaine, ce qui ne va pas sans poser de difficultés tant pour le traitement administratif des dossiers que pour une prise en charge décente de ces migrants candidats à l'asile.

Un autre problème actuel et récurrent est celui de l'accueil de jeunes mineurs isolés étrangers, notamment dans certains départements (Gironde en particulier), vis-à-vis duquel les autorités publiques (État et Conseils généraux gestionnaires de l'aide sociale à l'enfance) sont en défaut de réponse, parfois criant, dès lors que certains jeunes mineurs se heurtent à des refus ou à des interruptions de prise en charge et laissés livrés à eux-mêmes. Cette situation a d'ailleurs été dénoncée par le Défenseur des Droits.

Ces sujets ont déjà fait l'objet de nombreux rapports parlementaires et d'analyses récurrentes par des organisations associatives, telles que la Coordination Française pour le Droit d'Asile qui en appelle à une réforme radicale du dispositif. Certains manquements constatés ont donné lieu à plusieurs reprises à des condamnations ou rappels à l'ordre de l'État français par des juridictions ou par des autorités indépendantes (Défenseur des Droits, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme...). Des adaptations du droit français devraient intervenir dans le prolongement des évolutions attendues de la réglementation communautaire et nationale (cf. supra introduction du chapitre 3.3). Bien que ne constituant pas l'objet central de ce rapport, cette question méritait un éclairage particulier.

Par conséquent, si l'on considère le nombre de demandes de séjour et/ou d'asile, l'Aquitaine reste une région de destination de migrants internationaux. Les demandes enregistrées confirment à la fois la prééminence de certains pays d'origine (ex : Maghreb et Afrique subsaharienne) mais aussi l'affirmation de nouveaux courants migratoires (ex : Russie, Chine). Le volume de délivrance de titres de séjour (dont asile) est relativement stable, avec une progression des autorisations de séjour pour motif professionnel.

3.5 L'enjeu de l'intégration des populations immigrées en Aquitaine

L'accueil et l'installation des populations immigrées en situation régulière en Aquitaine, quels que soient le motif et la durée de leur séjour, sont des conditions essentielles à leur intégration dans la société qui les reçoit.

Divers dispositifs ont été mis en place à cet effet par les pouvoirs publics à différents niveaux (national et local), souvent relayés par un tissu d'acteurs associatifs également très présents dans la région.

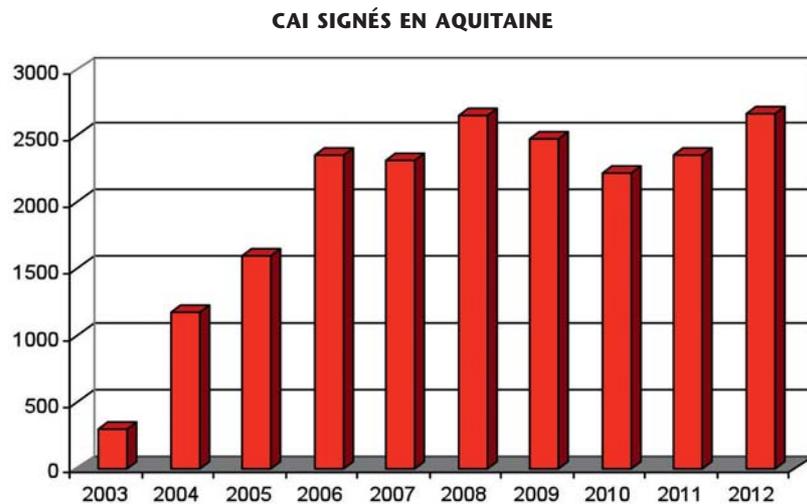
3.5.1 Accueil et intégration des nouveaux arrivants : le Contrat d'Accueil et d'Intégration

En France, l'installation durable d'une personne primo-arrivante sur le territoire (hors asile) est notamment conditionnée depuis 2007 par la signature d'un « Contrat d'Accueil et d'Intégration ». Ce dispositif est géré par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII, cf. supra).

Ce contrat d'accueil et d'intégration (CAI) s'adresse aux bénéficiaires du regroupement familial, aux membres étrangers d'une famille française, aux réfugiés statutaires, aux apatrides et membres de leur famille. Il comporte une visite médicale, un entretien permettant d'orienter les personnes en fonction de leur situation sociale, une évaluation

et une formation linguistiques (Diplôme Initial de Langue Française, Diplôme Élémentaire en Langue Française...) puis une formation civique (valeurs et principes de la République). Celle-ci peut être complétée le cas échéant d'un bilan de compétences professionnelles (pour les personnes en recherche d'emploi, depuis 2009) ou encore d'une formation aux droits et devoirs des parents. En cas de non-respect de ce contrat par le bénéficiaire, le Préfet peut prendre une décision de non-renouvellement du titre de séjour ou de la carte de résident.

En 2012, l'OFII a signé près de 2 700 CAI en Aquitaine (soit environ 2 % du total national), dont une majorité de femmes (57 %) et de membres de familles de Français (62 %). En 10 ans, près de 20 000 CAI ont été signés en Aquitaine.



Source : OFII Aquitaine, 2013

Cette même année, la quasi-totalité (94 %) des entretiens préalables avec l'auditeur social de l'OFII a débouché sur la signature d'un contrat. Au cours de l'année, plus de 40 % des signataires ont bénéficié d'une orientation vers l'assistantat social et un tiers d'un accompagnement social, prestations en nette augmentation par rapport aux années précédentes. Plus du quart ont suivi le module de formation des Journées « Vivre en France » et 21 % se sont inscrits en formations linguistiques. Cette même année 255 DILF ont été délivrés (286 DILF et 314 DELF en 2011).

Près de la moitié des signataires de CAI en 2012 sont d'origine maghrébine (46 %, Marocains en majorité), puis ressortissants d'Afrique subsaharienne (Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire...), Russes et Turcs, pour l'essentiel.

Par ailleurs, l'OFII peut prendre en charge une formation linguistique hors CAI, à destination de personnes immigrées arrivées en France avant la mise en place de ce contrat et ne maîtrisant pas la langue française. Ces formations s'adressent prioritairement aux étrangers en recherche d'emploi, aux femmes immigrées, aux personnes n'ayant pu obtenir la nationalité faute d'une maîtrise suffisante du français, aux personnes bénéficiaires d'un CAI et titulaires d'un DILF souhaitant poursuivre leur apprentissage de la langue.

Cette politique d'intégration des nouveaux migrants est complétée d'autres dispositifs relevant de la politique de la Ville et des missions confiées à l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), désormais rattachée en région à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Cette agence a notamment pour mission de définir et mettre en œuvre un Programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI).

3.5.2 Le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées : un dispositif louable mais limité par son champ d'application et par ses moyens

L'ACSE, établissement public national à caractère administratif, fut créée en 2006 afin de coordonner les moyens d'intervention spécifiques de l'État dans les quartiers. Il a succédé au Fonds d'Aide et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD). Son organisation territoriale a été modifiée en 2010, dans le cadre de la réforme plus générale d'organisation de l'État, avec un rattachement de ses missions auprès des Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) au niveau régional et des directions de la cohésion sociale (DDCS) à l'échelon départemental.

La gestion de la politique d'intégration des populations immigrées a sensiblement évolué au plan national. Auparavant, seule la politique relevant du séjour incombait au Ministère de l'Intérieur, celle relative à l'intégration restant sous compétence du Ministère des affaires sociales (alors Directions régionales des affaires sanitaires et sociales et FASILD). Aujourd'hui, la totalité de la politique d'accueil et d'intégration des populations immigrées relève du seul Ministère de l'Intérieur. Sa mise en œuvre s'appuie sur les Préfets de région et les DRJSCS. Au plan budgétaire, elle est rattachée au programme 104 « Intégration, et accès à la nationalité française », lequel complète les crédits affectés au programme 303 « Immigration et asile ». Ces moyens peuvent être abondés dans le cadre d'autres politiques publiques, notamment celles mises en œuvre au titre de la politique de la ville (programme 147 du Ministère de l'égalité des territoires, du logement et de la ville) ou plus largement de la mission « solidarité, insertion et égalité des chances » du Ministère des affaires sociales et de la santé.

Ainsi, la politique nationale d'intégration des populations immigrées repose donc sur un dispositif adossé à deux champs de l'action publique, à travers les compétences du Ministère de l'Intérieur et celles plus disparates relevant de la politique de la ville, sachant que les populations immigrées se concentrent pour une large part dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville, elle-même en cours d'adaptation (de nouveaux contrats de ville pilotés à l'échelle intercommunale devant couvrir la période 2014-2020 et succéder aux actuels Contrats Urbains de Cohésion Sociale). Il convient de préciser ici que l'un des indicateurs retenus dans le cadre de la politique des Zones urbaines sensibles (ZUS) au plan national est la part des « étrangers » (à distinguer des immigrés) dans la population totale concernée : en Aquitaine, alors que la population d'étrangers représentait 3,7 % de la population totale en 1999 (4,2 % en 2009), elle atteignait près de 13 % dans les ZUS de la région.

Aux évolutions survenues dans l'organisation de la prise en charge de la politique d'intégration des populations immigrées, s'ajoutent les changements opérés dans la nature des publics visés. Auparavant, l'ensemble des populations immigrées entrait dans le champ de cette politique. Désormais, les nouveaux arrivants d'origine extra-communautaire, établis en France depuis moins de 5 ans, sont considérés comme prioritaires. Cette orientation, qui marque une inflexion notable de la politique de l'État, repose sur l'idée selon laquelle l'intégration se joue au cours des premières années. Ce volet d'intervention recoupe la mise en place du Contrat d'accueil et d'intégration, gérée par l'OFII (cf. 3.4.1). D'autres publics sont néanmoins pris en compte au-delà d'une durée de résidence de 5 ans, s'agissant surtout des femmes, des migrants vieillissants et des familles rencontrant des difficultés particulières.

Ces priorités sont déclinées à l'échelle régionale et départementale (DRJSCS, DDCS) en fonction des caractéristiques des territoires. Cette déclinaison est opérée dans le cadre des Programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI).

Cette démarche existe depuis une vingtaine d'années mais n'a été que très tardivement mise en œuvre dans notre région. Un premier programme fut établi entre 1993 et 1995 mais n'a pas été actualisé, les actions réalisées par la suite étant conduites dans le cadre des programmes annuels du Fonds d'action sociale (FAS) puis du FASILD. Une circulaire du 7 janvier 2009 prévoyant l'élaboration d'un PRIPI dans chaque région, a été complétée par une circulaire du 28 janvier 2010, pour que soit défini et mis en œuvre un nouveau PRIPI en Aquitaine pour la période 2010/2012. Cet exercice a nécessité un temps d'appropriation des nouvelles priorités par les services déconcentrés de l'État en région et s'est heurté à quelques difficultés. En effet, le ciblage prioritaire en direction des publics extra-communautaires et récemment arrivés posait dans notre région un double problème. D'une part en raison de l'origine majoritairement européenne des migrants installés en Aquitaine, d'autre part en raison de l'hétérogénéité des publics concernés par les actions d'intégration sur les territoires aquitains. Enfin du fait des ajustements successifs des priorités nationales en matière d'accueil et d'intégration des migrants.

Une autre difficulté tient à la réduction des moyens budgétaires affectés à la mise en œuvre de cette politique, celle-ci n'échappant pas aux mesures de réduction des dépenses publiques.

Potentiellement, le PRIPI aquitain 2010 concernait 90 000 migrants extra-communautaires, en situation régulière et ayant vocation à séjourner durablement sur le territoire, dont près de 44 000 étrangers, 33 000 Français par acquisition et des primo-arrivants, soit 2,5 % de la population régionale et 42 % de la population immigrée régionale.

Dans ce cadre, le public « PRIPI » en Aquitaine intéressait potentiellement très majoritairement des ressortissants du continent africain (51 % du Maghreb dont un tiers de Marocains, 18 % d'Afrique subsaharienne) et des Asiatiques (18 % dont turcs), avec une majorité de femmes (51 % et 60 % pour les primo-arrivants) et une sur-représentation de personnes d'âge actif (75 % entre 25 et 65 ans). Parmi les autres caractéristiques du public visé, il ressort une problématique spécifique liée au vieillissement (9 % ayant 65 ans et plus) et à la présence de familles avec enfants parmi lesquelles une proportion assez importante de familles nombreuses (18 % avec 3 enfants et plus). En outre, différents aspects du diagnostic révèlent des difficultés spécifiques en matière de logement (un tiers du public PRIPI dans le parc social HLM, phénomènes de ghettoïsation...), de formation (42 % sans diplôme) et d'emploi (44 % d'inactifs et seulement 41 % d'actifs ayant un emploi).

Une autre spécificité régionale, déjà soulignée précédemment, est la présence significative de populations immigrées dans les petites villes et certaines zones rurales.

Le PRIPI Aquitaine 2010/2012, dont la mise en œuvre s'est prolongée sur l'année 2013, comporte 10 axes d'actions, dans une logique privilégiant l'accès au droit commun :

- Promouvoir l'apprentissage de la langue française,
- Faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification,
- Améliorer l'accès à la santé,
- Conforter les dispositifs d'intégration scolaire,
- Améliorer les conditions de logement,
- Accompagner les migrants vieillissants,
- Développer l'interprétariat et la médiation,
- Actualiser la connaissance des problématiques d'intégration,
- Développer la formation des acteurs,
- Promouvoir les ouvertures culturelles.

L'intégralité du programme régional est consultable sur le site internet de la DRJSCS Aquitaine : <http://www.aquitaine.drjscs.gouv.fr/PRIPI-Aquitaine-2010-2012.html>

Cette politique d'intégration des populations immigrées a souffert d'une réduction des financements qui lui étaient affectés. Pour l'Aquitaine, cela représente un budget spécifique de 1 million €, dont la moitié mobilisée pour le Centre Provisoire d'Hébergement de Pau, consacré à l'accueil de réfugiés. Par conséquent, l'un des enjeux opérationnels de cette politique d'intégration est sa prise en compte dans le cadre des politiques sectorielles conduites tant par l'État que par les collectivités en région.

Des moyens complémentaires ont été mobilisés à travers les actions conduites dans les quartiers au titre de la politique de la ville, permettant aussi une collaboration avec les collectivités territoriales concernées. Toutefois, le PRIPI en cours est resté le produit d'une construction par l'État déconcentré en région à laquelle les collectivités n'ont pas été associées.

Une évaluation des PRIPI est en cours au niveau national. Cette politique d'intégration souffre cependant d'une approche de l'immigration largement influencée par des préoccupations sécuritaires.

Le rapport remis au début de l'année 2013 par Thierry TUOT sur la refondation des politiques d'intégration à la demande du Gouvernement¹⁵ apporte à cet égard une analyse sans complaisance, en prônant un objectif de société inclusive qui passe avant tout par une politique sociale s'appuyant sur la réalité des territoires et garantissant une égalité de traitement pour tous ceux, quelle que soit leur origine, migrants ou non, dont la situation exige un devoir de solidarité nationale. Ce que résume en substance l'un des titres de ce rapport : « *la politique d'intégration est la politique : toute politique doit être politique d'intégration* ».

Immigrés, puisque c'est ainsi qu'il est aujourd'hui d'usage de les nommer, ils ne le sont pas davantage que tous ceux venus d'autres régions françaises pour s'installer et vivre en Aquitaine. Comme eux, il s'agit d'abord et avant tout de femmes et d'hommes qu'il convient donc de considérer dans leur diversité, dans leur singularité, dans le respect des règles de droit de notre pays qui s'appliquent à tous et pour tous.

L'enjeu est donc bien celui de l'inscription de cette problématique des populations immigrées dans le registre du droit commun des politiques publiques, autant au niveau national que territorial. Cet enjeu doit aussi être replacé dans un contexte de difficultés économiques et de tensions sociales qui accentuent les obstacles à cette intégration.

La mise en œuvre de la politique d'intégration des populations immigrées repose pour une large part sur les partenariats établis avec tout un ensemble d'associations, qui interviennent sur le terrain en accompagnement des migrants.

3.5.3 Le rôle essentiel des associations dans le travail d'accompagnement des migrants

De nombreuses associations contribuent par leur activité à l'intégration des populations immigrées au niveau local ou régional, pour certaines d'entre elles dans le cadre des dispositifs évoqués précédemment. Elles interviennent souvent sur différents volets du parcours des personnes, que ce soit en matière d'accompagnement juridique et administratif, d'alphabétisation ou d'apprentissage de la langue française, de médiation sociale et culturelle...

Les exemples mentionnés ci-dessous, qui ne peuvent prétendre à l'exhaustivité, apportent cependant des témoignages sur les réalités et les difficultés de ce travail de terrain.

(15) « La grande nation pour une société inclusive », rapport au Premier Ministre sur la refondation des politiques d'intégration » - Thierry TUOT, 1^{er} février 2013.

► L'Association pour le Lien Interculturel, Familial et Social (ALIFS)

Cette association est à l'origine une émanation de l'Association des Tunisiens de France, créée en 1987 à la faveur des dispositions de la loi du 9 octobre 1981 permettant aux étrangers de créer et gérer des associations en France. Au cours des années 1990, cette association a élargi ses activités à la fois vers un public plus diversifié et dans une approche plus globale privilégiant les dimensions interculturelles et de cohésion sociale à l'échelle des territoires, notamment des quartiers prioritaires de la politique de ville. Cette association œuvre dans trois domaines : la scolarité, l'accès aux droits et l'action culturelle.

Dans le domaine de la scolarité, l'ALIFS propose un accompagnement des parents à l'école par la médiation, afin de leur donner accès à une meilleure connaissance du système scolaire français (via le dispositif « Ouvrir l'école aux parents »), mais aussi par la valorisation de la réussite scolaire. Dans le domaine de l'accès aux droits, l'ALIFS offre une permanence juridique ouverte à tout publics, notamment en lien avec d'autres associations, plusieurs centres communaux d'action sociale et missions locales de l'agglomération bordelaise. Depuis 2011, elle a développé un service d'assistance téléphonique sur la thématique de l'immigration et de l'intégration, à l'adresse d'un public de professionnels.

L'ALIFS participe à la mise en œuvre des formations civiques et d'information sur la vie en France dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration. Elle dispose d'un important réseau d'interprètes (25 répartis sur la région), qui mobilise l'équivalent de 200 jours d'activité par an. Elle intervient également dans la lutte contre les discriminations, par des actions de sensibilisation et de formation conduites notamment dans le milieu de l'entreprise (ex : en partenariat avec la CGPME sur le dialogue social et la diversité) et déploie des activités en direction des migrants âgés (dont création de lieux de vie). L'ALIFS participe au Réseau Aquitain sur l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration (ex : sur la mémoire des anciens combattants marocains).

Ses dirigeants considèrent les limites d'une politique spécifique d'immigration et d'intégration des immigrés et soulignent l'enjeu d'un accès au droit commun. L'un de ses axes clé de travail porte sur la mixité et l'interculturalité, thème qui sera développé dans le chapitre spécifique consacré à ce volet (cf. chapitre 5).

► L'Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI)

Cette association a été créée en 1976 à Bordeaux, dans la mouvance nationale du réseau des ASTI qui a débuté durant les années 1960 et a connu son apogée au cours des années 1970-1980 (jusqu'à 120 associations sur le territoire national). Elle intervient dans l'accompagnement de personnes souhaitant demeurer sur le territoire français. Jusqu'au milieu des années 1970, c'est-à-dire jusqu'à la fin des Trente Glorieuses, la problématique du séjour ne se posait pas dans les mêmes termes qu'aujourd'hui. L'activité de l'association était alors centrée sur la lutte contre les « marchands de sommeil ». Depuis, les conditions d'accueil et de séjour des étrangers se sont nettement durcies et ont amené le réseau des ASTI à adapter ses missions, sur la base des principes de libre circulation et de libre installation.

L'ASTI de Bordeaux propose des services gratuits d'accompagnement de migrants, assurés par des bénévoles. Ces services se déclinent autour de plusieurs activités :

- Une offre de cours de français (alphabétisation), par l'apprentissage de la langue, de la lecture et de l'écriture, à raison de séances de cours mixtes dispensés le soir et l'après-midi, organisés par niveaux (alphabétisation, débutants, intermédiaires,

avancés). En 2011, ces cours ont accueilli 320 personnes et près de 700 cours ont été dispensés durant l'année. Plus de la moitié des bénéficiaires (56 %) ont entre 31 et 60 ans et 44 % sont âgés de 30 ans ou moins.

Le public accueilli dans ce cadre couvre 58 nationalités (dont un quart d'Européens, 18 % de ressortissants de pays de l'Est, 16 % des pays du Maghreb, 13 % d'Amérique latine, 11 % d'Afrique subsaharienne, 11 % du Moyen-Orient et 7 % d'Asie-Océanie). Les formateurs bénévoles de l'ASTI participent aux sessions de formation de formateurs assurées par le CLAP (cf. ci-après) ou encore par la fédération nationale des ASTI (FASTI) et le GISTI.

- Des permanences juridiques (2 par semaine), qui reçoivent un public varié (Français et immigrés naturalisés pour des démarches administratives, étrangers en situation régulière pour le renouvellement de leur titre de séjour ou pour un changement de statut, demandeurs d'asile, étrangers de passage ou ceux en situation irrégulière). La plupart des personnes accueillies sont en situation précaire et pour les trois quarts résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération bordelaise. Près des deux tiers sont des ressortissants du continent africain (Maghreb et Afrique subsaharienne) et un cinquième des ressortissants du continent européen (dont pays de l'Est). Plus de la moitié consultent ces permanences en raison de problèmes liés au séjour (titres périmés, sans papiers dont travailleurs, non-renouvellement de titres...) et 18 % pour des motifs familiaux (regroupement, conjoints de Français...). En 2011, l'ASTI a reçu dans ce cadre 679 personnes et réalisé 1 200 entretiens, au bénéfice de ressortissants de 83 nationalités. L'ASTI prolonge cette activité par un travail en aval (accompagnements en préfecture, auprès des services sociaux, liens avec d'autres acteurs associatifs et avec des avocats, notamment ceux membres de l'Institut de Défense des Étrangers du barreau de Bordeaux).
- Des permanences administratives sont également assurées par l'ASTI depuis une dizaine d'années, afin de faciliter les démarches des personnes auprès de certains services (Caisse d'Allocations Familiales, d'Assurance-Maladie, CARSAT, Mutualité Sociale Agricole, bailleurs, assurances...). En 2011, 138 personnes ont consulté ces permanences.
- L'ASTI dispose par ailleurs d'un agrément pour la domiciliation pour des personnes sans domicile et pour les demandeurs d'asile. En 2011, ce service a bénéficié à 480 personnes (plus de 5 000 courriers).

L'ASTI travaille en partenariat étroit avec un réseau d'associations locales impliquées dans la défense des droits et fait partie de plusieurs collectifs (ex : Réseau Éducation Sans Frontières). Elle est partenaire de plusieurs événements locaux (ex : Festival Planète organisé par le Collectif Égalité des Droits de la rive droite dans l'agglomération bordelaise). Elle a été partie prenante de divers mouvements de défense au cours des dernières décennies (ex : grève de la faim de Turcs et Tunisiens en 1980, grève de la faim de demandeurs d'asile déboutés après plusieurs années de séjour en France en 1991 ou encore en 1998 et dernièrement en 2008 en faveur de travailleurs sans papiers).

Ses animateurs dénoncent les aberrations de la législation actuelle en matière d'immigration, qui pousse certains migrants à des solutions qui ne sont pas sans conséquences pour faire reconnaître leurs droits au séjour (ex : avoir des enfants nés en France).

Ils notent l'arrivée de migrants de plus en plus jeunes et disposant d'un niveau de formation, mais également une augmentation dans leur public de migrants européens (UE et pays de l'Est). Du point de vue de l'intégration, ils soulignent les difficultés rencontrées en matière de logement et de santé.

► Le Boulevard des Potes

Cette association a été créée à Bordeaux en 1990, dans le sillage de SOS Racisme et fait partie d'un réseau national à travers la fédération des Maisons des Potes. Son objectif est de contribuer à l'inscription sociale de l'immigration par une activité qui se décline en deux volets : la lutte contre les discriminations et la mise en place d'initiatives ou d'actions de solidarité sur le thème du « vivre ensemble », en tenant compte de la diversité des réalités sociales.

Dans la démarche privilégiée par l'association Boulevard des Potes, l'intégration des populations immigrées est indissociable de la lutte contre les discriminations. Celle-ci passe par une reconnaissance de l'altérité et par une approche en termes d'égalité de traitement. Ce thème de la lutte contre les discriminations était encore peu audible jusqu'à la fin des années 1990. Il est apparu comme un axe des politiques publiques suite à la transposition d'une directive européenne. Le processus d'intégration des personnes immigrées suppose d'abord une intégration par celles-ci des normes et valeurs du pays d'accueil. Il fait donc prévaloir les devoirs des personnes par rapport à leurs droits, sans pour autant que les critères permettant de juger de cette intégration ne soient véritablement précisés ou établis. Il reste en outre totalement aveugle sur la question des discriminations. Dès lors que les immigrés sont jugés « socialement à leur place (par exemple dans des emplois supplétifs) », cela « ne pose pas de problème ». Il en va autrement lorsque des personnes intégrées, immigrées mais aussi de plus en plus descendants d'immigrés nés en France, se heurtent aux résistances de la société pour différentes raisons. Que se passe-t-il lorsqu'un jeune Français fils d'immigrés, qui a fait ses études en France, parvenu au terme de son parcours, se retrouve en situation d'échec ou de relégation, est considéré comme non intégré et fait l'expérience d'une discrimination ? C'est une violence qu'il subit, pas forcément perçue par celui qui discrimine, qui contribue à fabriquer des identités « négatives ». Or, la conception actuelle des politiques d'intégration ne suffit ni à expliquer ni à lever ces obstacles. L'approche de cette question discriminatoire conduit à poser la question de l'égalité face aux droits des personnes et des devoirs de la société d'accueil.

À Bordeaux, l'association Boulevard des Potes est d'abord un lieu de « frottement social » et de débats, permettant à des personnes venues de divers horizons d'échanger sur diverses thématiques, y compris sur la mémoire de l'immigration. Son activité se déploie dans différentes directions :

- par un travail sur des initiatives de solidarité et d'expérimentation en espaces urbains (ex : repas de quartiers),
- par un travail d'éducation populaire et en réseau, à dominante de formation sur les discriminations.

Dans ce dernier registre, l'association Boulevard des Potes a développé depuis 1993 une formation de brevet d'Etat d'animateur de quartiers, qui intègre la lutte contre les discriminations. Dans ce registre, l'association considère que placer des jeunes issus de l'immigration pour prendre en charge d'autres jeunes de même origine dans les quartiers soulève une question qui est rarement abordée de front et conduit parfois à des formes de bricolage. Cette politique des « grands frères » en vue de pacifier certains quartiers contribue à entretenir des formes de communautarismes là où il faudrait affirmer les valeurs laïques d'un vivre-ensemble, tout en assumant diverses singularités. On a ainsi créé de la distance là où l'on pensait introduire de la proximité. La réponse doit avant tout reposer sur les compétences des personnes plutôt que sur la communauté d'origine.

Elle a ainsi formé plus de 350 animateurs, dont 270 exercent aujourd'hui en Aquitaine.

Par ailleurs, elle intervient dans la formation continue sur les questions de discriminations en direction des acteurs de la politique de la ville et des services publics (auprès de personnels de l'Éducation Nationale, de la Police à travers la Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté), soit environ 2 000 personnes formées. Elle contribue aux travaux engagés dans le cadre de schémas territoriaux de lutte contre les discriminations. (ex : Libournais). L'association Boulevard des Potes assure une information sur le Code de la nationalité, par des permanences d'accueil de publics (Bordeaux, Cenon, Talence, Castillon-la-Bataille) souhaitant accéder à la nationalité française. Le public concerné par ces permanences (2 500 à 3 000 personnes / an) est plutôt jeune, composé à 60 % d'étrangers et à 40 % de jeunes nés en France en vue d'une naturalisation.

Pour les animateurs de Boulevard des Potes, l'enjeu est la construction d'une communauté de destin. Quelle que soit la singularité de chacun (le « je »), il s'agit de construire un vivre-ensemble (un « nous »), plutôt que cliver la société en entretenant insidieusement une logique discriminatoire (un « eux »). Autrement dit, la question est de savoir comment accueillir les personnes immigrées de telle sorte qu'elles partagent les valeurs de notre société.

► Le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion (CLAP)

Cette association nationale a été créée à l'origine dans les années 1960 afin de faciliter l'insertion des rapatriés d'Algérie. Elle a essaimé en Gironde en 1983, à l'appel de différents acteurs (centres sociaux, associations caritatives...) afin de développer des actions de formation de formateurs. Son action s'est régionalisée à partir de 1988 comme délégation du CLAP national, avant de devenir association régionale autonome en 1993.

Le CLAP Sud-Ouest a développé plusieurs types d'activité :

- Un Centre de ressources sur l'illettrisme (CRI), destiné aux acteurs bénévoles, salariés des secteurs privés ou publics (services de l'État, collectivités territoriales) intervenant dans ce champ de l'orientation, de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle en direction de publics adultes ne maîtrisant pas la langue française et les savoirs de base. Le CLAP apporte à ce niveau une information, de la formation, de la documentation et du conseil pédagogique, une aide au montage et au suivi d'actions et de projets. Pour l'année 2012, ce centre de ressources a accueilli 634 personnes (dont 41 % de bénévoles) et bénéficié à 222 structures de la région (45 % d'associations et structures de proximité), donnant lieu à près de 1 900 prestations.
- Un Dispositif permanent de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme (DPLAI), consistant en une plate-forme d'évaluation des capacités linguistiques, d'orientation et de suivi. Il s'adresse à des personnes souhaitant acquérir ou améliorer leurs savoirs de base (compréhension et expression du Français oral et écrit, bases mathématiques). Ce dispositif permet d'abord d'évaluer les capacités linguistiques des individus (Français langue étrangère pour les personnes étrangères déjà scolarisées dans leur pays d'origine, alphabétisation pour des personnes qui n'ont jamais été scolarisées, illettrisme pour des personnes ayant pu suivre une scolarité mais ayant perdu leurs acquis). Il offre ensuite un parcours individualisé à dominante linguistique ou à visée d'insertion sociale et/ou professionnelle. En 2012, cette activité a concerné plus de 1 500 personnes. Les personnes évaluées intègrent à 90 % les formations préconisées.
- Vie associative : le CLAP est dans ce domaine agréé en tant que Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) depuis janvier 2008. Il assure à ce titre deux permanences hebdomadaires en direction des responsables associatifs ou des porteurs de projets associatifs, lors desquelles il fournit une information, du conseil, un accompagnement et la formation de responsables associatifs. Durant l'année 2012, 350 personnes représentant 251 structures ont bénéficié de cet accompagnement.

- Les Ateliers Pédagogiques Interculturels (APIC) ont pour vocation de répondre aux demandes des acteurs des territoires prioritaires de la politique de la ville. Le CLAP intervient ici sur deux axes : l'interculturalité et les démarches participatives, par le biais de la formation, de la formation-action, de l'accompagnement de projets et par le conseil pédagogique. Actuellement, les demandes d'intervention s'expriment pour la formation de travailleurs sociaux (IUT, CREPS, IRTS...). Courant 2012, 371 participants issus de 125 structures aquitaines ont bénéficié de ces ateliers.
- Le volet « Agents de Développement Local pour l'Intégration », confié au CLAP Sud-Ouest depuis 1996, vise à favoriser l'intégration de la communauté d'origine turque du secteur des Hauts de Garonne dans l'agglomération bordelaise. Cette mission s'est étendue également sur la Gironde et la Dordogne, à partir d'un constat de situation de rejet et de repli des membres de cette communauté immigrée. Elle consiste à faciliter la communication entre ressortissants turcs et les acteurs locaux par la mise en place d'actions de médiation. Elle se traduit plus précisément par des prestations d'interprétariat, de décodage culturel, d'accompagnement collectif et individuel des acteurs et des membres de cette communauté sur le territoire. Courant 2012, 388 personnes ont exprimé près de 1 200 demandes dans le cadre de cette mission (plus de 900 ont été traitées). Le CLAP Sud-Ouest a répondu aux attentes de plusieurs partenaires de constitution d'un pool de médiateurs par la création en 2003 d'une association spécialisée dans la traduction et la médiation interculturelle (Intermed Gironde).
- Le Programme d'Accompagnement Professionnel des Adultes Relais de la Région Aquitaine (PAPARRA) a été confié par l'ACSÉ au CLAP Sud-Ouest depuis 2009. Il s'agit dans ce cadre d'accompagner le parcours de mobilité des personnes bénéficiaires du dispositif « Adultes Relais », en leur proposant des formations modulaires et en assurant la sensibilisation et la mobilisation de leurs employeurs. L'objectif de ce programme est de faciliter le vivre-ensemble et de favoriser l'emploi des personnes issues des quartiers prioritaires, dans le cadre d'un contrat aidé de l'État étalé sur 3 ans. Le rôle du CLAP Sud-Ouest est d'accompagner les personnes pour faciliter leur sortie du dispositif soit vers des formations qualifiantes ou diplômantes, soit vers l'emploi. Cette action concerne 87 adultes relais en Aquitaine et 11 en région Limousin pour l'année 2012/2013. Toutefois, ce dispositif semble s'essouffler du fait des difficultés rencontrées pour trouver une issue positive en sortie de dispositif.

Pour réaliser ses missions, le CLAP Sud-Ouest œuvre en partenariat avec un réseau de plus de 600 structures sur l'ensemble de l'Aquitaine (associations, organismes de formation, structures de proximité...), ainsi qu'avec plusieurs services de l'État (DRJSCS et DDCS, ACSÉ) et de collectivités (Conseil Régional, Conseil général de Gironde, une dizaine de communes girondines).

L'enjeu de l'alphabétisation pour les migrants est souligné par les responsables de cette association, comme facteur d'autonomie, d'indépendance et d'émancipation (notamment pour les femmes).

► L'association Promofemmes

Cette association a été créée à Bordeaux en 1994, à partir d'un constat mettant en évidence les difficultés de communication pour/avec des femmes en situation de migration. L'association intervient donc dans l'accompagnement social, culturel et professionnel des femmes migrantes et de leur famille, afin de faciliter leur autonomie et leur intégration dans la société d'accueil. Les femmes concernées adhèrent à l'association pour bénéficier des activités proposées mais aussi pour intervenir autant que possible dans l'animation de l'association. Le parti pris retenu s'inscrit donc résolument dans une démarche participative (dont rédaction des statuts, de la charte et du règlement intérieur de l'association avec un accompagnement assuré par le CLAP Sud Ouest - cf supra). Celle-ci mobilise aujourd'hui 65 femmes bénévoles.

En 2012, Promofemmes a accueilli 500 femmes installées dans l'agglomération bordelaise dont 30 % de ressortissantes bulgares, un quart de femmes venant d'Afrique subsaharienne et 20 % de femmes maghrébines. La fréquentation est plus assidue parmi les femmes originaires du Mahreb et d'Afrique subsaharienne. Environ 70 % de ces femmes sont arrivées en France depuis moins de 5 ans. Ce public est orienté vers Promofemmes par notamment par l'OFII et par divers partenaires (travailleurs sociaux, professionnels de santé...).

A cette fin, Promofemmes a mis en place plusieurs activités en s'appuyant sur les valeurs de solidarité, d'acceptation de l'autre, de laïcité et d'autonomie :

- L'apprentissage du français (dont cours préparatoire au DILF et cours de français mère/enfant) donne lieu à une dizaine de cours hebdomadaires sur différents sites et concerne environ 200 personnes, sachant que Promofemmes enregistre à ce niveau une file d'attente importante. Cette activité est complétée par des cours de calcul pour analphabètes (reconnaissance des chiffres, lecture des étiquettes de prix...) et par un apprentissage de la mobilité (avec visites accompagnées vers des lieux ressources tels que mairie, CAF, urgences...).
- Le thème de l'accès au droit commun fait l'objet de deux permanences par semaine (notamment par examen des courriers reçus en matière de santé, d'école, de logement...), et de réunions d'information sur les droits et devoirs (ex : droit des locataires, droit des femmes...).
- L'activité de prévention de la santé se concrétise par des accompagnements individuels des personnes chez les professionnels de santé, pour la réalisation de bilans de santé gratuit et par groupes, par des ateliers mensuels selon les résultats des bilans établis par les professionnels de santé (ex : surpoids, diabète...), par l'organisation d'ateliers « sport » ou encore par des entretiens conseils assurés tous les 15 jours par un médecin bénévole.
- Une activité animée par un psychologue porte sur la fonction parentale, avec organisation de groupes d'échange ou de partage sur l'éducation (adolescence, respect des limites, fratrie...) et accompagnement auprès d'établissements scolaires. Cette activité comprend également un travail sur l'égalité hommes / femmes (ou garçons / filles) dans l'éducation.
- L'accès au travail est un autre thème développé par Promofemmes, étant donné le fait que de plus en plus de ces femmes veulent travailler. L'association les aide à préparer les entretiens, les oriente tantôt vers des activités en interne à l'association tantôt vers des partenaires, tantôt vers des formations préqualifiantes ou qualifiantes sur les métiers en tension (hôtellerie-restauration, entretien à domicile, nettoyage industriel...). Dans ce registre, Promofemmes bénéficie du soutien de quelques partenaires privés, tels le groupe Accor qui s'est engagé à accueillir des personnes pour une évaluation de leurs compétences.

L'association Promofemmes travaille en lien étroit avec d'autres associations locales (ALIFS, ASTI, Infodroits...).

Bien que fondamentalement orientée vers un public féminin, l'association accueille à certaines occasions des hommes (par exemple lors de sorties, d'événements, de groupes de parole).

Par conséquent, l'objectif d'intégration dans la société des personnes immigrées s'appuie sur un important travail de terrain réalisé par tout un tissu associatif implanté sur le territoire régional. L'action de ces structures est déterminante dans la compréhension de la société française par les migrants mais aussi inversement des migrants par les acteurs institutionnels et privés (ex : entreprises). Elle repose sur un

travail d'écoute, de médiation, d'accompagnement, d'information et de formation, mais aussi de professionnalisation des acteurs de terrain, autour des principes d'autonomie des personnes, de non-discrimination et d'accès au droit commun.

Toutefois, l'activité de ces associations, qui relève pour certaines d'entre elles d'une mission de service public, se heurte de plus en plus à une précarité de moyens dans un contexte de réduction des budgets publics.

4. Actifs immigrés : une contribution avérée à l'activité et à l'emploi

Outre leur apport démographique et à l'ouverture au monde, les immigrations successives dont a bénéficié l'Aquitaine ont pleinement contribué au développement économique de la région. Ce fut particulièrement le cas au cours du XX^e siècle, aussi bien avec l'arrivée des Italiens qui ont rénové l'agriculture lot-et-garonnaise, qu'avec celle de la main-d'œuvre venant de Péninsule Ibérique (Espagne et Portugal) et des anciennes colonies au cours des grands conflits mondiaux, lors des années de la reconstruction d'après-guerre ou encore lors de la période des Trente Glorieuses (cf. Première partie).

La succession de crises économiques survenues depuis le milieu des années 1970 a conduit à un resserrement des conditions d'accès et de séjour des étrangers souhaitant s'installer en France, y compris pour ceux ayant l'intention d'y travailler. À ce propos, il importe de souligner que la migration économique ne se réduit pas aux seuls étrangers formulant une demande de séjour pour motif professionnel, c'est-à-dire aux seules entrées directes sur le marché de l'emploi. Les immigrés entrés en France pour motif familial ou encore les étudiants étrangers accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur sont, après une certaine période de séjour c'est-à-dire de manière indirecte ou différée, tout autant susceptibles d'occuper un emploi ou de créer une activité. C'est du moins ce que démontrent certains travaux qui révèlent que les deux tiers des étrangers entrés en France pour motif non économique occupent un emploi après l'obtention de leur premier titre de séjour. Depuis les années 1990, ce sont même les entrées indirectes qui contribuent le plus au renouvellement de la population active étrangère (les entrées directes ne représentant que 20 % environ des 100 000 entrées annuelles d'actifs étrangers sur le marché du travail)¹⁶.

La recherche d'un travail, qu'il s'agisse d'un emploi permanent ou temporaire, reste un motif de migration important dans le contexte d'une économie mondialisée, tant pour les migrants que pour les pays d'accueil qui en tirent plus ou moins ouvertement bénéfice, notamment pour répondre aux besoins de main-d'œuvre non pourvus par le marché de l'emploi local ou régional, dans certains métiers dits « en tension » ou délaissés.

En Aquitaine, certains secteurs d'activité sont plus particulièrement concernés par la présence d'actifs immigrés, salariés et non-salariés, lesquels participent ainsi de fait à la vie économique régionale.

4.1 Migrations économiques : un cadre de plus en plus contraint et complexe tendant à une précarisation accrue des travailleurs migrants

L'encadrement juridique des migrations économiques en France est pour partie hérité du début du XX^e siècle, notamment sur deux aspects toujours restés en vigueur depuis : le principe d'une autorisation administrative de travail et celui de conditions réglementées d'accès à certains emplois.

(16) « Flux annuel d'entrées d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi français ; Estimation pour les années 2007-2009 », J.F. LEGER (IDUP), Y. BREEM (SGII/DSED), novembre 2012.

Ces dispositions ont été adaptées dans le temps et ont également évolué avec l'affirmation du droit communautaire à l'échelle européenne, le traitement des migrations économiques ayant été impacté par la construction européenne (dont la mise en place de l'espace Schengen), sur la base des principes de libre circulation des marchandises, des capitaux, des services et des travailleurs au sein de l'Union européenne (règlement CEE n°1612/68 du 15 octobre 1968). Cette évolution a introduit un traitement différencié entre travailleurs communautaires et non communautaires, avec cependant des catégories intermédiaires : les ressortissants des pays tiers bénéficiant d'un accord de coopération ou d'association ou par convention avec l'Union Européenne (ex : Turquie, pays du Maghreb et de l'ancien bloc soviétique) qui disposent de certaines facilités d'accès au marché du travail après une période probatoire et ceux bénéficiant d'accords bilatéraux avec la France. Ces accords ont été renégociés durant la dernière décennie dans un sens plus restrictif, certaines facilités ayant été réduites sinon supprimées.

Ce cadre juridique encadrant les migrations économiques est donc marqué par des permanences et par des évolutions liées à l'avènement des compétences et du droit communautaires en matière migratoire. Il a également évolué au gré de la situation du marché de l'emploi et du chômage dans les pays d'accueil. Deux traits essentiels de ces évolutions sont mis en évidence par les experts en droit comparé du travail¹⁷:

- Une complexification de l'encadrement juridique au cours des années 2000, par l'introduction de diverses sous-catégories de migrants économiques ayant pour conséquence un émiettement des dispositions juridiques, dans l'esprit de dissuader l'installation ou l'allongement du séjour de ces migrants. C'est ainsi que l'on distingue dans la catégorie des migrants économiques les salariés, les non-salariés, les saisonniers ou temporaires, les scientifiques, les artistes, les personnes présentant des « compétences » ou des « talents » particuliers.
- Une précarisation accrue des migrants concernés, autant du point de vue de leur statut en tant que travailleur que du point de vue de leur statut personnel.

Cette évolution n'est pas spécifique à la France mais s'est peu ou prou généralisée à l'ensemble des pays européens. La Commission Européenne a tenté de prendre à bras-le-corps cette question des migrations économiques, notamment en s'inspirant de diverses recommandations, mais s'est heurtée à de fortes résistances de la part d'États-membres. Il n'y a donc pas de norme générale applicable dans ce domaine mais des régimes distincts selon les catégories ou formes d'emploi concernées. Une Carte Bleue Européenne (directive n° 2009/50/CE) a ainsi été créée pour des salariés bénéficiant d'un niveau de formation supérieure (3 ans minimum) et d'un salaire conséquent (1,5 fois le SMIC minimum), ressortissants de l'Union Européenne, des autres États membres de l'Espace Économique Européen et, en France, pour les ressortissants algériens. Cette disposition vise des emplois hautement qualifiés et pour une durée de séjour comprise entre 1 et 3 ans renouvelables. Une autre directive prévoit des dispositions communes en matière de sanctions contre les employeurs de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière (directive 2009/52/CE). Depuis 2010, une proposition de directive, encore en cours de discussion, concerne l'adoption de règles communes pour l'entrée et le séjour de travailleurs saisonniers en provenance de pays tiers.

Au plan national, l'un des critères de base de l'accès à l'emploi pour des travailleurs étrangers reste la nécessité d'une autorisation administrative de travail, adaptée lors de la refonte du Code du travail survenue en 2009.

Cette autorisation passe par plusieurs conditions : une évaluation ou analyse de la situation de l'emploi pour la profession et la région concernées, une vérification de l'adéquation personnel / poste à pourvoir (soit du niveau de qualification ou d'expérience de la personne)

(17) Cf. audition de Mme DAUGAREILH, directrice du COMPTRESEC à l'Université de Bordeaux 4.

et du respect de la législation sociale par l'employeur, une vérification des conditions d'emploi et de rémunération, le cas échéant des conditions de logement envisagées pour le salarié. Cette autorisation administrative est le sésame pour un accès à l'emploi et pour l'obtention d'un titre de séjour pour les travailleurs migrants des pays tiers (sauf conditions spécifiques précisées dans les conventions avec certains pays). Des adaptations ont pu être apportées pour des secteurs d'activité en tension rencontrant des difficultés de recrutement ou encore pour tenir compte de situations particulières (ex : Bulgarie et Roumanie, avec accès possible à une liste étendue à 291 métiers en 2012).

Dans la plupart des cas, les titres de séjour délivrés ont une durée temporaire : de quelques mois à 3 ans, parfois avec des adaptations et des conditions supplémentaires, par exemple pour le régime des saisonniers, pour un titre de séjour pouvant s'étaler sur 3 ans mais assorti d'une durée maximale de présence sur le territoire de 6 mois durant l'année. De fait et en conséquence, les contrats de travail sont établis pour une durée déterminée.

Ce régime d'autorisation est donc fortement influencé par la conjoncture économique et par la situation du marché du travail, traduisant une approche utilitariste des migrations économiques. En dépit de ces dispositions et des sanctions prévues en cas d'infraction, tant pour les employeurs que pour les salariés, les pratiques irrégulières persistent, à la fois en raison du temps de latence entre le constat des besoins et la formalisation juridique mais aussi en raison des intérêts économiques de ces pratiques d'emploi de travailleurs migrants en situation irrégulière. À l'échelle européenne, le nombre de travailleurs migrants en situation irrégulière est estimé entre 2,8 millions et 6 millions (soit entre 11 % et 23 % du nombre total de migrants) selon l'Organisation Internationale du Travail.

De même, certaines dispositions encadrant le détachement de salariés temporaires (directive 96/71), qui concernerait à l'échelle européenne entre 1 million et 1,5 million de salariés dont officiellement 144 000 en France (2011), n'empêchent guère les pratiques frauduleuses. Ainsi, on estime qu'en France 300 000 travailleurs seraient en réalité concernés soit plus du double des chiffres enregistrés par les services du Ministère du Travail. Entre 2003 et 2011, le nombre officiel de salariés détachés a progressé de + 779 %, notamment dans les entreprises de travail temporaire, dans le bâtiment et les travaux publics et dans l'agriculture¹⁸ (cf. infra 4.5).

Ces pratiques expriment une forme de « délocalisation sur place ». Cette utilisation d'une main-d'œuvre à coût réduit, d'autant plus corvéable que son statut est fragile, peut être assimilée à une forme de dumping social.

De nombreuses études ou rapports mettent en évidence la persistance de ces pratiques¹⁹. Les grèves de travailleurs sans papiers au cours des dernières années ont éclairé cette réalité et des régularisations administratives, le plus souvent au cas par cas, ont pu intervenir. Une circulaire du 28 novembre 2012 du Ministère de l'Intérieur a ouvert quelques possibilités de réexamen de la situation, en l'état irrégulière, de travailleurs migrants pouvant attester de la durée de leur séjour en France et des emplois exercés.

Autrement dit, le statut des travailleurs migrants a évolué tout en les maintenant dans une situation de vulnérabilité et de précarité. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003, n'a encore été ni signée ni ratifiée par aucun des grands pays développés (dont les pays membres de l'Union Européenne et parmi eux la France).

(18) Cf. à ce sujet le rapport d'information n°527 du Sénat, établi par M. Éric BOCQUET sur les normes européennes en matière de détachement de travailleurs (avril 2013).

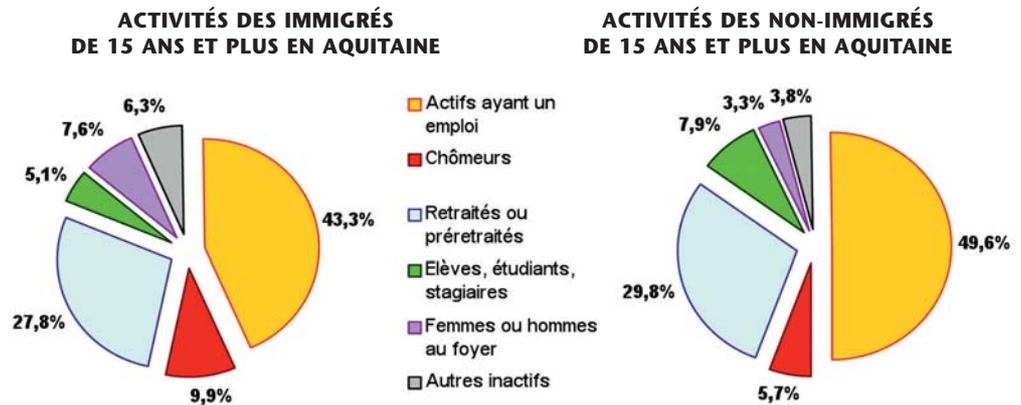
(19) Cf. « Exemple de l'utilitarisme migratoire : gestion de main-d'œuvre et segmentation statutaire des saisonnier(e)s migrant dans l'agriculture européenne » - Béatrice Mésini CNRS-UMR Telemme

4.2 La place des immigrés du point de vue de l'activité en Aquitaine

Les données du RP 2009 apportent d'autres indications sur la situation des immigrés dans notre région du point de vue de l'activité, pour la population âgée de 15 ans et plus.

Cette approche doit être considérée en comparaison de la situation des résidents « autochtones », mais aussi en fonction du sexe et de l'âge.

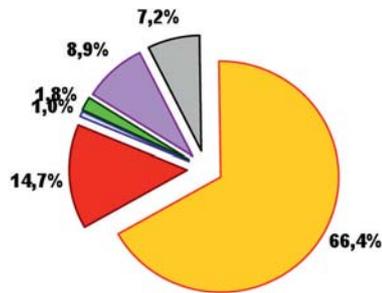
En termes généraux, la population immigrée de 15 ans et plus en Aquitaine (186 000 personnes) présente par rapport à la situation en France métropolitaine un moindre taux d'actifs ayant un emploi (43 % contre 47 %) et moins de personnes en situation de chômage (9,9 % contre 11,3 %). À l'inverse, on relève en Aquitaine une présence plus nette d'immigrés retraités (28 % contre 20,5 %). On constate également une moindre représentation en Aquitaine de personnes au foyer (7,6 % contre 9,4 %). Ce constat s'explique essentiellement du fait de la structure par âge de la population immigrée régionale, avec un taux relativement élevé de personnes âgées de 55 ans et plus (rappel : 37 %).



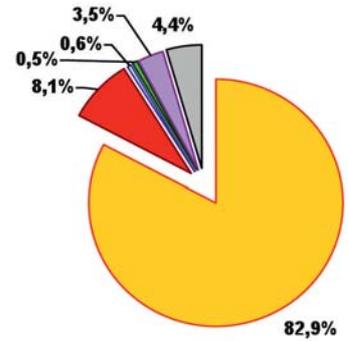
Comparativement, la situation des non-immigrés aquitains est beaucoup plus proche de celle constatée pour les non-immigrés au plan national. La comparaison de l'activité des Aquitains immigrés au regard de celle des Aquitains non-immigrés fait apparaître d'autres caractéristiques.

Si 43,3 % de la population immigrée en région est en situation d'emploi, ce taux reste nettement en deçà de celui enregistré pour les non-immigrés (49,6 %, soit plus de 6 points inférieur). Ce différentiel trouve sa contrepartie dans un accès à l'emploi plus difficile pour cette population, avec une part de chômeurs près de deux fois plus élevée (9,9 % contre 5,7 %), de même qu'une proportion plus forte de personnes au foyer (7,6 % contre 3,3 %). Ce constat est encore plus criant lorsqu'on le rapporte à la tranche d'âge actif (25-54 ans), avec un différentiel d'actifs ayant un emploi de 16 points inférieur pour la population immigrée (66,4 % contre 82,9 %), une proportion de chômeurs de 6 points plus élevée (14,7 % contre 8,1 %) et une part de personnes au foyer deux fois et demie plus importante (8,9 % contre 3,5 %).

ACTIVITÉS DES IMMIGRÉS DE 25/54 ANS EN AQUITAINE

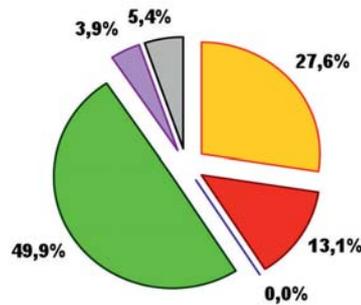


ACTIVITÉS DES NON-IMMIGRÉS DE 25/54 ANS EN AQUITAINE

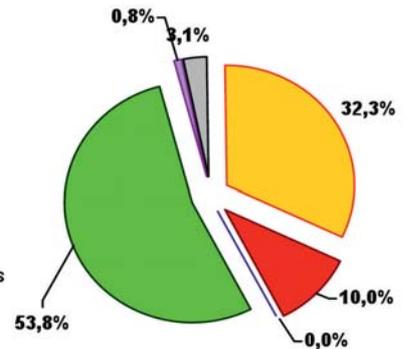


Ce même constat se vérifie dans une moindre mesure pour la population des jeunes de 15-24 ans, à la nuance près que l'on trouve pour cette classe d'âge une majorité de jeunes en formation (élèves, étudiants ou stagiaires).

ACTIVITÉS DES IMMIGRÉS DE 15/24 ANS EN AQUITAINE

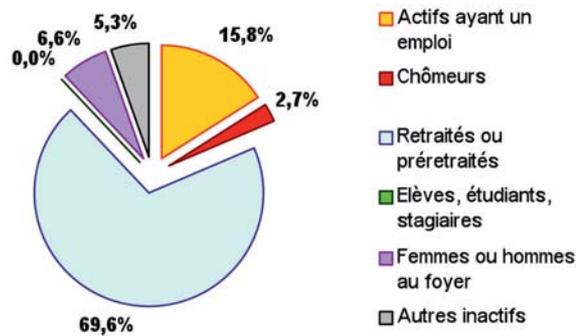


ACTIVITÉS DES NON-IMMIGRÉS DE 15/24 ANS EN AQUITAINE

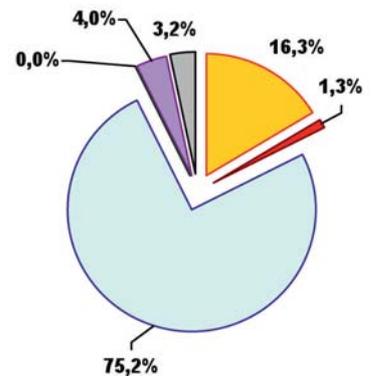


Ces spécificités sont moins prononcées pour la population immigrée plus âgée (55 ans et plus), pour laquelle la situation reste assez proche de celle constatée pour l'ensemble de la population à de faibles nuances près.

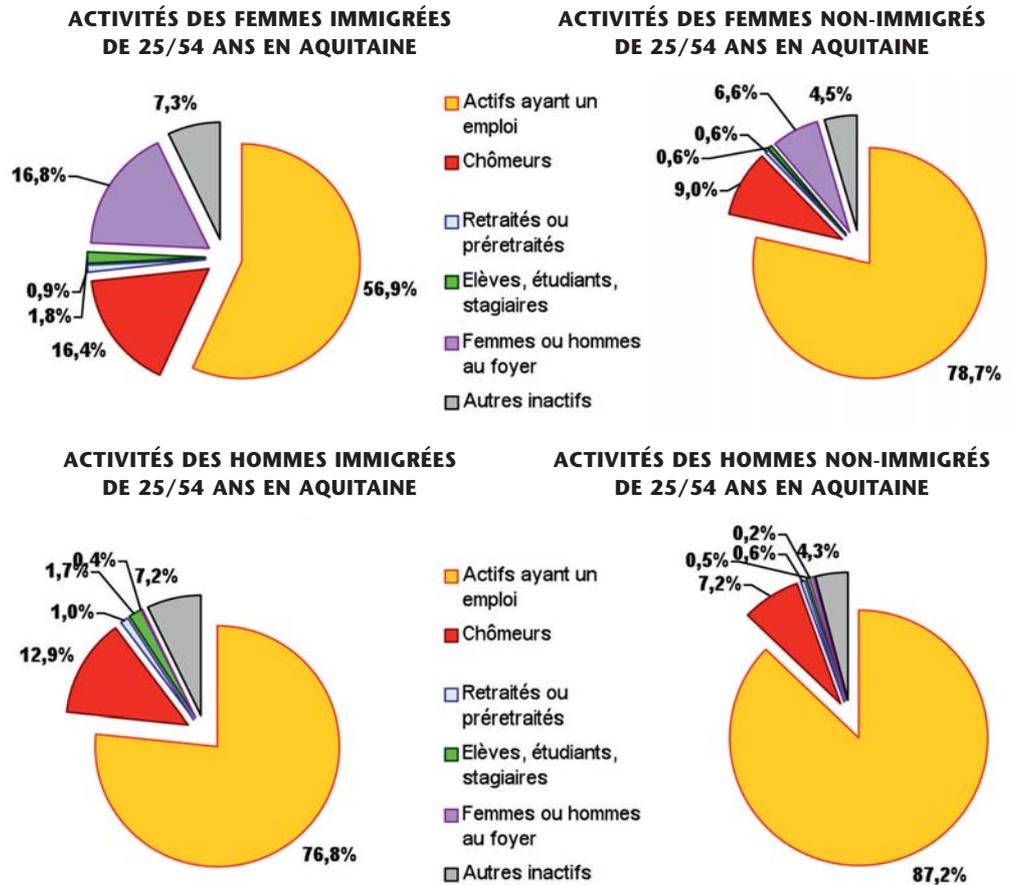
ACTIVITÉS DES IMMIGRÉS DE 55 ANS ET PLUS EN AQUITAINE



ACTIVITÉS DES NON-IMMIGRÉS DE 55 ANS ET PLUS EN AQUITAINE



Des distinctions apparaissent de même selon le sexe. Si la part de chômeurs parmi les femmes est toujours plus élevée, quelle que soit l'origine de la population concernée (immigrée ou non-immigrée), **les femmes immigrées sont plus touchées** par la situation de chômage que leurs homologues masculins.



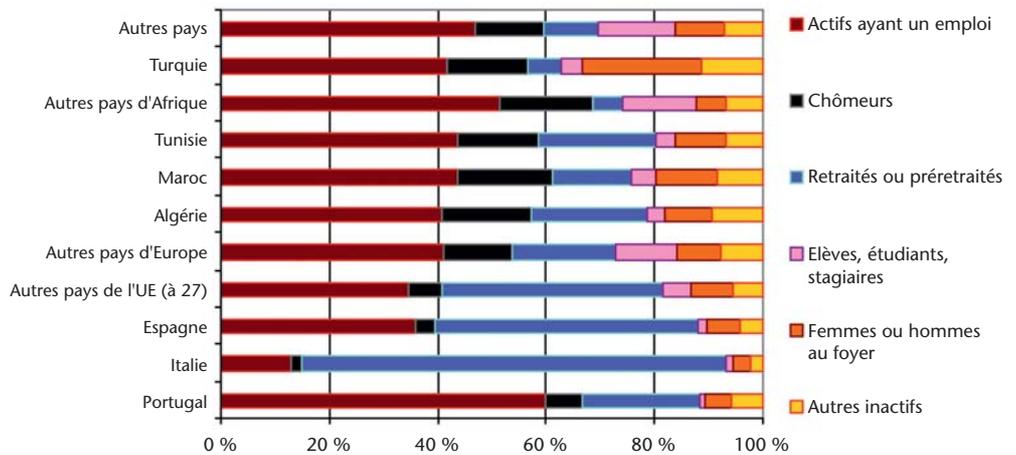
Ainsi, dans la tranche d'âge actif (25-54 ans), la part de chômeurs atteint 16,4 % chez les femmes immigrées (12,9 % chez les hommes immigrés et 9 % chez les femmes non-immigrées). Ce constat se vérifie quel que soit l'âge considéré, à l'exception des 55 ans et plus, tranche pour laquelle le taux de chômeurs représente 3,2 % de la population immigrée masculine (2,2 % chez les femmes immigrées).

La part de femmes immigrées en activité ayant un emploi est ainsi beaucoup plus faible que pour les femmes non-immigrées, avec un écart très significatif de plus de 20 points (56,9 % contre 78,7 %) et une proportion de chômeuses et de femmes au foyer comparativement plus élevée (respectivement 16,4 % contre 9 % et 16,8 % contre 6,6 %).

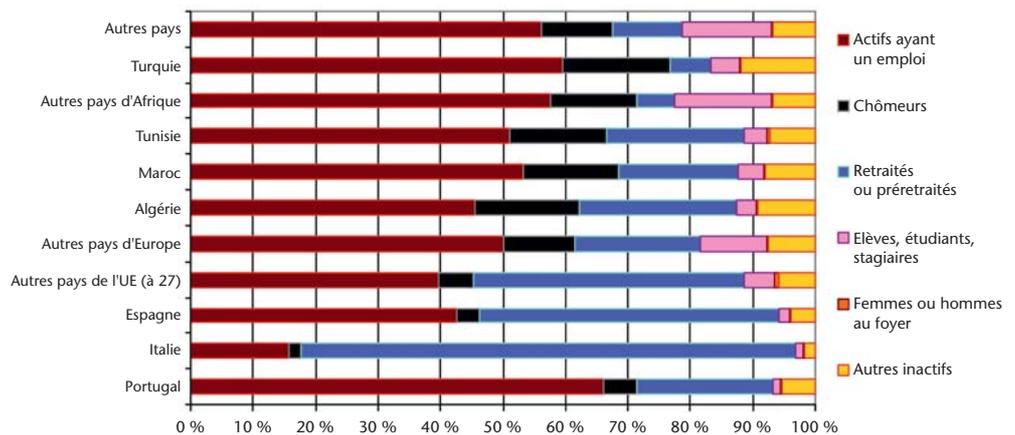
L'approche par pays ou zone géographique d'origine des actifs immigrés fait ressortir la diversité des situations au sein de ces populations :

- une majorité d'actifs ayant un emploi parmi les immigrés d'origine portugaise et ceux originaires de la zone subsaharienne,
- une situation de chômage qui touche une proportion plus large de la population parmi les immigrés non ressortissants de l'Union Européenne,
- le poids des retraités ou pré-retraités parmi les populations originaires de pays européens d'immigration ancienne (Italie, Espagne),
- l'importance relative de la population d'étudiants, élèves ou de stagiaires parmi les populations originaires d'Afrique subsaharienne, d'Asie (hors Turquie) ou d'Europe (hors UE),
- la spécificité de la population d'origine turque au regard de la forte proportion de femmes au foyer (près de la moitié).

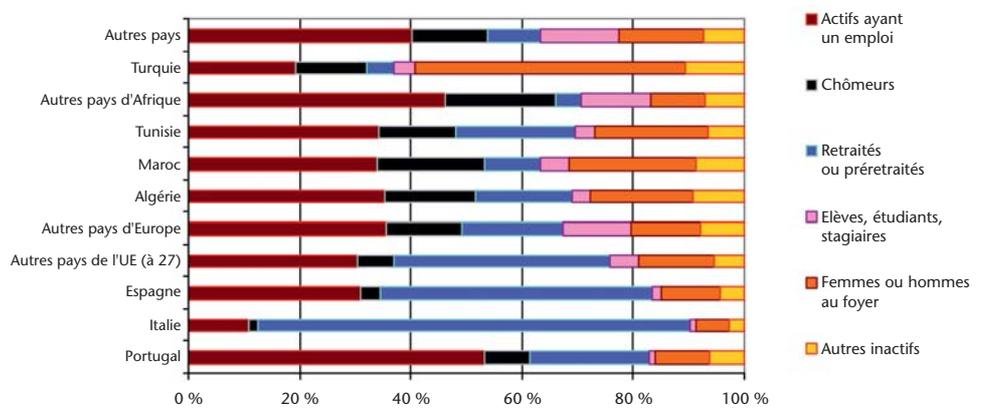
COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES IMMIGRÉS PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES ET PAR PAYS OU ZONES D'ORIGINE



COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES HOMMES IMMIGRÉS PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES ET PAR PAYS OU ZONES D'ORIGINE



COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES FEMMES IMMIGRÉES PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES ET PAR PAYS OU ZONES D'ORIGINE



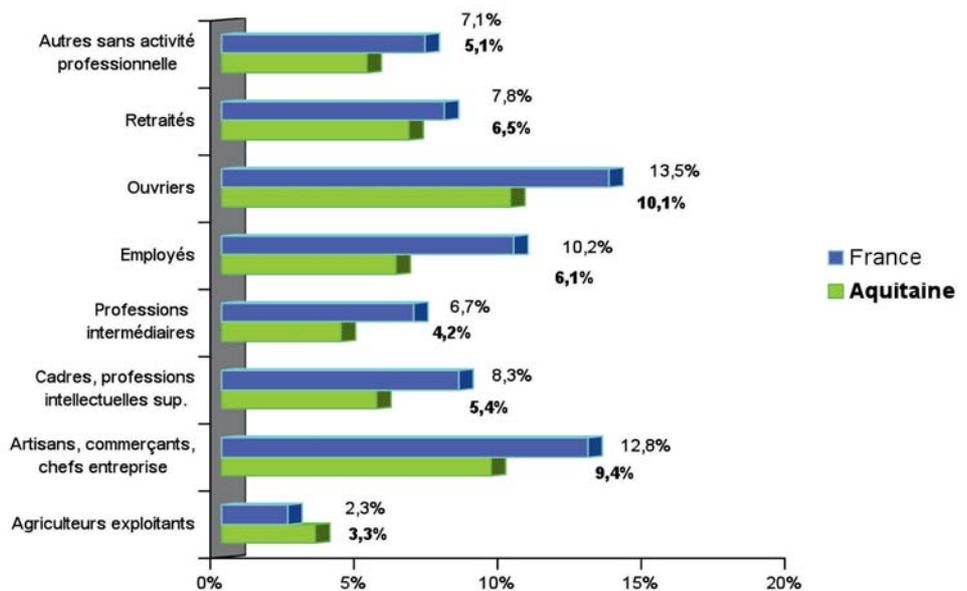
Ces éléments mettent en évidence la contribution des migrants à l'activité économique en Aquitaine, d'abord à la fois en tant qu'actifs ou futurs actifs. Ainsi, plus de 80 000 actifs immigrés étaient en situation d'emploi en 2009 dans notre région (dont 45 000 hommes et 35 000 femmes) et 9 500 sont en situation de formation

(dont une majorité de femmes). Ils représentent 6,1 % des actifs aquitains ayant un emploi (6,6 % chez les hommes et 5,7 % chez les femmes). Cette population immigrée est toutefois plus exposée à la situation de chômage (11,5 % des immigrés en Aquitaine, soit plus de 18 000) ou à l'inactivité (6,5 % des retraités ou pré-retraités en Aquitaine et 14,8 % des personnes au foyer, essentiellement parmi les femmes).

4.3 La place des immigrés du point de vue des catégories socioprofessionnelles

En Aquitaine, un artisan-commerçant et un ouvrier sur 10 sont d'origine immigrée. Ce taux est plus faible que celui constaté au plan national, en raison du simple fait que la population immigrée y est relativement moins présente. La seule catégorie professionnelle pour laquelle la part des migrants est plus élevée que celle constatée au plan national est celles des agriculteurs exploitants, compte tenu de la structure de l'économie régionale.

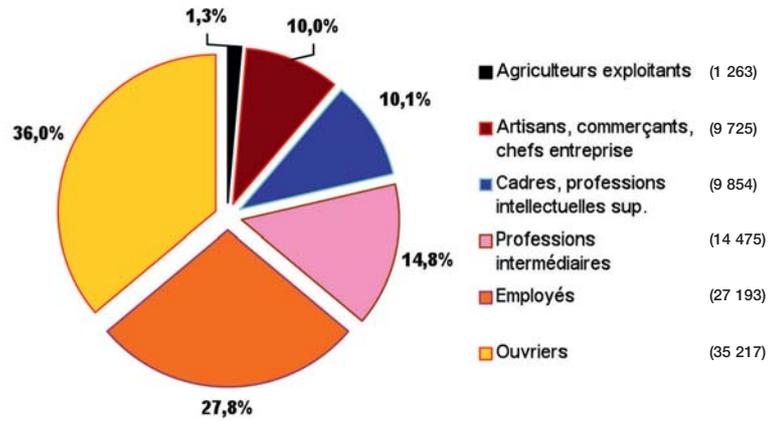
LA PLACE DE LA POPULATION IMMIGRÉE DANS LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES EN AQUITAINE ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



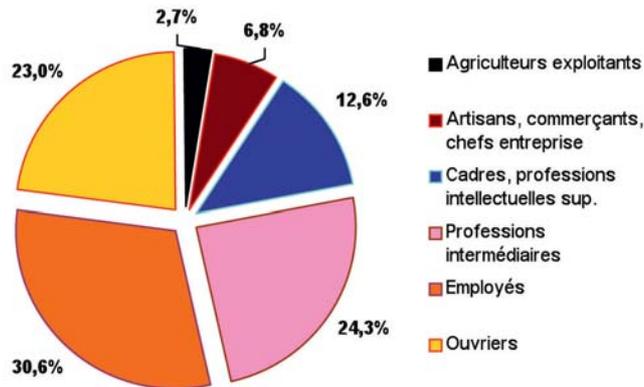
Si l'on ne considère que les personnes en situation d'activité, les actifs immigrés aquitains sont pour plus du tiers d'entre eux (36 %, soit 35 200) des ouvriers et pour plus du quart (28 %, soit 27 200) des employés.

Au regard de la situation nationale, notre région se distingue par une part plus importante d'ouvriers (38 % contre 32,5 % pour la France métropolitaine), d'artisans-commerçants ou chefs d'entreprise (9 700 en Aquitaine soit 10 % au lieu de 7,5 % au plan national) et d'agriculteurs exploitants (près de 1 300).

RÉPARTITION DES AQUITAINS ACTIFS IMMIGRÉS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

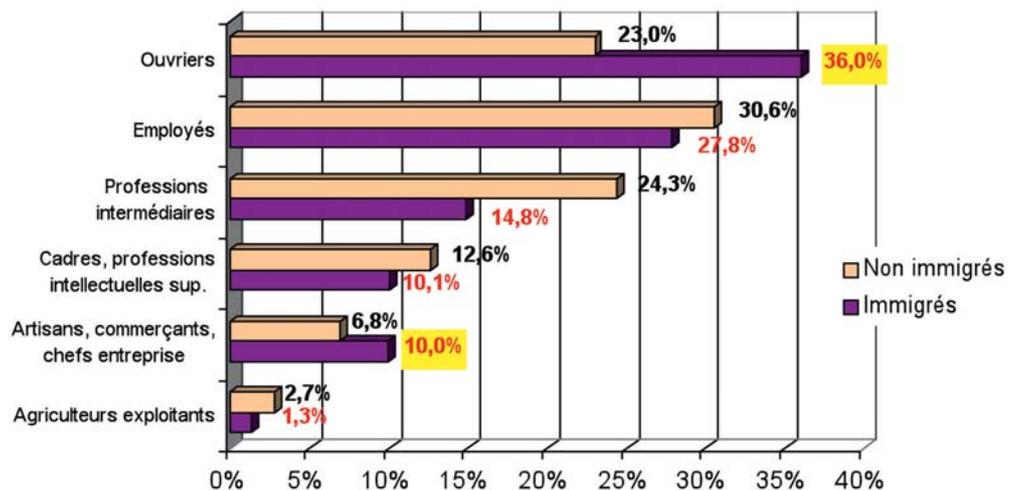


RÉPARTITION DES AQUITAINS ACTIFS NON-IMMIGRÉS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



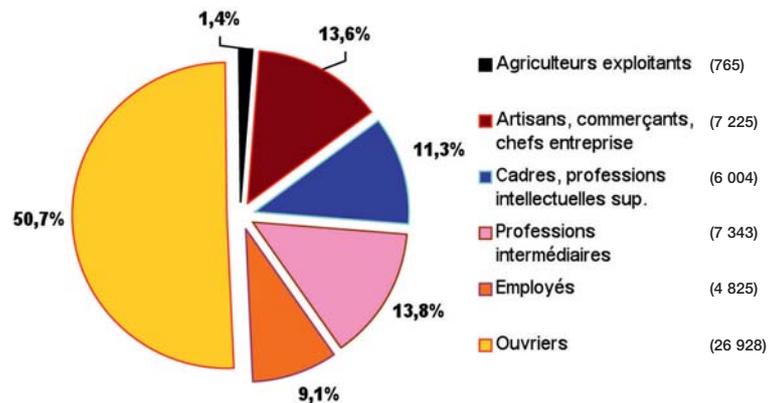
En comparaison de la population régionale non immigrée en activité, la population active d'origine immigrée est nettement moins présente dans les professions intermédiaires mais beaucoup plus dans la catégorie des ouvriers.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE DES ACTIFS IMMIGRÉS ET NON-IMMIGRÉS EN AQUITAINE

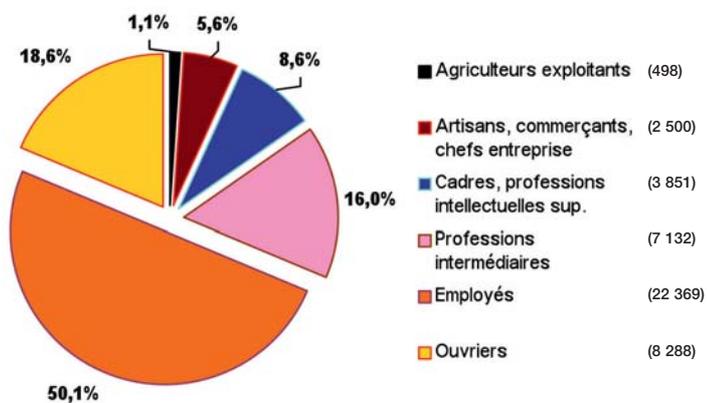


La comparaison par genre de ce profil socioprofessionnel révèle une majorité (51 %) d'ouvriers parmi les hommes et d'employées (50 %) parmi les femmes. On trouve également deux fois plus d'actifs hommes artisans-commerçants ou chefs d'entreprise que parmi les femmes (14 % contre moins de 6 %). Les femmes immigrées actives sont relativement plus nombreuses dans les professions intermédiaires en Aquitaine (16 % contre 14 % chez les hommes).

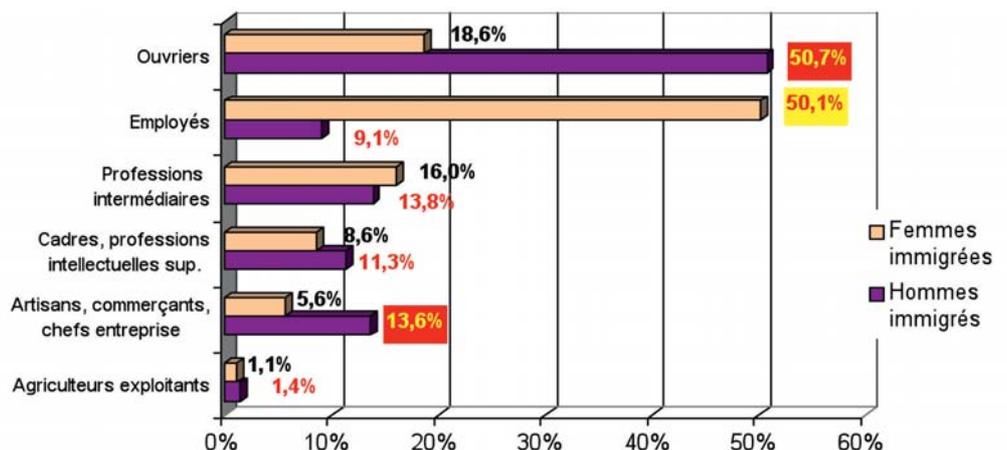
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE DES HOMMES ACTIFS IMMIGRÉS EN AQUITAINE



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE DES FEMMES ACTIVES IMMIGRÉES EN AQUITAINE

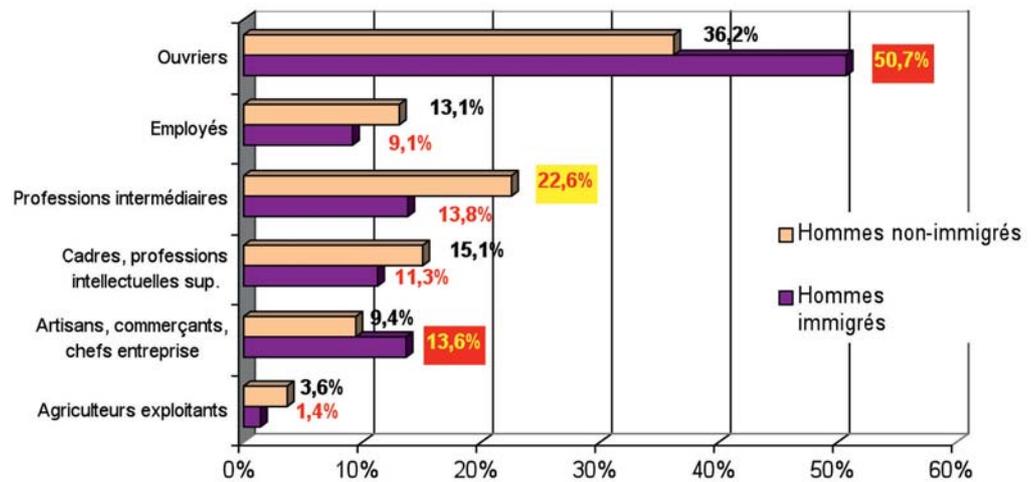


RÉPARTITION PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES DES ACTIFS IMMIGRÉS (COMPARAISON HOMMES/FEMMES) EN AQUITAINE



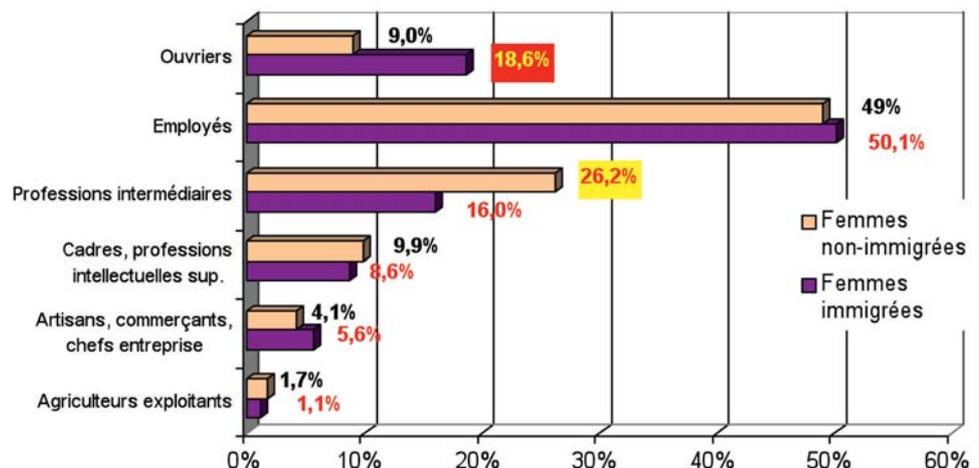
Par rapport à la population régionale non-immigrée, les hommes immigrés sont proportionnellement plus actifs dans les catégories d'ouvriers (51 % à comparer à 36 % chez les non immigrés) et d'artisans-commerçants ou chefs d'entreprise (14 % à comparer à 9 %). Ils sont relativement moins présents dans les professions intermédiaires (14 % contre 23 %), les professions d'encadrement (11 % au lieu de 15 %) et employés (9 % au lieu de 13 %).

**RÉPARTITION PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES DES ACTIFS "HOMMES"
(COMPARAISON IMMIGRÉS/NON-IMMIGRÉS) EN AQUITAINE**



À l'inverse on constate autant de femmes immigrées dans les professions d'employés (50 %) que parmi les femmes non-immigrées (49 %). Elles sont cependant relativement moins présentes dans les professions intermédiaires (16 % au lieu de 26 %) et davantage représentées dans les catégories ouvrières (19 % au lieu de 9 %).

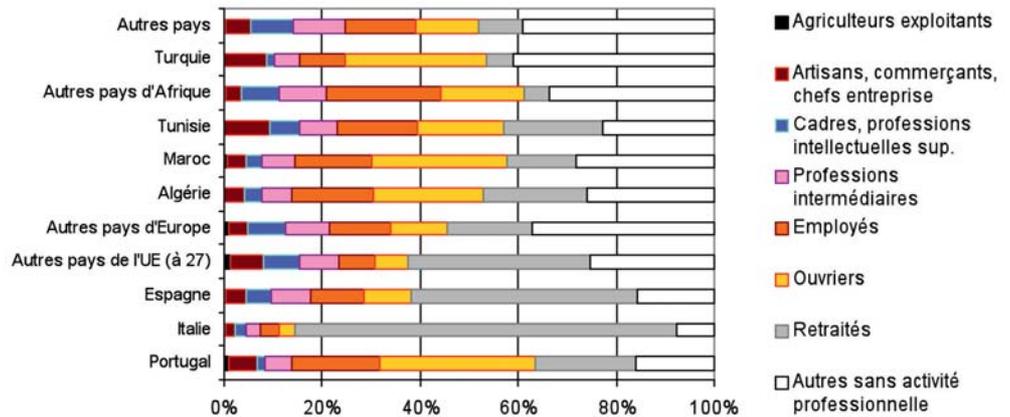
**RÉPARTITION PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES DES ACTIFS "FEMMES"
(COMPARAISON IMMIGRÉES/NON-IMMIGRÉES) EN AQUITAINE**



Cette analyse générale masque en réalité d'assez profondes différences selon l'origine des populations concernées, l'ancienneté de l'immigration, mais aussi selon les cultures spécifiques de certains pays d'origine (notamment quant à la place occupée par les femmes).

Si l'on prend en compte l'ensemble de la population d'origine immigrée résidant en Aquitaine, le tableau ci-dessous atteste de la diversité des profils socioprofessionnels selon les pays ou zones géographiques de provenance :

COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES IMMIGRÉS PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES ET PAR PAYS OU ZONES D'ORIGINE

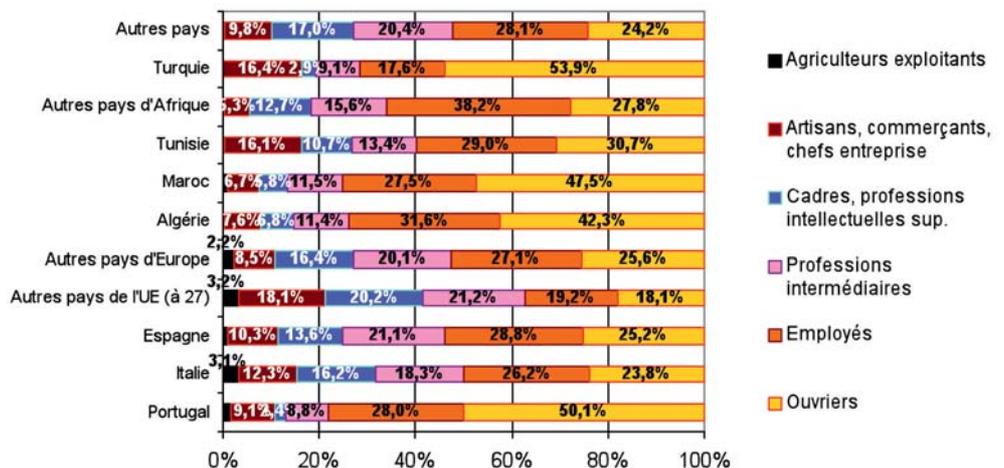


Ainsi, on peut distinguer les populations originaires de pays dont l'immigration en Aquitaine est déjà ancienne (début du XX^e siècle), mais dont le mouvement migratoire s'est sinon interrompu du moins considérablement ralenti au cours des décennies les plus récentes. Ces populations se caractérisent par l'importance des retraités (Italie, Espagne). C'est aussi le cas dans une moindre mesure de pays d'Europe du nord (ex : Royaume-Uni) pour une autre raison, à savoir l'installation en Aquitaine de ménages de retraités.

Un autre ensemble de pays se caractérise par le poids des inactifs (hors retraités), qui recouvre des réalités distinctes : poids des personnes au foyer, essentiellement des femmes (ressortissants de Turquie et dans une moindre mesure des pays du Maghreb) et personnes en formation (pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie...).

Si l'on ne considère que la population active immigrée, soit 98 000 personnes en Aquitaine (ayant ou non un emploi), il est possible d'identifier quelques caractéristiques complémentaires sur les profils socioprofessionnels de cette population en région :

COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES IMMIGRÉS PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES ET PAR PAYS OU ZONES D'ORIGINE



La catégorie des ouvriers est majoritaire parmi les populations d'origine portugaise et d'origine turque. Elle est aussi sur-représentée parmi les actifs originaires du Maroc et d'Algérie. Ce constat se vérifie particulièrement parmi la population active masculine : près de 70 % des hommes actifs d'origine portugaise, près des deux tiers des hommes immigrés actifs d'origine turque relèvent de cette catégorie. C'est aussi le cas de 61 % des actifs hommes originaires du Maroc et de 58 % des immigrés actifs algériens.

Les « employés » sont relativement plus nombreux parmi la population active immigrée, considérée dans son ensemble, originaire d'Afrique subsaharienne. Toutefois, une large majorité de femmes immigrées actives appartiennent à cette catégorie socioprofessionnelle, notamment celles originaires du Portugal (59 %), du continent africain (Tunisie et Afrique subsaharienne 58 %, Maroc 51 %) et de Turquie (57 %).

Une part relativement importante des professions intermédiaires et des cadres caractérise les actifs immigrés originaires de pays européens (hors Portugal) mais aussi des « autres pays » (pays asiatiques hors Turquie). Les actifs des pays d'Afrique subsaharienne se distinguent aussi par un taux relativement élevé de « cadres et professions intellectuelles ».

Le poids des actifs immigrés « artisans, commerçants et chef d'entreprise » est significatif parmi les ressortissants d'autres pays du nord de l'UE (Britanniques, Allemands et Belges notamment) mais également parmi les actifs turcs et tunisiens. C'est notamment le cas d'un quart de la population active immigrée masculine originaire des autres pays de l'Union Européenne (s'agissant en particulier des actifs britanniques ou allemands), mais aussi des hommes actifs originaires de Tunisie (21 %) et de Turquie (20 %).

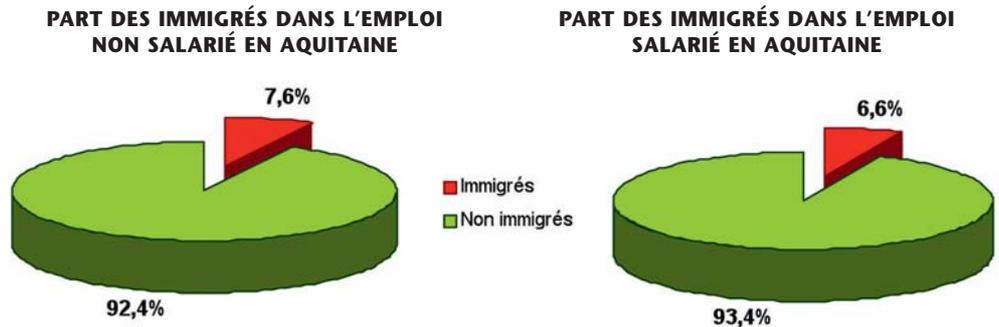
Enfin, assez peu d'actifs immigrés sont agriculteurs exploitants mais leur part est à souligner parmi les actifs d'origine italienne ou encore parmi les ressortissants des pays anglo-saxons membres de l'UE.

4.4 Les secteurs d'activité et professions des immigrés actifs en Aquitaine

L'exploitation de l'enquête emploi de l'INSEE 2011 et du recensement de la population 2009, en dépit des précautions d'usage dues aux limites de l'échantillonnage, permet d'apporter quelques indications sur la répartition des actifs immigrés ayant un emploi par secteurs d'activité. La combinaison de ces deux sources offre une vision globalement cohérente, même si elle porte sur des dates de référence différentes.

Le RP2009 révèle que 81 000 Aquitains immigrés occuperaient un emploi. L'enquête emploi 2011 affiche de ce point de vue un résultat assez cohérent, avec 87 500 immigrés en situation d'activité, soit un taux d'emploi de 43 % très proche de celui constaté dans le cadre du RG2009.

Selon ces deux sources, 84 % des actifs immigrés occuperaient un statut de salarié, taux un peu inférieur à celui des non-immigrés (86 %). Les actifs immigrés ayant un emploi représentent ainsi en Aquitaine entre 6 % et 6,5 % des effectifs salariés et entre 7,2 % et 7,6 % des actifs non-salariés.



Source : Enquête Emploi 2011, INSEE

Près d'un cinquième des actifs immigrés ayant un emploi en Aquitaine (soit entre 16 000 et 19 000, dont près du quart des salariés immigrés) travaillent dans le large segment des **services d'intérêt général** et, par ordre d'importance : aide à la personne, administrations publiques, enseignement et santé. C'est nettement moins que les actifs aquitains non immigrés, dont le tiers occupe un emploi dans cet ensemble de services. Parmi les salariés de ces services (17 500), les actifs portugais, espagnols et marocains sont les plus nombreux. Toutefois, ce domaine professionnel occupe plus du tiers des salariés ressortissants d'Afrique subsaharienne et près du tiers des salariés d'origine espagnole et italienne. Ce secteur d'activité est très féminisé (71 % de femmes). Il occupe 40 % des femmes salariées immigrées (48 % parmi les femmes actives salariées d'Afrique subsaharienne) et 14 % des femmes actives non-salariées. Parmi les non-salariés (1 150), on relève une place importante de ressortissants communautaires (dont Espagnols). Là encore, si ce domaine d'activité n'occupe que 9 % des actifs non-salariés immigrés, une part significative des non-salariés ressortissant d'Afrique subsaharienne (21 %) et tunisiens (18 %) y travaillent. Toutefois, la part des actifs immigrés dans ce secteur reste relativement modeste (4,5 %).

Environ 13 000 à 16 000 actifs immigrés travaillent dans les **services aux entreprises** (services administratifs et de soutien, activités juridiques et de gestion, communication,...), soit 16 % du total (15 % pour les actifs non-immigrés). C'est aussi l'un des secteurs où les actifs immigrés non-salariés sont les plus représentés (17 % de l'ensemble des non salariés immigrés, notamment dans les « services administratifs et de soutien »). Dans cet ensemble d'activités, on trouve parmi les actifs immigrés une part toujours significative de ressortissants d'origine portugaise (notamment dans les activités immobilières), mais aussi des salariés marocains, d'Afrique subsaharienne (dans les activités « de soutien ») ou ressortissants de pays du nord de l'Union Européenne (britanniques notamment et tout particulièrement parmi les non-salariés de ce secteur). La part des actifs immigrés dans ces activités représente 6,6 % de l'ensemble mais avec des variations selon les domaines d'activité. Leur contribution est plus marquée chez les non-salariés que chez les salariés (ex : 12 % à 13 % des actifs non salariés dans les activités d'information et de communication).

Le troisième secteur dans lequel on retrouve la plus large part d'actifs immigrés est le **bâtiment-travaux-publics** avec 12 000 à 15 000 actifs (soit 15 % à 17 % du total pour seulement 7 % chez les actifs non immigrés). Ainsi, 12 % à 15 % des emplois dans ce secteur sont occupés par des travailleurs immigrés (tant parmi les non-salariés que parmi les salariés). C'est également dans ce secteur que l'on enregistre la plus forte proportion d'actifs non-salariés immigrés (24 %, soit environ 3 000 selon le RG2009) et 13 % des salariés immigrés. Ce secteur est quasi exclusivement occupé par des actifs hommes (à 95 %). Les actifs immigrés portugais fournissent de loin le plus fort contingent, avec les Marocains parmi les salariés et les autres ressortissants de l'UE parmi les non-salariés. Le BTP mobilise près de la moitié des actifs non-salariés et près du quart des actifs salariés

portugais. Il mobilise par ailleurs l'essentiel des actifs d'origine turque (près de 60 % des non-salariés et de 50 % des salariés). Il occupe aussi une place importante parmi les actifs non-salariés marocains (24 %).

Environ 6 000 actifs immigrés interviennent dans le **secteur agricole** en Aquitaine (soit 7,5 % des actifs), s'agissant essentiellement de salariés agricoles. Leur part est significative puisqu'elle représente 14 % de l'ensemble²⁰. La population des actifs immigrés dans l'agriculture est majoritairement masculine (61 %). Les ressortissants portugais et marocains rassemblent les trois quarts des actifs salariés dans ce secteur. Parmi les non salariés (exploitants), les ressortissants des pays du nord de l'UE sont les plus nombreux (dont un tiers de Britanniques), suivis des actifs d'origine portugaise et marocaine. L'importance de l'activité agricole dans l'emploi des actifs immigrés est variable selon les pays d'origine. Elle est significative pour les actifs d'origine marocaine (15 % des salariés et 12 % des actifs non salariés d'origine marocaine travaillent dans l'agriculture) et pour les Italiens (17 % des actifs non salariés d'origine italienne sont non salariés agricoles).

Un autre secteur pour lequel l'activité des travailleurs immigrés est relativement importante est celui de l'**hôtellerie-restauration**. Avec plus de 5 000 actifs, ce secteur occupe 6,4 % de l'ensemble des actifs immigrés (moins de 4 % chez les actifs non immigrés) et une part significative des actifs immigrés non salariés (plus de 10 %). La population active immigrée, représente 10 % des emplois salariés et près de 14 % des emplois non salariés du secteur (restauration notamment). Les femmes sont majoritaires dans la population active immigrée travaillant dans ce secteur d'activité (53 %), s'agissant notamment des actifs salariés. La population active non salariée est majoritairement masculine (56,5 %).

La part des ressortissants d'origine asiatique y est particulièrement importante (18 % des actifs salariés, 24 % des actifs non salariés). Parmi les non salariés, les ressortissants des pays du nord de l'UE représentent le tiers de l'ensemble (dont une forte proportion de Britanniques). Parmi les salariés, la répartition entre pays d'origine est plus équilibrée, avec un poids significatif des actifs d'origine portugaise, d'Afrique subsaharienne, marocaine mais aussi espagnole.

La contribution des actifs immigrés à l'**activité industrielle** en Aquitaine n'est également pas négligeable. Près de 7 500 d'entre eux y travaillent (soit 9,2 % des actifs immigrés), notamment en tant que salariés dans l'agroalimentaire (6 % des emplois salariés dans cette branche, soit 1 700 personnes) et dans les autres secteurs industriels (environ 5 600 actifs, soit environ 5 % des emplois salariés industriels). Une part non négligeable d'actifs immigrés non-salariés œuvrent dans l'industrie textile / habillement ou encore dans les activités de réparation et d'installation de machines / équipements. Les ouvriers portugais, espagnols et marocains sont les plus nombreux, mais on relève aussi une part significative d'ouvriers turcs dans certaines branches industrielles.

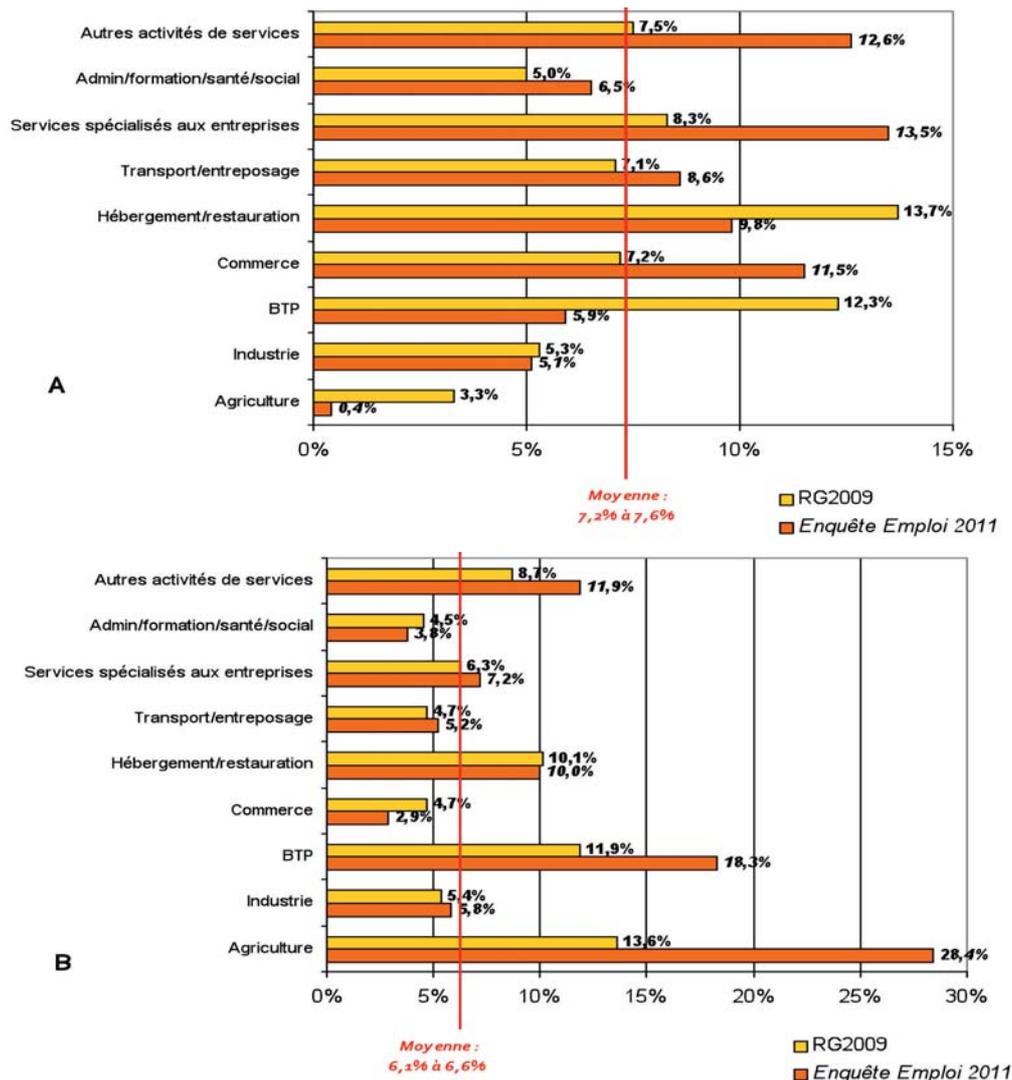
L'activité des immigrés est également très présente dans le **commerce**, qui mobilise 11 % des actifs immigrés (soit plus de 9 000 personnes) et où ils occupent 5 % de l'ensemble des actifs du secteur en Aquitaine (7,2 % chez les non-salariés). Ce secteur est l'un de ceux qui rassemble une part notable des actifs immigrés non-salariés (15 %). Les femmes sont aussi nombreuses que les hommes parmi les salariés d'origine immigrée travaillant dans le commerce. Les hommes sont très largement majoritaires parmi les actifs immigrés non salariés (69 %). Les actifs d'origine portugaise, espagnole, des autres pays de l'UE, Marocains et Asiatiques sont les plus nombreux. Si 11 % des salariés immigrés travaillent dans le commerce, ils sont proportionnellement encore plus nombreux parmi les ressortissants d'autres pays européens hors UE (15 %) et parmi les Tunisiens (14 %). Chez les actifs immigrés non salariés, le commerce occupe 15 % de l'ensemble mais nettement plus, entre 20 % et 25 %, parmi les non salariés originaires des pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), d'Afrique subsaharienne ou d'Espagne.

(20) Pour ce secteur, on constate une forte différence entre le taux issu du RP2009 et celui issu de l'Enquête Emploi. La population active immigrée est comparable entre les deux sources mais la population de référence (nombre total de salariés agricoles) varie du simple au double. Le chiffre retenu ici est celui du RP2009, comparable à celui donné par le dernier recensement de l'agriculture.

Plus de 5 500 actifs immigrés (soit 7 % du total) travaillent dans les « **autres activités de services** », essentiellement dans les services aux ménages, dans les activités culturelles et récréatives non-salariées ou encore dans les autres activités de services. Dans cet ensemble, ils occupent près de 9 % des emplois salariés et 7,5 % des emplois non-salariés. Ce segment d'activités est dominé par l'emploi féminin, qui représente 70 % des emplois totaux (près des trois quarts parmi les actifs salariés et plus de la moitié des actifs non salariés sont des femmes). Les actifs salariés portugais sont les plus nombreux dans cet ensemble d'activités (36 % du total des actifs salariés immigrés), alors que ce sont les ressortissants d'Europe du Nord (Union Européenne), avec les actifs d'origine espagnole et asiatique, qui se démarquent parmi les actifs non salariés immigrés dans cet ensemble d'activités. Celles-ci occupent une part relativement plus importante des actifs européens non communautaires (ou hors UE) mais aussi originaires des autres régions du monde hors Afrique (Asie et Amérique).

Enfin, même si leur part y est plus modeste, les actifs immigrés apportent une contribution aux activités de **transport et d'entreposage** (4,8 % des actifs du secteur), notamment parmi les non-salariés (7 % des actifs). Les salariés d'origine espagnole, portugaise ou d'Afrique subsaharienne sont les plus nombreux dans cette activité.

PART DES ACTIFS IMMIGRÉS DANS L'EMPLOI NON SALARIÉ (A) ET SALARIÉ (B)



Sources : Enquête Emploi INSEE 2011, Recensement de la Population 2009, INSEE Aquitaine

En dépit des écarts constatés selon les deux sources statistiques prises en considération, la contribution des actifs immigrés à certaines branches d'activité en région est manifeste : agriculture, BTP et hôtellerie-restauration parmi les salariés, commerce, hôtellerie-restauration, services spécialisés parmi les non-salariés.

Par conséquent, la contribution des travailleurs immigrés à l'activité de plusieurs secteurs de l'économie régionale est loin d'être négligeable (notamment dans l'agriculture, la construction et certaines activités de service dont l'hôtellerie-restauration).

Cette contribution se vérifie aussi bien dans l'emploi salarié que dans l'emploi non-salarié, c'est-à-dire en termes de création d'activités et d'entreprises par des actifs immigrés, parmi les artisans / commerçants et chefs d'entreprises.

Ce constat donne aussi un indice sur les besoins spécifiques en emploi (qualifié ou non-qualifié) dans plusieurs branches professionnelles, non pourvus par la population active « autochtone » et nécessitant le recours à une main-d'œuvre d'origine immigrée et/ou étrangère. Cela est également attesté par le poids important des ouvriers parmi les hommes actifs immigrés et des employées parmi les femmes actives immigrées.

4.5 Le détachement de salariés étrangers et l'approche de la situation en Aquitaine : un dispositif largement détourné et facteur de dérives

À l'échelle européenne, le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne prévoit la liberté de circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union (article 45), de même que la liberté d'installation ou droit d'établissement (article 49) et la liberté de prestation de services (article 56). Le détachement temporaire d'un salarié d'une entreprise étrangère, c'est-à-dire dont le siège est établi hors de France, s'inscrit dans le cadre de ces dispositions d'ordre général. Il correspond à une activité occasionnelle et pour une tâche déterminée, pour la réalisation d'un contrat à caractère commercial. Cette forme d'emploi de travailleurs migrants s'inscrit dans le cadre des migrations dites « circulaires », à savoir l'utilisation d'une main-d'œuvre par alternance de périodes d'emploi dans un pays d'accueil et de retour vers le pays d'origine, au gré des besoins de certains secteurs d'activités, notamment pour des activités saisonnières (cf. 1.3)

Le détachement transnational de travailleurs recouvre plusieurs types de situations :

- l'exécution d'une prestation de services quelle que soit l'activité (industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole) entre une entreprise prestataire et une entreprise destinataire (dont cas de sous-traitance),
- la mobilité de salariés au sein d'un groupe (intragroupe),
- la mise à disposition de salariés au titre du travail temporaire, par une entreprise de travail temporaire établie à l'étranger pour le compte d'une entreprise utilisatrice établie en France,
- la réalisation d'une opération en France par une entreprise établie à l'étranger pour son propre compte.

Des dispositions particulières sont en outre prévues dans le cas d'activités réglementées (ex : médecins, architectes, chauffeurs de taxi...).

Pour relever de ce régime de détachement, une entreprise étrangère doit exercer une activité significative dans son pays d'origine. Elle doit également se soumettre à plusieurs formalités : déclaration préalable obligatoire et le cas échéant demande d'autorisation de travail. Celle-ci s'impose dans le cas des employeurs établis dans un État tiers de

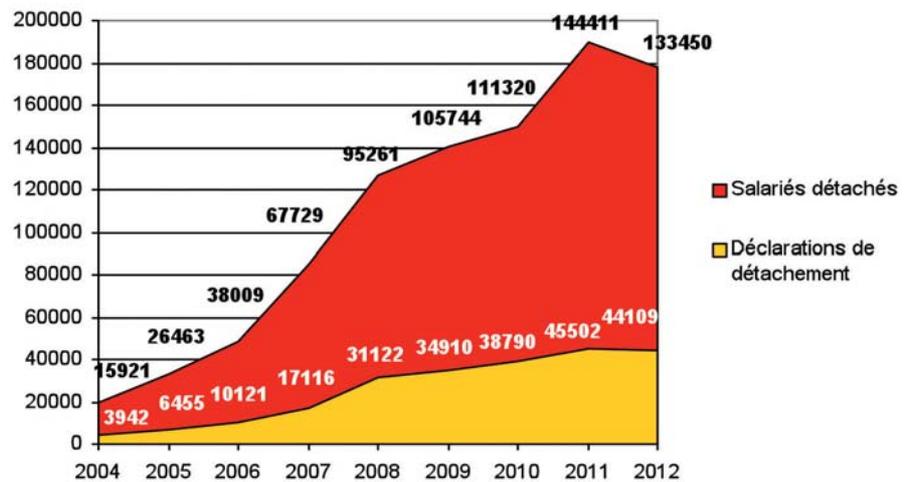
l'Espace Économique Européen et en Suisse. Cette déclaration n'est pas nécessaire pour les salariés ressortissants des autres pays tiers, employés par une entreprise établie dans l'UE, l'EEE ou la Suisse et bénéficiaires d'un titre de séjour (et/ou de travail) dans le pays où l'employeur est établi.

Si l'entreprise réalise l'essentiel de son activité en France de manière stable et continue, elle doit s'établir en France et assujettir ses salariés aux règles communes du Code du travail.

Pendant la durée de détachement de leurs salariés en France, les employeurs sont soumis aux règles françaises relevant du Code du travail concernant : les libertés individuelles et collectives (dont droit de grève), la non-discrimination et l'égalité professionnelle, la durée du travail et les congés, l'assujettissement aux caisses de congés et intempéries (BTP et spectacle), le salaire minimum (cela implique que le salarié d'une entreprise établie dans un Etat où le salaire minimum est inférieur au SMIC français perçoive un complément équivalent au moins à celui-ci), les dispositions applicables aux activités de travail temporaire et plus largement celles applicables en matière de conditions de travail. Des règles particulières sont par contre applicables en ce qui concerne les accidents du travail, l'affiliation à un régime de sécurité sociale et aux salariés agricoles (cf. Code rural).

Au plan national, le tiers des salariés détachés ont été mobilisés par le secteur BTP, 25 % dans l'industrie et 20 % par les entreprises de travail temporaire. Les 144 000 salariés déclarés officiellement en 2011 correspondaient à un volume de 21 500 emplois équivalent temps plein.

ÉVOLUTION DES DÉTACHEMENTS DE SALARIÉS EN FRANCE



Source : DIRECCTE Aquitaine, 2013

Or, ce dispositif est assez largement contourné puisque le Ministère du travail estime entre 220 000 et 300 000 le nombre de salariés à bas coût travaillant en France sans avoir été déclarés. Le constat dressé est que, en l'état, ce dispositif communautaire favorise les pratiques « d'optimisation sociale », manière d'euphémisme pour désigner une forme de dumping social sinon d'esclavage moderne : non-déclaration, absence de certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale, non-paiement de salaires ou des heures supplémentaires, dépassement de durée légale du travail, travail illégal, conditions de travail indignes... mais aussi des montages plus complexes de sous-traitance en cascade et de sociétés « coquilles vides », « boîtes aux lettres » ou de sociétés réservoirs de main-d'œuvre sans activité réelle dans les pays d'envoi, utilisation permanente de travailleurs détachés dans des pays n'ayant pas mis en place de salaire minimum... Pour éviter d'être contrôlées, les entreprises concernées ne font pas de déclaration.

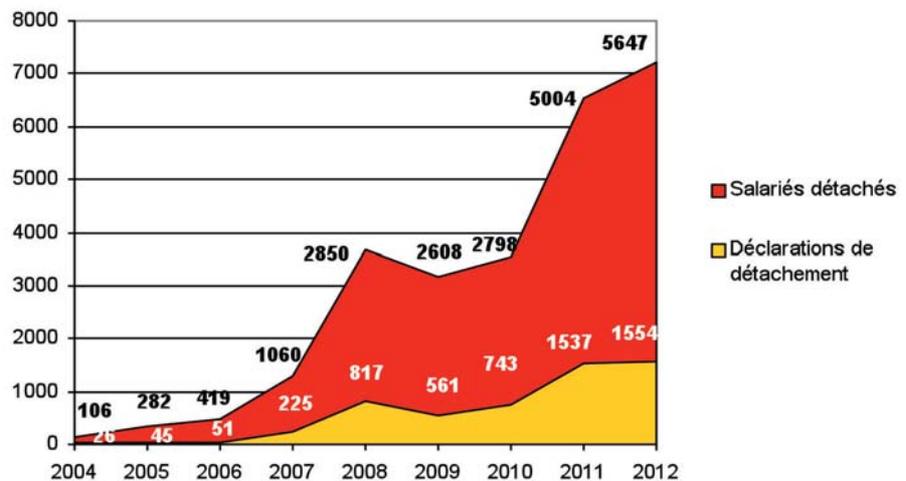
Les pratiques frauduleuses sont en outre favorisées par l'insuffisance de la coopération entre Etats-membres et par la faiblesse des moyens de contrôle.

Ces pratiques constituent de véritables atteintes aux droits des travailleurs détachés et exercent une forme de concurrence déloyale entre entreprises à l'échelle communautaire.

La Commission européenne, le Parlement et le Conseil ont proposé en 2012 une amélioration de la directive de 1996 via une directive d'exécution (et non une révision complète), portant sur divers aspects (information des travailleurs, coopération entre Etats, système de contrôle et de surveillance, introduction d'une responsabilité solidaire, exécution transfrontalière des amendes et sanctions...). Or, le processus d'adoption de cette directive est pour l'heure bloqué faute d'un accord entre Etats, la France entre autres considérant l'insuffisance de ces mesures d'amélioration.

En Aquitaine, plus de 1 500 déclarations de détachement ont été enregistrées pour l'année 2012 et ont concerné plus de 5 600 salariés, soit une augmentation de + 90 % en 5 ans du nombre de déclarations (+ 42 % au plan national) et de + 98 % du nombre de salariés détachés (+ 40 % au plan national), soit un doublement de ce phénomène sur la période considérée à l'échelle régionale.

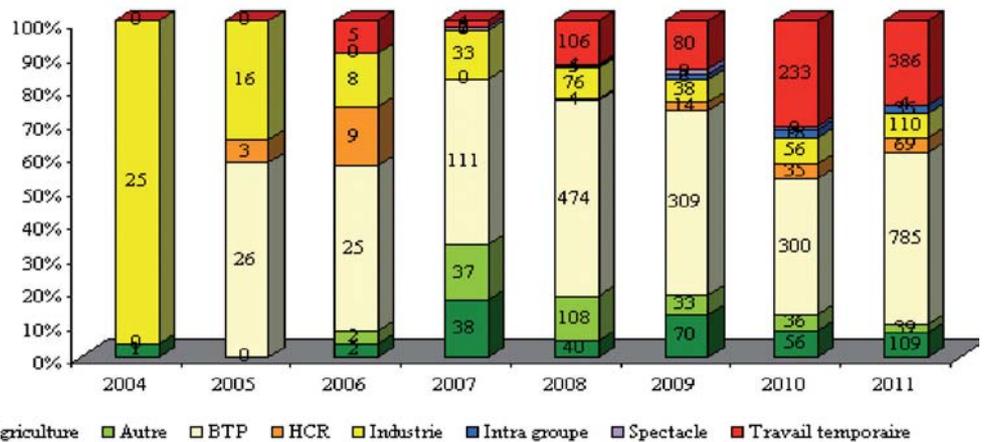
ÉVOLUTION DES DÉTACHEMENTS DE SALARIÉS EN AQUITAINE



Source : DIRECCTE Aquitaine, 2013

Cette progression régionale du détachement de salariés est particulièrement manifeste depuis 2010.

Les départements des Landes, de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques (notamment du fait de sa position frontalière) sont les plus concernés (respectivement 32 %, 30 % et 29 % des effectifs). Plus de la moitié des déclarations de détachement concerne le secteur du BTP en 2012 (51 %), suivi des entreprises de travail temporaire (25 %), de l'agriculture et de l'industrie (7 % pour chaque secteur).



Source : DIRECCTE Aquitaine, 2013

Notre région n'échappe pas aux pratiques de contournement observées au plan national et l'on peut dès lors considérer que le nombre de salariés détachés travaillant en Aquitaine est bien supérieur à celui enregistré par les services régionaux de la DIRECCTE (12 000 à 15 000 ?).

Les abus constatés localement s'opèrent souvent avec un accord implicitement contraint des salariés concernés, notamment s'agissant de dépassements de la durée de travail... D'autres irrégularités portent sur le défaut d'établissement (l'entreprise exerçant l'essentiel de son activité en France), sur la fausse sous-traitance, la délocalisation fictive, le marchandage ou le prêt illicite de main-d'œuvre, ou encore sur la dissimulation de salariés. Les services en charge de l'inspection du travail au niveau régional (135 agents au total) se heurtent non seulement à la complexité des montages mais aussi et surtout à la durée d'instruction des recours en cas d'infraction qui rendent parfois les procédures engagées inefficaces. En termes de contrôles, plusieurs secteurs, caractérisés pour certains par leur activité saisonnière, sont considérés comme prioritaires (BTP, hôtels-café-restaurants, viticulture, transport et nettoyage). Déclinant un plan national de lutte contre le travail illégal, un plan régional de contrôle a été engagé pour la période 2013-2015, assorti d'objectifs quantifiés tant du point de vue financier que du point de vue du nombre de contrôles réalisés.

Ces détournements et infractions au régime de détachement de salariés sont d'autant plus faciles que les moyens de contrôle sont limités et la coordination entre États insuffisante, même si les relations établies en Aquitaine avec certains pays (Roumanie, Pologne, Espagne avec plus de difficultés) sont assez satisfaisantes. En outre, cette fraude est lucrative. Cette situation est de nature à favoriser une extension du phénomène au-delà des secteurs habituellement concernés (ex : aide à la personne). En l'absence d'une harmonisation du droit social entre pays membres de l'Union Européenne, il est fort à craindre que ces pratiques persistent avec leurs conséquences tant du point de vue des droits des travailleurs que du point de vue des distorsions des règles de concurrence.

4.6 Le rôle des actifs immigrés dans l'économie régionale : approche par des branches d'activités

Les données qui précèdent mettent en évidence la réalité des apports de la population active immigrée dans plusieurs secteurs économiques en Aquitaine.

Ainsi, le poids des actifs immigrés dans l'emploi salarié ou non salarié est particulièrement significatif dans certains domaines d'activité tels que le BTP, l'agriculture, certaines

activités de services (dont hôtellerie-restauration), soit de 3 % à 14 % parmi les non-salariés et 5 % à 14 % parmi les salariés. Ces données masquent en outre les héritages historiques de vagues d'immigration les plus anciennes. De nombreuses familles d'immigrés ont depuis acquis la nationalité française tout en apportant leurs compétences et leur expérience à divers secteurs d'activités. Cet héritage a parfois constitué un réel facteur d'innovation dans les pratiques professionnelles ou contribué au renouvellement des actifs (ex : agriculture en Lot-et-Garonne).

Malgré cette réalité, force est de constater une assez large incapacité des branches d'activité les plus concernées en région à restituer cet héritage historique voire la difficulté pour certaines d'entre elles à rendre compte de la réalité de cette contribution à la dynamique de leur propre secteur, sinon pour en dénoncer certaines dérives actuelles.

Parmi les secteurs les plus directement intéressés par la mobilisation d'actifs immigrés, le **secteur du bâtiment** occupe l'un des tout premiers rangs. En Aquitaine, 12 % des employeurs (actifs non salariés) et des salariés du BTP sont des actifs immigrés. Or, le contexte actuel de crise pèse d'autant plus vivement que ce secteur se trouve directement confronté aux effets pervers du régime de détachement de salariés évoqué précédemment, marqués par une concurrence déloyale en raison du différentiel de charges sociales entre pays. Pour les professionnels aquitains de la construction, qui ont pu pour certains d'entre eux profiter antérieurement des effets d'aubaine d'un tel mécanisme en tant que donneurs d'ordre, la situation est jugée à tel point préoccupante qu'elle a des conséquences désormais désastreuses sur une partie du tissu régional des entreprises du bâtiment, notamment dans le département frontalier des Pyrénées-Atlantiques (90 entreprises et 300 emplois perdus en 1 an). Selon la Fédération Française du Bâtiment Aquitaine, le recul d'activité enregistré depuis 2008 atteint - 17 %. Outre les effets sur le tissu des entreprises et sur l'emploi dans ce secteur, cela suscite aussi des préoccupations sur le maintien d'un certain niveau de savoir-faire et par incidence sur le dispositif de formation dans cette filière.

La réalité actuelle se traduit par une concurrence directe d'entreprises ibériques qui, en raison de la situation sinistrée de l'immobilier dans ces pays (Espagne et Portugal), viennent prospecter le marché local ou régional et exercer avec des différentiels de coûts salariaux de 20 % à 30 % inférieurs à ceux des professionnels aquitains, en mobilisant une main-d'œuvre de salariés détachés. Ce constat est aggravé par le non-respect de certaines dispositions ou formalités légales et par des fraudes diverses au détachement. Un jugement rendu en février 2013 par le Tribunal administratif de Pau sur l'attribution d'un marché public atteste de ces dérives, de même que plusieurs articles de presse récents relatant les pratiques de certaines entreprises locales ou nationales en région²¹.

Face à une situation qualifiée d'inédite et d'alarmante, les professionnels ont déjà pris un certain nombre d'initiatives, tant au niveau local que régional et national. Au niveau local, la fédération du bâtiment des Pyrénées-Atlantiques, en partenariat avec la DIRECCTE, a obtenu la création d'une commission de vigilance permettant de signaler et de contrôler les cas d'infraction à la législation. Elle a aussi engagé un travail en relation avec certains grands donneurs d'ordre et bailleurs sociaux, qui s'est formalisé par l'établissement d'un modèle de convention associant les maîtres d'ouvrage et cette fédération professionnelle. Cette convention vise à responsabiliser les donneurs d'ordre afin qu'ils s'assurent du respect par les maîtres d'œuvre de la législation en vigueur, notamment celle relative aux règles de détachement de salariés. Les parlementaires (Sénat et Assemblée Nationale) ont été saisis de cette situation et destinataires d'une proposition de loi visant à renforcer les obligations de transparence des entreprises et de contrôle exercé par les maîtres d'ouvrage. Une autre piste consisterait à faire valoir la règle et les critères de « mieux-disant » et non de « moins-disant » dans les appels d'offres

(21) Cf. articles Sud Ouest des 6 et 22 février 2013 pour l'emploi illégal de travailleurs roumains et pakistanais.

publics, en incluant des critères techniques mais aussi sociaux. Vis-à-vis de la réglementation communautaire, il semble que seule l'application des principes de subsidiarité puisse être évoquée pour justifier de mesures de protection particulières sur des domaines ne relevant pas de la compétence exclusive de l'Union européenne. Or, si celle-ci bénéficie d'une compétence pleine dans le registre des règles de concurrence, elle ne dispose que d'une compétence « partagée » en matière de politique sociale. Toutefois, un accord à l'échelle communautaire relèverait de la performance étant donné les intérêts divergents entre États, certains étant même aujourd'hui tentés d'entretenir sinon d'encourager cette formule de détachement de salariés pour préserver leurs entreprises dans un contexte de crise aiguë.

Le secteur des **hôtels-café-restaurants** (HCR) est également parmi les plus concernés en Aquitaine, avec 10 % des emplois (salariés et non-salariés) du secteur occupé par des actifs immigrés. Ce secteur a en outre recours régulièrement à une main-d'œuvre saisonnière abondante, soit 65 000 salariés saisonniers au total (chiffre 2007) pour 35 000 emplois permanents. Ce secteur est à plus de 80 % composé de TPE et la moitié des 80 000 entreprises concernées n'a aucun salarié. Environ 13 % des établissements dépassent le seuil des 10 salariés, essentiellement implantés en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques. La moitié des salariés travaille dans la restauration et un tiers dans l'hôtellerie. Au cours des dix dernières années, le secteur HCR a créé un nombre non négligeable d'emplois, avec une progression de + 29 % du nombre de salariés. Il fait partie des secteurs dits « en tension » en raison des difficultés de recrutement rencontrées dans certaines catégories de métiers sur le marché local ou régional. L'Union des métiers de l'industrie hôtelière d'Aquitaine (UMIHRA) ne dispose pas de données d'observation très précises sur la connaissance des actifs étrangers exerçant dans les professions concernées en Aquitaine. Malgré certaines tentatives restées infructueuses, elle ne dispose pas davantage d'informations sur la réalité des employeurs étrangers ou immigrés travaillant en Aquitaine, pourtant particulièrement présents dans la restauration. Toutefois, les observations de terrain amènent à constater la présence de salariés en provenance de pays de l'espace Schengen (Europe de l'Est, Espagne, Portugal, Italie...), mais aussi de ressortissants du continent africain et asiatique venant travailler le plus souvent chez des employeurs originaires de ces mêmes pays. Le Fonds d'Assurance Formation de l'Industrie Hôtelière a mis en place en Aquitaine des modules de formation de langue française pour étrangers (80 à 100 salariés concernés). La formation constitue selon les professionnels de ce secteur un véritable enjeu pour favoriser l'intégration et la professionnalisation des salariés étrangers.

L'UMIH est signataire d'un accord national pour la lutte contre le travail illégal, qui a été signé en septembre 2012. Les représentants de cette branche d'activité constatent également les effets de détachements de salariés et certains abus, notamment en zone frontalière, tout en regrettant de ne pouvoir disposer d'une vision d'ensemble de la situation. Selon ses représentants en région, « *il y a une situation dont tout le monde s'accommode, sans volonté de la connaître précisément ni de la traiter.* », non sans mésestimer le fait que toute analyse dans ce domaine comporte un risque de stigmatisation.

Le secteur agricole, qui constitue l'un des pivots traditionnels de l'économie régionale, est également l'un des tout premiers bénéficiaires des apports de l'immigration en Aquitaine, ainsi qu'en témoignent les données historiques. C'est aussi l'un de ceux les plus directement concernés par le recours à une main-d'œuvre saisonnière d'origine immigrée. Le poids important des actifs immigrés dans l'emploi salarié agricole illustre cette réalité. Pour autant, les structures professionnelles en charge de l'emploi et de la formation (Association régionale pour l'emploi et la formation agricoles et les associations départementales, rattachées aux Chambres d'agriculture) manquent de données

précises à ce niveau. Les entreprises agricoles et agroalimentaires sollicitées de ce secteur n'ont pas souhaité s'exprimer dans le cadre de ce travail, en raison notamment d'informations trop parcellaires ou de l'absence d'une vision globale. Les responsables professionnels du secteur reconnaissent néanmoins que sans cet apport plusieurs filières de l'agriculture régionale (viticulture, fruits et légumes) ne pourraient correctement fonctionner. Là encore, les pratiques de détachement de salariés sont monnaie courante, notamment par le biais de sociétés d'intérim basées à l'étranger (Espagne, Pologne, Roumanie...), l'une des plus importantes étant la société Terra Fecundis basée à Murcie qui opère, entre autre, dans le département des Landes (ex : pour la récolte d'asperges) avec des ouvriers équatoriens, dans des conditions parfois jugées limites par les services de l'administration au regard des règles imposées.

Par conséquent, la contribution des actifs immigrés à l'activité économique et aux besoins de main-d'œuvre est une réalité avérée dans plusieurs secteurs de l'économie régionale, même si l'appréciation actuelle de ce phénomène souffre d'un manque de données plus exhaustives mais aussi d'un défaut de recul eu égard au développement en région de certaines pratiques telles celle du détachement de salariés. Les nouvelles formes de migrations économiques, dites circulaires, auxquelles participe ce détachement, marquent en cela une évolution préoccupante. Elles donnent lieu à des pratiques de contournement ou frauduleuses qui portent atteinte aux droits des travailleurs migrants et, par la concurrence déloyale qu'elles exercent via une forme de dumping social, peuvent compromettre la pérennité de certaines entreprises en région. Au-delà de la reconnaissance historique et actuelle des apports des actifs immigrés pour l'économie régionale, il est donc parallèlement nécessaire de dénoncer l'instrumentalisation d'un marché du travail qui frise l'esclavagisme et qui, sous prétexte d'accès à un « marché libre et non faussé », outrepassé les règles les plus élémentaires de droit en matière de conditions de travail, de dignité des individus et de saine concurrence. La réponse dépasse de loin le seul cadre d'action régional. Elle exige une mobilisation politique à l'échelle nationale et européenne.

4.7 Quels effets de l'immigration sur la croissance économique, sur l'emploi et les finances publiques ?

Cette question fait encore l'objet de controverses mais des travaux de recherche récents tendent à casser certaines idées reçues. Il est difficile d'appréhender un tel sujet à l'échelle régionale et il n'a pas été possible de l'approfondir dans le temps imparti pour l'élaboration de ce rapport. Toutefois, les recherches conduites par plusieurs équipes d'économistes au plan national apportent quelques indications précieuses.

Ainsi, le Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP) a publié en février 2013 un article issu des travaux de trois chercheurs²² concernant l'impact de l'immigration sur la croissance économique en France entre 1994 et 2008, à partir d'une analyse du PIB par habitant, du taux de chômage et du taux de migration (ressortissants de pays tiers de l'UE bénéficiant d'un titre de séjour de plus d'un an et donc hors travailleurs temporaires). La conclusion de ce travail indique que « *la plupart des études empiriques ne permettent pas de conclure à un effet négatif de l'immigration sur l'économie du pays d'accueil... L'étude de cas de la France entre 1994 et 2008 va au-delà. Bien que la majorité des bénéficiaires de titres de séjour de plus d'un an soit venue pour raisons familiales, les immigrés en provenance de pays tiers ont significativement contribué à la croissance du PIB par habitant. Ils ont donc participé à l'amélioration des conditions de vie moyennes des autochtones. De plus, l'entrée des migrants réagit positivement au PIB par*

(22) Hippolyte d'ALBIS (Paris School of Economics, INED, prix du meilleur jeune économiste en 2012), Ekrame BOUBTANE (CERDI, Université d'Auvergne) et Dramane COULIBALY (EconomiX-CNRS, Paris Ouest).

habitant et les migrants pour motif de travail réagissent négativement au taux de chômage. » Plus précisément, l'accroissement de 1 % du taux d'immigration aurait pour conséquence une augmentation de la richesse moyenne par personne et par an de 5 €. De plus, il ressort de cette étude que les femmes immigrées contribueraient doublement. Cela signifie que la plupart de ces femmes travaillent et que leur travail a un effet multiplicateur. L'un des auteurs de cette recherche considère en outre que « les migrants avec leur passé, leur volonté, leurs différences sont un plus », la diversité des origines des migrants ayant un effet sur la compétitivité des pays d'accueil (en tant que consommateurs, par leur relative jeunesse et par leur activité, par effet compensatoire sur le vieillissement...). La croissance favoriserait ainsi l'immigration qui contribuerait elle-même à la croissance.

L'équipe de Centre de recherche et d'expertise sur l'économie mondiale a également traité de la question dans le cadre de plusieurs travaux de recherche. L'un d'entre eux publié en 2010²³ pour le compte du Ministère des affaires sociales met en évidence l'incidence de l'immigration pour l'économie nationale ou les comptes publics. Résultats : en 2009, l'immigration a coûté 47,9 milliards € à l'État (dont retraites : 16,3 Mds €, santé : 11,5 Mds €, allocations familiales : 6,7 Mds €, chômage : 5 Mds €, éducation : environ 4,2 Mds €, aides au logement : 2,5 Mds €, RMI : 1,7 Mds €). En parallèle, les immigrés ont reversé 60,3 Mds € (dont cotisations sociales : environ 26,4 Mds €, impôts et taxes à la consommation : 18,4 Mds €, CRDS et CSG : 6,2 Mds €, impôt sur le revenu : 3,4 Mds €, impôt sur le patrimoine : 3,3 Mds €, impôts locaux et autres : 2,6 Mds €). Autrement dit, en 2009 l'immigration a rapporté 12,4 Mds € aux comptes de l'État.

Un autre travail de cette même équipe²⁴, apporte la conclusion suivante :

« Les immigrés en France, comme dans un certain nombre d'autres pays européens, sont sur-représentés parmi les bénéficiaires des aides sociales. Cette sur-représentation s'explique principalement par leurs caractéristiques socio-économiques (niveau de qualification, âge, sexe, nombre d'enfants etc.) à l'exception des allocations chômage et du revenu minimum où un effet propre au statut d'immigré persiste (à caractéristiques identiques, ils ont davantage recours à ces deux types d'aides que les natifs). Néanmoins, les études statiques et dynamiques cherchant à évaluer l'impact de la population immigrée sur les finances publiques mettent en évidence un impact positif mais modéré qui s'explique essentiellement par le fait que cette population est plus jeune que les natifs et donc concentrée dans les tranches d'âge actives qui ont une contribution nette au budget de l'État positive, même si elle reste inférieure à celle des natifs du même âge. Avec la structure par âge qui la caractérise aujourd'hui, l'immigration n'est pas un fardeau pour les finances publiques ; sa suppression ne pourrait en aucune manière contribuer à résoudre la crise de la dette souveraine actuelle. »

Ce même travail s'est également attaché à mesurer les effets de l'immigration à d'autres niveaux : salaires, emploi, intégration économique. Sur le premier aspect, la conclusion est un « rejet de la responsabilité supposée de l'immigration dans la dégradation de la situation salariale des travailleurs natifs ... La plupart [des] travaux mettent en évidence un effet négatif très modéré de l'immigration sur le salaire des autochtones. Les études les plus récentes, qui intègrent l'imparfaite substituabilité constatée entre natifs et immigrés sur le marché du travail, s'accordent même plutôt sur un impact qui serait finalement positif, mais toujours de faible ampleur. »

En matière d'emploi, il ne ressort « aucune preuve d'un effet d'éviction permanent de l'immigration sur l'emploi des autochtones... ». Il y aurait cependant « un impact très faible des migrants sur l'emploi des résidents, potentiellement négatif à court terme (dans les premiers mois suivant l'arrivée du migrant) et positif à long terme. » Quant à l'intégration économique des immigrés, les chercheurs concluent sur le constat que « l'intégration républicaine a permis à des générations d'immigrés de se fondre dans le creuset français. Il n'empêche

(23) Xavier CHOJNICKI, CEPIL, Université de Lille 2.

(24) « L'immigration coûte cher à la France : qu'en pensent les économistes ? », Xavier CHOJNICKI et Lionel RAGOT, Les Échos éditions - Eyrolles, 2012.

qu'elle rencontre aujourd'hui de réelles difficultés qui ne doivent pas être occultées. Ainsi, il semblerait que ce ne soit pas tant sur le front de l'immigration que sur celui de son intégration que se situe finalement le véritable défi. Pour autant, il existe des preuves empiriques que l'intégration sous forme d'une convergence est bel et bien à l'œuvre : demande de naturalisation ou insertion professionnelle en net progrès en relation avec le temps passé en France » mais aussi « l'adoption massive de la langue française, la rapide convergence des taux de fécondité, la progression des mariages mixtes dans la deuxième génération. »

En conclusion de quoi les auteurs considèrent que « les véritables enjeux de l'immigration ne se situent pas dans le champ économique ».

L'analyse de l'activité des immigrés en Aquitaine amène à nuancer cependant ce propos conclusif. Si l'enjeu de l'immigration est bien avant tout celui de l'intégration, force est de constater en parallèle la contribution apportée par les actifs immigrés à plusieurs secteurs de l'économie régionale. Pour ces derniers, le recours à des actifs immigrés présente un réel intérêt économique, malgré certaines dérives (ex : non-déclarations) qui tendent à en limiter les apports positifs.

5. Apports culturels : des enjeux en termes d'intégration et de dialogue interculturel

De tout temps, les migrations de population ont favorisé les échanges, aussi bien culturels que commerciaux, que ce soit en matière de diffusion des langues, des connaissances, des savoir-faire, des arts ou des techniques tout autant que des productions.

Au cours de son histoire, l'Aquitaine n'a échappé ni à ces influences multiples ni à ces héritages. Certaines traditions culturelles désormais largement appropriées et revendiquées au titre du patrimoine régional sont issues de ces métissages. Que l'on songe par exemple aux courses de taureaux et aux bandas qui leur sont associées dans le Sud-Ouest de la France, héritières des traditions tauromachiques des pays Ibériques, la tauromachie étant depuis 2011 inscrite au titre du patrimoine immatériel de la France. Que l'on songe aussi au rugby très répandu dans nos régions, jeu puis sport de ballon apparu en Angleterre au XIX^e siècle dérivé du football, lui-même en partie hérité du jeu de soule normando-picard qui aurait été importé en Angleterre au XI^e siècle par Guillaume le Conquérant.

Le développement des migrations internationales, désormais conjugué au pouvoir des médias de masse et des réseaux de communication numériques, tend à accentuer les métissages ou frottements interculturels, non sans révéler parfois des réactions de craintes de dérives hégémoniques d'une culture dominante sur des cultures locales, régionales ou nationales. C'est par exemple le cas dans le registre linguistique, ainsi qu'en témoignent les commentaires récents autour de l'usage de la langue anglaise (ou considérée comme telle) à la faveur des discussions sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche.

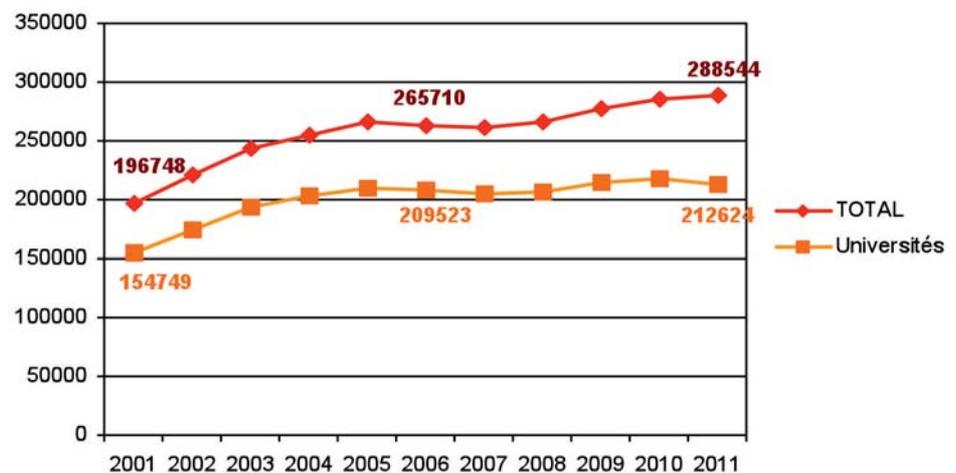
C'est d'ailleurs l'un des domaines au sein duquel les apports culturels de l'immigration sont les plus manifestes, l'attractivité internationale des universités et autres établissements d'enseignement supérieur étant aussi l'un des critères de leur reconnaissance. Ils s'expriment aussi largement dans les domaines artistiques ou encore celui du sport, dans lesquels les influences, les emprunts, les croisements n'ont de cesse de renouveler la créativité culturelle, les regards sur le monde tout autant que de susciter l'émulation dans la pratique de certains sports.

Au moins potentiellement, la présence des « communautés » de populations immigrées en région est de nature à favoriser les échanges internationaux entretenus entre collectivités, que ce soit sous forme de jumelages ou dans le cadre de projets de coopération décentralisée, participant aussi à la construction d'une meilleure compréhension mutuelle et d'un dialogue entre pays d'accueil et pays d'origine.

5.1 L'immigration d'étudiants et leur contribution à l'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur

Pour l'année 2011-2012, 288 500 étudiants étrangers étaient inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur en France. Depuis déjà de nombreuses années (cf. partie historique), l'accueil dans les universités d'étudiants étrangers, y compris en Aquitaine, est une donnée constante qui n'a cessé de s'affirmer. Cette progression a atteint + 47 % au cours des dix dernières années (+ 37 % pour les seules universités). Elle a été encore plus marquée dans les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce-gestion. Ils représentent désormais 12,3 % des effectifs de l'enseignement supérieur en France. Dans les universités, le taux d'étrangers progresse en fonction du niveau (11 % en licence, 18,6 % en master et 41,3 % en doctorat).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Source : « Repères et références statistiques » du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

De fait, la France est une destination prisée pour les étudiants étrangers et leur perception de notre pays est à cet égard très positive, comme le confirme une enquête conduite par TNS-Sofres et publiée en 2011, à l'initiative de l'agence Campus France²⁵. Globalement, la destination France est jugée très attractive par les étudiants étrangers, aussi bien ceux s'appêtant à effectuer un séjour universitaire (96 %), que ceux en cours d'études (84 %) ou ayant achevé leurs études (92 %). La motivation de leur séjour vise d'abord l'obtention d'un diplôme étranger, l'acquisition d'une expérience internationale et personnellement enrichissante. Pour les étudiants concernés, le choix de la France s'est imposé d'abord en raison de la qualité de la formation (aspect mis en avant notamment par les étudiants du continent africain, dont ceux du Maghreb), mais aussi pour la connaissance de la langue et pour la valeur des diplômes. L'intérêt culturel ou patrimonial de notre pays est aussi un argument de poids auprès des jeunes étudiants internationaux, en particulier parmi ceux originaire du continent américain (aussi bien Nord-Américains que Sud-Américains) et Asiatiques. Le coût de la vie, les procédures

(25) « Les étudiants étrangers en France : image et attractivité », Les Notes de Campus France n°34, Octobre 2011.

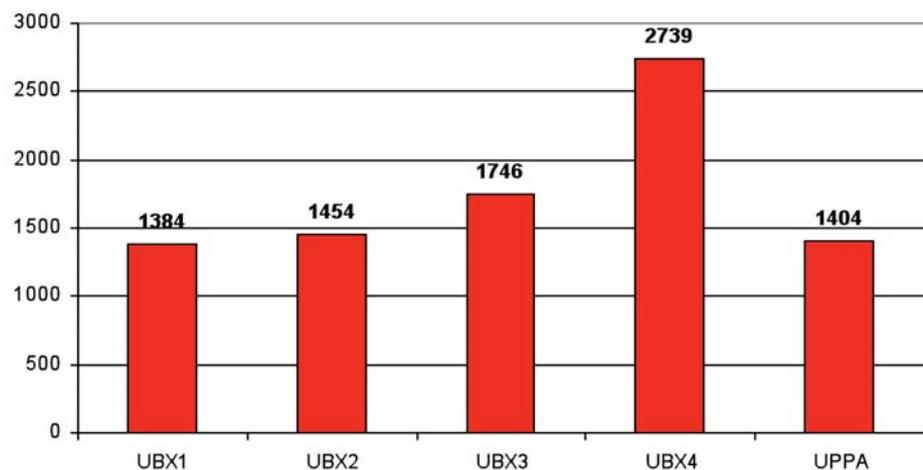
administratives et les difficultés d'intégration sont toutefois les principales critiques relevées dans le cadre de cette enquête. Enfin, plus de la moitié des étudiants ayant étudié en France ont conservé des liens avec notre pays dans le cadre de leur activité professionnelle.

Pour conserver son attractivité, la France a mis en place des dispositifs voulus incitatifs (ex : bourses d'excellence, mobilité encadrée dans le cadre des programmes d'échanges européens et internationaux).

La plupart des étudiants étrangers accueillis en France repartent au bout de quelques années (environ 60 %). Seulement 10 % restent en France avec un titre de séjour professionnel (notamment les ressortissants européens et africains) ou pour motifs familiaux (15 % à 20 %). Actuellement, la part des « très diplômés » en France est supérieure parmi la population immigrée en comparaison de la population non immigrée (les immigrés représentant plus de 11 % de la population française « très diplômée »)²⁶.

En Aquitaine, on recense environ 10 000 étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur, dont 8 700 dans les universités de Bordeaux, Pau et dans leurs antennes départementales.

**RÉPARTITION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS
DANS LES UNIVERSITÉS D'AQUITAINE 2012-2013**



Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, DGESIP, 2013

La part des étudiants étrangers dans les universités d'Aquitaine atteint 12 % des effectifs totaux, la plus marquée à l'université de Bordeaux 1 (14,9 %) et la plus faible à l'université de Bordeaux 2 (8 %). Elle comprend 3 800 étudiants étrangers en licence, soit un taux de 9 % (entre 6,1 % à Bordeaux 2 et 10,8 % à Bordeaux 3), autant au niveau master pour un taux de 14 % (de 8,7 % à Bordeaux 2 à 24,7 % à Bordeaux 1) et 2 900 étudiants étrangers en doctorat, soit un taux de 38,4 % des effectifs étudiants à ce niveau (de 30,5 % à Bordeaux 2 à 45,5 % à Bordeaux 4).

Plus de 150 nationalités sont représentées dans la population étudiante étrangère en Aquitaine. Les étudiants ressortissant du continent africain sont les plus nombreux avec 43 % de la population des étudiants étrangers dans les universités d'Aquitaine.

Ils sont relativement plus nombreux à être inscrits à Bordeaux 2 (médecine / sociologie / anthropologie...) où ils constituent plus de la moitié des effectifs d'étudiants étrangers (55,6 %) et moins représentés en études de lettres (Bordeaux 3) avec 29,8 % des effectifs d'étudiants étrangers. Parmi eux, les étudiants marocains (9,9 % du total), sénégalais (4,6 %), algériens (4,6 %), ivoiriens (2,7 %), malgaches (2,6 %) et tunisiens (2,3 %) sont les plus représentés. La part des ressortissants du continent africain est plus élevée en licence (45 %) et moindre, tout en restant la plus importante, en doctorat (41 %).

(26) « L'immigration des étudiants étrangers en France ; Étude principale 2012 », Réseau européen des migrations (REM), septembre 2012 et « Profils des étudiants étrangers en France », Réseau européen des migrations, DSED, deuxième conférence du point de contact français, 29 novembre 2011.

Un quart des étudiants étrangers en Aquitaine sont originaires de l'Union Européenne, parmi lesquels surtout des étudiants espagnols (4,6 %), britanniques (3,1 %) et italiens (2,5 %). Ils constituent la plus importante population d'étudiants étrangers à l'université de Bordeaux 3 (36,2 %) et sont moins présents à Bordeaux 2 et Bordeaux 1 (19 %). La part des étudiants originaires de l'UE décroît avec le niveau (de 29 % au niveau licence à 20 % en doctorat). Le poids des étudiants venus d'autres pays européens hors UE (ex : Russie, Biélorussie) reste modeste (5,6 %, plus élevée à Bordeaux 3 et Bordeaux 4, entre 7,5 % et 8 %).

Les étudiants originaires du continent asiatique constituent le troisième contingent le plus important dans les universités d'Aquitaine avec 17 % des effectifs d'étudiants étrangers. Ils sont relativement plus nombreux en études scientifiques à l'université de Bordeaux 1 (24,4 %) et moins représentés en études littéraires à l'Université de Bordeaux 3 (12,4 %). Dans cet ensemble, les étudiants chinois (5,5 % du total) et vietnamiens (3,3 %) sont les plus nombreux. Leur présence relative s'accroît avec le niveau (de 13,3 % en licence à 18,7 % en master et 23,4 % en doctorat).

Les étudiants du continent américain fréquentent également les universités d'Aquitaine, s'agissant notamment de ressortissants des Etats-Unis (3 % du total) et dans une moindre mesure brésiliens (1 %). Globalement, ils représentent 9,4 % des effectifs d'étudiants étrangers et leur représentation est relativement homogène aux différents niveaux d'études supérieures (entre 8 % et 10 % des effectifs).

Au niveau des enseignements primaires et secondaires, le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place des dispositifs particuliers pour la scolarisation des enfants d'immigrés récemment arrivés. Ce sont les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A). En Aquitaine, on compte 12 de ces unités dans l'enseignement primaire complétées de 9 classes de soutien qui accueillent 200 élèves allophones à la rentrée 2012-2013, pour un total d'un millier d'élèves allophones accueillis en primaire. Près de 300 d'entre eux bénéficiaient d'un soutien en classe ordinaire et 322 étaient en classe ordinaire sans soutien.

Dans l'enseignement secondaire, le dispositif d'accueil d'élèves allophones comprend 8 unités pédagogiques d'enseignement en collèges accueillant environ 120 élèves (dont 2 UPE pour une trentaine d'élèves très peu ou pas scolarisés antérieurement) et 2 modules d'accueil temporaires (1 en collège avec 23 élèves et 1 en lycée avec 5 élèves), pour un total d'élèves allophones de 573 en collèges et d'une quarantaine en lycées. Une soixantaine sont par ailleurs accueillis dans les dispositifs d'insertion professionnelle par alternance.

Le constat habituellement établi concernant les résultats aux examens des jeunes d'origine immigrée est celui d'un moindre taux de réussite que celui des jeunes non immigrés.

Des travaux récents, dont une étude conduite par le Ministère de l'Éducation Nationale²⁷, démontrent en réalité que cette lecture est faussée par le fait qu'une grande partie des jeunes immigrés est issue de familles dont les parents sont peu ou pas diplômés.

Si l'on considère le taux de réussite au baccalauréat, le taux de réussite des élèves non immigrés est ainsi, apparemment, plus élevé que celui des immigrés (à l'exception des élèves asiatiques dont les résultats sont supérieurs). Dès lors que l'on prend en compte le niveau d'éducation des parents, le taux de réussite est comparable entre immigrés et non immigrés pour un niveau de diplôme des parents équivalent (à l'exception des élèves d'origine turque, dont le résultat est plus faible, et celui des élèves asiatiques, dont le résultat est supérieur). À niveau de diplôme des parents, mais aussi à catégorie sociale et à composition familiale comparables, le taux de réussite au bac des élèves immigrés est toujours supérieur à celui des non-immigrés (sauf élèves d'origine turque).

(27) « Les bacheliers du panel 1995 : évolution et analyse des parcours » - Note d'information 10.13.

Ainsi, les enfants d'immigrés ont de moins bons résultats scolaires non parce qu'ils sont immigrés mais parce que leurs parents appartiennent à des catégories sociales défavorisées. Ils sont même meilleurs à milieu social comparable. Ce constat s'expliquerait par les aspirations plus fortes de mobilité sociale des enfants d'immigrés et de leurs parents et parce que les parents considèrent en général plus positivement le rapport au système éducatif français.

5.2 Activités artistiques et sportives : les enjeux multiples d'une approche interculturelle

Nombreux sont les exemples des apports, et des réussites, de l'immigration dans les domaines artistiques et culturels. Combien d'artistes ou de sportifs issus de l'immigration en Aquitaine ont ainsi contribué à la reconnaissance de leur « discipline » respective, que ce soit dans le spectacle vivant, la littérature, ou encore au sein de clubs dans de nombreuses disciplines sportives. Enfin, un autre registre culturel largement influencé par l'immigration est celui des pratiques alimentaires et culinaires, parfois associées à des productions agricoles, qui n'ont cessé d'enrichir le patrimoine alimentaire régional.

Dans les quartiers où se concentrent difficultés sociales et bien souvent familles immigrées, les associations culturelles pour l'exercice d'activités artistiques ou les clubs pour l'exercice des activités sportives peuvent constituer des creusets d'intégration dans la société, jusqu'à générer pour quelques-uns de véritables réussites qui ne doivent cependant pas occulter les réelles difficultés d'insertion pour le plus grand nombre.

Parmi les exemples les plus récents et révélateurs, on peut mentionner l'action de la compagnie de danse hip-hop « Hors Série », créée en 2000 dans l'agglomération bordelaise par Hamid BEN MAHI, d'origine algérienne mais né à Talence dans la banlieue bordelaise. Ce dernier a réalisé un parcours artistique exemplaire, passant par des études chorégraphiques au Conservatoire National de la Région Aquitaine, l'école supérieure de danse classique de Rosella HIGHTOWER à Cannes puis l'école d'Alwin AILEY à New York. Le travail de création de cet artiste avec sa compagnie Hors Série, en perpétuelle évolution, est très largement inspiré par son histoire personnelle, que ce soit pour dénoncer la ségrégation, les conditions des sans papiers, l'histoire franco-algérienne... Par son travail, il fait dialoguer les cultures mais aussi les disciplines artistiques et chorégraphiques.

Le rôle des associations est aussi essentiel dans le registre du dialogue interculturel. Plusieurs parmi celles œuvrant dans le champ de l'intégration des populations immigrées, déjà mentionnées précédemment, ont d'ailleurs développé un volet d'intervention dans ce registre. C'est par exemple le cas de l'Association pour le lien interculturel, familial et social (ALIFS), qui a voulu se démarquer d'une valorisation encore trop folklorique des cultures minoritaires en investissant dans une approche interculturelle les champs de la littérature, de la calligraphie, du théâtre, du cinéma. Elle intervient ainsi dans une trentaine d'établissements scolaires, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles et l'Éducation nationale, dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération bordelaise (ex : découverte de l'écriture « d'ici et d'ailleurs », latine, arabe, chinoise, hébraïque...), dans le cadre de manifestations (ex : Printemps de la poésie avec « Poésie des Deux Rives » en associant des poètes de différentes cultures). Pour cette association, la culture constitue un outil privilégié de rencontre et de médiation.

Le Comité de Liaison des Association de la Promotion (CLAP) Sud-Ouest a quant à lui mis en place des ateliers pédagogiques interculturels, dans les quartiers de la politique de la ville marqués par une importante diversité culturelle. Son activité se déploie par un

accompagnement de travailleurs sociaux, d'élus, d'établissements scolaires (en 2011, ces ateliers ont mobilisé 371 participants).

C'est également un aspect souligné par l'association Promofemmes, qui propose à ses adhérentes à la fois la découverte de la culture du pays d'accueil (par l'organisation de sorties) et la valorisation des cultures d'origine via des ateliers permettant de collecter des savoirs et des savoir-faire, de présenter les œuvres réalisées par les femmes immigrées de l'association lors de spectacles

D'autres associations impliquées dans l'animation et la diffusion culturelles ont également investi ce champ interculturel. Depuis une vingtaine d'années, l'association Musiques de Nuit est intervenue dans les quartiers de la politique de la ville sur la rive droite de l'agglomération bordelaise. Elle a ainsi travaillé en lien étroit avec plusieurs associations implantées sur ce territoire (ALIFS, O Sol do Portugal, Union des Travailleurs Sénégalais...). Il y a 20 ans, les concerts de raï organisés dans des gymnases de ces quartiers attiraient essentiellement un public de ressortissants maghrébins. C'était une erreur car cela a contribué à entretenir une logique d'enfermement et de stigmatisation du territoire. C'est pourquoi a été créé en 1993 le Festival des Hauts de Garonne dont le principe est celui d'une ouverture sur toutes les cultures, associant écoles de musique, centres sociaux... notamment afin de répondre au constat d'une trop faible mixité de publics dans certains lieux de pratiques culturelles (ex : la musique classique à l'école de musique, le djembé au centre social). De ce point de vue, les résistances restent encore fortes sur les territoires.

C'est aussi pour casser cette logique qu'a vu le jour le « *Rocher de Palmer* », équipement dédié aux musiques du monde mais aussi conçu comme un lieu d'échanges ouvert sur la diversité culturelle. Implanté au cœur de ces quartiers où se côtoient 52 nationalités différentes, cet espace a permis de modifier l'image du territoire et d'engager un dialogue avec les populations issues de l'immigration, par un travail d'écoute et de médiation indispensable afin de s'affranchir aussi du caractère parfois intimidant d'un grand équipement culturel. Ce travail est complété par des interventions en direction d'un public scolaire venant de toute l'agglomération et vers la population locale, notamment via les centres sociaux et les maisons de quartier. Cela se traduit par exemple par l'organisation d'ateliers de cuisine en présence d'un chef étoilé, qui ont débouché sur un projet professionnel et sur la création d'une coopérative traiteur portée par quatre femmes d'origine immigrée (« *Saveurs Métisses* »). Toutefois, l'objectif de co-construction reste difficile à mettre en œuvre. Diverses autres initiatives ont pu voir le jour dans ce cadre : Carnaval des Deux Rives, installation de « boîtes à musiques » permettant de collecter les chansons populaires issues de différentes communautés, recueil de témoignages sur les relations à la musique des habitants d'une cité, travail en lien avec des classes d'élèves primo-arrivants... comme autant de prétextes à nourrir le dialogue interculturel et la mixité à l'échelle territoriale.

C'est également le sens du travail entrepris par les organisateurs du festival des Nuits Atypiques à Langon, lancé en 1995, très axé sur l'approche interculturelle dans une démarche qui combine travail artistique (dont un label indépendant « *Daqui* » éditant des artistes produits lors du festival), démarche citoyenne, ouverture au monde et à la diversité des formes musicales (musiques du monde, musiques traditionnelles). L'association Nuits Atypiques est membre du Forum européen des festivals des musiques du monde et du réseau Zone Franche consacré aux musiques du monde. Elle assure une activité à l'année marquée par l'organisation de débats, de concerts, d'interventions en milieu scolaire et par la participation à des actions de coopération internationale.

Dans ce large domaine culturel, l'Aquitaine paraît donc assez bien lotie par rapport à d'autres régions françaises, compte tenu du nombre de projets interculturels développés.

Cependant, ce mouvement de médiation interculturelle développé notamment durant les 1980-2000 a été remis en question depuis le début des années 2000, par un basculement vers une grille de lecture culturelle qui a peu à peu marginalisé l'approche culturelle. Cette tendance résulte à la fois d'une volonté politique, du rôle des mass media et de certains pays d'origine.

Il y a donc aujourd'hui nécessité de développer ce travail de médiation interculturelle, également fragilisé par la précarité des ressources associatives.

Cette médiation passe aussi par un travail sur la mémoire de l'immigration, entendue comme partie constitutive du patrimoine culturel immatériel commun. C'est le sens de l'action exemplaire et expérimentale engagée par la Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine sur l'immigration, en partenariat avec plusieurs associations (RAHMI, ALIFS...). Cette action est d'autant plus importante que l'on a constaté une tendance au repli d'une partie des populations immigrées et à une perte de mémoire, à la fois par effet de génération, d'assimilation et du fait d'un problème de transmission. Beaucoup d'initiatives de recueil de cette mémoire existaient en Aquitaine mais avec une difficulté en terme de méthode ou de protocole de collecte. C'est sur cet aspect que la DRAC Aquitaine s'est particulièrement investie, par un appui à la formation technique mais aussi juridique de bénévoles et par un accompagnement en matière de valorisation du patrimoine collecté.

Cette valorisation repose sur un portage auprès du public (dont scolaires ou jeunes générations) et mobilisant plusieurs types de lieux (ex : Archives, bibliothèques et médiathèques publiques...) et de supports (Internet notamment).

L'objectif poursuivi est de faire entrer cette thématique dans le droit commun des politiques culturelles, en permettant l'accès de tous à ce patrimoine historique comme composante des pratiques culturelles en région. Cette inscription dans le droit commun des politiques culturelles passe à la fois par l'éducation artistique et culturelle (ex : « *Archimérique* » et travail en cours avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique) et par la prise en compte de ce patrimoine immatériel lié à l'histoire de l'immigration dans certains projets culturels liés au patrimoine régional (ex : Banque Numérique du Savoir d'Aquitaine).

Un travail particulier est également en cours sur des lieux de mémoire de l'immigration (lieux de transit, d'hébergement, centres ou camps), qui correspond à une approche complémentaire du patrimoine historique bâti associé à l'immigration en région, à l'instar de l'action engagée sur le Centre d'Accueil des Français d'Indochine (CAFI) à Sainte-Livrade, laquelle s'inscrit dans un travail de co-invention et de co-gestion associant des scientifiques et une association de résidents.

Ce travail s'inscrit dans une approche qui cherche à éviter la muséification. Il s'agit de reconnaître ce patrimoine immatériel et matériel de l'immigration et de co-construire sa valorisation en y associant les populations les plus directement concernées (telle l'édition d'un livre sur la cuisine manouche à Pau, réalisé à partir du recueil de la culture orale sur les traditions culinaires, vendu à 6 000 exemplaires dans la région paloise et qui a donné lieu à l'organisation de fiestas culinaires et à des échanges).

L'ensemble de ces initiatives publiques et associatives souffre cependant des limites imposées par des moyens restreints dans un contexte de réduction des budgets publics. La difficulté actuelle de mobilisation des équipes de recherche en région est un autre obstacle, même si une équipe d'historiens de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour a déposé un projet sur le thème de la décolonisation et de l'immigration.

Par conséquent, il importe de souligner l'intérêt des projets à vocation culturelle et interculturelle comme vecteurs de reconnaissance des apports de l'immigration en région mais aussi comme supports de dialogue, d'échange et de métissage ou de « frottement » entre cultures. Le rôle de médiation (inter)culturelle est essentiel et doit être affirmé et approfondi. Il repose pour une très large part sur un tissu d'associations et d'acteurs locaux implantés dans les territoires aquitains, à l'image des initiatives portées dans les quartiers de la politique de la ville dans l'agglomération bordelaise. La valorisation du patrimoine immatériel et matériel de l'immigration en région offre aussi une réponse positive dès lors qu'elle s'inscrit dans une logique d'ouverture et de co-construction impliquant les populations concernées.

La diversité des expressions culturelles en région, en partie construite par les immigrations successives, est une richesse qui, pour paraphraser l'anthropologue Claude LEVI-STRAUSS, ne peut être hiérarchisée et qui doit être reconnue dans sa diversité.

L'ancrage local ou territorial de ces initiatives doit être souligné car c'est bien à cette échelle que se construisent les dynamiques d'un « vivre-ensemble » prenant en compte les populations dans toute leur diversité et la qualité des liens sociaux.

5.3 L'interculturalité, une dynamique au cœur du développement de territoires en région puisant dans les ressources de l'immigration

L'angle d'approche culturelle ou interculturelle des immigrations en Aquitaine appelle cependant une plus large ouverture que celle exclusivement centrée sur les activités habituellement concernées par le champ d'action des pratiques culturelles.

Les éléments développés précédemment relatifs notamment à la question de l'intégration et de l'insertion des populations immigrées mettent en évidence l'importance de la médiation interculturelle qui passe à la fois par l'apprentissage linguistique, par l'échange de savoirs et de savoir-faire, par le partage de pratiques artistiques, par un travail sur la mémoire et la reconnaissance des histoires respectives, entendues non seulement du point de vue des caractéristiques propres aux différents courants migratoires selon leurs origines, sans oublier que ces courants se sont nourris de parcours individuels et/ou familiaux singuliers, souvent douloureux dans leur genèse et dans leur construction. Considérer cela, c'est aussi prendre en compte la réalité de l'apport des migrants qui, à l'échelle des communautés de vie que sont les territoires, va bien au-delà d'une lecture comptable ou quantifiée, démographique ou économique, de la question.

Cela revient à intégrer le potentiel de l'ensemble des capacités humaines qu'il a fallu et qu'il faut toujours, chez les uns et les autres, mobiliser pour passer outre les craintes, les incertitudes, les obstacles, les stigmatisations parfois, pour (re)construire un projet et pour trouver sa place dans une société d'accueil. Ces capacités peuvent constituer autant d'atouts à l'échelle des dynamiques locales, pour peu que l'on s'efforce d'en identifier et d'en reconnaître le potentiel sans le réduire à une pure instrumentalisation monnayable. C'est du moins ce que laissent entrevoir les expériences conduites dans plusieurs territoires aquitains plus ou moins significativement marqués par les courants d'immigration en Aquitaine.

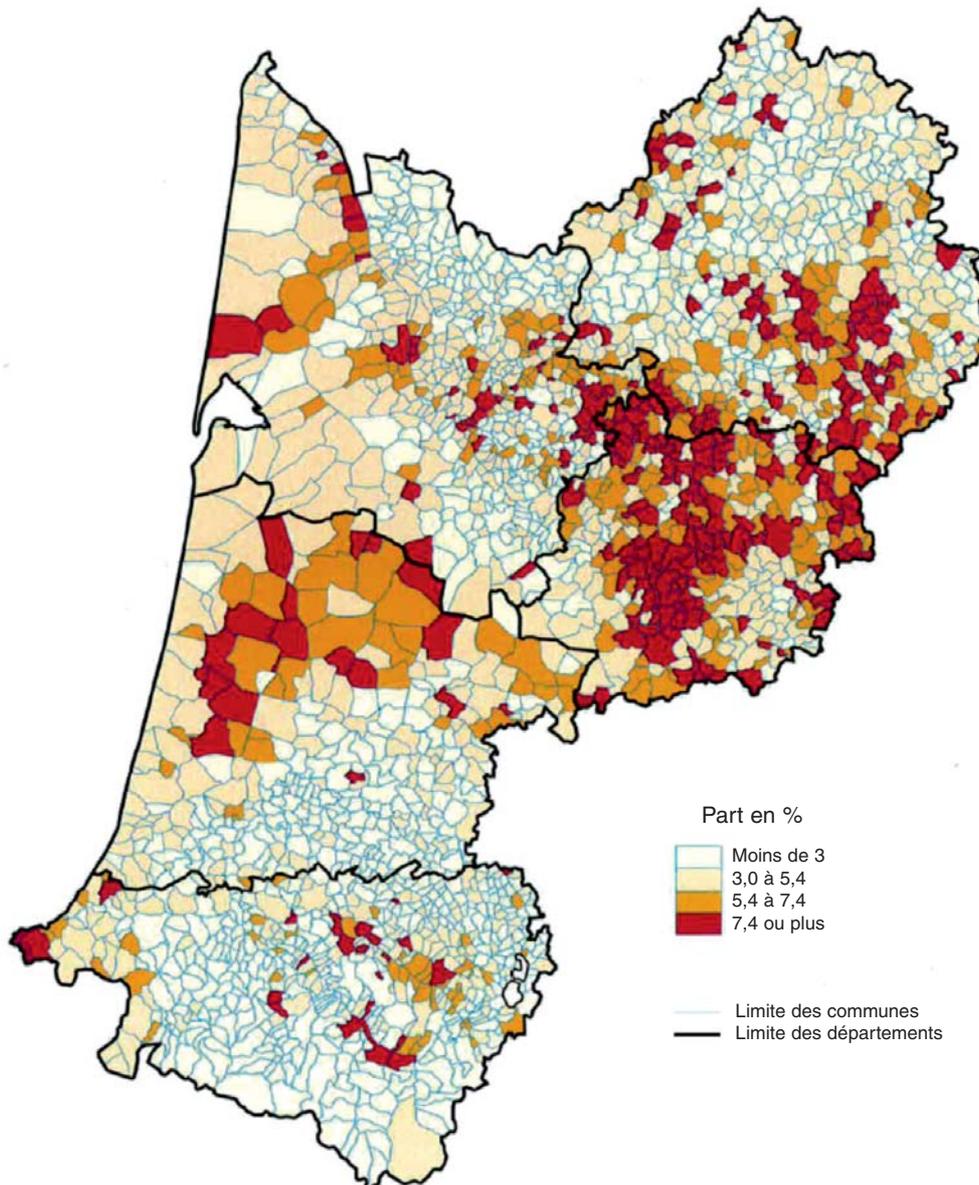
L'analyse de la répartition spatiale actuelle de la population immigrée et de son importance relative apporte déjà des indications sur les réalités territoriales de l'immigration en région.

5.3.1 L'immigration en Aquitaine : une réalité bien ancrée dans certains territoires ruraux

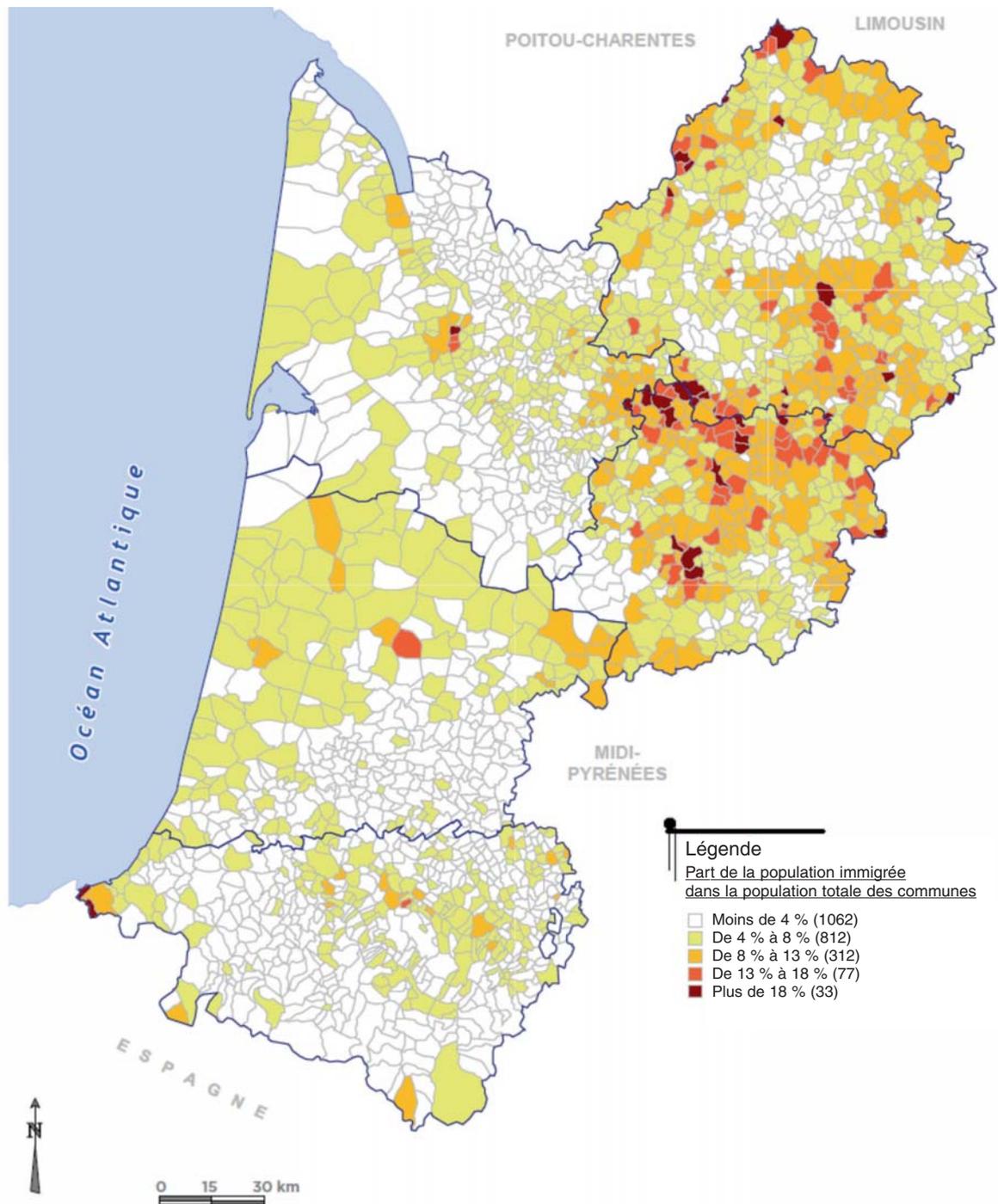
L'une des spécificités de l'Aquitaine du point de vue de la répartition territoriale des populations immigrées est leur présence significative dans les espaces ruraux et les petites villes de la région.

Le phénomène migratoire est loin de ne concerner en Aquitaine que quelques quartiers urbains. Au gré des décennies passées et de l'histoire des courants migratoires qui ont marqué l'Aquitaine (cf. chapitre 2), il est assez largement diffus. Toutefois, certains territoires enregistrent une présence plus marquée de populations immigrées en rapport avec leur population totale.

LES IMMIGRÉS DANS LA POPULATION COMMUNALE



Source : INSEE Aquitaine, 2004 (RGP 1999)



Source : Recensement de la population 2009, INSEE, 2013
 Traitement : CESER Aquitaine / Conseil régional d'Aquitaine, 2013

C'est notamment le cas du département du Lot-et-Garonne, d'une partie des Landes (Haute Lande), de certains territoires périgourdins (Périgord noir notamment mais pas exclusivement), du sud de la Côte basque et de quelques autres communes dispersées en Gironde (Médoc, Langonnais) et Pyrénées-Atlantiques (région paloise, Oloronnais).

Certains de ces territoires ont entrepris des démarches parfois particulières permettant une meilleure connaissance du rôle joué par l'immigration au niveau local mais aussi une meilleure valorisation des apports de l'immigration, passés et actuels.

5.3.2 Lot-et-Garonne : un territoire rural sauvé par une immigration dont on valorise la mémoire

Avec 8,6 % de sa population d'origine immigrée, le département du Lot-et-Garonne est celui qui est, proportionnellement à sa population totale, le plus concerné en Aquitaine. Les ressortissants marocains y sont les plus représentés (24 %), suivis des ressortissants portugais (17,5 %), italiens (12 %) et britanniques (12 %).

Au début du XX^e siècle, le tissu agricole et rural du Lot-et-Garonne est très affaibli par les répercussions de l'exode rural et par les conséquences humaines du premier conflit mondial (entre 1840 et 1920, ce département a perdu un quart de ses habitants). L'immigration va apporter à ce département un véritable renouveau.

Les Italiens (riches propriétaires terriens puis paysans sans terre et antifascistes, venus de Vénétie, du Frioul et d'Émilie-Romagne) amènent de nouvelles variétés (espèces de blé et de maïs blanc), vulgarisent certaines productions légumières (courgettes, poivrons, pastèques...) et apportent de nouvelles techniques (de charrue, lacs collinaires) et modes d'organisation (CUMA). L'agriculture locale bénéficiera quelques décennies plus tard, après la décolonisation, du savoir-faire des rapatriés d'Algérie en matière d'arboriculture puis de celui des rapatriés d'Indochine.

L'immigration espagnole fut encore plus précoce, ayant démarré dès la seconde moitié du XIX^e siècle en se polarisant sur quelques petites villes du département (ex : Nérac désignée alors « Petit Madrid ») puis s'est prolongée durant l'entre-deux-guerres lors de la « Retirada ». Les migrants polonais constituèrent quant à eux la première main-d'œuvre saisonnière du département.

Après les Italiens, ce sont les Portugais puis les Maghrébins qui prirent le relais, sachant que le peuplement de ce territoire s'est parallèlement nourri de l'arrivée de populations venues d'autres régions françaises : Alsaciens, Vendéens, Bretons, Cévenols...

Pour le Lot-et-Garonne, ces immigrations contribuèrent à la renaissance de l'agriculture départementale. Certains bassins industriels ont profité aussi très tôt des apports d'une main-d'œuvre immigrée (Espagnols, Polonais...), que ce soit dans les bassins d'Agen ou de Casseneuil pour l'industrie de guerre, dans le bassin du Fumémois ou encore dans ceux de Mézin et Sainte-Livrade.

Dans de nombreuses communes rurales, le maintien de certains services publics, notamment les écoles, a été permis grâce à l'arrivée de ces nouvelles populations.

Au cours des dernières décennies, la présence de ressortissants britanniques s'est affirmée dans le nord du département et l'on constate actuellement l'arrivée de populations originaires de Pays de l'Est mais aussi du Portugal.

Cet héritage a donné lieu à diverses initiatives publiques et privées de valorisation, qui ont pu être influencées par des histoires familiales ou personnelles.

Au titre des initiatives publiques, il faut souligner tout le travail de valorisation réalisé par les Archives Départementales du Lot-et-Garonne depuis déjà plusieurs années en lien avec certaines associations (cf. ci-après Ancrage). Ce service départemental offre aujourd'hui un véritable centre de ressources sur l'histoire des XIX^e et XX^e siècles, dont le travail a donné lieu à diverses valorisations sous forme d'expositions (ex : « *Le Lot-et-Garonne à l'heure des accords d'Evian* » au moment de la fin de la Guerre d'Algérie, ou encore sur la rafle des juifs souvent étrangers détenus puis déportés du camp de Casseneuil...). Les Archives départementales du Lot-et-Garonne disposent également depuis 2009 d'un fonds d'archives orales, qui permet d'envisager une valorisation du travail de collecte réalisé par des associations.

Certaines communes rurales se sont résolument investies dans un travail de reconnaissance et de valorisation de cette histoire et des apports de l'immigration. C'est notamment le cas de Meilhan-sur-Garonne, commune de 1 300 habitants qui a pour Maire Madame Régine POVEDA, elle-même descendante d'immigrés italiens et bretons arrivés en Lot-et-Garonne au milieu des années 1920. L'histoire contemporaine de cette petite commune et de sa principale élue offre une double expérience vécue de l'histoire de l'immigration dans ce département. Cela explique aussi pourquoi en 2009 une manifestation créée en 1997 sur le thème du « village du livre » s'est orientée vers un projet tourné vers l'immigration, à savoir celui de préfiguration d'un pôle multiculturel dédié à la thématique migrations et identité : « Gens d'ici, Gens d'ailleurs ». Ce projet a donné lieu courant 2009 à une journée de travail associant des élus, des acteurs associatifs et/ou culturels et des universitaires²⁸. Afin de mettre en œuvre ce projet, la question s'est posée de son portage par la Communauté de Communes, mais celle-ci ne disposait pas de la compétence culturelle. Le projet a été relancé courant 2011 par le Conseil général du Lot-et-Garonne et devrait faire l'objet d'une pré-formalisation courant 2014. L'idée conductrice de ses promoteurs est que « *l'on a besoin de son passé pour continuer à construire l'avenir* » et indéniablement l'immigration fait clairement partie de l'histoire constitutive de ce département pour ne pas dire de l'ensemble de l'Aquitaine. La Commune de Meilhan sur Garonne organise par ailleurs tous les 9 mai de l'année une Fête de l'Europe, lors de laquelle se déroule une vaste auberge espagnole où chaque communauté fait découvrir aux autres ses richesses culinaires. Pour la commune, cette approche de l'immigration est aussi l'occasion de développer des jumelages et de s'inscrire dans des projets de coopération (ex : projet Comenius pour l'école primaire).

Parmi les initiatives privées, il faut mentionner tout particulièrement le travail remarquable de collecte de l'association Ancre créée en 2011 à partir d'une revue spécialisée née en 2002 sur les parcours d'immigration dans le département. Cette revue est alimentée essentiellement par un recueil de témoignages oraux auprès de ressortissants de diverses origines résidant en Lot-et-Garonne et dans les départements limitrophes. Ce patrimoine fait aussi l'objet d'une valorisation par des expositions itinérantes, présentées dans différents lieux publics, notamment auprès des établissements scolaires.

Ancre accompagne ainsi certains établissements (ex : lycées de Fumel et de Penne d'Agenais) pour la réalisation par des lycéens d'une revue intitulée « D'un pays à l'autre ». L'objectif des acteurs impliqués dans Ancre est de mettre en évidence la richesse de ce métissage interculturel et d'ouvrir les horizons.

Il existe aussi à Casseneuil une Maison des arts de la parole dont l'objet est, entre autre, de promouvoir les pratiques des professionnels du conte et des arts de la parole sur le département; de favoriser les échanges artistiques inter-associatifs, de faire connaître et valoriser la diversité culturelle des habitants du territoire en organisant un collectage de paroles de gens d'ici et d'ailleurs et qui a de ce fait travaillé sur la thématique de l'immigration.

En 2012, le classement en Pays d'Art et d'Histoire de la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois²⁹ (Villeneuve-sur-Lot) est en partie associé à la valorisation de tout un patrimoine mémoriel et d'une mixité culturelle issus de l'histoire de l'immigration. Il devrait donner lieu à la création d'un pôle ressource sur la mémoire et d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Pour les acteurs concernés en Lot-et-Garonne, l'enjeu de reconnaissance des héritages de l'immigration et de leur valorisation est d'autant plus important que nombre des descendants d'immigrés ne se considèrent désormais plus en tant qu'immigrés. Cela atteste du fait que leur intégration dans la durée a réussi mais cette réalité en masque aussi une autre, à savoir que parmi ces derniers certains expriment aujourd'hui des attitudes

(28) « *Gens d'ici, Gens d'ailleurs* »
Préfiguration de la création d'un pôle
multiculturel dédié à la thématiques
« migrations et identité »
et compte-rendu de la réunion
du 21 novembre 2009.

(29) Cf. convention « Pays d'Art
et d'Histoire » entre l'État (Ministère
de la Culture) et la Communauté
d'agglomération du Grand Villeneuvois.

moins tolérantes vis-à-vis des nouveaux migrants. Il convient donc de valoriser cette mémoire, ces métissages, car il y a plus à craindre de l'intolérance ou du rejet que de l'ouverture à l'autre et à la différence.

5.3.3 En Périgord : l'accueil des migrants comme outil d'intégration et de développement local

Le département de la Dordogne est davantage connu pour son attractivité touristique que comme territoire d'immigration. Pourtant, avec près de 25 000 résidents d'origine étrangère, il accueille proportionnellement autant d'immigrés que le département de la Gironde (6,5 %). Il s'agit pour près des deux tiers d'entre eux de ressortissants d'origine européenne, les Britanniques (29 %), les Portugais (15 %) et les ressortissants du Bénélux (Néerlandais et Belges, près de 12 %) étant les plus nombreux parmi eux.

Au cours de la dernière décennie, certains territoires du Nord de ce département ont enregistré une progression de cette population immigrée. C'est ainsi que le pays du Périgord Vert qui compte 90 000 habitants répartis sur 171 communes, comprend plusieurs cantons où la part de population immigrée atteint ou dépasse les 10 % (ex : Ribérac, Bussière-Badil). Certaines communes de ce territoire enregistrent des taux de population immigrée de 15 % à 20 % (ex : Ribéracois), très majoritairement européens (Britanniques, Néerlandais, Belges mais aussi Espagnols, Portugais et Allemands).

En 2006, un diagnostic sur les nouveaux arrivants a été réalisé dans le cadre du programme européen Leader+. Ce diagnostic mettait en évidence les enjeux spécifiques de l'immigration pour ce territoire confronté à un solde naturel négatif et à une population vieillissante avec un déficit de jeunes. L'accroissement démographique de ce territoire enregistré alors reposait donc exclusivement sur l'accueil de nouveaux arrivants.

L'objectif de ce travail était d'identifier cette population nouvelle, les facteurs de son intégration et de connaître les besoins spécifiques qui lui étaient associés. Au cours des années 1990, le Périgord Vert avait enregistré une augmentation démographique de + 20 %, dont 10 % d'étrangers. Entre 1999 et 2006, l'accroissement a atteint + 10 %, soit 8 000 habitants supplémentaires. Une enquête a été conduite auprès d'un échantillon de ces nouveaux arrivants, composé de 52 % de Français et de 48 % d'étrangers. Cette enquête a permis de mettre en évidence que ces derniers étaient principalement d'origine européenne, actifs et non actifs (un quart de retraités), que leur arrivée sur ce territoire était un choix (pour le cadre de vie et professionnel) et que ces nouveaux arrivants étaient déjà impliqués dans des associations locales.

Elle a aussi permis de faire ressortir plusieurs types de besoins spécifiques : apprentissage de la langue, informations sur la fiscalité et sur les démarches administratives (ex : système de santé), attentes d'initiatives locales en matière d'accueil, aussi bien de la part des populations locales que des collectivités publiques. Selon les informations recueillies, il apparaissait en outre que le temps moyen pour une intégration variait selon les cas entre 1 et 3 ans (moins long pour les couples avec enfants scolarisés).

Cette action du programme Leader a servi de base pour préparer une nouvelle candidature du pays du Périgord Vert pour la nouvelle génération 2008-2015 sur le thème de « l'accueil des nouvelles populations et nouvelles activités dans un environnement préservé ».

Dès 2004, la Communauté de communes du Verzeillacois avait lancé une action d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, notamment afin d'aider les enfants à mieux s'intégrer dans le système scolaire français par l'acquisition des compétences linguistiques et sociales et en y associant les mères de famille. Cette initiative concernait les

ressortissants d'origine britannique et a donné lieu à la mobilisation d'une animatrice d'origine britannique à mi-temps (tenue d'un point d'information, aide linguistique, séances de conversation, appui aux démarches administratives, médiation, ateliers de cuisine...). Elle a permis de mobiliser un réseau bénévole de solidarité féminine, composé de femmes britanniques et de favoriser les échanges avec la population locale (ex : pique-nique franco-britannique). Cette action s'est prolongée hors du programme et se concrétise aujourd'hui par l'organisation de séances d'initiation à l'anglais (20 personnes toutes les semaines), d'échanges culturels une fois par semaine, de randonnées hebdomadaires...

Toujours dans le cadre de ce programme Leader, les cantons de Jumilhac, Lanouaille, Thiviers, Excideuil et Saint Pardoux se sont mobilisés courant 2007-2008 sur l'accueil des nouveaux arrivants par la création de réseaux de solidarité féminine, en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA), autour d'un projet « Groupes de femmes / Initiatives rurales ». A partir d'un travail de rencontre et d'écoute de femmes réalisé par la MSA dans ces cantons, une forte attente s'est affirmée pour créer et améliorer les contacts humains et le lien social entre « autochtones » et nouveaux arrivants. Le public visé par cette initiative concernait les femmes nouvellement installées, les mères d'enfants scolarisés non bilingues, les agricultrices souhaitant converser en anglais, les femmes actives dans le milieu associatif et plus largement les habitantes du Périgord Vert. Les objectifs poursuivis étaient de lever les barrières linguistiques, d'intégrer les nouveaux arrivants dans l'économie agricole et rurale et de développer du lien social par une découverte réciproque. Ainsi, quatre groupes mixtes d'apprentissage de la langue et de conversation ont été mis en place pour des femmes désirant apprendre le français ou l'anglais. Des sessions de formation de 3 jours ont été organisées pour les nouveaux arrivants sur le thème « comprendre son territoire, connaître son fonctionnement, s'y impliquer ».

Entre 2009 et 2010, les cantons de Verteillac, Mareuil et Brantôme ont engagé une initiative « Cultivons nos cantons » dont l'objet consistait à activer les réseaux de solidarité, à créer et renforcer le lien social, à favoriser l'enrichissement culturel, à mieux (faire) connaître le territoire et à créer des espaces de transmission des savoirs et savoir-faire.

Plus récemment encore (2011 et 2013), le Conseil de développement du pays du Périgord Vert a lancé une opération « Envie d'entreprendre », qui a mobilisé le réseau anglophone du territoire afin d'améliorer l'accueil d'actifs d'origine britannique.

Un réseau local d'accueil du pays du Périgord Vert a également été mis en place, afin d'accueillir les nouveaux arrivants et les créateurs pour faciliter leurs démarches et leur intégration. Environ 10 % à 20 % des personnes accueillies par ce réseau sont d'origine étrangère (Britanniques et Belges surtout).

Ces actions en direction des populations néo-arrivantes ont été complétées d'initiatives émanant des communautés. Ainsi, une association des femmes du Nord-Est Dordogne (NEDWA, North Eastern Dordogne Women Association) a vu le jour en 2009. De 6 adhérentes au départ du projet, elle en compte une centaine en 2013, rassemblant des femmes de 30 ans à 90 ans de diverses origines (britannique, néerlandaise, suédoise, allemande, espagnole, française...). Les objectifs portent sur l'élargissement du réseau de connaissances, la création d'une activité professionnelle, ou encore la connaissance de la culture et de la société françaises. Dans cette optique, l'association organise des repas mensuels, des conférences à thèmes, des ateliers, édite une lettre mensuelle, un annuaire de services et gère un blog spécifique (<http://nedwa.blogspot.fr/>).

Pour le Pays du Périgord Vert, l'immigration apporte deux effets bénéfiques : à la croissance démographique et au maintien des services publics en milieu rural.

Localement, deux autres tendances se dessinent. L'une, positive, est celle de l'intégration de ces populations qui se nourrit de l'échange et de la rencontre. L'autre, négative, est la tentation observée parfois d'une forme de communautarisme. Du point de vue économique, les conséquences sont loin d'être négligeables : maintien du marché immobilier, contribution à l'économie locale et de proximité, création d'activités et d'entreprises (artisanat, commerce, services, agriculture, professions libérales...).

	Santé	Commerce & tourisme	Artisanat	Agriculture	Services
Britanniques		X	X		X
Néerlandais	X	X		X	
Belges	X			X	

Source : Pays du Périgord Vert, 2013

Les ressortissants britanniques exercent dans le bâtiment, l'artisanat d'art et l'accueil touristique (gîtes, chambres d'hôtes...). Les ressortissants du Bénélux sont plus présents dans les activités agricoles et, plus récemment, parmi les professionnels de santé.

Dans le secteur du Ribéracois, 15 % des entreprises commerciales et 10 % des entreprises artisanales avaient un ressortissant britannique à leur tête entre 2000 et 2005. Dans le canton de Piégut-Pluviers tout au Nord de ce territoire, des professionnels de santé espagnols ont été approchés.

D'autres effets positifs de cette immigration ont été notés en matière de conservation du patrimoine bâti, de préservation de l'environnement et du patrimoine gastronomique. Enfin, la qualité de l'accueil de ces nouveaux résidents n'est pas étrangère à l'image positive véhiculée par ces ressortissants à l'extérieur du département et dans leur pays d'origine. Cet accueil se nourrit aussi favorablement du développement d'activités de mixité culturelle (ex : cafés associatifs, ateliers, expositions, séances de conversation, rencontres jardinées, festivals de musique...).

Cette démarche d'accueil de nouvelles populations et services en milieu rural a plus largement fait l'objet d'un cycle de formation-action organisé par le GIP « Pays et Quartiers d'Aquitaine » courant 2009 qui a donné lieu à la publication d'un guide³⁰. Ce travail a mis en évidence les enjeux d'un mieux vivre ensemble et de lien social en insistant sur « la rencontre, la communication interculturelle par l'animation de réseaux ouverts, en veille sociale » ou encore sur « la remise en perspective, par l'exemple, de la contribution à la vie locale d'anciens nouveaux venus » et « en construisant une identité capable d'intégrer, de s'ouvrir à l'autre ».

D'autres territoires du Périgord ont également travaillé sur cet enjeu de l'intégration des populations immigrées, notamment pour ceux concernés par une immigration déjà assez ancienne à travers une approche mémorielle. C'est par exemple le cas du Pays du Grand Bergeracois. Ce territoire d'environ 105 000 habitants accueille 7 000 ressortissants d'origine étrangère (soit 6,6 % d'immigrés). Certaines zones ou petites communes de ce Pays enregistrent des taux bien supérieurs (ex : secteurs de Sainte Alèvre, Eymet...). Là encore, la mise en œuvre du programme Leader a permis d'engager des actions de valorisation de la mémoire de l'immigration, par exemple dans les cantons d'Eymet (sur les Bretons, les Italiens, les Espagnols), dans le Bergeracois (sur la présence des travailleurs indochinois d'une part et d'autre part sur la communauté tsigane sédentarisée autour du projet « Latcho Drom » par le Centre social d'Ici et d'ailleurs, mobilisant des associations, des structures culturelles et des établissements scolaires). Par ailleurs, étant donné une présence importante de la communauté d'origine britannique dans ce territoire, plusieurs actions à caractère interculturel ont été entreprises

(30) « Accueil des nouvelles populations et services en milieu rural – Guide pour l'action », Réseau rural en Aquitaine, Pays et Quartiers d'Aquitaine, 2009.

dans le Bergeracois et l'Issigeacois sans omettre les initiatives développées par le Chambre de Commerce et d'Industrie de Bergerac autour de l'activité de l'aéroport pour l'accueil de ressortissants britanniques. A cet égard, on ne peut négliger les impacts du développement de l'activité touristique lié au trafic aérien et à la fréquentation des clientèles britanniques et du Bénélux (Néerlandais et Belges), qui s'entretiennent de la présence de ressortissants implantés sur le territoire et contribuent aussi à de nouvelles implantations de néo-résidents et d'activités.

5.3.4 L'immigration comme support de valorisation du patrimoine et de coopération dans le Parc Naturel des Landes de Gascogne

L'Écomusée de Marquèze est l'un des pôles de développement du Parc Naturel des Landes de Gascogne, surtout connu en tant que lieu de conservation du patrimoine traditionnel de la Haute Lande. Pendant une vingtaine d'années, son travail a surtout porté sur l'histoire de ce territoire entre le XVIII^e et le début du XX^e siècle. Cela s'est traduit essentiellement par une approche des rapports sociaux (ex : métayage) et de l'évolution des milieux (de la lande à la forêt) mais assez peu sur la connaissance des populations et des parcours de vie. Au début des années 1990, un nouveau projet l'a amené à travailler sur la connaissance de la réalité contemporaine et sur les dynamiques à l'œuvre dans ce territoire.

Cette nouvelle orientation a notamment conduit à aborder de nouveaux aspects, tels que le développement d'une agriculture industrielle et de nouvelles populations associées à ces activités, non inscrites dans l'histoire traditionnelle de la Haute Lande. C'est dans le cadre de cette démarche qu'a été abordée l'arrivée des premiers migrants marocains au cours des années 1950 au moment de la fin du protectorat, lesquels ont accompagné des rapatriés français revenus avec leur main-d'œuvre et leurs techniques. Bien que connue localement, cette réalité n'avait jamais été réellement étudiée et a été pendant longtemps refoulée par les migrants concernés eux-mêmes. La prise de parole sur cette période a été favorisée suite à une rencontre provoquée par l'association « Attention ! Chantier Vocal », acteur culturel qui rassemble des artistes professionnels et amateurs, à la faveur d'un projet intitulé « Voix de Traverse », mis en œuvre entre 2005 et 2010. Ce projet s'est concrétisé par un échange avec la province marocaine d'El Hajeb, dont est originaire la population immigrée marocaine dans cette partie des Landes. L'association « Attention ! Chantier Vocal » a d'abord monté une résidence culturelle entre cette province berbère et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, impliquant des musiciens, des poètes et des bergers marocains (une trentaine de personnes accueillies sur 2 mois). Il ne s'agissait au départ que de simples rencontres itinérantes sur plusieurs lieux du Parc. Au gré de ces rencontres, est venu se greffer un public demeuré très discret jusqu'alors, curieux de constater que l'on s'intéressait ici à sa culture d'origine. Ce trajet culturel s'est achevé par un spectacle mêlant culture berbère et culture gasconne sur le site de l'Écomusée de Marquèze qui a rassemblé 400 personnes en soirée dont une moitié de public d'origine marocaine. Ce fait est d'autant plus notable que c'était la première fois que les gestionnaires du site voyaient venir cette population. L'année suivante, ce sont des acteurs culturels landais qui ont été accueillis en résidence dans la province d'El Hajeb, instaurant ainsi un lien d'échange entre les deux territoires.

Cette première opération a eu des effets inattendus, tels que le fait pour les mères de famille marocaines immigrées d'oser pénétrer dans certains lieux publics, notamment dans les écoles pour expliquer leur manière de concevoir les repas, de faire le pain...

Beaucoup de petits projets ont prolongé cette initiative culturelle, à travers des expositions ou des travaux réalisés dans des établissements scolaires.

L'échange a aujourd'hui débouché sur un véritable projet de coopération entre le PNR Landes de Gascogne et la province d'El Hajeb, concrétisé notamment par un accompagnement du PNR pour la valorisation de patrimoine de cette province et de lieux d'accueil touristique (de type chambres d'hôtes, tables d'hôtes...). Un projet d'écomusée est également en cours dans cette province, auquel le PNR apporte un appui technique.

Cette expérience a permis de mieux comprendre l'histoire de la population marocaine vivant sur le territoire du Parc, construite d'un ensemble de parcours individuels, et parallèlement de recueillir la vision respective à la fois de ceux qui sont restés « là-bas » et de ceux qui ont émigré.

Elle se prolonge aujourd'hui par une approche élargie, impliquant d'autres acteurs culturels et des acteurs économiques. Sur le plan culturel, elle s'alimente d'un projet d'expositions photographiques dont l'une porte sur la commune de Labouheyre qui compte 11 % d'immigrés de 25 nationalités pour une population totale de 2 500 habitants. Un autre prolongement porte sur un travail de recherche impliquant un bureau d'étude (Samarcande) et une association culturelle (MC2A). Courant 2015, une grande exposition et l'édition de publications sont programmées sur le thème de l'histoire de l'immigration dans les Landes

L'inscription territoriale des immigrations en Aquitaine est enfin celle de ces immigrés et descendants d'immigrés résolument impliqués dans la vie locale et régionale, que ce soit dans la diversité du champ associatif (beaucoup de professionnels entendus dans le cadre de ce travail, y compris parmi les conseillers du CESER, sont issus de l'immigration ou descendants d'immigrés) que dans le champ politique (cf. en Lot-et-Garonne). Un inventaire sur cet aspect, eût-il été possible, n'a pu être réalisé, mais les témoignages empiriques recueillis, directement et indirectement, illustrent cette dimension.

Ces diverses expériences territoriales présentent un réel intérêt du point de vue de la connaissance, de la mémoire de l'immigration à l'échelle locale, de la dynamique d'échange, de coopération, de lien social voire de développement qu'elles entretiennent. Leur éclairage est d'autant plus précieux et remarquable que ce type de démarche est loin d'être généralisé. Pour d'autres territoires, la perception des populations immigrées est moins apaisée et reste encore marquée par la prégnance de certains préjugés et par des réactions de rejet, ainsi qu'en attestent parfois les médias locaux ou régionaux.

Il n'en reste pas moins que l'un des enjeux de l'intégration des populations immigrées passe indéniablement par une approche au plus près des bassins de vie, échelle où peuvent se construire (ou non) des démarches de compréhension mutuelle, des dynamiques interculturelles qui contribuent à tisser le vivre-ensemble et à générer de véritables projets territoriaux de développement et de coopération.

5.3.5 L'immigration comme facteur d'ouverture au monde et à la diversité des territoires aquitains

On relève en Aquitaine la présence permanente de ressortissants de 180 nationalités, immigrés originaires des divers continents. Cette réalité est le fruit à la fois de mouvements migratoires historiques et de migrations plus contemporaines dont le mouvement ne cesse de s'amplifier (cf. 1^{re} partie de ce rapport).

Souligner cette réalité et ses multiples expressions à l'échelle des territoires aquitains amène parallèlement à s'interroger sur la nature des relations existantes entre territoires d'accueil et territoires d'origine.

Dans ce registre, les différents niveaux de collectivités sont engagés, parfois depuis de longues années, dans diverses actions d'échange et de coopération décentralisée avec des territoires à l'étranger, aussi bien au niveau communautaire qu'extra-communautaire, à travers des jumelages ou des projets communs de coopération.

Actuellement, environ 10 % des communes de notre région, une quinzaine d'intercommunalités, 4 Conseils généraux et le Conseil régional sont engagés dans ce type de démarche. Cela concerne plus précisément 265 collectivités, près de 600 projets de coopération ou d'échange (dont jumelages) qui mobilisent près de 500 partenaires et touchent une cinquantaine de pays.

Le tableau ci-après apporte un aperçu de la situation de ces coopérations par département et des principaux pays concernés.

	Nombre de collectivités	Nombre de projets	Nombre de collectivités partenaires	Nombre de pays	Principaux pays concernés (par ordre d'importance)
DORDOGNE	46	71	68	18	Canada Italie Espagne Allemagne
GIRONDE	105	274	203	34	Espagne Allemagne Italie Portugal Royaume Uni
LANDES	22	36	30	12	Espagne Portugal
LOT-ET-GARONNE	35	67	64	13	Espagne Italie Allemagne Belgique
PYRÉNÉES ATL.	56	107	103	20	Espagne Allemagne Portugal
AQUITAINE dont Conseil Régional	265	601	484	49	

Source : Atlas de la coopération décentralisée, Commission nationale de la coopération décentralisée, 2012.
Ordre des « pays concernés » : prise en compte du nombre de collectivités engagées dans une coopération.

On retrouve parmi les principaux pays concernés plusieurs des pays d'immigration historique en Aquitaine (Espagne, Portugal, Italie...), mais très peu de collectivités entretiennent d'échange ou coopèrent avec les pays du Maghreb (ex : 4 seulement avec le Maroc) ou avec les pays dont son originaires les nouveaux arrivants (ex : 10 avec la Roumanie et une seule avec la Bulgarie). Le problème de la barrière de la langue explique sûrement pour partie ce constat.

Au terme d'une analyse qui reste inévitablement incomplète, étant donné la complexité du sujet, la diversité des aspects à prendre en considération et des acteurs effectivement ou potentiellement impliqués dans la gestion de ce phénomène migratoire, plusieurs conclusions peuvent être mises en exergue :

- 1) L'immigration, ou plus exactement les immigrations, ont de tout temps contribué à écrire l'histoire de l'Aquitaine et des Aquitains d'aujourd'hui, à construire la région telle que nous la connaissons.
- 2) Ce phénomène migratoire reste une réalité inscrite structurellement et, au-delà des phases plus ou moins marquantes de son évolution en région, au-delà des contraintes imposées et réelles liées aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers, constitue un fait permanent de la réalité démographique, sociale, économique et culturelle de l'Aquitaine.
- 3) Le développement des migrations internationales, liées à de multiples causes (mondialisation des échanges, mobilité des individus, crises économiques, politiques, alimentaires, climatiques) est une autre réalité qui laisse supposer que ce mouvement devrait se poursuivre sur le long terme et toucher à des degrés divers les régions françaises dont l'Aquitaine, même si cela reste de manière relativement limitée ou mesurée. L'analyse des demandes de séjour et des origines des nouvelles populations arrivant en Aquitaine constitue un indicateur de cette tendance.
- 4) Au cours du temps, en dépit des difficultés d'intégration et d'insertion des populations immigrées plus ou moins marquées selon les époques, celles-ci ont apporté une réelle contribution au développement de l'Aquitaine. Cette contribution a été et reste significative du point de vue démographique (en espaces urbains et surtout ruraux), parfois déterminante pour certains territoires. Elle a été et reste aussi manifeste du point de vue économique, en particulier encore aujourd'hui pour plusieurs secteurs d'activité, non sans soulever des questions sur les conditions dans lesquelles s'opère actuellement la gestion d'une partie des actifs salariés immigrés. Plus difficiles à cerner, car plus diffus et peu quantifiables, mais tout aussi tangibles ont été et sont les apports culturels des populations immigrées en région, entendus au sens large (artistiques, d'échange et de dialogue, d'interculturalité ou de métissage...).
- 5) Le travail de mémoire sur l'immigration et de valorisation de cette mémoire constitue une étape indispensable, qui reste à approfondir, pour favoriser la reconnaissance d'une réalité encore insuffisamment et injustement perçue. Il est un préalable à la compréhension et à la mise en œuvre de dynamiques d'échange et de développement favorisant le lien social et le « vivre ensemble ».
- 6) Les territoires de proximité ou bassins de vie sont au cœur de la dynamique d'intégration de ces populations, grâce à l'implication de nombreux acteurs locaux, institutionnels et associatifs. Les multiples initiatives et expériences, menées ou en cours en Aquitaine, en apportent un témoignage concret d'autant plus remarquable qu'il contraste avec les images trop souvent véhiculées sur le thème de l'immigration.
- 7) Les politiques publiques conduites en matière d'immigration et d'intégration des populations immigrées sont aujourd'hui fortement marquées par une logique de contrôle (des flux, des populations), sinon sécuritaire. Le contexte actuel de crise systémique, avec ses effets économiques et sociaux, accentue les contraintes d'insertion des populations immigrées qui en paient triplement le prix : par le durcissement des politiques migratoires, par des difficultés accrues d'accès au travail ou à l'emploi, par le poids d'une intolérance et d'une discrimination accrues.

- 8) Les moyens consacrés à l'intégration des populations immigrées et plus largement aux problématiques posées par l'immigration (ex : lutte contre le travail illégal) restent limités et subissent aussi l'impact de la restriction des budgets publics. Ces contraintes se répercutent aussi directement sur les capacités d'initiative et d'action des acteurs intervenant auprès de ces populations, notamment des diverses associations impliquées dans ce domaine et dont le rôle est pourtant essentiel.
- 9) Ainsi, il s'avère que l'immigration, notamment l'immigration d'actifs, loin de constituer une charge pour les budgets publics, génère plutôt des ressources tout en répondant à des besoins difficiles à pourvoir dans différents segments d'activité. Outre l'apport économique qu'elle génère, elle représente aussi, avant tout, un enrichissement humain que les approches comptables ont trop souvent tendance à occulter.
- 10) Enfin, on ne saurait trop insister sur le fait que, derrière les concepts d'immigration ou d'immigré, derrière les discours ou les éléments de langage amplement utilisés, encore trop systématiquement et négativement connotés, derrière les catégories administratives qui font le tri, il y a des réalités humaines. L'immigré(e) est d'abord cet homme ou cette femme, parfois cet enfant, qui a dû se déterminer à faire un choix, au mieux un choix résultant d'une opportunité ou d'un projet professionnel ou de qualité de vie. Le plus souvent un choix dicté par la contrainte, par la souffrance, par la peur, par l'instinct de survie. Traiter la question de l'immigration c'est d'abord traiter de ces réalités-là, de celles que les chiffres n'expriment pas et n'exprimeront jamais, celle du regard que l'on porte sur l'autre, sur ce voisin un peu différent qui n'est jamais que singulier tout autant que son semblable.

3^e Partie

L'immigration : un enjeu et un « PARI » pour l'Aquitaine

L'analyse qui précède souligne le rôle particulier que l'immigration, à la fois dans sa continuité historique et dans sa diversité, a pu jouer et continuer de jouer dans le développement de l'Aquitaine et de ses territoires. Elle rend compte également de certains obstacles ou contraintes d'intégration des populations immigrées en région, à propos desquelles il faut garder à l'esprit qu'au-delà d'un ensemble administrativement et statistiquement défini, elles constituent d'abord une multiplicité de parcours et d'histoires individuelles ou familiales.

L'enjeu pour l'Aquitaine est celui d'une reconnaissance de cette réalité dans toute sa diversité, avec la conscience que cette diversité est aussi une richesse et une ressource pour notre région..

L'enjeu pour l'Aquitaine est celui du renforcement et de l'élargissement de liens sociaux et interculturels, susceptibles de contribuer à la construction d'un vivre-ensemble à l'échelle des territoires.

L'enjeu pour l'Aquitaine est celui d'une meilleure intégration et insertion des populations immigrées, dans une approche basée sur l'accès aux droits communs.

L'enjeu pour l'Aquitaine est celui d'une valorisation des capacités et des opportunités que peut représenter la présence de populations permanentes originaires de tous les continents.

L'enjeu pour l'Aquitaine est celui d'une ouverture au monde et à la diversité, à la fois à ces citoyens du monde qui résident et vivent dans les territoires aquitains et tournée vers les régions ou pays d'origine.

L'enjeu pour l'Aquitaine est de faire le pari positif de l'accueil de migrants ayant fait le choix de s'installer et de vivre en Aquitaine, en affirmant et en appliquant à tous les Aquitains d'ici et d'ailleurs les principes du socle républicain de liberté, d'égalité et de fraternité et en veillant au respect des droits les plus fondamentaux.

6. Un Plan d'Action Régional pour l'Intégration des immigrés

Ce « PARI » est celui d'un véritable Plan d'Action Régional pour l'Intégration des Immigrés.

Les préconisations qu'il contient s'adressent à l'ensemble des acteurs publics et privés potentiellement concernés : les collectivités territoriales, l'État (notamment via ses services déconcentrés), les branches professionnelles et les associations mobilisées sur le terrain.

6.1 La mémoire et la connaissance comme outils d'intégration

Que ce soit à l'échelon national, régional ou local, le travail déjà engagé sur l'histoire et la mémoire de l'immigration, y compris dans ses formes les plus récentes, constitue une étape indispensable à la (re)connaissance des populations immigrées installées en Aquitaine.

Plusieurs initiatives développées en région démontrent l'intérêt de ce travail mémoriel et de sa valorisation. Il contribue à l'établissement d'un dialogue et à une meilleure compréhension, qui sont les bases du lien social, d'une ouverture à l'autre et de la construction du vivre-ensemble.

- ▮ C'est pourquoi il importe de mobiliser des moyens permettant la collecte de témoignages, de ces « retours de mémoire », leur valorisation et leur diffusion auprès d'un public élargi (ex : scolaires, branches professionnelles, opérateurs de l'insertion, chercheurs, acteurs culturels...).

Cette valorisation et diffusion devraient aussi s'appuyer sur une politique éditoriale diversifiée : publications, expositions photographiques, supports d'information numériques (sites et réseaux, dont BNSA), conférences, productions audiovisuelles documentaires.

À l'échelle régionale, il est proposé, en concertation et en partenariat avec le Réseau Aquitain sur l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration (RAHMI), de mobiliser les politiques et ressources régionales susceptibles de contribuer à ce travail (dont agence ECLA pour les éditions littéraires et audiovisuelles, partenariat avec les télévisions locales...). La valorisation de cette mémoire auprès des publics scolaires doit être poursuivie et développée, notamment en direction des lycéens et collégiens. Le soutien spécifique au RAHMI mérite également en ce sens d'être renforcé et les initiatives des collectivités territoriales (dont EPCI, PNR...) encouragées.

À l'échelle locale, certains projets de valorisation de cette mémoire méritent une attention et un soutien particuliers, tel celui visant à la création d'un centre de ressources sur l'histoire et la mémoire de l'immigration « Gens d'ici, gens d'ailleurs » porté en Lot-et-Garonne.

- ▮ Un autre volet de ce travail passe par une mobilisation de la recherche en sciences sociales, par l'inscription d'un programme de recherche régional, associant notamment des historiens, des anthropologues, des sociologues et des économistes.

6.2 Un dialogue interculturel à encourager et promouvoir

Toutes les expériences mises en œuvre dans certains territoires aquitains, urbains et ruraux, soulignent la nécessité de cette approche interculturelle, de la création d'occasions ou d'espaces d'échanges entre communautés d'accueil et populations immigrées, des plus anciennes aux plus récentes.

Le rôle essentiel des associations de terrain, œuvrant directement ou non en direction des populations immigrées, doit être souligné.

- ▮ Une capitalisation et un transfert d'expérience des initiatives conduites sur les territoires aquitains en matière de médiation interculturelle serait dans ce domaine fort utile. Ce travail pourrait être confié au GIP « Pays et Quartiers d'Aquitaine » en lien avec le RAHMI, ce GIP constituant un véritable lieu ressource pour les territoires, dans le prolongement du travail déjà réalisé sur l'accueil des nouvelles populations dans le cadre du programme Leader. Cette démarche pourrait aussi servir à la préparation des futurs projets Leader en région, dans le cadre de la mobilisation des prochains programmes communautaires 2014-2020 relatifs à la politique de développement rural, en complément des actions engagées et à prévoir dans les quartiers urbains prioritaires de la politique de la ville.
- ▮ Pour les territoires les plus concernés en région, la prise en compte de cette dimension relative au dialogue et à la médiation interculturelle mériterait d'être encouragée,

en s'appuyant sur l'échange d'expériences et sur la transmission des compétences déjà acquises par certaines associations ou réseaux.

- ▮ La mise en œuvre de telles démarches exige un réel savoir-faire et appelle à un renforcement de la formation des professionnels de l'intervention sociale, des acteurs associatifs (dont bénévoles) et institutionnels locaux. Cet aspect pourrait être mieux intégré dans les programmes de formation respectifs (ex : IRTS, Plan régional des formations, formation de bénévoles, CNFPT...).

6.3 Des parcours d'intégration et d'insertion à accompagner dans le cadre du droit commun

L'intégration sociale et l'insertion professionnelle des personnes immigrées relèvent encore du parcours du combattant. Certes, la structure et les caractéristiques socio-démographiques (âge, niveau de diplôme ou de qualification...) peuvent expliquer une partie des difficultés constatées. Toutefois, d'autres caractéristiques peuvent aussi peser en ce sens, certaines objectives (ex : maîtrise insuffisante de la langue), d'autres plus subjectives qui font le lit des discriminations. L'analyse historique démontre que cette intégration est un processus qui s'inscrit dans la durée.

Les initiatives et orientations déjà mentionnées quant au développement du dialogue et de la médiation interculturelle, y compris en milieu professionnel, peuvent contribuer à limiter les pratiques discriminatoires.

Parallèlement, et en complément des dispositifs déjà mis en œuvre par l'État (PRIPI, CAI pour les nouveaux arrivants, programme d'actions de l'ACSÉ en région), certaines dispositions relevant du champ de compétence des collectivités territoriales ou d'initiative de certains acteurs peuvent être suggérées.

- ▮ S'agissant de l'action de l'État, le Plan Régional d'Intégration des Populations Immigrées en vigueur devrait prendre fin courant 2013. Il conviendrait d'élargir le champ d'application du prochain PRIPI, de telle sorte qu'il couvre une part plus large de la population immigrée en région et prenne davantage en considération certains départements ou zones rurales hors grandes agglomérations (Lot-et-Garonne notamment). Sa définition devrait associer certaines collectivités territoriales (dont Conseil régional, Conseils généraux, ne serait-ce que par le biais de concertations) et sa mise en œuvre devrait, dans certains domaines, faire l'objet de conventions spécifiques. Ainsi, les actions envisagées en matière d'accès à l'emploi et à la qualification ou encore en matière de formation des acteurs devraient-elles associer en toute logique le Conseil régional qui dispose de larges compétences dans ce domaine.

- ▮ Dans le registre de la formation, l'apprentissage de la langue française constitue un préalable nécessaire à toute intégration. Cet aspect est certes traité dans les dispositifs prévus mais les acteurs associatifs impliqués se heurtent à des difficultés de réponse à la demande faute de ressources suffisantes.

Il conviendrait donc de renforcer les moyens consacrés à ce volet. Outre l'apprentissage de base de la langue, l'insertion professionnelle des migrants suppose aussi la maîtrise d'un certain niveau de langage technique, propre aux métiers et secteurs d'activité les plus concernés. C'est pourquoi il conviendrait que le Conseil régional, dans le cadre des aides sectorielles mobilisées en matière de formation ou d'apprentissage, appuie la mise en place de modules de formation complémentaires en concertation étroite avec les branches professionnelles intéressées, les fonds d'assurance formation et/ou les chambres consulaires, à l'image de ce qui a été engagé par le secteur des hôtels-café-restaurants.

- ▮ De manière plus générale, l'accès des migrants aux dispositifs d'apprentissage et de formation professionnelle constitue un autre axe de mobilisation dans le champ de l'accès au droit commun.
- ▮ Les dérives constatées en matière de détachement de salariés dans plusieurs secteurs d'activité, compte tenu de leurs conséquences à la fois sur les conditions d'emploi de la main-d'œuvre concernée et sur le tissu des entreprises (ex : bâtiment), exigent une mobilisation à plusieurs niveaux. À l'échelle régionale, au-delà des dispositions retenues en matière de contrôle, il est proposé la mise en place d'une mission d'observation associant les services de l'Etat (DIRECCTE) et les partenaires sociaux (branches professionnelles les plus directement concernées, syndicats de salariés), afin de mieux mesurer les effets de ce dispositif et d'en limiter les abus. Les collectivités territoriales interviennent directement ou indirectement en tant que maîtres d'ouvrage, que ce soit par des appels d'offres dans le champ de leurs compétences (ex : lycées, collèges...) ou en tant que co-financeurs de programmes d'investissement opérés par des tiers (ex : logement social). C'est pourquoi il est proposé que le modèle de convention mis en place dans les Pyrénées-Atlantiques en partenariat avec les professionnels du bâtiment soit étendu et adopté par les principales collectivités en région et que celles-ci intègrent dans leurs appels d'offres des critères de « mieux-disant social ». Il importe de mobiliser les parlementaires aquitains (aux niveaux national et européen) de façon à ce que la directive européenne 71/96 soit modifiée et pour œuvrer dans le sens d'une politique sociale européenne permettant de garantir les droits fondamentaux des travailleurs. Dans ce même esprit, il est proposé que la France ratifie le Pacte International pour les Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) et s'engage dans un processus identique concernant la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants.

6.4 Tout un monde de capacités et d'opportunités

Plus de 180 nationalités sont représentées en Aquitaine. Soit potentiellement autant d'opportunités d'établir ou d'enrichir des relations avec d'autres régions et pays du monde en matière économique, scientifique, culturelle, de valoriser à l'échelle locale ou régionale les capacités individuelles et/ou collectives liées à la présence des populations d'immigrés.

- ▮ Dans cette approche, une attention particulière doit être accordée à l'accueil et à la valorisation des étudiants étrangers, qui représentent le second groupe de migrants derrière les migrations pour motif familial. Les universités de Bordeaux et Pau disposent déjà de services d'accueil (ex : Institut d'Études Françaises pour Étudiants étrangers à Pau). Elles participent toutes à des programmes d'échanges et ont développé des conventions, accords ou partenariats avec d'autres universités dans le monde réparties dans plusieurs dizaines de pays.
Il convient d'encourager cette ouverture à l'international et les échanges inter-universitaires d'étudiants. La valorisation des relations établies avec les étudiants étrangers formés dans les universités aquitaines, qu'ils soient ou non retournés dans leur pays d'origine, mériterait d'être développée, par exemple afin d'étendre les réseaux de coopération scientifiques ou économiques. En ce sens, le dispositif mis en place par le Conseil régional (Chaires d'accueil) mériterait d'être complété.
- ▮ La présence de nombreux actifs immigrés dans certains territoires aquitains, parmi lesquels 16 % de créateurs d'entreprises, pourrait être mieux valorisée localement, par exemple par l'organisation de réseaux professionnels de relation et d'échange territoriaux et internationaux.

6.5 Humanité en territoires

► A l'échelle des territoires aquitains les plus concernés, il est proposé d'encourager les dynamiques de coopération décentralisées ou d'échanges entre territoires d'accueil et territoires d'origine des migrants, que ce soit à l'échelle des « pays » ou des « quartiers », afin de favoriser la connaissance mutuelle, les échanges éducatifs et culturels et d'œuvrer dans le sens d'une aide au développement dans le cas des pays du Sud, en impliquant sur la base du volontariat des ressortissants installés dans les territoires d'accueil aquitains. Ces actions pourraient être accompagnées à l'échelle régionale, par exemple à travers le renforcement de la mission du GIP Pays et Quartiers d'Aquitaine et celle du RAHMI.

Ces préconisations applicables à l'échelle régionale relèvent d'une triple démarche de mémoire, d'intégration et d'échange. Elles visent à permettre une meilleure reconnaissance des apports passés et actuels de l'immigration au développement de l'Aquitaine et de ses territoires. Toutefois, elles ne sauraient compenser les limites imposées dans le cadre des politiques migratoires aux niveaux européen et national, dont l'aménagement devrait veiller à garantir les droits les plus fondamentaux des migrants et amener à reconsidérer simultanément la question migratoire avec plus d'humanité parallèlement à un ajustement des politiques de coopération et d'aide au développement en direction des pays d'origine.

Conclusion

Dans la durée des temps historiques, l'immigration de populations étrangères a constitué une réalité permanente, plus ou moins marquée selon les périodes. Elle a contribué à différents titres à la construction et au développement de l'Aquitaine contemporaine. De nos jours encore, l'apport de ces populations immigrées reste un phénomène qui participe à la vie sociale, économique et culturelle des territoires aquitains.

Ce rapport rend compte des réalités multiples que ce phénomène recouvre dans ses diverses dimensions mais dont la mesure a du mal à révéler pleinement la part des histoires ou des parcours individuels et familiaux qui l'alimentent plus essentiellement. Dans bien des cas, la migration masque un arrachement et des souffrances que les statistiques, aussi détaillées soient-elles, sont impuissantes à exprimer.

C'est aussi à leur prix que les apports de l'immigration au développement sinon au rayonnement de l'Aquitaine doivent être appréciés et reconnus.

Évoquer l'immigration ou les immigrés revient encore trop souvent à désigner une forme d'altérité, parfois perçue comme un problème, alors qu'il n'est jamais question que de femmes et d'hommes ayant au mieux fait le choix de la mobilité sinon celui d'une rupture dictée par la contrainte. L'immigration est un concept, un élément de langage et beaucoup de discours. La situation des migrants installés en France est une somme de réalités de vie et de parcours.

Cet éclairage sur les apports de l'immigration vise à donner des clés de compréhension, de connaissance et de reconnaissance d'une composante de la population régionale, ces Aquitains d'ici et d'ailleurs, qui ancrent l'Aquitaine à la fois comme région d'accueil, interculturelle et ouverte à la diversité du monde. Il s'efforce aussi de dégager quelques pistes permettant de mieux valoriser ces apports à l'échelle territoriale, sans pour autant avoir la prétention de répondre à l'ensemble des difficultés rencontrées par les migrants, notamment celles liées aux contraintes imposées par des politiques migratoires de plus en plus restrictives qui relèvent d'autres échelons de décision.

Glossaire et index des sigles

ACSE	Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
AGDREF	Application de Gestion des Dossiers des Ressortissants Étrangers en France
ALIFS	Association pour le Lien Interculturel, Familial et Social
APIC	Ateliers Pédagogiques Interculturels
ASTI	Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAFI	Centre d'Accueil des Français d'Indochine
CAI	Contrat d'Accueil et d'Intégration
CCT	Carte Compétences et Talents
CEPREMAP	Centre Pour la Recherche Économique et ses Applications
CESEDA	Code d'Entrée et de Séjour des Étrangers et Demandeurs d'Asile
CLAP	Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CNHI	Cité Nationale sur l'Histoire de l'Immigration
CODAC	Commissions Départementales d'Accès à la Citoyenneté
CR	Carte de Résident
CRA	Certificat de Résidence Algérien
CRDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique
CRI	Centre de Ressources sur l'Illettrisme
CRIB	Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles
CST	Carte de Séjour Temporaire
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DELF	Diplôme Élémentaire en Langue Française
DILF	Diplôme Initial de Langue Française
DPLAI	Dispositif Permanent de Lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
FAS	Fonds d'Action Sociale
FASILD	Fonds d'Aide et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
FASTI	Fédération Nationale des Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations

OIT	Organisation Internationale du Travail
PAPARRA	Programme d'Accompagnement Professionnel des Adultes Relais de la Région Aquitaine
PARI	Plan d'Action Régional pour l'Intégration des Immigrés
PIDESC	Pacte International pour les Droits Économiques, Sociaux et Culturels
PRIPI	Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées
RAHMI	Réseau Aquitain sur l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration
REM	Réseau Européen des Migrations
RGP99	Recensement général de la population 1999
RP2009	Recensement de la population 2009
SGII	Secrétariat Général de l'Immigration et de l'Intégration
UE	Union Européenne
UPE	Unité Pédagogique d'Enseignement
UPE2A	Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants
VLS/TS	Visa Long Séjour valant Titre de Séjour
ZUS	Zones Urbaines Sensibles

Sources et références documentaires

Migrations internationales

« *Atlas des migrations : un équilibre mondial à inventer* », Catherine WIHTOL de WENDEN, Éditions Autrement, 2012

« *Les nouvelles migrations : lieux, hommes, politiques* », Catherine WIHTOL de WENDEN, Éditions Ellipses, 2013-07-02

« *Perspectives des migrations internationales 2012* », Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE), 2012

« *Migrations internationales et développement* », rapport du Secrétariat Général des Nations Unies, assemblée générale de la soixante-septième session, août 2012

« *État de la migration dans le monde 2011* », Organisation Internationale pour les Migrations, 2011

« *Une année de crise : tendances mondiales 2011* », Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), 2012

« *Les chiffres de la politique de l'immigration et de l'intégration – Année 2011* », rapport au Parlement, Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, décembre 2012

« *Les défis de l'immigration future* » avis & rapport du Conseil Économique et Social de la République Française, présentés par Michel GEVREY, 2003

Organisation Internationale pour les migrations

<http://www.iom.int/cms/fr/sites/iom/home.html>

Revue Européenne des migrations internationales

<http://remi.revues.org/>

OCDE / migrations internationales

<http://www.oecd.org/fr/migrations/> <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DatasetCode=MIG>

Revue Hommes et Migrations

<http://www.hommes-et-migrations.fr/>

Histoire de l'Aquitaine

« *Histoire et mémoires des immigrations en Aquitaine – Rapport d'étude final* », sous la direction scientifique de Christophe DROT, Samarcande-évaluation & stratégie / Kynos, Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSÉ Aquitaine), novembre 2007

<http://www.hommes-et-migrations.fr/index.php?id=5158>

<http://barthes.ens.fr/cli/acsehmr/rapports.html>

« *Étrangers en Aquitaine* », sous la direction de Pierre GUILLAUME, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, Comptoir des Presses d'Université, 1990

« *De Néandertal à l'homme moderne. L'Aquitaine préhistorique, vingt ans de découvertes (1990-2010)* », sous la coordination de Vincent MISTROT, Éditions Confluences, 2010

« *Gaulois d'Aquitaine* », catalogue de l'exposition organisée par l'Institut Ausonius

« *Pyrénées romaines. Essai sur un pays de frontière (III^e siècle av. J.-C. – IV^e siècle ap. J.-C.)* », Christian RICOT, Bibliothèque de la Casa de Velazquez - 14, 1997

« *Immigrer en France. De l'ONI à l'OFII, histoire d'une institution chargée de l'immigration et de l'intégration des étrangers (1945-2010)* », OFII, Éditions du Cherche Midi, 2011

« Réseau Aquitain sur l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration. Bilan moral 2012 », RAHMI, 2013

« *Projet 2013 : promotion et développement de l'histoire et de la mémoire de l'immigration* », RAHMI, 2013

Cité Nationale sur l'Histoire de l'Immigration

<http://www.histoire-immigration.fr/>

RAHMI

<http://www.rahmi.fr/index.php?destina=index>

Institut Ausonius – Université Michel de Montaigne Bordeaux

<http://www-ausonius.u-bordeaux3.fr/>

Musée d'Aquitaine

<http://www.musee-aquitaine-bordeaux.fr/fr>

Aspects démographiques

« *Migrants by origin and destination : the role of South-South migration* », Population facts, Department of Economic and Social Affairs, Population division, United Nations, 2012

« *Migrants in Europe : a statistical portrait of the first and second generation* », Eurostat, 2011

« *Nearly two-thirds of the foreigners living in EU member States are citizens of countries outside the EU-27* », Eurostat, Statistic in focus 31/2012

« *Immigrés et descendants d'immigrés en France* », INSEE Références, édition 2012, octobre 2012

« *Être né en France d'un parent immigré* », Catherine BORREL et Bertrand LHOMMEAU, Cellule Statistiques et Études sur l'Immigration, INSEE Première n°1287, mars 2010

« *L'immigration récente en Aquitaine est teintée d'accent britannique* », Hervé HUART, INSEE Aquitaine e-publication, n°17, octobre 2012

« *Les populations immigrées en Aquitaine* », Le Dossier INSEE Aquitaine, n°48, janvier 2004

« *Les immigrés en Aquitaine* », Le Quatre Pages n°125, INSEE Aquitaine, janvier 2004

ONU

<http://www.un.org/fr/ga/president/65/initiatives/migration.shtml>

<http://esa.un.org/unpd/wpp/Excel-Data/migration.htm>

UNION EUROPEENNE

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/population/publications/migration_asylum

INSEE France

<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?id=618&nivgeo=0>

http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=2&sous_theme=5&type=3&nivgeo=0&produit=OK

<http://www.recensement.insee.fr/searchResults.action?codeMessage=5&plusieursReponses=true&zoneSearchField=FRANCE&codeZone=1-FE&idTheme=3&rechercher=Rechercher>

INSEE Aquitaine

http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=2&sous_theme=5&nivgeo=4&produit=OK

Accueil de Nouveaux Migrants

« *Le programme de Stockholm : une Europe ouverte et sûre qui sert et protège les citoyens* », Conseil européen, (2010/C 115/01), 2010

« *Mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens européens – Plan d'action mettant en œuvre le Programme de Stockholm* », Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité des régions, COM (2010) 171 final

« *The organization of asylum and migration policies ; factsheet France* », European Migration Network, octobre 2012

« *Rapport annuel 2012 sur la politique d'immigration et d'asile en France* » Point de contact français du Réseau européen des migrations (REM), mai 2013

« *La légalité de la lutte contre l'immigration irrégulière par l'Union Européenne* », sous la direction de Laurence DUBIN, Collection droit administratif, éditions Bruylant, 2012

« *OFPPA - Rapport d'activité 2011* », Office Français de Protection des réfugiés et Apatrides, 2012

« *Droit d'asile en France : conditions d'accueil, état des lieux 2012* », Rapport de la Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA), 2012

UNION EUROPÉENNE

http://europa.eu/legislation_summaries/human_rights/fundamental_rights_within_european_union/jl0034_fr.htm

http://europa.eu/legislation_summaries/human_rights/fundamental_rights_within_european_union/jl0036_fr.htm

EUROPEAN MIGRATION NETWORK

<http://emn.intrasoft-intl.com/html/index.html>

<http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do?entryTitle=0.%20Institutional%20Charts%20on%20Asylum%20and%20Migration>

<http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do?entryTitle=3.%20EMN%20Studies>

<http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do?entryTitle=3.%20EMN%20Studies>

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR / IMMIGRATION

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/>

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Textes-officiels>

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Rapports-publics>

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Etudes/Enquete-Longitudinale-sur-l-Integration-des-Primo-Arrivants-ELIPA>

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Etudes/Enquete-Longitudinale-sur-l-Integration-des-Primo-Arrivants-ELIPA>

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Etudes/Etudes-et-documents>

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Etudes/Etudes-et-documents>

Intégration des Populations Immigrées

« *Sécuriser les parcours des ressortissants étrangers en France. Mise en œuvre du titre pluriannuel de séjour, amélioration de l'accueil en préfecture et contrôle juridictionnel de la rétention et de l'éloignement* », rapport au Premier Ministre, Matthias FEKL, parlementaire en mission auprès du Ministre de l'Intérieur, 14 mai 2013

« *La grande nation pour une société inclusive* », rapport au Premier Ministre sur la refondation des politiques d'intégration, Thierry TUOT, 1^{er} février 2013

« *Immigration, asile et intégration* », mission ministérielle, projets annuels de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2013 », République Française, 2012

« *Rapport d'activité 2011 de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration* », OFII, 2012

« *Politique de l'immigration* », Regards sur l'actualité, La Documentation Française, n°326, décembre 2006

« *Programme Régional d'Intégration des populations Immigrées (PRIPI) de la région Aquitaine 2010/2012* », Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Aquitaine, 2011

ACSÉ

<http://www.lacse.fr/wps/portal/internet/acse/accueil>

<http://www.lacse.fr/wps/portal/internet/acse/accueil/nosdocuments/etudesetevaluations>

ALIFS

<http://www.alifs.fr/>

ASTI

<http://astibordeaux.org/>

Boulevard des Potes

<http://www.boulevard-des-potes.org/>

CLAP Sud-Ouest

<http://www.clap-so.org/>

DRJSCS Aquitaine / PRIPI

<http://www.aquitaine.drjscs.gouv.fr/PRIPI-Aquitaine-2010-2012.html>

Fédération nationale des Maisons des Potes

<http://www.maisondespotes.fr/>

GISTI

<http://www.gisti.org/index.php>

HAUT CONSEIL A L'INTÉGRATION

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Rapports-publics/Les-rapports-du-Haut-conseil-a-l-integration-HCI>

OFII

<http://www.ofii.fr/>

http://www.ofii.fr/tests_197/rapport_d_activite_2011_de_l_office_francais_de_l_immigration_et_de_l_integration_1294.html?preview=oui

Promofemmes

<http://www.promofemmes.org/>

Emploi et Activité des Immigrés

« *International labour migration : a right-based approach* », Organisation Internationale du Travail (OIT), 2010

« *La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et son comité* », Fiche d'information n°24, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2006

« *Convention internationale sur les travailleurs migrants (révisée)* », OIT, 1949

« *Migration circulaire : au-delà des promesses, quels risques, quelles opportunités ?* », Alexandre DEVILLARD, GIP international travail, emploi, formation professionnelle, OIM, 2011

« *Migration temporaire et circulaire : résultats empiriques, pratiques politiques et options qui se présentent* », étude élaborée par le Point de contact français du Réseau européen des migrations, EMN, 2011

« *Rapport du SOPEMI pour la France : immigration et présence étrangère en France en 2011* », préparé par Yves BREEM, SGII/SSM/DSED/DEES, novembre 2012

« *Flux annuel d'entrées d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi français. Estimation pour les années 2007-2009* », J.F. LEGER (Université Paris 1), Y. BREEM (SGII – Ministère de l'Intérieur), novembre 2012

« *L'emploi et les métiers des immigrés – Document de travail* », Cécile JOLLY, Frédéric LAINÉ, Yves BREEM, Centre d'Analyse Stratégique, n°2012-1, février 2012

« *Rapport d'information sur les normes européennes en matière de détachement des travailleurs* », Éric BOCQUET, Commission des affaires européennes du Sénat, n°527, avril 2013

« *L'immigration coûte cher à la France. Qu'en pensent les économistes ?* », Xavier CHOJNICKI, Lionel RAGOT, Éditions Les Echos / Eyrolles, collection On entend dire que..., 2012

OIT

<http://www.ilo.org/public/french/protection/migrant/index.htm>

<http://www.ilo.org/global/standards/subjects-covered-by-international-labour-standards/migrant-workers/lang--fr/index.htm>

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

<http://www2.ohchr.org/french/law/cmw.htm>

OCDE

<http://www.oecd.org/fr/migrations/>

EMN

<http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do?entryTitle=3.%20EMN%20Studies>

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-professionnelle>

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Rapports-publics>

CEPII

<http://www.cepii.fr/CEPII/fr/recherche/domaine.asp?idTheme=4>

COMPTRESEC / UNIVERSITÉ DE BORDEAUX IV

<http://comptresec.u-bordeaux4.fr/en>

Aspects Culturels

« *L'immigration des étudiants étrangers en France. Point de contact français du Réseau européen des migrations (EMN). Etude principale 2012* »,

EMN/Commission Européenne/SGII-Ministère de l'Intérieur, septembre 2012

« *Les étudiants étrangers en France : image et attractivité. Présentation de l'étude* », TNS-SOFRES / Campus France, 2011

« *Enquête exclusive Campus France – TNS SOFRES : les étudiants étrangers en France, image et attractivité* », Les notes de Campus France, n°34, octobre 2011

« *Repères et références statistiques – Édition 2012* »,

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2012

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid50704/les-etudiants-etrangers-dans-l-enseignement-superieur-francais-augmentation-a-la-rentree-2008-2009-apres-deux-annees-de-baisse.html>

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recherche.php?pid=&page=0&formSubmitted=1&moteur_recherche=1&type=Simple&recPer=per&recMot=%C3%A9tudiants+%C3%A9trangers&search_valid=

CAMPUS France

<http://www.campusfrance.org/fr>

DRAC AQUITAINE

<http://aquitaine.culture.gouv.fr/dossiers-thematiques/action-territoriale-action-en-faveur-des/culture-pour-chacun-pour-tous-partagee/memoire-la-culture-a-loreille-de-chacun/a93cddba6f5614a07b1a954ee5a9a2ad/>

Musiques de nuit

<http://mdn.free.fr/>

MC2A

<http://www.web2a.org/>

Nuits Atypiques

<http://www.nuitsatypiques.org/fr/accueil.php>

Expériences territoriales

« *Gens d'ici, Gens d'ailleurs. Préfiguration de la création d'un pôle multiculturel dédié à la thématique « migrations et identité »* », Journée d'étude organisée par la mairie de Meilhan sur Garonne, 2009

« *Gens d'ici, Gens d'ailleurs – Compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2009* », Mairie de Meilhan sur Garonne, 2009

« *Accueil des nouvelles populations et services en milieu rural. Guide pour l'action 2009* », Réseau rural en Aquitaine, Pays et Quartiers d'Aquitaine, 2009

« *Accueil et intégration des nouveaux arrivants en Verteilacois* »
GAL Périgord Vert (FR-AQ06),

Revue Ancrage, « la mémoire des métissages du Sud-Ouest »

« *D'un pays à l'autre* », la rubrique des jeunes, 2011

UNION EUROPEENNE PROGRAMME LEADER

<http://www.una-leader.org/>

Leader Périgord Vert

<http://www.perigord.tm.fr/leader/accueil.htm>

Agglomération de Villeneuve-sur-Lot : Ville et Pays d'Art et d'Histoire

<http://aquitaine.culture.gouv.fr/dossiers-thematiques/architecture-urbanisme/ville-et-pays-dart-et-dhistoire/720918a894a6cc92e7d371c280fe08a8/>

<http://www.grand-villeneuvois.fr/pays-d-art-et-d-histoire.php>

ANCRAGE

<http://www.ancrage.org/>

Association des femmes du Nord-Est de la Dordogne

<http://www.nedwa.com/>

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE / MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des/atlas-francais-de-la-cooperation/>

CITÉS UNIES France

<http://www.cites-unies-france.org/spip.php?rubrique16>

Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne / Écomusée de La Grande Lande

<http://www.parc-landes-de-gascogne.fr/1-16795-Recherches-en-cours.php>

<http://www.parc-landes-de-gascogne.fr/1-17529-Voix-de-traverse-du-Maroc-2006-2009.php>

Remerciements

Le CESER Aquitaine remercie l'ensemble des interlocuteurs ayant accepté de contribuer à ce travail, que ce soit dans le cadre des auditions conduites par la Commission, à l'occasion d'entretiens ou encore par la fourniture de données

Monsieur Nicolas AFCHAIN	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
Monsieur Frédéric ALFOS	Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés
Monsieur Alexandre ARRIVETS	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Monsieur Laurent BARTHÉLEMY	Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Région Aquitaine
Monsieur Stéphane CAPOT	Archives départementales 47
Monsieur Joseph-Emmanuel CARO	Fédération Française du Bâtiment 64
Monsieur Gérard CASCINO	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Monsieur Marc CASTEIGNAU	Ecomusée de Marquèze
Madame Michelle CHARPENTIER	INSEE Aquitaine
Madame Anne COLLIN	AUSONIUS (Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Âge)
Madame Isabelle DAUGAREILH	Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC)
Madame Catherine de WENDEN	Centre d'Études et de Recherches Internationales
Monsieur Manuel DIAS VAZ	Réseau Aquitain pour l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration
Monsieur Christophe DROT	Cabinet SAMARCANDE
Madame Emmanuelle DUBOIS	Réseau Aquitain pour l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration
Monsieur Patrick DUVAL	Musiques de Nuit – Rocher de Palmer
Madame Houria FALL ABBEST	ÉQUINOXES
Monsieur Mohamed FAZANI	Association pour le Lien Interculturel, Familial et Social
Monsieur Jean-Pierre GARSON	Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE)
Monsieur Daniel GONZALEZ	Musée d'Aquitaine
Madame Pascale GUILLOIS	Rectorat Académie de Bordeaux
Monsieur Hervé HUART	INSEE Aquitaine

Monsieur Taoufik KARBIA	Association pour le Lien Interculturel, Familial et Social
Monsieur Patrick LACARRÈRE	Fédération Française du Bâtiment 64
Madame Hélène LAGES	Association ANCRAGE
Monsieur Yann LEFORMAL	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Monsieur Lahbib MAOUHOUB	Comité de Liaison des Acteurs pour la Promotion
Madame Cécile MENU	Pays du Périgord Vert
Madame Elisabeth NADEAU	INSEE Aquitaine
Monsieur Thierry PATRON	SGII (Ministère de l'Intérieur)
Madame Béatrice PORET	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
Madame Régine POVEDA	Conseil Général 47
Monsieur Philippe RENOUILH	Fédération Nationale du Bâtiment Aquitaine
Monsieur Jean-François SIBERS	DRAC Aquitaine
Monsieur Abd'illah TAHARI-CHAOUI	Boulevard des Potes
Madame Alia ZAOUALI	Promofemmes

Composition de la Commission « Cadre de vie et solidarités »

Président : Maurice TESTEMALE

Vice-Président : Luc CADILLON

Rapporteur Général : Christian SAUVAGE

Rapporteur Général Adjoint : Jacques PÈRE

COLLÈGE I	COLLÈGE II	COLLÈGE III	COLLÈGE IV
Employeurs	Syndicats de salariés	Vie Collective	Personnalités Qualifiées
Joël FRERET	Marc BESNAULT	Muriel BOULMIER	Françoise GADY-LARROZE
Dominique GOURSOLLE-NOUHAUD	Gilles BEZIAT Luc CADILLON	Nathalie DELATTRE Manuel DIAS VAZ	Chantal GONTHIER Paulette LABATUT
Jean-Pierre LEROY	Jean-Baptiste ETCHETO	Michel ÉVRARD	
Jacques LOUGE	Bernard GAMBIER	Jacques FAURENS	
Christian SAUVAGE	Alain TESTON	Sèrgi JAVALOYÈS Jean-Claude LABADIE Henri MARTIN Élie PEDRON Jacques PÈRE Eric ROUX Maurice TESTEMALE Sylvie WEBER	

Chargé de Mission : Jean-Claude GUICHENEY

Assistante : Stéphanie BROTHIER

L'Aquitaine d'ici et d'ailleurs

Apports et enjeux
des immigrations pour le
développement de l'Aquitaine

Déclarations

en séance plénière du **CESER**

le **2 juillet 2013**

**Intervention
de M. Luc PABŒUF,
Président du CESER
d'Aquitaine**

Chers collègues,

Le travail présenté ce jour par la Commission « Cadre de vie & solidarités » a été réalisé sur un temps assez court, compte tenu de l'échéance de la fin de mandature. C'est un sujet ambitieux et je crois que les migrations sont d'abord une réalité historique pour l'Aquitaine, qui tient aussi pour partie à sa situation de région frontalière avec la Péninsule Ibérique mais aussi ouverte sur l'Atlantique. Cette réalité alimente les travaux de ce CESER en matière de coopération, notamment avec la région autonome du Pays Basque et la péninsule ibérique.

Dans le cadre de sa prospective 2040, la DATAR, parlait des territoires « portes de l'Europe » et puis nous sommes aussi un territoire qui a connu dans son histoire différentes phases d'immigrations et de « passage » de populations.

Pour ma part j'ai assisté vendredi dernier au comité d'orientation du Réseau Transnational Atlantique qui se tenait à Saint-Jacques-de-Compostelle. L'histoire de Saint-Jacques, quel que soit le sens que l'on y met, c'est aussi celle d'un itinéraire qui a contribué aussi à l'échange culturel, au brassage des populations de l'Europe et qui est peut-être un symbole de cette ambition d'un monde ouvert à la différence, ouvert à la culture de l'autre.

Je crois que l'Aquitaine en tant que terre qui s'inscrit sur ces Chemins de Saint-Jacques peut être un des maillons de cette chaîne d'humanité dont nous avons bien besoin en ces temps de crise qui affecte la confiance en l'autre et nourrissant le rejet de la différence.

**Intervention
de M. Maurice
TESTEMALE,
Président de la
Commission « Cadre
de vie & solidarité »**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Je vais vous raconter une histoire, celle d'Aziz, roi de la tomate.

« Les grands parents d'Aziz avaient quitté le Maroc en 1990 pour cultiver les tomates dans la région de Marmande. En 2037, ses parents, respectivement employés à la préfecture et TOS au lycée d'Agen, avaient le sentiment du devoir accompli, depuis qu'il était devenu ingénieur agronome.

Diplômé de l'École de Purpan à Toulouse, capable de s'y retrouver dans les 5 432 pages de la réglementation européenne sur le sujet, il avait trouvé un job dans un bureau d'études qui mettait au point des serres à empreinte écologique nulle. Le climat était devenu tellement erratique qu'il n'était plus question de produire fruits et légumes en plein champ.

Les entreprises horticoles du Maroc étaient devenues des clientes privilégiées d'Aziz qui était un abonné du Bordeaux-Casablanca...

... Les maraîchers de la vallée du Danube, situés dans une zone très peuplée et à fort potentiel depuis l'adhésion de la Croatie, de la Serbie et de la Bosnie à l'Union Européenne allaient construire aussi des hectares de serres écologiques rendues obligatoires par les normes « vertes » qui étaient devenues la loi universelle.

La vallée du Danube souffrait néanmoins d'une pénurie de main-d'œuvre bon marché, Roumains et bulgares préférant les salaires d'Europe de l'Ouest, de même que les Marocains qui bénéficiaient des quotas d'immigration négociés dans le cadre euro-méditerranéen. Plusieurs de ses cousins en avaient bénéficié pour s'arracher aux conditions d'existence toujours très dure dans le Royaume. »

En préparant les quelques propos que je vous livre en introduction de la présentation de l'avis, j'ai un peu recherché dans nos travaux les productions qui avaient mis les aspects de l'immigration en débat. C'est des travaux de la section « Veille et prospective », lors de son premier rapport en 2007³¹ que je tire ces extraits du portrait d'Aziz, signé de Jean-Pierre DEROUILLÉ, journaliste et écrivain, alors membre de cette section. Ils illustrent l'un des six scénarios, à savoir celui de l'Europe du grand marché. Dans cette démarche prospective, la démographie est l'une des variantes significatives au sein de laquelle les mouvements migratoires, dont ceux liés à l'immigration, sont importants.

C'était un clin d'œil et un rappel. Aujourd'hui, en étudiant les apports et enjeux des immigrations pour le développement de l'Aquitaine, nous sommes mobilisés sur hier et aujourd'hui mais l'histoire d'Aziz ne nous semble pas irréaliste.

Le bureau du CESER Aquitaine du 3 décembre dernier a validé la proposition de la Commission « cadre de vie & solidarités ». Chacun aura noté la contrainte des délais qui allait s'imposer à nous. Ce choix arrêté en décembre 2012 faisait partie d'une liste de sujets retenue au début de cette mandature. Il a fallu des débats nourris de la Commission et un vote pour formaliser cette proposition en bureau. Parmi les fées qui se penchaient sur le berceau, beaucoup ajoutaient à cette difficulté des délais celle de la complexité du sujet et la possibilité polémique qu'il comportait.

Vous avez en mains le rapport et le projet d'avis et il vous appartient de dire si le résultat mérite intérêt. Les conseillers de la Commission estiment qu'ils ont su éviter quelques difficultés majeures. Un peu de frustration reste présente car au fur et à mesure de l'avancée du travail d'autres pistes d'exploration s'ouvraient : l'approche par les activités sportives, notamment dans les territoires ruraux, un éclairage plus approfondi sur la dimension interculturelle...

(31) « L'activité des Aquitains à l'horizon de 30 ans », Section « Veille et prospective », CESER Aquitaine, 2007.

La contrainte des délais a imposé un mode de travail particulier, par une rédaction du rapport au fil de l'eau simultanément au déroulement des auditions, ce qui n'a guère favorisé les allers et retours et par un strict respect du plan établi dans notre cahier des charges.

Je veux ici remercier particulièrement Jean-Claude GUICHENEY, qui ne cesse de m'étonner par la variété de ses connaissances, par sa ténacité, sa curiosité et son efficacité. Merci également à son assistante, Stéphanie BROTHIER. Merci enfin au Réseau Aquitain sur l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration dont le président, Manuel DIAS, est à l'origine de ce travail. Ce dernier a convaincu la Commission de la pertinence de ce sujet et, grâce à sa connaissance et à son expérience, a accompagné avec vigilance la mise en œuvre du travail.

« Pourquoi cacherions-nous les difficultés, les dérives, les excès ? »

« Le CESER Aquitaine a choisi de traiter ce thème sous un angle positif, afin de rendre compte des apports et enjeux de l'immigration pour l'Aquitaine en matière démographique, sociale, économique et culturelle. Sans vouloir nier les difficultés et polémiques que peut soulever la présence de populations immigrées, la démarche retenue a conduit à privilégier une approche constructive du sujet. ». Vous avez reconnu le début de l'avis et vous devinez sous cette expression les débats internes à la Commission.

Nous avons choisi de ne pas amplifier les échos que les médias font sur des événements contemporains mais, par exemple, nous abordons des dérives constatées en matière de détachement de salariés, les difficultés de la gestion des autorisations de séjour dont le nombre reste relativement stable.

La troisième partie du rapport fait un « PARI » en ouvrant des pistes. À ce moment, et tout au long du rapport, nous rappelons qu'il ne s'agit pas que de mesures administratives mais d'histoires humaines, de parcours individuels et familiaux, le plus souvent dans des cadres contraints.

Je ferai quelques commentaires en conclusion.

Au cours de ce travail, j'ai ressenti que nous sollicitons, au sein de la Commission, le plus intime de certaines histoires vécues, à l'instar de ce que nous avons pu percevoir lors de nos travaux sur les langues régionales. Je suis surpris, même si je comprends et partage certains arguments quand on m'explique, par le secret qui recouvre la statistique officielle mais aussi l'information au sein de certaines filières professionnelles. Des représentations erronées et une influence forte de l'opinion sont des éléments qui persistent et rendent plus difficile une véritable connaissance de ces phénomènes migratoires. En 1993, un ouvrage d'Hervé LE BRAS (« Le sol et le sang ») titrait ainsi l'un de ses chapitres : « Colonisation et invasion », en indiquant que la transformation de l'émigration en colonisation et de l'immigration en invasion était récente. Il parlait d'un glissement de sens. Nous espérons qu'il n'a plus cours, c'est du moins notre vœu.

Je sais que vous avez lu le rapport mais acceptez que je revienne enfin sur une partie de l'introduction, en référence à une analyse de l'Organisation Internationale pour les Migrations :

« Étant donné que, selon toute probabilité, la migration internationale continuera de prendre de l'ampleur et de gagner en complexité, la société de demain sera sans doute caractérisée par une diversité sociale et économique plus grande. L'intégration harmonieuse des migrants dans la société d'accueil et, plus généralement, la façon dont la communauté dans son ensemble envisage la migration comptent parmi les défis politiques majeurs auxquels seront confrontés les Etats membres de l'OIM...

... La migration internationale, plus que tout autre domaine d'action publique, fait l'objet de représentations erronées dans le discours public et politique, tout en étant profondément

influencée par l'opinion. En dépit de la révolution des communications, nombreux sont ceux qui demeurent mal informés de l'ampleur, de la portée et du contexte socio-économique des flux migratoires. Bien communiquer sur la migration est essentiel, car toute gestion des migrations suppose de gérer aussi l'idée que la société se fait des migrants. Informer avec exactitude les parties prenantes et le grand public sont peut-être les moyens d'action les plus importants à mettre en œuvre dans les sociétés confrontées à une diversité croissante. »

Par ce travail, notre ambition est d'avoir ainsi contribué à cette meilleure (re)connaissance.

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention
de M. Christian
SAUVAGE,
rapporteur général
de la Commission
« Cadre de vie
& solidarité »**

Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Je profite de ce dernier avis d'auto-saisine de la Commission pour exprimer devant vous ma satisfaction. Au moment de la préparation de ce rapport, il ne nous a pas échappé que la situation des immigrés et descendants directs d'immigrés devait être appréhendée au travers de nombreuses caractéristiques socio-économiques. Les difficultés sur les chemins de l'intégration résultent d'interactions entre l'éducation, l'emploi, le logement... parfois accentuées en raison des particularités liées aux origines.

L'un des problèmes que nous avons eu à traiter est le manque de données ou la difficulté à les obtenir. Mais au-delà des chiffres ou des statistiques, nous n'avons pu ignorer le fait qu'il s'agit avant tout d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent ici, dans notre quotidien.

Je vous avoue ma surprise du fait que bon nombre de conseillers ayant participé à nos travaux ont aussi apporté leur propre témoignage, relaté leur propre histoire vécue et fait part de leurs origines.

Je veux remercier à cet instant les nombreux intervenants qui nous ont apporté leurs connaissances et/ou leur expérience. Mes remerciements vont aussi aux membres de la Commission qui ont pu exprimer leur point de vue sans réserve et qui ont su partager collectivement les options ou choix de la Commission pour la réalisation de ce travail. J'ai le sentiment que nous n'avons ainsi créé aucune frustration. Merci également à Jean-Claude GUICHENEY, qui a su accomplir son rôle de chargé de mission de la Commission, tout en tenant déontologiquement à distance ses propres engagements en faveur des droits de l'homme.

Enfin, je veux m'arrêter quelques instants sur celui de nos collègues à l'origine de cette auto-saisine, Manuel DIAS. On ne peut pas ne pas rappeler sa connaissance intime du sujet comme il est impossible d'ignorer la passion avec laquelle il s'est impliqué dans ce travail. Ses interventions ont été marquées par son expérience approfondie de l'immigration mais aussi par son humanisme, qui se sont complétés l'une et l'autre au bénéfice de la Commission.

Je vous remercie.

**Intervention
de M. Luc
CADILLON,
au titre
du syndicat CGT**

Monsieur Le Président,
Chères et chers collègues,

Français Immigrés : égalité des droits pour tous !

Nous voulons saluer cette auto-saisine de la *commission « cadre de vie et solidarités »*, à l'initiative du RAHMI. Bien qu'elle n'ait eu qu'un temps restreint pour travailler, elle n'en a pas moins effectué un travail de recherche et d'auditions de qualité.

Nous avons, particulièrement en tant que première organisation syndicale représentative en France et en Aquitaine, des solidarités à exprimer vis-à-vis des populations immigrées.

Nous allons commencer par corriger quelques idées fausses :

L'immigration en France n'augmente pas ! Elle est stable depuis le milieu des années 70.

Sur 197 pays, la France est au 54^e rang mondial et en Aquitaine, la population immigrée se situe à un taux de 6,1 %, en dessous de la moyenne nationale qui est de 8,6 %.

Notre histoire, l'histoire de l'Aquitaine, bien longtemps après celles des cro-magnons de la vallée de la Vézère, est aussi celle de ces immigrés qui au fil des siècles ont croisé et forgé les évolutions économiques, sociales, culturelles et politiques de cette ancienne province romaine.

Terre de refuge, mais aussi d'histoires plus sombres comme celles du commerce triangulaire (Bordeaux, Bayonne), notre histoire a aussi suivi les turpitudes du monde !

Depuis le début du XX^e siècle, l'essor de l'économie industrielle, les relations avec « nos » colonies, les situations de misère dans les pays voisins, les régimes anti-démocratiques (Italie, Portugal, Espagne) ont amené un grand nombre d'immigrés à se réfugier dans notre région. Saluons ici, ceux qui après la guerre civile en Espagne rejoindront pour nombre d'entre eux la résistance à l'occupant nazi.

Après la crise de 1973, l'immigré est devenu, peu à peu, le bouc émissaire d'une société dont l'économie ne tend qu'à la recherche du profit et de la spéculation maximum, mettant en opposition le chômage et immigrés.

Or, il est constant que la relation entre chômage et immigration est une idée fautive, ces derniers n'étant utilisés que pour pallier à des manques de main-d'œuvre peu qualifiée, souvent saisonnière, mal rémunérée, aux conditions de travail des plus difficiles.

La proportion d'ouvriers est de 46% parmi les immigrés aquitains (26% pour la moyenne régionale), le niveau d'étude y est aussi inférieur, comme les conditions de logement y sont plus précaires et que le taux de chômage des immigrés est plus important que pour le reste des Aquitains.

L'intégration sociale et culturelle pour ces populations passe, avant tout, par l'accès à l'emploi !

Il est néanmoins utile de préciser que l'apport de l'immigration à notre économie nationale comme régionale, est positif.

En effet, si l'Etat et la sécurité sociale dépensent quelque 48 milliards d'€ pour ces populations, son apport (impôts, cotisations sociales,...) est de 60 milliards d'€ par an.

Le solde est donc positif de 12 milliards d'€ par an !

Pour toutes ces raisons nous revendiquons, haut et fort, un accès au droit effectif et à la non-discrimination pour tous les immigrés et leurs familles.

Tous les motifs discriminatoires doivent être combattus notamment ceux concernant le genre et les origines ethniques.

Tous les emplois doivent être accessibles y compris dans le secteur public et administratif (sauf ceux touchant à la souveraineté nationale et de prérogative de puissance publique) et les conditions d'embauche et de formation doivent être égales.

Les instances représentatives des personnels (Comités d'Entreprise) doivent pouvoir contrôler le respect du caractère non discriminatoire du traitement des immigrés.

Nous revendiquons la régularisation de tous les travailleurs clandestins et de leurs familles trop souvent victimes de filières organisées, souvent mafieuses qui alimentent une partie non négligeable de l'économie.

Nous regrettons que les plus grands utilisateurs de main-d'œuvre immigré et/ou saisonnière en Aquitaine n'aient pas jugé utile de nous communiquer de données sur ce sujet (Agriculture, BTP, Hôtellerie restauration).

En conclusion cette auto-saisine nous conforte dans nos convictions et revendications pour que chacun, sur cette terre d'accueil qu'est l'Aquitaine, trouve sa place en toute liberté, y trouve du travail et accède aux droits sociaux.

Concernant l'immigration économique, de nouveaux « rapports Nord/Sud », sont à trouver pour que se développent, dans les pays sous-développés, d'autres politiques économiques rompant avec les politiques d'économie libérale pour un partage des richesses du sol ainsi que celles créées par les hommes.

**Intervention
de M. Manuel
DIAS-VAZ, au titre
du Réseau Aquitain
sur l'Histoire et
la Mémoire
de l'Immigration**

Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller Régional Délégué à la Culture et à la Citoyenneté
Monsieur le Président de la Commission « Cadre de Vie & solidarités »
Monsieur le Rapporteur,
Chers collègues,

Au nom du RAHMI je tiens à remercier Maurice TESTEMALE et Christian SAUVAGE, respectivement Président et Rapporteur Général de la Commission « Cadre de Vie & solidarités ». Je remercie également Jean-Claude GUICHENEY, chargé de mission de cette Commission, pour son travail et son engagement dans cette auto-saisine et pour la rédaction de ce rapport « Aquitains d'ici et d'ailleurs ». Je remercie tous les membres de la Commission de leur implication et de leur participation à ce travail. Je voudrais enfin remercier mon ami Michel CISILOTTO de son intérêt pour ce rapport et sa participation aux travaux de notre Commission.

En proposant cette auto-saisine, le RAHMI a voulu ouvrir un débat au sein du CESER sur les apports de l'immigration à notre région. Car l'histoire et la mémoire de l'immigration font partie de l'histoire sociale de notre pays et de cette belle région qu'est l'Aquitaine. Je tiens néanmoins à formuler deux regrets : le premier concerne les grandes branches professionnelles comme le BTP, l'agriculture et l'agro-alimentaire, l'hôtellerie-restauration et les services à la personne fortement concernées par les apports de l'immigration. De notre point de vue, elles ne se sont pas suffisamment impliquées et n'ont pas valorisé les apports que les différentes communautés ont apportés tout au long du XX^e et XXI^e siècle. Je regrette également le fait que nous n'ayons pas pu traiter du sport amateur qui joue un rôle important dans l'intégration et la reconnaissance de ces populations dans la région.

Nous souhaitons que le Conseil Régional, les Conseils Généraux, les Communes et les intercommunalités s'approprient les recommandations de ce rapport et notamment celles concernant l'accueil et l'intégration, l'action sur l'histoire et la mémoire de l'immigration, la dimension interculturelle et le patrimoine immatériel de ces populations.

Nous souhaitons qu'une meilleure articulation et complémentarité entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales puissent être mises en œuvre afin d'accueillir et d'accompagner ces populations au sein des services publics.

L'immigration est et reste un enjeu et un pari d'avenir pour notre région du point de vue économique, démographique, culturel et humain...

Le rapport et l'avis proposent un Plan d'Action Régional pour l'Intégration et la Reconnaissance des populations Immigrées décliné en 5 axes. Permettez-moi d'en souligner deux qui me tiennent à cœur :

- L'histoire, la mémoire et la reconnaissance,
- Le dialogue interculturel et le « vivre ensemble » dans un respect mutuel.

Chers collègues, dans des moments de crise, de doute et de peurs, nous assistons à l'émergence de comportements de repli, de rejet, de peur de l'autre ou de l'altérité des différentes minorités...

Les immigrés sont souvent pointés du doigt, stigmatisés, rejetés et traités comme des boucs émissaires.

C'est par le dialogue, le respect, la reconnaissance et la tolérance que nous pourrions lutter contre le racisme, les discriminations, l'intolérance et l'exclusion des minorités.

Les immigrés qui partagent notre quotidien et nos valeurs ont largement contribué à la construction, au développement et au rayonnement de notre pays. Ils ont également assuré la défense de la France dans des moments tragiques de l'histoire, notamment dans les guerres et pendant la Résistance. Ils ne demandent rien d'autre que l'égalité des droits inscrits dans le pacte social qui fonde les valeurs de la République et de la Nation.

Je vous remercie.

**Intervention
de M. Jean-Claude
TESSIER, au titre
du Comité régional
du tourisme
d'Aquitaine**

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Je voudrais finalement me réjouir de cette auto-saisine de la Commission « Cadre de Vie & Solidarités », qui n'apparaissait pas évidente au départ.

En effet, elle est la bienvenue dans ce temps de « *retour sur une xénophobie ambiante* » selon les termes d'Alain BROSSAT, professeur de philosophie émérite à Paris VIII.

La question de l'étranger parmi nous est devenue une véritable obsession du discours politique comme si la survie de la nation était en jeu alors qu'on peut mesurer dans ce rapport toute la richesse, non seulement économique, mais culturelle de ce « vivre ensemble ».

C'est pour cette raison qu'il convient enfin de trouver de nouvelles formes démocratiques pour que toutes et tous « aient voix au chapitre » dans une démocratie moderne. Sinon, c'est ainsi qu'on n'en finit pas d'être un étranger, qu'on n'en finit pas d'être sans voix.

Le travail à poursuivre, à intensifier ou à commencer pour un « PARI » pour l'Aquitaine me fait penser à ce livre du poète turc, Nazim HIKMET, « *C'est un dur métier que l'exil* ».

Je vous remercie.

**Intervention
de Mme Muriel
BOULMIER, au titre
des organismes
HLM**

Monsieur le Président,
Chers collègues et amis,

Je suis émue de ce rapport de ce travail. À l'écoute du propos que vient de tenir Manuel DIAS, je sens toute l'émotion de cette histoire portée par notre territoire et j'en veux le témoignage du département du Lot-et-Garonne où je réside, qui compte 25 à 27 nationalités, qui a failli oublier son histoire il y a quelques jours mais ce n'est pas de cela dont je veux vous parler.

Je veux évoquer une vision plus apaisée que ce mur d'incompréhension qui agite ce sujet de l'immigration. De façon plus objective, je souhaite attirer l'attention de notre assemblée sur l'évolution démographique de notre pays et plus largement de l'Europe. La population de notre continent vieillit, celui-ci se dépeuple, notre compétitivité est incontestablement menacée et pour la maintenir il faudra revoir la politique relative aux flux migratoires.

C'est ce message d'espoir, d'une relation apaisée, d'une immigration prospective, productive et intégrée que je voulais livrer à notre assemblée.

**Intervention
de M. Georges
DUPONT-LAHITTE,
au titre de la FCPE
et de l'union
régionale des PEEP**

Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller délégué à la culture et la citoyenneté,
Chères, chers collègues,

Comme l'a exposé Maurice Testemale le travail réalisé par la commission ne pouvait, pour des raisons de délai, aborder tous les aspects se rapportant à l'immigration.

De ce fait la problématique de l'éducation-formation n'est essentiellement envisagée qu'à travers les questions de l'accueil des étudiants à l'université et de l'apprentissage de la langue.

Cependant l'immigration, comme il est noté dans le rapport, se caractérise, notamment, par le phénomène du regroupement familial. Ce qui induit la présence d'enfants et d'adolescents. De ce fait un enjeu important apparaît : celui de la scolarisation de ces derniers. Sujet qui me semble-t-il mérite une étude en prolongement du travail réalisé.

En effet, qu'en est-il, par exemple, de l'« offre » de classes spécifiques dites de primo-arrivants sur le territoire aquitain et de leur implantation selon les niveaux scolaires ? Enjeu essentiel si l'on veut véritablement permettre à chacun de ces jeunes de développer leurs compétences et demain s'insérer dans la société et l'enrichir.

De même la question de l'habitat n'est pas sans conséquences sur la scolarisation des jeunes. Le phénomène de « ghettoïsation » aggravé par la décision prise par un précédent gouvernement de supprimer la sectorisation (couramment appelé à tort carte scolaire) a, nous le savons tous, des répercussions sur le parcours scolaire de ces enfants et adolescents. Qu'en est-il en Aquitaine et quelles mesures peuvent, doivent être prises pour relever le défi d'une intégration réussie par l'école de ces jeunes générations ?

Enfin, au regard des valeurs humanistes que portent ce rapport et ses préconisations, il est un sujet qui ne peut pas être laissé de côté. La FCPE, que je représente au sein de cette assemblée, avec d'autres organisations, elles aussi présentes dans cette enceinte, regroupées dans le cadre du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) ne cessent d'attirer l'attention sur le sort des enfants « sans papiers ». L'immigration c'est aussi l'arrivée sur le territoire national de clandestins (il ne s'agit pas ici d'analyser le phénomène ni d'apporter le moindre jugement) mais de rappeler qu'une des conséquences des reconduites à la frontière est que ce sont aussi des enfants et des adolescents qui sont concernés. Outre les conditions dans lesquelles elles sont parfois réalisées (enfants que l'on vient « récupérer » à la sortie de l'école voire même dans la classe) c'est leur devenir qui est posé. Au-delà du droit à la scolarisation de tout enfant vivant en France c'est l'attitude d'un pays ayant ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui nous interroge. L'Aquitaine n'est malheureusement pas sans connaître ces situations.

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention
de M. Gérard
BOULANGER,
représentant
le Président du
Conseil Régional
d'Aquitaine,
conseiller régional
délégué à la culture
et à la citoyenneté**

Monsieur le Président,
Monsieur le Président de la Commission « Cadre de Vie & solidarités »
Monsieur le Rapporteur,

J'ai trouvé ce rapport tout à fait remarquable par la précision des chiffres qu'il avance, mais aussi par l'inspiration humaniste qui le soutient de bout en bout. Je retrouve bien là la qualité de travail habituelle du CESER et je voudrais, Monsieur le Président, profiter de cette occasion en ce début juillet pour dire qu'à chaque fois que je lis vos travaux je suis toujours frappé par la qualité, non seulement du travail, mais de la réflexion dans laquelle je retrouve, Monsieur le Président, vos propres préoccupations, mais aussi les préoccupations de beaucoup de personnes dans cette Assemblée.

Permettez-moi aujourd'hui de saluer les travaux de Jean-Claude GUICHENEY dont je connais la qualité des engagements et du travail. Je voudrais saluer également l'implication de Manuel DIAS sur les enjeux mémoriels, car on ne saura jamais assez dire à quel point le fait de mettre en valeur la belle personnalité de Sousa Mendes est une manière de réfléchir aussi sur la façon dont certains, alors que se déchaînait la barbarie, ont su empêcher ses effets destructeurs.

Ce travail rejoint tout à fait les préoccupations que nous avons au niveau de l'assemblée régionale, en tout cas celles que je porte au niveau de la citoyenneté. En participant au conseil d'administration de l'euro région Aquitaine-Euskadi, je me suis rendu compte à quel point nous avons intérêt à développer la coopération transfrontalière en matière de culture et de citoyenneté, et c'est la découverte d'une exposition sur la langue basque à Donostia qui m'a incité à agir pour faire que cette exposition vienne à Bordeaux, en raison de son contenu universaliste, tout à fait propre à aller contre certaines idées toutes faites qui sont véhiculées sur le Pays Basque et sur la culture Basque, mais aussi parce qu'il faut se souvenir tout le temps que Bordeaux est une véritable ville Basque et qu'elle doit sa fortune aux marins bretons et basques. La période de prospérité qui fait la grandeur de Bordeaux au XVIII^e siècle s'est faite grâce aux marins basques et il est bon de le souligner puisque ce rapport parle de l'immigration venant de la péninsule ibérique.

De la même manière, cela peut permettre de se rappeler que Bordeaux est un grand port africain. Le commerce triangulaire a été rejeté de la mémoire collective parce que derrière se posait la question de l'esclavage, mais n'oublions jamais que si Bordeaux est ce qu'elle est, c'est-à-dire une des plus belles villes de France, c'est par le commerce avec Haïti que cela a été possible. Haïti dont on sait combien elle a payé un lourd tribut à l'histoire pour avoir cru à la déclaration des droits de l'homme de 1789. On sait que c'est à Bordeaux que sont enterrés notamment l'épouse et l'un des fils de Toussaint LOUVERTURE...

Les soucis mémoriels et les soucis citoyens s'entrelacent étroitement. J'en ai une claire conscience et j'essaie de mettre en œuvre les actes forts qui permettent de le rappeler.

Je souhaite souligner trois points qui m'ont frappé particulièrement :

- Je vous suis reconnaissant d'avoir soulevé cette question très grave, puisque nous sommes dans un problème de marché du travail, du dumping social. Je crois que c'est une question centrale à l'heure actuelle au niveau économique et au niveau de la construction européenne. C'est peut-être ce qui fait le plus douter de la construction européenne. Vous avez raison d'insister sur cette doctrine du marché libre et non faussé qui joue un véritable rôle d'équivalent fonctionnel de « la main invisible » d'Adam SMITH et l'on sait que sur cette croyance-là se construisent à l'heure actuelle au niveau européen des politiques d'austérité extrêmement préoccupantes par les réactions qu'elles provoquent au niveau des peuples. Ce qui se passe en Grèce, au Portugal, mais aussi en Turquie et au Brésil est très révélateur de l'inquiétude mondiale qui règne actuellement.

- Je vous suis reconnaissant aussi d'avoir insisté sur la continuité de l'approche sécuritaire de la législation parce qu'effectivement nous étions en droit d'attendre un certain nombre d'évolutions que malheureusement nous ne voyons pas arriver, alors même qu'il y a un problème d'efficacité et, vous le dites avec justesse; il y a aussi un problème de langage.

Je suis très sensible à ces problèmes de langage car bien souvent les mots précèdent les actions et encore plus les mauvaises actions. Il est quand même très préoccupant que nous ayons cette espèce de couple infernal dans la tête des gens et dans les médias : dès que l'on parle d'immigration, on parle de sécurité. Y-a-t-il un lien logique entre les problèmes qui sont autour de l'immigration et les questions de sécurité ? Si l'on y réfléchit bien, c'est un postulat qui induit par sa formulation une politique qui amène les différents ministres de l'intérieur à parler d'immigration avec une certaine fermeté. Comme si les populations qui viennent travailler dans notre pays étaient des délinquants potentiels. Il y a là quelque chose de très dangereux au niveau du langage.

- Comme j'ai beaucoup apprécié votre rapport, permettez-moi de faire une remarque qui n'est pas du tout un reproche. Mais comme vous utilisez l'expression « traiter la question de l'immigration », je ne pense pas qu'il y ait une question de l'immigration. C'est une formulation qui voudrait dire que l'immigration est un problème alors que l'on se rend compte que l'immigration, en général, est la solution de beaucoup de problèmes notamment en termes d'emploi, en termes de richesse nationale, en termes de redistribution entre les pays riches et les pays les plus pauvres etc.

Je ne vous ferai pas grief d'avoir utilisé cette formulation comme tout le monde, je suis très sensible à la manière dont on parle des choses et aux solutions qui vont en découler. C'est ainsi, par exemple que l'on a parlé pendant l'entre-deux-guerres de « la question juive », mais il n'y avait pas de question juive, il y avait une question de racisme.

Là encore je pense que le problème est posé dans la manière dont l'immigration est assimilée ou pas et notamment dans notre belle région.

Je pense qu'il faut que nous soyons en capacité au niveau régional de montrer que les transferts de populations, qu'ils soient pour des motifs politiques, économiques, sociétaux, sont de véritables occasions d'enrichir le pays qui reçoit. Le CESER par ses travaux y contribue. Nous sommes tous à la première, deuxième, troisième, quatrième génération des enfants d'immigrés.

Merci.

CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL D'AQUITAINE

Hôtel de Région

14, rue François de Sourdis

33077 BORDEAUX Cedex

Tél. 05 57 57 80 80

Site Internet : ceser-aquitaine.fr

Édition : PG Edition

Couverture : Kymzo

Dépôt légal : juillet 2013

ISBN : 978-2-11-138471-2

